

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXIV — ANNEE 1997
1^{re} LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin)	90 F
Pour un couple, ajouter une cotisation	90 F
Droit de diplôme.....	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires.....	140 F
Abonnement pour les particuliers non membres	250 F
Abonnement pour les collectivités	250 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) selon le cas.	

Il est possible de régler sa cotisation 1996, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXIV — ANNEE 1997
1^{re} LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON 1997

● Conseil d'administration de la société pour 1997	3
● Compte rendu de la séance	
du 2 octobre 1996	11
du 6 novembre 1996	16
du 4 décembre 1996	17
du 8 janvier 1997	20
du 5 février 1997	23
du 5 mars 1997	27
● La grotte ornée de Bara-Bahau (Le Bugue) (Brigitte et Gille Delluc, Francis Guichard)	31
● Les covetes dels Moros, un cluzeau de falaise communautaire du Levant espagnol (Jérôme et Laurent Triolet)	63
● L'hôpital Sainte-Marthe (5 ^e partie) (Louis Grillon)	91
● Les Combret de Marcillac : une famille en politique (Thierry Truel)	109
● La relation de l'abbé Nicolas Laulanié du Grézeau (1 ^{re} partie) (Robert Bouet)	129
● Un Corrèzien tombé sous le charme du Périgord (Gilbert Beaubatie).	149
● Un régiment dans sa ville : le 108 ^e de ligne à Bergerac (1874-1923) (suite et fin) (Jean-Louis Audebert)	151
● Dans notre iconothèque :	
L'affaire de l'abri du Poisson aux Eyzies : Otto Hauser non coupable (Brigitte et Gilles Delluc)	171
● Notes de lecture :	
Laharie (M.) et Dulong-Choubry (D.) : Généalogie, étude et histoire des comtes de Périgord ; Lagrange (J. et al.) : Nontron et le pays nontronnais, t. II.	178
● Notre bibliothèque (Gérard Mouillac)	179
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	190

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture.

Ont également participé à la préparation de ce numéro :

M. D. Audrerie, Dr G. et Mme B. Delluc, P. Pommarède.

Photo de couverture : Monseigneur Charles-Théodore Baudry, évêque de Périgueux et Sarlat, 1861-1863 (collection privée).

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le Conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes à :

M. le Directeur de la publication

Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter.

Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite.

Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.H.A.P. POUR 1997

M. AUDRERIE, Mme BENEJEAN, MM. BORDES, COMBET,
Mme DELLUC, Dr DELLUC, MM. FOURNIOUX, LAGRANGE,
LAPOUGE, LE NAIL, MELON, MICHEL, MOUILLAC, NESPOULET,
ORTEGA, POMMAREDE, Mme ROUSSET, M. TURRI.

BUREAU

Président : P. Pierre POMMAREDE.

Vice-Présidente : Mme Jeannine ROUSSET.

Secrétaire général : M. François BORDES.

Secrétaire adjoint : Mme Brigitte DELLUC.

Trésorier : M. Charles TURRI.

Trésorier adjoint : M. Bernard FOURNIOUX.

Commission de publication

Le président, le secrétaire général, Dr Gilles DELLUC, M. Hervé LAPOUGE.

Commission des finances

Le président, le secrétaire général, MM. Dominique AUDRERIE,
Benoît MELON.

Directeur de publications

M. Jacques LAGRANGE assisté de Mme Jeannine ROUSSET.

Bibliothécaires

M. Gérard MOUILLAC assisté de M. Bernard FOURNIOUX.

Relations médiatiques

M. François BORDES.

RAPPORT MORAL 1996

L'année 1996 est une année particulièrement importante pour notre société puisque nos nouveaux statuts ont enfin été acceptés. Nous sommes donc désormais en conformité avec les dispositions légales actuellement applicables aux associations comme la nôtre. Il faut rendre hommage au conseil d'administration, et en particulier à Jacques Lagrange, pour leur ténacité, car ce fut véritablement un parcours d'obstacles.

Désormais, grâce au vote par correspondance, tous les membres de notre compagnie pourront participer à nos élections, même si l'éloignement les empêche de se déplacer.

Les travaux d'étude et de recherche se sont poursuivis tout au long de cette année 1996 avec la même application. Les groupes de travail autour des archives de Vincennes et des monuments aux morts se sont réunis régulièrement ; les premiers résultats devraient être publiés dans le courant de l'année.

Les réunions mensuelles attirent toujours un public nombreux. Des travaux ont enfin commencé dans notre salle de réunion, comme chacun peut en juger. Des devis sont attendus pour déterminer la solution la plus raisonnable, pour son extension. Il est important maintenant de faire aboutir ce projet, repoussé d'année en année. Le confort, mais surtout des raisons de sécurité nous l'imposent.

Les soirées du mercredi rassemblent un public fidèle et attentif. Le nombre de présents varie cependant fortement suivant les sujets abordés. Cette année nous avons pu entendre les communications données par M. Lapouge, M. Le Nail, M. Chaput-Vigouroux, M. Ortéga et M. Martial.

Le bulletin, préparé et mis en forme dans nos locaux est tiré à 1 600 exemplaires ce qui correspond à un tirage important pour ce type de publication. Il dépasse pour 1996 les cinq cents pages d'études inédites et d'informations diverses. Le nombre d'études envoyées reste élevé, mais il y a place pour de nouveaux auteurs. Certains thèmes mériteraient d'être approfondis, en particulier l'archéologie et le XIX^e siècle.

Notre sortie de printemps nous a conduit en Terrassonnais à la découverte du patrimoine local, encore mal connu malgré sa diversité et sa richesse. Cette journée avait été préparée avec soin par M. Le Nail et M. Larivière. Le repas a été servi au domaine des Frauds, chez M. et Mme de Rancher, hôtes pleins d'attention, qui avaient bien voulu ouvrir les portes de leur jolie demeure. La sortie d'automne s'est déroulée en Bergeracois sous la conduite de M. Mouillac. Mme de la Loge avait réservé un accueil particulièrement chaleureux à la chartreuse de Montbrun pour la pause de midi. Tous les participants ont pu apprécier le grand intérêt des lieux visités. Que les organisateurs en soient une nouvelle fois remerciés.

Le dévouement des bibliothécaires ne s'est pas démenti pour la mise en ordre de nos collections et leur ouverture aux lecteurs et aux chercheurs. Des dons d'ouvrages et des achats importants sont venus compléter ces collections. Sans doute faudra-t-il, dans les années à venir, penser à informatiser la bibliothèque.

L'entretien de nos immeubles se poursuit. Chacun a pu apprécier la restauration de la toiture du pavillon, qui donne sur le jardin.

Je voudrais à nouveau saluer l'oeuvre obscure de M. Turri, notre trésorier, qui se dévoue chaque jour pour le bon fonctionnement matériel de notre compagnie.

L'important courrier reçu montre le rayonnement de notre compagnie et l'attachement de ses membres, même éloignés ou empêchés par leurs activités. La "vieille dame de la rue du Plantier" continue sa tâche. Il appartient à chacun de participer à sa mesure aux activités proposées et de poursuivre la route ouverte voici plus de cent ans.

Le secrétaire général : Dominique Audrerie

RAPPORT FINANCIER 1996

Commentaire du trésorier de la S.H.A.P. sur l'exercice 1996

Le présent rapport financier arrêté au 31 décembre 1996 retrace l'ensemble des activités de notre Société. Il se termine sur une note optimiste puisque les objectifs fixés pour l'année ont été atteints comme en témoignent le résultat financier positif, la progression de nos effectifs et la réalisation des travaux programmés.

Le compte de gestion dégage en effet un excédent de 9 483,67 F dû en partie à l'augmentation du nombre de nos adhérents ; fin 1996 nous enregistrons un chiffre record de 1478 sociétaires dont 50 étudiants à titre gratuit et 130 sociétés savantes dont 65 avec échange de bulletins.

La partie "recettes" apparaît globalement conforme au budget prévisionnel, sauf pour les rubriques "dons et subventions" et "ventes". En 1996 la S.H.A.P. n'a pas bénéficié de la subvention allouée depuis plusieurs années par le Conseil général de la Dordogne. La chute du montant des ventes par rapport à 1995 est significative et devra faire l'objet d'un examen attentif en vue de la promotion des nombreux ouvrages encore disponibles.

Pour plus de transparence, la rubrique intitulée par le passé "divers" a été détaillée ; pour faire apparaître plusieurs recettes annexes (excursions, remboursement d'une partie du traitement d'un salarié sous contrat, factures d'eau, droit au bail).

Dans la partie "dépenses" notons les frais de publication du Bulletin conformes aux prévisions. Pour permettre l'envoi du matériel de vote de l'élection du Conseil d'administration pour 1997-1999, la 4^e livraison du Bulletin de 1996 a paru dès le 15 décembre et son financement a pu intervenir avant la clôture de l'exercice.

Les travaux de la toiture de la tour d'escalier ont été exécutés en temps voulu à notre satisfaction avec le souci de la conservation de notre patrimoine.

Des dépenses antérieurement regroupées sous la rubrique "divers" sont également détaillées ; notons en particulier que le budget de nos excursions est équilibré à quelques francs près.

L'examen d'un dernier aspect de la trésorerie concerne l'actif de la société au 31 décembre 1996.

L'augmentation de 15 181,02 F par rapport à fin 1995 provient en particulier des revenus des titres en dépôt.

Le budget prévisionnel de 1997 présente les particularités suivantes : il envisage une dépense moindre du coût du Bulletin (4 livraisons à régler au lieu de 5 en 1996). Par contre la rubrique "travaux" se trouve en forte augmentation. En cours d'année 1996 le conseil d'administration s'est engagé à étudier le problème de l'utilisation de notre salle de réunion. Son extension, par appropriation d'une partie de la bibliothèque a été retenue.

Cet important réaménagement, comprenant par la suite l'utilisation d'une installation vidéo, devrait permettre aux fidèles auditeurs de nos réunions de participer aux séances dans de meilleures conditions de confort et de sécurité.

Une ligne de dépenses concernant l'édition a été prévue dans le cadre d'un cofinancement avec le C.N.R.S. d'un ouvrage consacré à l'Epigraphie gallo-romaine en Périgord.

Le conseil d'administration et le trésorier soumettent à votre approbation les comptes de trésorerie de 1996 ainsi que le projet de budget prévisionnel pour 1997 et vous remercie de votre confiance.

Le trésorier : Charles Turri

COMPTE DE GESTION DE LA S.H.A.P.
Exercice 1996

Recettes

Droits de diplômes	3 100,00
Cotisations	105.495,00
Abonnements	165 690,00
Dons et subventions.....	20.175,00
Ventes.....	8.693,00
Intérêts et arrérages	9.047,67
Loyers.....	115.800,00
Remboursement traitement (emploi sous contrat)	36.386,00
Remboursement redevance eau	5.080,18
Remboursement droit au bail.....	1.695,00
Excursions.....	28.380,00
Divers	2.015,70
TOTAL	483.861,85

Dépenses

Edition du bulletin (4 ^e livr. 1995, 4 livr. 1996)	220.701,45
Cotisations et abonnements	4.065,00
Correspondances et envoi du bulletin	18.859,69
EDF-GDF, eau	11.161,88
Impôts et assurances	55.808,00
Bureau et papeterie.....	16.533,60
Salaires et charges.....	46.283,34
Achat de livres.....	15.097,49
Travaux extérieurs.....	45.502,38
Travaux intérieurs, mobilier	5.822,47
Frais de procédure de justice.....	14.341,23
Réceptions, Publicité	4.597,85
Excursions	29.020,00
Divers	4.279,50
TOTAL	492.073,88
Excédent des recettes sur les dépenses	9.483,67

ACTIF DE LA SOCIETE AU 31.12.1996

Disponible en compte

Caisse d'Epargne	120.075,08
Espèces.....	186,50
Chèques postaux	20.850,94
BNP	2.560,63
TOTAL	143.673,75

Titres en dépôts

Natio Revenu.....	20 382,00
Natio Epargne.....	11.191,90
Natio Sécurité.....	56.527,95
SICAV Associations.....	227 631,40
TOTAL	315.733,25
Immeuble de la Société 16-18, rue du Plantier (pour leur valeur d'achat).....	4.456,20
TOTAL GENERAL.....	463.863,20

BUDGET PREVISIONNEL 1997**Recettes**

Droits de diplôme.....	3.200,00
Cotisations	105.500,00
Abonnements	165.500,00
Dons	22.500,00
Ventes.....	15.000,00
Intérêts et arrérages	11.000,00
Loyers.....	120.000,00
Remboursement traitement (emploi sous contrat).....	37.000,00
Remboursement redevance eau	6.000,00
Remboursement droit au bail.....	1.800,00
Excursions	30.000,00
Divers	3.000,00
TOTAL	520.500,00

Dépenses

Edition du bulletin.....	170.000,00
Cotisations et abonnements	4.500,00
Correspondances et envois du bulletin.....	22.000,00
EDF-GDF, eau	12.500,00
Impôts et assurances	58.500,00
Bureau et papeterie.....	17.000,00
Salaires et charges.....	50.000,00
Achat de livre.....	20.000,00
Travaux extérieurs	10.000,00
Travaux intérieurs, mobilier	100.000,00
Réceptions	2.000,00
Excursions	30.000,00
Edition	20.000,00
Divers	4.000,00
TOTAL	520.500,00

COMPTE RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 2 OCTOBRE 1996

Président : P. Pommarède

Présents : 102 - Excusés : 3

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

ENTREE D'OUVRAGES

- *Deux siècles d'alliance et de vie quotidienne autour de Villéréal*, par Jean-Hubert Lasserre, syndicat d'initiative de Villéréal, 1996 ;

- *Les compagnons, chefs d'oeuvre inédits, anciens et contemporains*, par Noël Mouret, Hatier, Paris, 1996 (don de l'auteur) (don de M. J.-L. F. Mention) ;

- *Histoire sociale de la Dordogne*, par Anne-Marie Siméon, Fanlac, CAF Dordogne Périgueux, 1996 ;

- *La Dordogne, aspects socio-économiques*, INSEE Aquitaine, Bordeaux, 1996.

ENTREE DE DOCUMENTS

- Portrait de Maine de Biran par M. Leclair.

- Catalogue de l'exposition "Le protestantisme en Bergeracois", qui s'est tenue à Bergerac durant l'été 1996 (don de M. Costedoat).

REVUE DE PRESSE

- Dans le bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir n° 66 - 1996, François Le Nail décrit l'église de Fleurac, Françoise Auricoste traite des difficultés du maire de Besse sous le premier Empire, Louis-François Gibert étudie le pays de Berbiguières au XIX^e siècle et Mireille Bénéjean poursuit l'histoire de Sarlat.

- Dans les Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines n° 10 - 1995, on relève notamment : G. Célérier et B. Kervazo, quelques aspects originaux du remplissage de l'abri de Pont d'Ambon ; C. et D. Vallet et C. Chevillot, archéologie expérimentale au parc archéologique de Beynac ; C. Barrière, inventaire du mobilier archéologique de la "Domus Pompeia" ; C. Lacombe, catalogue des dessins de Claude Thiénon réalisés en 1830.

COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président annonce que nos nouveaux statuts sont enfin adoptés. Notre prochaine assemblée générale se déroulera le 8 janvier prochain, si le quorum n'est pas atteint, le 5 février.

Les candidatures pour le renouvellement du conseil d'administration sont attendues par le président.

Mme Rousset donne ensuite le compte rendu de notre sortie du 22 septembre dernier : " Cent cinquante membres de la S.H.A.P. participent à la sortie d'automne, vers l'est bergeracois. La première halte est à Saint-Sauveur, près de l'église où reposent Marie François Pierre Gontier de Biran, dit Maine de Biran et sa "Céleste Epouse" Marie-Louise Fournier du Fardeil.

Une allée de platanes nous conduit au château de Grateloup, propriété privée de Mme Bories dont Maine de Biran a hérité de son grand-père maternel. Le porche à mâchicoulis franchi, vestige de l'ancienne maison forte, Mme Bories nous fait l'honneur de nous accueillir. Nous admirons cette gentilhommière du XVIII^e siècle composée d'un corps de logis encadré de deux pavillons. Là, Michel Combet, avec concision, retrace les grandes lignes de la vie du philosophe né à Bergerac en 1766, décédé à Paris en 1824. Sont évoqués sa vie familiale, ses séjours à Grateloup, son engagement politique (il fut député, conseiller d'Etat, sous-préfet de Bergerac...), son oeuvre philosophique. Avec recueillement, nous écoutons M. Combet lire un fragment du *Journal intime* de Maine de Biran où ce dernier décrit le charme de sa propriété de Grateloup et de son bonjour d'y séjourner. Mme Bories, avec une extrême amabilité ouvre ses salons et nous avons le privilège de pénétrer dans le cabinet de travail. M. Bordes, conservateur des Archives départementales, présente les livres et des objets-souvenirs de Maine de Biran. Quelle émotion dans ces lieux empreints de sérénité !

L'arrêt suivant est à la chartreuse de Montbrun (commune de Verdon) où le comte et la comtesse de La Loge d'Ossau nous reçoivent. M. de La Loge d'Ossau nous présente sa belle demeure et son histoire, tandis que M. Bélingard nous rappelle l'architecture des chartreuses. Nous contemplons cette noble façade classique, "les cinq corps de bâtiments qui en font une demeure presque unique en son genre en Périgord".

Le charme de la cour intérieure nous séduit. Avant l'apéritif servi dans le grand salon, les membres de la Société qui le désirent assistent à la messe dominicale dans la chapelle de la chartreuse. Le repas bien préparé est servi dans les communs de fort belle allure. Que nos hôtes soient chaleureusement remerciés pour leur accueil.

L'après-midi fut également enrichissant. C'est à la Gare-de-Couze, face à la falaise que le Dr Gilles Delluc nous présente ce site riche en gisements préhistoriques. Il déroule pour nous le film des découvertes et des minutieuses études réalisées notamment sur la gravure sur bloc de cette grotte dite "de la Gare-de-Couze" (commune de Lalinde). Ce bloc représentant une figurine féminine schématique, datée du magdalénien VI est au musée des Eyzies. Des blocs de même facture avec des gravures similaires ont été étudiés à la grotte de La Roche (commune de Lalinde).

Bientôt, grâce aux commentaires précis de Nathalie Mouillac et aux dossiers soigneusement préparés à notre intention (comprenant plans, croquis) nous pouvons apprécier l'architecture romane des petites églises de Baneuil et de Couze (de Clérans). L'étude extérieure et intérieure des églises permet de mieux comprendre les différentes étapes de construction au cours du XII^e siècle et des reprises postérieures. Les beaux chapiteaux sculptés, minutieusement présentés attirent l'attention. Les participants sont tout particulièrement sensibles à la sobre beauté de l'église de Baneuil. Nathalie Mouillac a su nous donner le désir de revenir sur ces lieux, d'admirer également les donjons et les vieux toits périgourdiens de ces villages.

Nous remercions nos hôtes et tous les participants qui ont fait de cette excursion une journée culturelle fort sympathique et conviviale".

Notre salle de réunion étant trop petite pour accueillir les membres présents aux séances du mercredi, des chaises ont été placées dans la bibliothèque. Des travaux importants sont envisagés pour agrandir la salle. Un projet a été demandé à un architecte.

Le mercredi 11 septembre dernier, M. Lapouge a poursuivi son exposé sur le Nontronnais, dont M. Lagrange nous a donné le compte rendu : " Avec Hervé Lapouge, en Nontronnais. Excellente conférence de l'un des historiens du Périgord Vert. A sa suite, et grâce à une série de diapositives particulièrement choisies, nous avons repris le chemin nontronnais et "châtellenisé" en égrenant châteaux, manoirs et autres maisons bourgeoises. Les commentaires étaient sobres, concrets enrichissants. Nous souhaitons, un soir d'automne ou d'hiver, continuer la route. Hervé Lapouge était entouré de ses collègues de notre société-soeur, le GRHIN de Nontron : Mlle Mousnier, MM. Le Cam, Chaperon, et Berthaud. Le président a rappelé la parution de leur ouvrage collectif : *Nontron et le pays nontronnais*, tome 1, (Pilote 24, 1996).

Nous avons pensé, pour tous ceux qu'intéresse l'histoire du Périgord Vert, énumérer la liste des châteaux et autres demeures évoquées par notre collègue : Létang et Gropuy (commune d'Abjat), Leygurat (commune d'Augnac), Le Bourdeix (commune du Bourdeix), Connezac (commune de Connezac), Beauvais (communes de Lussas et Nontronneau), Azat - La Francherie - La Mothe (commune de Nontron), Talivaud - Saint-Martin -

Les Cazes (commune de Saint-Martin Le Pin), La Jarrige - Montcheuil - Puyfaiteau - Le Claud (commune de Saint-Martial de Valette). Visites aux communes de : Saint-Esthèphe avec Puychamaud, Sceau Saint-Angel avec Lage et La Pouyade, Saint-Front/Nizonne avec la Maison de maître du bourg - Le Repaire et Puyberaud, Teyjat avec Brognac - Le Chatelard et Le Forestier, Saint-Front/Nizonne reste à terminer. Les communes de Javerlhac, La Chapelle Saint-Robert, Hautefaye et Savignac de Nontron feront l'objet de nouvelles communications ».

Mme Rousset relate la vie d'un Périgourdin méconnu, Jean-Baptiste Philibert Deiche, magistrat contestataire et historien. Né à Condom dans le Gers le 20 juillet 1799, il arrive à Périgueux en 1835 en qualité de juge au tribunal de première instance. D'idées libérales, il s'oppose à l'Empire. Il publie une histoire des révolutions françaises depuis 1789, qui fut terminée en 1878. Il meurt le 13 juillet 1885 en sa maison de la rue Cité-Champeaux. Cette intéressante communication sera soumise au comité de lecture pour publication dans le *Bulletin*.

Mme Caillat-Girardy fait le point sur les fouilles qu'elle a conduites ces derniers mois : à Périgueux, sur le site de la cité administrative, à Saint-Crépin-et-Carlucet, à Saint-Martial-de-Ribérac et à Saint-Barthélemy. Des substructures ont été mises au jour et ont fait l'objet d'analyses systématiques.

Revenant sur sa dernière communication (voir compte rendu de la séance du mercredi 4 septembre 1996) M. Filhol tient à souligner les circonstances de la découverte à laquelle il a participé.

Dans le cadre des fouilles de sauvetage du site gallo-romain de Vésone, il a été procédé aux mois de juillet et août derniers à une fouille à la cité administrative, exactement contiguë à l'ouest à la partie fouillée l'année dernière et sur laquelle a été édifié le bâtiment des impôts. Sur cette première partie avaient été alors relevées une voie *decumane*, des structures d'habitation avec deux puits à maçonnerie bien conservée et une sorte de passage à allure de souterrain de construction moderne. Sur la partie fouillée cette année, apparaît au centre, en forme de L une forte structure de maçonnerie moderne (XVII^e siècle ou début XVIII^e siècle) avec deux puits également modernes. La voie *decumane*, relevée précédemment, apparaît à nouveau. Immédiatement au sud de cette voie, on trouve un grand réservoir de section presque carrée (2,25 m x 2,45 m) et de 1,80 m de profondeur dont le fond est constitué par le socle crétacé, et avec des parois en maçonnerie soignée avec alternativement couches de petit appareil et assises de briques plates (6 à 7 m d'épaisseur), sans trace d'enduit, retrouvées *in situ*. Ce réservoir était alimenté par quatre rigoles sur chaque côté, celle du sud ayant été obstruée à l'époque antique. Pour protéger les parois des écoulements d'eau garnie de *tegulae* dépassant d'une vingtaine de centimètres et inclinées vers le bas de 20° environ. Il n'a pas été possible de déterminer si à l'extérieur ce réservoir disposait d'un ouvelage en argile pour assurer son étanchéité. Il semble qu'il s'agissait en fait d'une citerne pour les habitants des alentours, l'eau des puits voisins étant insuffisante et le terminal de l'aqueduc de la Grand Font étant à l'opposé de l'agglomération. Cet aqueduc est le seul à Vésone dont l'existence ait été établie notamment par les travaux de Durand.

Il reste curieux que les remarquables ingénieurs hydrauliciens romains, n'aient pas exploité la résurgence du Toulon, proche de la ville, au débit important et à l'altimétrie favorable. Mais, seul Taillefer fait état, sans beaucoup de précisions, d'un aqueduc amenant l'eau du Toulon, et aucun des travaux ultérieurs ne permet d'en retrouver les traces. La présence de cette citerne au nord ouest de la ville semble démontrer, qu'à cet endroit, l'eau amenée par aqueduc n'y était pas particulièrement abondante, au moins à l'époque où elle fut construite.

Comme sur la fouille précédente, il a été retrouvé des structures d'habitations dans l'*insula* au sud de la *decumane*, notamment une maison avec sol en béton de tuileau et un petit jardin comportant des culs d'amphore laissant supposer qu'ils pouvaient être utilisés comme pots de fleurs.

De nombreux fragments de sigillée et quelques pièces permettront de dater le site qui semble à cheval sur le I^{er} et II^e siècles. Il n'a pas été retrouvé de niveau augustéen, sans doute par manque de temps pour fouiller complètement.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
Dominique Audrierie.

ADMISSIONS DU 4 SEPTEMBRE 1996

- Mme Savary Claude, Conty, 24170 Saint-Germain-de-Belvès, présentée par le Dr J.-N. Biraben et M. L.-F. Gibert ;
- M. Triolet Laurent, La Thoérie, 41310 Authon, présenté par M. J. Lagrange et Mlle M.-P. Mazeau-Thomas ;
- M. et Mme Pigot, Beaupérier, 24400 Saint-Laurent-des-Hommes, présentés par Mme J. Rousset et père Pommarède ;
- Mlle Cusset Marie, Saint-Agnan, 24390 Hautefort, présentée par Mme Villotte-Bertrand et père Pommarède ;
- M. Yovitchitch Cyril, Le Landet, 24200 Sarlat, présenté par MM. B. Fournioux et G. Mouillac.

ADMISSIONS DU 2 OCTOBRE 1996

- M. Pigeaud Romain, 3, av. Daniel-Lesueur, 75007 Paris, présenté par Mme B. Delluc et M. G. Michéa ;
- M. Saint-André Daniel, 12, rue des Géraniums, 24750 Trélissac, présenté par Mme L. Lemay et M. L. Grillon ;
- Mme Baudron Chantal, 6, place du Panthéon, 75005, Paris, présentée par MM. J.-F. Gibert et D. Audrierie ;
- M. et Mme Jobard Yves, route de la Durantie, 24270 Lanouaille, présentés par MM. J. Chassaigne et J.-M. Vedrenne ;
- Mme Bergougnot Evelynne, Charières, 24330 Sainte-Marie-de-Chignac, présentée par M. N. Reymondie et père Pommarède ;
- M. Séraphin Gilles, 159 rue Saint-Géry, 46000 Cahors, présenté par M. D. Audrierie et père Pommarède ;
- M. Raymond de Lage Jean, château de Lage, 19350 Rosiers-de-Juillac, présenté par le Dr J. Brachet et M. Le Nail ;

- Mme Kellerson Madeleine, 40, rue des Thermes, 24000 Périgueux, présentée par Mlle F. Lavergne et Mme F. de Molènes Demangeot.

SEANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 1996

Président : P. Pommarède

Présents : 101 - Excusés : 3

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité

ENTREE D'OUVRAGES

- *Suzanne Lacore*, par Bernard Dougnac, Fanlac, Périgueux, 1993 ;
- *Etude sur l'origine et l'évolution de l'habitat dans le bassin de l'Isle entre Beaulieu et Mussidan*, T.E.R. présenté par Céline Roux sous la direction du professeur Marquette, U.F.R. Bordeaux III, 1996 ;
- *Archéologie médiévale*, C.N.R.S., Paris 25 - 1995 .

ENTREE DE DOCUMENTS

- Accroissement des Archives départementales de la Dordogne, janvier-mars 1996 ;
- Notre collègue Philippe Boiry, prince d'Araucanie, poursuit le dépôt pour notre bibliothèque de documents concernant le royaume d'Araucanie-Patagonie, en particulier des notes sur l'écrivain chilien José Bengoa, auteur d'une histoire du peuple mapuche et les réflexions d'un certain M. Lepot qualifiant le roi d'Araucanie "d'illuminé".

Photocopie de la revue périodique américaine *The Steel Crown* qui consacre dans son numéro de septembre 1996, 36 pages à une visite à Chourgnac d'Ans, à la maison natale d'Antoine de Tounens. Ce reportage évoque largement l'existence d'une association travaillant aux Etats-Unis pour la survivance de l'épopée du roi d'Araucanie.

REVUE DE PRESSE

- Les feuillets *Sem*, n° 35 - octobre 1996, poursuivent la présentation et l'analyse de l'oeuvre du caricaturiste périgourdin ;
- *Lo Bornat*, n° 3 - 1996, dresse le bilan de la félibrée de Saint-Aulaye.

COMMUNICATIONS

Le président revient sur nos prochaines élections pour le renouvellement du conseil d'administration et en précise le déroulement.

M. Turri fait le point sur les projets de travaux pour l'aménagement de la salle des séances.

Le président a assisté, le 27 octobre, à l'inauguration de la salle d'archives protestantes d'Aquitaine à Sainte-Foy-La-Grande, avec une conférence au temple, sur la vie et l'oeuvre de Guizot. Notre collègue, le général de Brianson, doit nous adresser le répertoire des pièces et documents conservés.

Le chanoine Jardel donne lecture d'une fable inédite de Lachambeaudie, passée récemment en vente publique. Cette fable a pour titre "La m... et le cochon".

Le père Pommarède a pu, grâce au chanoine Beaupuy, curé de la cathédrale de Périgueux, compiler le registre de la fabrique de Saint-Front durant vingt années (1837-1857). Ce document permet de voir l'organisation de la cathédrale et de ses cérémonies : le nombre des musiciens et des chantres, l'achat de lustres, les missions des suisses et des sacristains et leur habillement, le nombre de cloches, etc. Cette intéressante communication sera soumise au comité de lecture en vue de sa publication.

M. Melon, architecte de Bâtiments de France, fait l'historique de l'hôtel de la préfecture à Périgueux. Construit par l'architecte Bouillon en 1857, les bâtiments s'organisent autour d'un plan très classique à la française. Des travaux récents ont permis de rendre aux peintures des salons leur lustre d'antan. Il est prévu une visite des salons rénovés dans les mois à venir.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire de séance,
Dominique Audrerie.

ADMISSIONS DU 6 NOVEMBRE 1996

- Mme Nabli Françoise, 15, rue Sainte-Claire, 24000 Périgueux, présentée par Mme J. Chevé et M. B. Fournieux ;
- M. Serre Pascal, 12, rue Fournier-Lacharmie, 24000 Périgueux, présenté par MM. D. Audrerie et Ch. Turri ;
- M. Doche Jean-Pierre, 28, rue Tolstoï, 92130 Issy-les-Moulineaux, présenté par M. J.-L. Galet et père Pommarède ;
- M. Feyt Jean-Luc, 2, rue des Pénitents, 24170 Belvès, présenté par père Pommarède et Ch. Piérobou ;
- M. et Mme Malher-Besse Christian, 1, impasse du Blavet, 56700 Hennebont, présentés par Mlle B. Lecour-Grandmaison et père Pommarède ;
- M. Fonfroide de Lafon Frédéric, 32, rue des Blagis, 92340 Bourg-la-Reine, présenté par M. J. Fonfroide de Lafon et père Pommarède.

SEANCE DU MERCREDI 4 DECEMBRE 1996

Présidence : P. Pommarède, président, puis Mme Roussel, vice-présidente

Présents : 101 - Excusés : 7

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

NECROLOGIE

Jean Félonneau

Henri de Livron

FELICITATIONS

M. Jean Lapeyre-Mensignac, qui vient de recevoir au Sénat le prix littéraire de la Résistance pour son ouvrage *Nos combats dans l'ombre*, éd. Pilote 24, Périgueux, 1995.

Le P. Pommarède, à qui va être remise la médaille du prix Georges-Goyau de l'Académie française pour son livre sur *l'abbé de Feletz*, Ed. Pilote 24, Périgueux, 1996.

M. Edouard de Royère, devenu président de la Fondation du Patrimoine.

M. Roland Nespoulet, qui a soutenu sa thèse de doctorat en préhistoire du Museum national d'histoire naturelle avec mention honorable et félicitations du jury, sur *Le Périgordien VI à l'Abri Pataud*.

ENTREE D'OUVRAGES

- *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1850)*, par Michel Figeac, Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1996 ;

- *La Renaissance en Périgord, châteaux et civilisation*, par Laurent Bolard, photographies Jürgen Prast, Fanlac, Périgueux, 1996 (don de l'éditeur) ;

- *Le président Gaston Mounerville*, actes du 5^e colloque international francophone du canton de Payral (Lot), 1996 (don de P. Martial) ;

- *Livret de la Z.P.P.A.U.P. d'Atur*, Périgueux, 1996.

TRAVAUX DES SOCIETAIRES DEPOSES A LA BIBLIOTHEQUE

- *Jacques d'Abzac de Ladouze et l'abbaye de Divielle ; Le comté de Beaufort au temps des pages limousins et de leur famille ; Prêtres à Trémolat pendant la Révolution ; Pierre Caze, sous-préfet de Bergerac, "historien" de Jeanne d'Arc*, par Marcel Berthier.

- *Documents sur le conventionnel périgourdin Jean Pascal Charles Peyssard ; Correspondance de l'abbé Joseph Nadaud avec Chancelade et l'évêque de Périgueux*, par Louis Grillon.

- *Pierre Saumande au XVII^e siècle et son épouse Simone Coste ou Cote*, par Sébastien Panzini.

- *Documents sur la généalogie des familles de Beauvoir de Sainte-Aulaire et les de Lostanges ; Le mal de galanterie ; Portrait d'un chirurgien au XVIII^e siècle ; Les pharmaciens et leurs ancêtres ; Le village de Bourg-des-Maisons ; La vie d'un chirurgien au Moyen Age ; Querelles de clocher à Domme à la Belle Epoque*, par Paulette Parat.

- *Le puits artésien de la Clâtre*, par Christian Salviat.

ENTREE DE DOCUMENTS

- Accroissement des ouvrages et revues de la bibliothèque des Archives départementales pour le troisième semestre 1996.
- Chromos distribués naguère par les commerçants de Périgueux (don de Mme Bélingard).

COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président rappelle la tenue prochaine de notre assemblée générale et le déroulement des élections suivant les nouveaux statuts.

M. Pierre Martial a donné une intéressante conférence au siège le 13 novembre dernier sur le thème du Périgord à Paris.

Le P. Briquet donne une longue et passionnante communication sur le compagnonnage et ses relations avec le Périgord. Après un rappel historique, il indique qu'aux portes de Périgueux existe un centre d'accueil compagnonique à Chercuzac. Parmi bien d'autres, il a relevé quelques noms d'anciens compagnons : au XIX^e siècle, Lapeyre la Clef des Coeurs-le-Périgord, compagnon chapelier du Devoir ; Ros dit Périgord-l'Ami de l'Ouvrage, compagnon teinturier du Devoir ; Dasté, Périgord-l'Obligé, compagnon tanneur du Devoir ; Constant Périgord-la Gloire du Devoir, compagnon cordonnier, bottier du Devoir ; Louis Lambert, propriétaire à Saint-Michel-de-Montaigne ; Paul Fleurus, Périgord-le Secret du Devoir ; plus près de nous, Périgord-le Sincère ; Verdier, Périgord-l'Estimable, compagnon maréchal-ferrant ; François Lacombe, Périgord-la franchise, compagnon charbon ; Edmond Gouzon, Périgord l'Enfant Sage, compagnon charbon du Devoir, et bien sûr M. Briquet, père de l'intervenant, Limousin-l'Ami du Trait.

Les présidents,
Pierre Pommarède et Jeannine Rousset.

Le secrétaire général,
Dominique Audrière.

ADMISSIONS DU 4 DECEMBRE 1996

- Mme Beckert-Tamarelle Laurence, 20-22, rue de Strasbourg, 94300 Vincennes, présentée par MM. D. Audrière et Ch. Turri ;
- Mme la générale Trapp Simone, Lafaurie, 24210 La Bachellerie, présentée par le général H. Delabrousse-Mayoux et Mme Boras ;
- M. Landon Pierre, 313, rue Lecourbe, 75015 Paris, présenté par Mme M.-Th. Rouzier et père Pommarède ;
- Mlle Michel-Dansac Olivia, 97, rue J.-P.-Timbaud, 75011 Paris, présentée par MM. J. Lagrange et G. Mouillac ;
- M. Cournil Yannick, 24120 Beauregard-de-Terrasson, présenté par M. et Mme de Rancher ;
- Mme Bouvard Mireille, 17, rue Notre-Dame, 24000 Périgueux, présentée par M. J.-M. Bélingard et Mme J. Rousset ;
- M. et Mme Baysset Rémy, le château, 24460 Château-l'Evêque, présentés par M. J.-E. Bonnichon et père Pommarède ;

- Mme Loubignac Madeleine, 20, rue Wilson, 24000 Périgueux, présentée par Mmes F. de Molènes-Demangeot et F. Moulinier ;
- Mme Chardigny Pierre, 2, rue Molière, 78000 Versailles, présentée par M. A. Ribadeau Dumas et père Pommarède ;
- Le colonel et Mme Codet Serge, Le Brouillac, 24340 Mareuil-sur-Belle, présentés par le colonel M. Santenard et père Pommarède ;
- Mme Perpère Marie, Laboratoire de Préhistoire, Musée de l'Homme, 17, place du Trocadéro, 75016 Paris, présentée par M. J. Lagrange et Mme B. Delluc ;
- Mlle Lavoisier Cécile, Lespinassat, 24100 Bergerac, présentée par MM. B. Fournioux et G. Mouillac.

SEANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 1997

Président : P. Pommarède

Présents : 114 - Excusés : 7

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

NECROLOGIE

Colonel Dalençon
Madeleine Bonnelle

Marthe Marsac, sociétaire de longue date qui a beaucoup écrit dans notre Bulletin et s'est dévouée pour notre bibliothèque.

FELICITATIONS

Gérard Fayolle, nouveau sénateur de la Dordogne en remplacement de Yves Guéna, nommé au Conseil constitutionnel, que nous félicitons également.

Le prince Philippe d'Araucanie qui a reçu le prix de l'Académie des sciences morales et politiques pour son ouvrage *Les jeunes et la Résistance* (Pilote 24 édition, Périgueux, 1996).

Paul Bordier, bénéficiaire d'un prix d'encouragement du Clocher d'Or pour sa monographie sur Montagnac-la-Crempse.

ENTREE D'OUVRAGES

- *Dictionnaire des châteaux en Périgord*, par Guy Penaud, Sud-Ouest, 1996 (don de l'auteur) ;

- *De la présence à l'absence : Marguerite de La Boétie dans l'œuvre de Montaigne*, par Anne-Marie Cocula, tiré à part, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 1996 (don de l'auteur) ;

- *Ladornac : Une terre, des hommes, des histoires*, par Sophie Lossky, 1996 (don de l'Association du Clocher d'Or) ;
- *Creyssac d'hier et d'aujourd'hui*, par Marceau Simon, 1996 (don de l'Association du Clocher d'Or) ;
- *Saint-Julien-de-Lampon : son histoire, la vie d'antan, la démographie*, par Joy Law, 1996 (don de l'Association du Clocher d'Or) ;
- *Montagnac-la-Crepse*, par Jean-Paul Bordier, Roc de Bourzac Bayac, 1995 (don de l'Association du Clocher d'Or) ;
- *Le livre de Carsac-Aillac*, par Pierre-Yves Roubert, Municipalité de Carsac-Aillac, 1996 (don de l'Association du Clocher d'Or) ;
- *De la préhistoire à nos jours : Sergeac en Périgord*, par André Roulland, imprimerie du Carrefour, 1996 (don de l'Association du Clocher d'Or) ;
- *Lalinde : Histoire de la paroisse de Drayaux*, par Jean-Marie Vedrenne, 1996 (don de l'Association du Clocher d'Or) ;
- *Condat-sur-Vézère "terre promise"*, par Isabelle Lacombe, Bergerac, 1996 (don de l'Association du Clocher d'Or) ;
- *Beauregard et Bassac*, par Isabelle Lacombe, Bergerac, 1996 (don de l'Association du Clocher d'Or) ;
- *La pierre se souvient : onze mille ans d'aventure humaine entre Lascaux et les Eyzies*, par André-Yves Lunnen, Tamise, Toulon, 1995 (don de l'Association du clocher d'Or) ;

ENTREE DE DOCUMENTS

- Trente dessins de Victor Goursat (Périgueux 1876 - Paris 1955), auteur de nombreuses caricatures, comme son frère aîné, Georges dit Sem (don de M. Doche).
- Acte de baptême et de décès de Savinien de Cyrano, maire de Samois (don de Mme Duchez).

REVUE DE PRESSE

En raison du programme exceptionnel de cette séance, elle a dû être reportée à une prochaine séance.

COMMUNICATIONS

Le président déclare ouverte l'assemblée générale annuelle statutaire. Le quorum n'étant pas atteint, il renvoie cette assemblée générale au mercredi 5 février 1997. Ce jour-là, entre les comptes rendus, moral et financier, il sera procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration élu pour trois ans par les membres à jour de leur cotisation. Le scrutin sera ouvert de 13 h 30 à 16 h 30. Toutefois, le vote par correspondance étant admis par nos statuts, cette méthode est recommandée pour éviter la surcharge du bureau de vote au soir du dépouillement qui suivra la clôture du scrutin.

Notre collègue Bousquet soulève une objection, estimant que le règlement de la cotisation de 1996 est seule indispensable pour donner droit

de vote. En réponse, il lui est fait observer que la cotisation est exigible au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Ces explications étant données, le père Pommarède accueille avec joie M. Dubost, administrateur de la Société archéologique de France, venu préparer le congrès de cette société qui se tiendra à Périgueux en 1998, avec participation de notre compagnie. Il prie M. Dubost de prendre place à ses côtés.

Le président fait ensuite un rapide compte rendu des travaux désormais entrepris pour agrandir notre salle de séance en tenant compte de la nécessité de préserver les parties les plus anciennes de notre hôtel et de gêner le moins possible le bon fonctionnement de la bibliothèque. Un premier devis pour le gros oeuvre s'élève à 80 000 F. Il n'est pas définitif en raison de modifications possibles sur le programme primitif.

Pour finir, le président signale deux prochaines conférences. Le 14 février au Nouveau théâtre de Périgueux, à 20 h 30, le chanoine Briquet parlera du "Compagnonnage et le Périgord" et le lendemain, à 18 h 30, à notre siège, c'est notre collègue, Brigitte Le Varlet qui nous entretiendra de "Puymartin, le crime de Combe Sadouille".

Brièvement, M. Bousquet communique le palmarès du concours du Clocher d'Or : 1^{er} - Ladornac ; 2^e

- Creyssac ; 3^e - Saint-Julien de Lampon. La remise des prix aux auteurs des monographies aura lieu le 14 février, à 17 h 30, aux Archives départementales. Nous y sommes tous cordialement invités.

La parole est donnée à l'abbé Bouet qui a eu le courage de braver les intempéries pour nous résumer un manuscrit de 39 pages, relatif au triste sort des prêtres réfractaires, déportés sur les pontons de Rochefort pendant la Révolution. L'auteur, Nicolas Laulanié du Grèzeau, lui même prêtre, déporté en 1794-1795, décrit avec beaucoup de détails et d'émotion les terribles conditions de vie de ces malheureux dont beaucoup ne revinrent pas : 282 survivants sur 829 prêtres déportés. L'abbé Laulanié, vicaire à Mensignac de 1785 à 1792, interné jusqu'en 1794 au couvent Notre-Dame de Périgueux puis déporté à Rochefort souffrit considérablement de cette tragédie. Enfin libéré le 4 avril 1795, il fit partie du clergé concordataire de la Dordogne. Ce document est d'autant plus précieux qu'il n'en existe que 19 analogues. Il sera intégralement publié dans notre Bulletin.

Après cet exposé, écouté avec la plus grande attention par l'assemblée, le président nous invite à nous rendre à la préfecture. L'objectif de cette visite était de nous permettre de constater l'ampleur et la qualité des travaux de restauration du grand salon et de la salle La Boétie que nous avait récemment commentés notre collègue, Benoît Melon, architecte des bâtiments de France.

Le préfet Goudard, en présence de Bernard Cazeau, président du Conseil général, rappellera que la décision de cette rénovation avait été prise en novembre 1995 et qu'elle fut dirigée par le regretté Emmanuel Payen puis par son successeur Benoît Melon. Tout était achevé pour la réception des hautes autorités françaises et allemandes, en décembre 1996.

Prenant la parole, le président Bernard Cazeau remercia le père Pommarède pour ses judicieux conseils pendant les travaux et assura notre compagnie de la bienveillance du conseil général.

Au nom de la S.H.A.P., notre président remercia M. le préfet pour son aimable invitation et le félicita pour le nouveau lustre ainsi apporté à l'hôtel de la préfecture. Il rappela que M. Goudard préparait activement le bicentenaire de l'institution préfectorale, puis donna la parole à Mme Rousset pour lire la relation que fit Rachilde, d'une réception donnée dans les salons de la préfecture en 1877, à l'occasion de la visite du maréchal Mac-Mahon, président de la République. Texte spirituel et caustique, cette relation pleine d'humour, livre une image remarquablement observée de la bonne société périgourdine de la fin du XIX^e siècle.

Enfin, après avoir commenté les armoiries de notre Société, le père Pommarède présente au préfet nos vœux de bonne année et pria M. Turri de lui remettre, en souvenir, un exemplaire des Cent portraits périgourdins.

Un buffet fort apprécié conclut agréablement cette sympathique et instructive réception.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire de séance,
Michel Soubeyran.

ADMISSIONS DU 8 JANVIER 1997

- M. Queyroi Lucien, le Bourg, 24580 Plazac, présenté par MM. R. Poirier et M. Jardon ;

- M. Nay Jean-Gérard, 11, rue Thann, 75017 Paris, présenté par Mme S. Audibert et père Pommarède ;

- M. Chiotti Laurent, Abri Pataud, 24620 Les Eyzies-de-Tayac, présenté par Mme B. Delluc et M. R. Nespoulet ;

- M. et Mme Tickett Hubert-Henry, Caumesnil, 62760 Pas-en-Artois.

SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 1997

Président : P. Pommarède

Présents : 124 - Excusés : 7

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FELICITATIONS

M. Xavier Darcos, élu maire de Périgueux.

Mme Rousset et le Dr Delluc, promus officiers dans l'ordre des Palmes académiques.

M. François Bordes, nommé chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.

**Prix Georges-Goyau
- Palmarès 1996 -**

Notre Bulletin a salué en son temps la récompense accordée par l'Académie française à notre président pour son livre Charles-Marie de Feletz, un immortel bien oublié (Pilote 24 édition, Périgueux, 1996).

Le jeudi 5 décembre 1996, sous la Coupole du quai Conti, le père Pommarède a reçu la médaille d'argent du prix Georges-Goyau pour son ouvrage d'histoire locale.

A cette occasion, les académiciens Maurice Druon et Jean Dutourd n'ont pas manqué d'évoquer de vieux souvenirs. Quant à Alain Decaux, dans son rapport sur les prix littéraires, de saluer l'excellent cru 1996.

En effet, autour de notre président honoré, on pouvait trouver d'autres personnes illustres, elles aussi récompensées, telles le chanteur québécois Robert Charlebois, la comédienne Valérie Lemercier, mais aussi notre compatriote Hélié Denoix de Saint-Marc, pour ses mémoires militaires.

Tous nos compliments.



1. Maurice Druon et père Pommarède,



2. Robert Charlebois et père Pommarède,



3. Jean Dutourd et père Pommarède (photos Marcel Santenard).

ENTREE D'OUVRAGES

- *La Renaissance en Périgord*, par Laurent Bolard, Fanlac, Périgueux, 1997 (don de l'auteur) ;
- *Fénelon, évêque et pasteur en son temps 1695-1715*, Gilles Deregnacourt et Philippe Guignet éditeurs, Villeneuve-d'Asq, 1996 ;
- *Le mouvement républicain populaire en Dordogne 1945-1958*, mémoire de maîtrise présenté par Jean Chanteloube sous la direction du professeur Sylvie Guillaume, Bordeaux III, 1996.

REVUE DE PRESSE

- Dans *Chemins de fer régionaux et urbains* n° 257 - 1996, Georges Thomas traite des chemins de fer d'intérêt local en Dordogne.
- *Lo Bornat* n° 4 - 1996 rappelle les nombreuses activités qui se sont déroulées ces derniers mois autour de la culture occitane.
- Dans *Mémoire de la Dordogne* n° 9, on peut notamment retenir des notes sur le chanoine Lépine réunies par Louis Grillon, un "Fort Chabrol" pour François Bordes à la mairie de Périgueux.
- Le bulletin de l'Association de recherches archéologiques et historiques du Pays de La Force n° 12 - 1996 réunit un ensemble d'informations et de documents sur cette région.
- Le bulletin du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord n° 45, propose notamment Charles de Foucauld et le Périgord par Marcel Berthier, le château de Pluvimiers par Hervé Lapouge.

COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président remercie M. Goudard, préfet de la Dordogne, pour l'accueil qu'il a réservé aux membres de notre compagnie dans les salons de la préfecture lors de notre dernière séance.

Durant notre dernière soirée, Mme Le Varelet a présenté son oeuvre et ses rapports avec le Périgord devant une assistance nombreuse et intéressée.

M. Bousquet présente les 50 blasons du Périgord réunis sur un panneau par les soins de M. Leclair.

Le prince d'Araucanie a fait parvenir une correspondance inédite entre Antoine Orélie I^{er} et Léopold III de Belgique.

A 14 h 30 précises, le président ouvre l'assemblée générale.

Le secrétaire général présente le rapport moral, qui est adopté à l'unanimité. Le trésorier présente ensuite le rapport financier, qui est adopté à l'unanimité. M. Bousquet pose le problème du commissaire aux comptes. Il reviendra au prochain conseil d'administration de se prononcer sur ce point.

Durant les élections, M. Cestac présente deux études qu'il a réalisées, l'une sur l'enseignement agricole en Dordogne, l'autre sur le domaine des Chaulnes. Ces études, déposées à la bibliothèque, seront soumises au comité de lecture pour publication.

A la suite, M. Gibert présente son dernier livre : *Communautés rurales du Moyen Age au XIX^e siècle à travers l'exemple du pays de Berbiguières en Périgord Noir*.

Les élections sont closes à 16 h 30.

Le dépouillement est effectué sous la présidence de M. Filhol.

Inscrits : 1 511 ; votants : 527 ; nuls : 48 ; suffrages exprimés : 479.

Ont obtenu : Audrière : 452 (élu) ; Bordes : 465 (élu) ; B. Delluc : 432 (élue) ; G. Delluc : 424 (élu) ; Fournioux : 435 (élu) ; Lagrange : 437 (élu) ; G. mouillac : 451 (élu) ; Pommarède : 443 (élu) ; Rousset : 461 (élue) ; Turri : 463 (élu) ; Baunac : 246 ; Bénéjean : 446 (élue) ; Chaput-Vigouroux : 183 ; Combet : 372 (élu) ; Lapouge : 375 (élu) ; Le Nail : 437 (élu) ; Melon : 426 (élu) ; Mention : 211 ; Michel : 319 (élu) ; Nespoulet : 365 (élu) ; D. Mouillac : 266 ; Nespoulet : 365 (élu) ; Ortéga : 285 (élu).

Le conseil d'administration se réunira pour élire son bureau le 17 février 1997.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
Dominique Audrière.

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 1997

Président : P. Pommarède

Présents : 120 - Excusés : 2

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FELICITATIONS

M. Le Cam, pour sa médaille d'honneur du Tourisme ;

M. et Mme Benoît Melon, pour la naissance de leur dernier enfant.

M. de La Clergerie, pour ses découvertes concernant les cloches perdues du prieuré de Saint-Front-de-Castillonès.

NECROLOGIE

Marie-Louise Guinaudeau-Franc

Paul Fitte

M. Escaudemaison

ENTREE DE DOCUMENTS

- Photocopie de la saynète terrassonnaise *La Vézère*, de Jules Carrière, publiée à Périgueux en 1923 (don de M. Lafeuille)

- Relevé chronologique des registres paroissiaux et de l'état civil de la commune de Thenon (remis par le Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord).

ENTREE DE LIVRES

- *Nontron et le Nontronnais*, tome 2, sous la direction de Jacques Lagrange, Périgueux, Ed. Pilote 24 (don de l'éditeur).

REVUE DE PRESSE

- *La Forge Patrimoine*, dans son n°8 (1997), présente la suite et fin de l'étude d'André Ménard sur Carlux, assortie d'une chronologie locale.

COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le Président rappelle le calendrier des prochaines séances et conférences de la Société. Il fait état d'un courrier de la Société littéraire et archéologique de la Brie, qui recherche un château périgourdin ayant conservé quatre statues de taille humaine ; celles-ci proviendraient du tombeau d'Ogier le Danois, autrefois existant à l'abbaye de Saint-Faron, à Meaux.

Le président raconte ensuite une curieuse affaire de "tags" à Périgueux au sujet de laquelle l'un de nos collègues lui a communiqué la copie de documents d'époque. Ces inscriptions auraient couvert les portes et les murs de 33 maisons ou boutiques du quartier du Plantier dans la nuit du 29 février au 1^{er} mars 1796. Elles visaient principalement des notables soupçonnés sans doute d'avoir profité de l'achat des biens nationaux.

Le secrétaire général signale ensuite deux ouvrages récents dignes d'intérêt : la biographie de *Bugeaud*, tout d'abord, publiée par l'historien Jean-Pierre Bois (Paris, Fayard), qui étudie toutes les facettes de la personnalité et l'ensemble de l'action du célèbre maréchal, tant en Dordogne qu'au niveau national, et sans oublier son rôle dans la colonisation de l'Algérie. Cette étude, très bien documentée, permet de resituer ce personnage marquant de la première moitié du XIX^e siècle dans le contexte politique et économique de son époque et de lui donner ainsi une nouvelle dimension. Le second ouvrage, œuvre de Patrick Ranoux et publiée à compte d'auteur, est la mise à jour de l'*Atlas de la Dordogne-Périgord*, dont les qualités graphiques et documentaires en font un instrument de travail de référence pour tout chercheur.

M. Bordes présente ensuite trois documents récemment acquis par les Archives départementales. Le premier est un terrier des possessions de Brandelis de Biron, sieur de Bruzac, de Bannes et de Puybeton, et de son épouse, dans la région de Thiviers. Rédigé en 1521 [1522 n. s.] au repaire noble du Chalard, près de Saint-Paul-la-Roche, il concerne les anciennes paroisses de Thiviers, Saint-Paul, Saint-Priest-les-Fougères, Sarrazac, Brantôme, La Chapelle-Faucher, Saint-Jean-de-Côle, Saint-Pierre-de-Côle, Chalais, Sainte-Marie-de-Frugie, Lempzours, Vaunac, Saint-Romain, Saint-Clément et Bruzac. Il apporte en particulier des renseignements intéressants sur les moulins de cette région. Le second acte se présente sous la forme d'une charte confirmant la donation par Edouard III, "roi de France et d'Angleterre", du château et de la terre Clermont (de Beauregard) au capitaine Guillaume d'Arington pour ses bons et loyaux services (1350). Enfin, la dernière charte narre le projet d'abandon de l'église de Saint-Maurice (de Guilhgorse, près de Saint-Laurent-des-Bâtons), jusqu'alors située à l'intérieur de l'enceinte de la forteresse, et l'accord de l'évêque de Périgueux, Audoin de Neuville, pour sa reconstruction à l'extérieur des remparts (1313).

De très intéressants détails sont donnés sur les dimensions, les matériaux et les éléments architecturaux de ce nouvel édifice. Ces trois documents mériteraient une édition critique.

Mme Imbert, propriétaire de actuelle de Saint-Maurice, apporte des précisions sur la chapelle qui s'y trouve et pense que ses dimensions sont plus importantes que celles mentionnées dans le document. Elle accepte de recevoir notre Société lors de l'une de nos prochaines sorties.

Jean-Pierre Bitard fait état de ses premières investigations sur le mystère des "brochets borgnes" signalés en particulier dans certaines sources de la Dordogne ou de l'Angoumois (le Puits de Fontas, en bordure de Dronne par exemple). Il continue ses recherches notamment dans les vallées des Beunes, près des Eyzies, dans les "gobis" (sources) existant dans cette zone de tourbières. Les explications (trop forte oxygénation ?, consanguinité ?, etc.) restent pour le moment très hasardeuses.

M. le maire de Saint-Pierre de Chignac prend place auprès du président à l'issue de la pose.

La seconde partie de la séance est consacrée à la communication de M. Le Nail sur la gestion du château de Rastignac au milieu du XIX^e siècle. Suite à la récupération inopinée de 9 cahiers de comptes promus à la destruction, M. Le Nail a pu détailler l'exploitation de ce domaine entre 1845 et 1850. Après une rapide présentation généalogique des maîtres du lieu, ducs de La Rochefoucault-Liancourt, qui d'ailleurs ne firent que de rares et courtes visites à Rastignac, il étudie les comptes de dépenses tenus de façon très précise par le régisseur du domaine. On peut ainsi saisir très finement l'étendue de celui-ci (sur 3 communes), la dominante viticole qui s'y attachait alors (et ce jusqu'à la crise du phylloxéra au début des années 1880) et surtout l'ensemble des acteurs, permanents ou temporaires, qui participaient à son entretien comme à son exploitation. Les salaires et les prix de journées permettent d'avoir une bonne idée des conditions de vie de ces employés ou ouvriers, et nous fournissent des éléments essentiels pour une meilleure compréhension de la vie économique et sociale de ce type de structure au milieu du XIX^e siècle.

M. le président souhaite que le remarquable travail de M. Le Nail soit présenté au comité de lecture en vue d'une prochaine publication dans notre Bulletin. M. Bordes insiste sur la nécessité de telles monographies économiques, qui peuvent être facilement menées dans les fonds de famille déposés ou donnés aux Archives départementales.

M. Bousquet fait état de son souhait de voir au sein du Conseil d'administration une place plus grande réservée à l'élément féminin. Le président lui rappelle que tout membre, masculin ou féminin, peut présenter sa candidature.

A l'issue de la séance, une cérémonie amicale rassemble parents et amis autour de Mme Jeannine Rousset et du Dr Gilles Delluc à l'occasion de la remise de leurs croix d'officiers des Palmes académiques.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
François Bordes

La grotte ornée de Bara-Bahau (Le Bugue) Géologie et Préhistoire

par Brigitte Delluc *, Gilles Delluc* et Francis Guichard**.

La grotte ornée de Bara-Bahau, découverte en 1951 par N. et M. Casteret, a fait récemment l'objet d'une étude méthodique. Elle a permis de comprendre l'origine géologique de cette cavité, d'expliquer la localisation de la zone ornée dans le fond de la caverne et l'aspect très particulier des gravures sur cette paroi de calcaire marneux, parsemée de rognons de silex et labourée de griffades d'ours, et de préciser les circonstances de la découverte des gravures.

I - UNE GROTTES ORNEE PREHISTORIQUE

La grotte ornée de Bara-Bahau (Le Bugue, Dordogne) est un sanctuaire préhistorique exemplaire. Elle s'ouvre au fond d'une reculée, sur le flanc est d'un coteau aride qui domine le vallon où s'est établie la petite ville du Bugue, au confluent de celui-ci avec la Vézère.

Ce vallon est l'exutoire des eaux que drainent le ruisseau issu du talweg de la Ferrassie et de l'émergence du Plancat au nord-est, d'une part, et du ruisseau de Journiac et de la source de Ladouch au nord-ouest, d'autre part. Leurs eaux mêlées, sur un kilomètre, se dirigent vers le sud. Après avoir traversé le bourg du Bugue, elles apportent leur tribut à la Vézère, en rive droite, à 55 mètres d'altitude.

Le petit massif calcaire dans lequel se développe la grotte de Bara-Bahau est actuellement bien individualisé. Il s'agit grossièrement d'un pentagone de 1200 à 1500 mètres de côté délimité de la façon suivante :

au nord-est par le vallon du ruisseau de Ladouch que remonte la route nationale 710 en direction de Journiac et de Périgueux ; à l'est par l'étroit vallon du Bugue ; au sud-est par le flanc escarpé du coteau creusé concavement par la Vézère ; au sud-ouest par le vallon du ruisseau de Reclaud emprunté par la route nationale 703 ; à l'ouest par les entailles des talwegs latéraux qui descendent des hameaux du Breuil au nord-ouest et de la Gaudie au sud-ouest. L'ensemble du massif ainsi dessiné représente environ 3 km² et le plateau culmine à 185 mètres. Avec 115 mètres d'altitude à sa base, le porche de la grotte de Bara-Bahau se trouve donc très exactement à mi-hauteur entre le sommet actuel du plateau et le niveau de base de l'aquifère constitué par la Vézère (fig. 1).

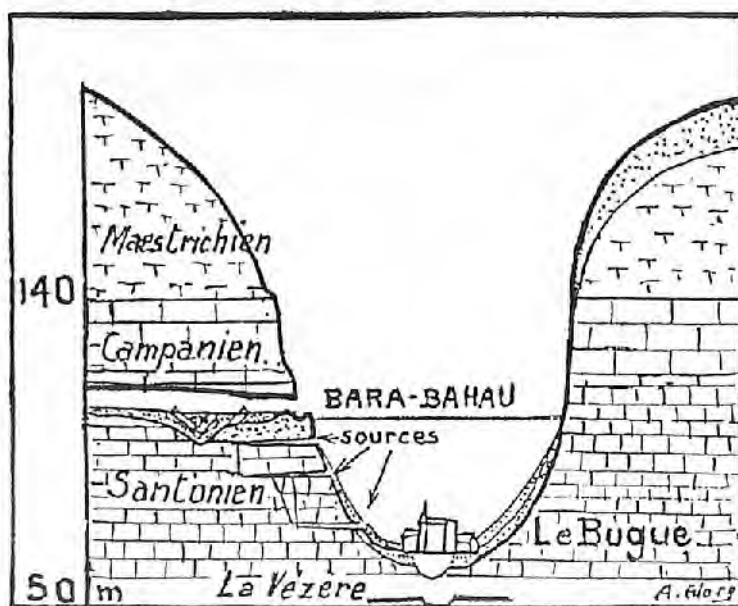


Fig. 1 - Coupe schématique du massif de Bara-Bahau par A. Glory (archives Glory). L'échelle des reliefs est considérablement agrandie par rapport à celle des distances horizontales.

La grotte s'ouvre par un large porche au sud-est, aujourd'hui fermé par un mur construit en retrait. Une grande et haute galerie, longue d'une centaine de mètres, large d'une douzaine lui fait suite (fig. 2) ; sa hauteur à l'entrée est de 2,50 m, mais elle s'élève rapidement autour de 6 m (fig. 3). Son sol est chaotique. Elle s'achève sur un énorme cône d'éboulis en provenance de la surface du plateau, isolant une sorte de recoin arciforme qui fut orné durant le Paléolithique supérieur. Le nom de la caverne vient du patois sarladais ; cette onomatopée équivalait à "patatras" ou à "badaboum" et l'orthographe du toponyme est variable.

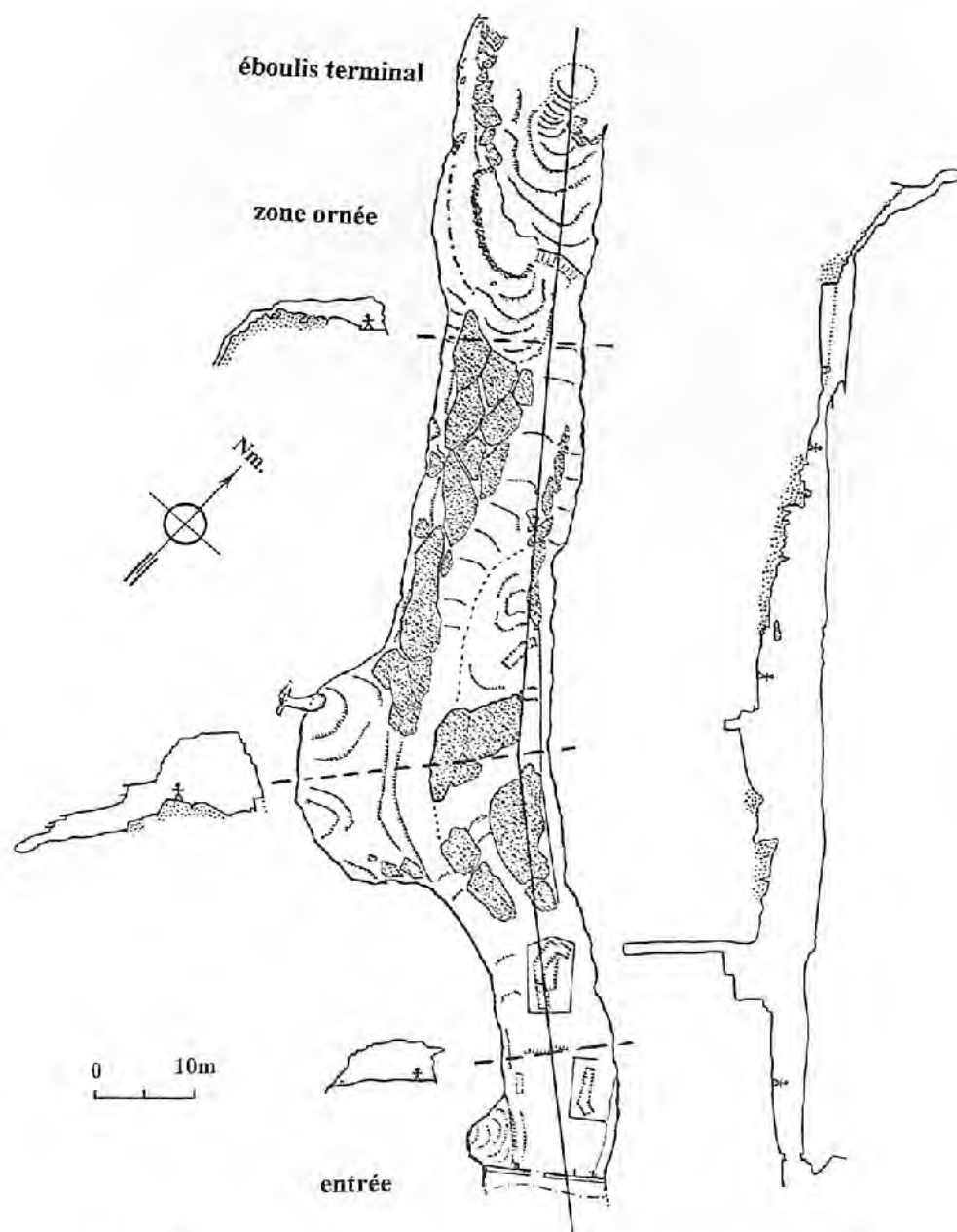


Fig. 2 - Plan général de la grotte avec, à gauche, les sections transversales et, à droite, la section longitudinale de la grande galerie (er; pointillés, les blocs tombés au sol ou la roche encaissante).



Fig. 3 - Vue générale de la grande galerie avec, au fond, le gros éboulis qui isole la zone ornée.

II - L'HISTOIRE D'UNE CAVERNE

A) La mer du Périgord, il y a environ 100 millions d'années

Pendant l'ère secondaire, au Jurassique supérieur (Malm), les oscillations du niveau de la mer déterminent les assises des calcaires. Elles se déposent sur la plate-forme récifale qui s'étendait au nord-est du département de la Dordogne. La série jurassique se termine par un mouvement de bascule, orienté vers le sud, qui entraîne son exondation. Durant cette période et jusqu'au Crétacé inférieur s'effectue une intense érosion karstique de tout ce secteur, tandis que la région du Bugue relève encore du domaine océanique. Au Crétacé supérieur, la transgression cénomaniennne constitue la "baie du Sarladais", à l'est du pli-faïlle de Saint-Cyprien. Des conditions de sédimentation en eaux côtières chaudes et agitées, riches en silice d'origine organique (spongiaires) et minérales (solubilisation de silicates), conduisent à la formation des calcaires gréseux du Coniacien (C7). Il est de teinte jaunâtre dans la vallée de la Vézère en amont du Bugue et est exploité comme pierre de taille. A la fin du Crétacé, la reprise du basculement du socle vers le sud-ouest entraîne la régression marine qui s'accompagne des nouveaux dépôts du Santonien et du Campanien.

Le Santonien (C7ec), non subdivisé sur la feuille de Bergerac (carte géologique au 1/80.000, 1965), est très riche en glauconie et en minéraux détritiques lourds apportés par des courants plus ou moins violents selon les périodes. Il présente des concentrations de silex noir-violacé, bien lités, que séparent parfois des horizons marneux et sablo-gréseux. Sa formation implique des conditions de sédimentation détritique plus calmes et moins profondes que le Coniacien, avec une périodicité régulière dans l'apport siliceux provenant de l'érosion continentale qui accroît son intensité au fur et à mesure que le socle bascule.

Suit une période plus calme pendant laquelle la sédimentation marine se poursuit en eaux peu profondes. Les sédiments forment la série monotone des calcaires marneux déposés en strates blanchâtres régulières, séparées par les lits de silex, du Campanien (C8). L'étage débute par un horizon à Subalvéolines (C8a) qui se trouvent en abondance dans un calcaire à ciment microcristallin et micrograveleux. La roche est gélive, très riche en fossiles benthiques (oursins, huîtres, spongiaires) en général roulés. C'est dans cet étage que se développe, pour l'essentiel, la grotte de Bara-Bahau.

Tandis que la mer se retire définitivement de tout le nord du département, le sud reçoit encore les sédiments maestrichtiens (C9) qui coiffent la série du Sénonien. Ils constituent la corniche maestrichtienne des plateaux latéraux dès la sortie de la cluse de la Dordogne dont la vallée est étranglée au voisinage du passage du pli-faille de Saint-Cyprien. Au Tertiaire (Ludien), des placages d'altérites (e3s), souvent colorés d'oxydes de fer (hématite et goéthite), viennent par endroits couronner les plateaux (Gourdon-Platel *et al.*, 1992, p. 449-460).

B) Un peu de tectonique

Un accident majeur, l'anticlinal de Saint-Cyprien - Périgueux - Cognac a affecté la région du Bugue et contribué à son modelé. C'est une faille à rejet sud qui sépare les affleurements jurassiques et coniaciens de l'est, du flanc effondré ouest. Situé à 2 kilomètres seulement à vol d'oiseau à l'est de la grotte de Bara-Bahau, son orientation générale N.W.- S.E. a déterminé, par ses répliques, les axes des vallées voisines affluentes de la rive droite de la Vézère. C'est le cas de la vallée du Manoire et du ruisseau issu de la source de l'Auzelou à l'est de la faille ; du vallon en amont de l'émergence du Plancat, qui suit la faille ; de la vallée du ruisseau de Ladouch et de celle du ruisseau du Reclaud à l'ouest de celle-ci. Contrairement au pendage général ouest qu'empruntent les cours d'eau majeurs (Dordogne, Vézère), ces petits ruisseaux coulent du N.W. vers le S.E. en épousant la direction de la faille, c'est-à-dire pratiquement en sens inverse des écoulements habituels, compartimentant géométriquement le paysage.

Non seulement il en est ainsi pour les limites nord et sud du petit massif qui renferme la grotte de Bara-Bahau mais, de plus, force est de constater qu'il en fut de même pour les paléo-écoulements. En effet, la portion de galerie actuellement pénétrable de la grotte suit une orientation rigoureusement identique à celle du pli-faille et à ses répliques N.W.-S.E.

C) Peu à peu, des ruisseaux...

Différentes phases successives ont conduit à l'élaboration de la caverne. A la fin du Crétacé, dès que la mer se retire vers l'ouest, les roches calcaires sont livrées à l'érosion. Tandis que l'environnement morphotectonique impose la direction N.W.-S.E. aux écoulements de surface, la fissuration interne et le pendage local guident les drainages hypogés qui s'établissent au contact de deux niveaux stratigraphiques : le Santonien et le Campanien (fig.1).

La première phase du creusement ne concerne que les diastèmes et canalicules tortueux présents dans le volume rocheux. Bien que de dimensions millimétriques, ce réseau de fentes assure la liaison avec le sol superficiel porteur de la végétation qui produit le CO². Par une action plus chimique que mécanique, les eaux d'infiltration acidifiées agrandissent les conduits qui s'organisent en drains principaux au contact du Santonien. Dès le début du Tertiaire (Eocène) l'érosion extérieure s'intensifie, notamment sous l'action des cours d'eau qui dévalent du Massif Central et qui s'insinuent dans toutes les fissures, modifiant l'équilibre mécanique de la roche encaissante et favorisant les élargissements. De ce fait, ils entraînent en profondeur leurs alluvions sableuses et argileuses, mêlées aux altérites arrachées du plateau. De simple collecteur d'eaux d'infiltration fonctionnant en régime noyé, le drain devient galerie à écoulement libre. Les matériaux de surface entraînés s'ajoutent aux résidus de dissolution du calcaire et s'accumulent sur des épaisseurs considérables (Bergounioux, 1960). Un ruisseau au débit variable selon les différents régimes de précipitations parcourt la cavité en méandrant sur ses alluvions. De type fluvial mais non torrentiel, il contribue cependant au "calibrage" de la galerie, érodant tantôt à droite et tantôt à gauche les parois latérales et laissant dans la roche l'empreinte de méandres suspendus et des lits de rognons de silex mis à nus. Lorsqu'ils sont complètement déchaussés sous l'effet de la micro-cavitation, ces derniers tombent dans le lit du ruisseau et sont entraînés par le courant avant d'être à leur tour recouverts de dépôts sablo-argileux. F.-M. Bergounioux en a retrouvé à différents niveaux dans son sondage, et notamment une forte concentration entre 4,30 et 5,10 mètres de profondeur, d'aspect noirâtre car teintés par des oxydes de manganèse (*ibid.*, p. 106). Les inclusions de silex non entièrement décapées restent en saillie et, tandis qu'elles baignent encore dans l'eau, elles s'enroben de colorations ocrées ou rougeâtres (comme dans la grotte de Rouffignac), dues aux oxydes de fer que renferment les altérites entraînées.

Comme le niveau sur lequel méandre le ruisseau ne cesse de monter à cause de l'épaisseur croissante de sédiments accumulés, l'action conjuguée de l'érosion mécanique et de la corrosion chimique font migrer le peu d'espace libre de la galerie vers le haut du massif, dans le Campanien crayeux.

Il est certain que les eaux d'infiltration ne suffisent pas à alimenter suffisamment le ruisseau pour creuser de telle sorte la grotte de Bara-Bahau : elles ne drainent que la moitié nord d'un massif de 3 km². L'origine de l'alimentation principale du système doit être recherchée ailleurs.

D) La grande traversée des eaux

Au Miocène les couloirs alluviaux sont encore peu accusés et le niveau de base est alors beaucoup plus haut qu'actuellement. Les eaux qui descendent du nord-ouest par le vallon de Ladouch n'empruntent pas la gorge du Bugue - non encore suffisamment forée - pour rejoindre la Vézère. Tout ou partie de l'alimentation se perd en amont du confluent avec le ruisseau du Plancat, sur le flanc nord du petit massif de Bara-Bahau, au niveau du talweg situé entre Grange de Pale et la Cave. Cette perte, de nos jours masquée par les matériaux de solifluxion, est à rechercher au contact Santonien - Campanien, vers 130 mètres d'altitude. De là, les eaux traversaient le massif de part en part en suivant le pendage pour résurger dans le vallon de la Cocagne, au-dessous et en aval du porche de l'actuelle entrée de la grotte.

L'érosion miocène décapa les plateaux, décoiffe des diaclases, égueule des galeries souterraines et ouvre des avens ou cheminées remontantes jusque-là aveugles. C'est ce qui a dû se produire à Bara-Bahau au niveau du grand éboulis qui termine la portion pénétrable de la grotte, pratiquement à mi-distance entre perte et résurgence. L'aven ouvert, les eaux superficielles s'y engouffrent et, par effet de chasse, expulsent une bonne partie du remplissage qui atteignait presque la voûte dans la partie aval. Là, F.-M. Bergounioux effectua un sondage dans les dépôts non évacués, qui subsistent, au moins, sur 15 mètres d'épaisseur.

Avec le temps, blocs, cailloutis, résidus cryoclastiques et argileux se sont accumulés à la base de l'aven et ont fini par obstruer complètement la galerie, tandis que l'aven lui-même s'est comblé jusqu'à la surface, soit sur une trentaine de mètres de hauteur. La percée hydrogéologique est de ce fait dorénavant séparée en deux tronçons : le tronçon amont - devenu impénétrable - et le tronçon aval, celui de la grotte proprement dite.

D'autres témoins du karst éocène, recoupé par la surface du Miocène, sont nombreux sur les interfluvés. Un exemple typique est visible non loin de là, en bordure de la route N.710, sur le déblai des Landettes, à Journiac : lapiaz et avens sont "tranchés par la surface d'érosion et comblés par un matériel soutiré sableux rouge à galets de grès ferrugineux" (Marchand, 1979).

On peut encore citer, à 250 mètres au nord-est de l'entrée de Bara-Bahau, les deux grottes dites Trous du Renard, qui s'ouvrent en bordure gauche de la route qui monte du parking vers Canteyrat (Guichard, 1977). Là encore, le méandre d'origine a été recoupé par l'érosion du flanc du massif, séparant en deux cavités distinctes ce qui n'était à l'origine qu'une seule vaste galerie dont l'extrémité pénétrable actuelle s'approche à moins de 150 mètres de la partie visitée de Bara-Bahau. Enfin, à 800 mètres au sud-ouest, dans le hameau de la Croze, c'est le forage d'un puits qui recoupa à dix mètres de profondeur un autre tronçon de galerie.

Au Quatemaire, parallèlement à l'étagement en profondeur des réseaux souterrains, on assiste à l'encaissement des vallées qui s'abaissent par paliers successifs. Ce creusement favorise la formation de petits systèmes de drainage des versants (Guichard, 1977), tout en abandonnant et donc en fossilisant les formes les plus anciennes. Les glaciations successives de cette période ont entraîné l'abaissement du niveau de la mer. Cet abaissement du niveau de base se traduit par le creusement de l'actuel réseau hydrographique (Capdeville *et al.*, in : Duret *et al.*, 1986, p. 11), dont les vallons recoupent les anciens drainages souterrains qui se retrouvent, dès lors, "suspendus". Quant aux écoulements phréatiques profonds, ils s'effectuent en conduits noyés puis émergent sous forme de sources, souvent captées, dans la partie inférieure des vallons. Tel est le cas pour l'émergence du moulin de Ladouch (à 800 mètres à vol d'oiseau au nord de Bara-Bahau), pénétrable en plongée sur quelques dizaines de mètres, ainsi que pour celle du moulin de Pierrille, au Plancat (distante de 2100 mètres), où J.-L. Sirieix explora 1500 mètres de réseau exondé, jusqu'au pied d'une cascade verticale de 12 mètres de hauteur, vraisemblablement située au niveau du passage de la faille de Saint-Cyprien (Sirieix, 1993).

La décompression mécanique du massif, due au creusement des profonds talwegs qui le cernent, provoque des effondrements dans les voûtes de la grotte de Bara-Bahau. Les strates en encorbellement se décollent et chutent, puis se fichent dans le remplissage jusqu'à former les amoncellements des gros blocs que l'on contourne lors des visites. Peu à peu la galerie paragénétique (Renaud, 1970, p. 66-67) tend vers son profil d'équilibre, laissant par endroits, sur la voûte plane, le sillon d'un chenal méandrant au milieu des alvéoles des rognons de silex décollés. Les paléo-écoulements fluviaux avaient déjà cessé dans la caverne lorsque les effondrements se produisirent car les blocs n'en présentent aucune trace (coups de gouges ou vagues d'érosion).

Seul subsiste un maigre ruisseau - temporaire de nos jours - qui draine le sous-écoulement de la galerie, et en particulier de la zone du grand éboulis qui demeure toujours humide. Le toit du porche d'entrée a dû s'effondrer à plusieurs reprises, donnant naissance par érosion régressive à la reculée de la Cocagne. Le barrage constitué par les matériaux tombés au sol a obligé le ruisseau à se frayer un passage le long de la paroi ouest, en suivant le pendage.

Le plan de la grotte montre à quelques mètres de l'entrée, sur ce même côté, une dénivellation de cinq mètres, en grande partie colmatée par les apports de solifluxion, sous laquelle doit couler le ruisseau. Son exutoire sourd en contrebas du porche, à une trentaine de mètres en aval du parking de la grotte, en bordure de route. Il fut capté pour l'alimentation en eau potable de la ferme de la Cocagne.

Depuis les dernières glaciations le karst n'a pas évolué de façon significative. La grotte de Bara-Bahau est devenue fossile et a été parcourue par les animaux et les hommes de la préhistoire.

III - LA DECOUVERTE DES GRAVURES

La grotte est connue depuis toujours. Dans *Journal de tournée en Périgord*, F. de Paule Latapie raconte qu'il visita, le mercredi 29 avril 1778, cette grotte "qu'on appelle le trou de la Cocagne, par la quantité de piquenis [c'est-à-dire de pique-niques] qui [y] ont été donnés. Le sieur Hubert, marchand confiseur au Bugue, dans la vigne duquel elle se trouve, en a fait arranger l'entrée, en y formant une petite salle qu'il a fait clore d'un mur [...] Sa longueur est d'environ quatre cents pieds depuis l'entrée jusqu'à l'endroit où l'on peut aller commodément [...] On ne sait précisément jusqu'à où (*sic*) s'étend cette caverne immense, parce que les pierres détachées d'en haut ont à peu près bouché les passages". Cet inspecteur des manufactures visita la grotte de Rouffignac le surlendemain (Guichard, 1993, p. 43) (note 1). Naguère encore, les enfants du Bugue venaient jouer ici le jeudi ou le dimanche, comme le rappellent G. Duret (Duret *et al.*, 1986, p. 13) et G. Fayolle (Carcauzon, 1987).

Le spéléologue Norbert Casteret, accompagné de sa fille Maud et de son fils Raoul, fut convié en 1951 par l'entrepreneur président du Syndicat d'Initiative du Bugue, Marcel Maufrangeas, à visiter la cavité. Le 1^{er} avril 1951, Maud Casteret, se reposant allongée sur le sol, aperçut les premiers traits gravés : un cheval, puis "une vache aux belles cornes" (Casteret, 1954, p. 71 ; 1961, p. 246-249 ; Casteret M., 1993, p. 20 ; Duret *et al.*, 1986, p. 12- 15, 17 ; Carcauzon, 1987, p. 2 ; Joffre, 1992, p. 113-114). Les Casteret identifièrent une quinzaine d'animaux (six chevaux, deux aurochs, deux bisons, deux bouquetins, un cerf, un rhinocéros, un félin, un ours), au cours de deux visites dans le même après-midi, la première conduite par Marceau Sourie (Casteret, 1961 ; 1968). Ils présentèrent le soir même leur trouvaille à leur hôte, un temps sceptique compte tenu de la date de l'événement, puis le surlendemain à Séverin Blanc, directeur de la circonscription préhistorique, à la presse et à des curieux locaux (Casteret, 1968, p. 235-241 ; Casteret M., 1993, p. 20).

Pour Casteret, "ce sont encore des balbutiements qui expliquent et annoncent les progrès ultérieurs [...] L'Homme préhistorique sait déjà [...] tracer sur l'argile (*sic*), d'une main ferme, une silhouette de ces animaux,

Chevaux, Boeufs, Bisons, Rhinocéros (*sic*), qu'il peut suivre à la chasse[...]. Le caractère des dessins, pour rude et grossier qu'ils soient, est d'un bon style naturaliste" (Casteret, 1961, p. 249). Et, un an plus tard, alors que la grotte a déjà été sommairement aménagée pour la visite touristique, elle est inaugurée officiellement le 13 juillet 1952.

IV - LA CAVERNE, JADIS...



Fig. 4 - Accès ancien à la zone ornée (cliché A. Glory, 1955)

Avant toute amélioration des conditions de parcours, on devait franchir, à la lueur des lampes ou des torches, en se baissant nettement, un passage bas pour s'élever le long du cône d'éboulis argileux. On se relevait ensuite un peu (fig. 4). Selon les témoins, on n'était pas contraint à la reptation. N. Casteret a donné une bonne description de la zone terminale de la caverne : "Nous atteignons un passage où le sol monte insensiblement [...]. Il faut se courber pour aller plus avant. Le plafond se relève maintenant, mais à quelques mètres de haut seulement. Les dimensions de la caverne sont moins imposantes et nous ne tardons pas à nous heurter à un énorme talus terreux encombré de blocs de rochers. Il y a eu un grand éboulement [...], qui a obstrué la caverne" (Casteret, 1961, p. 247). Les travaux n'ont pas encore transformé en salle la zone ornée : le 15 août 1951, lorsque H. Breuil se rend à Bara-Bahau avec Windels, il remarque que "les dernières figures sont placées dans une étroite ruelle de la paroi gauche, entre celle-ci et une masse de roches éboulées" (Breuil, 1952, p. 309).

Dans la portion terminale de la grotte, en effet, le sol était fait d'une pente d'argile rouge et de blocs éboulés (pente de l'ordre de 10° dans la zone ornée), tandis que, au plafond, les trois tranches de strates rocheuses, obliquement fracturées (séparés par des joints horizontaux contenant une argile plastique vert bronze), constituent la surface ornée, de plan oblique, à peine plus pentue que le sol d'origine (pente de l'ordre de 20° dans la zone ornée). Ce qui fait qu'en s'élevant sur la pente, en passant du registre inférieur aux registres moyen et supérieur du panneau, une personne de taille moyenne disposait en bas de 1 m à 1,50 m de hauteur sous plafond, à la partie moyenne de 1,50 à 1,60 et en partie supérieure de 1,50 à 1,70 m. Pour graver, elle devait donc se tenir assise ou à genoux au niveau du registre inférieur, un genou en terre au niveau du registre moyen, et en position debout (les genoux un peu fléchis) au niveau du registre supérieur.

Plus on s'élève, plus les dimensions des figures sont grandes, car le champ manuel en largeur augmente lorsque l'on passe de la station assise à la station debout. On comprend pourquoi les premiers traits gravés ont été découverts par Maud Casteret alors qu'elle était étendue sur le sol et pourquoi c'est essentiellement le dernier registre qui a été labouré par les griffades des ours. Plus haut, au-dessus du phallus (n° 18 de notre inventaire) et de la fissure sus-jacente, vers le puissant aven d'effondrement, la voûte atteignait et dépassait quelque peu 2 m, avant de venir à la rencontre de la pente argileuse, plus abrupte : il n'y a plus de traits gravés ni de griffades d'ours. A quelques mètres tant au-delà qu'au-dessus des gravures, le cône d'éboulis devient très pentu, encombré par de très gros blocs rocheux ; il vient au contact des parois, interdisant toute pénétration. Malgré plusieurs tentatives, il n'a pas été possible jusqu'à présent de poursuivre bien loin l'exploration en raison de ce colmatage.



Fig. 5 - Aménagement touristique de la grotte : une brouette, tractée par un âne, permet d'acheminer, par l'étroit sentier, le sable nécessaire (cliché A. Glory, 1955).

En d'autres termes, pour l'homme préhistorique, les conditions de circulation étaient les suivantes : après une progression parmi des blocs effondrés dans une large galerie semi obscure, un passage surbaissé et montant, il parvenait dans une petite salle en faible rotonde, non éclairée, au sol pentu, accrochée à un flanc d'éboulis, permettant à peine de se relever et n'offrant qu'une paroi plafonnante à orner. Bref un lieu retiré, autant que le permettait l'ampleur du porche et de la galerie, au demeurant d'assez faible longueur.

Ce sanctuaire profond présente de nombreuses ressemblances avec la grotte ornée de Rouffignac, par les dimensions de la galerie, le calcaire crayeux très tendre des parois rendues irrégulières par des rognons de silex, le remplissage argileux, les nombreuses griffades d'ours, les oeuvres préhistoriques (sans compter les tracés digitaux d'ancienneté discutable ici).

L'aménagement touristique de la grotte (fig. 5) fait un peu oublier l'aspect ancien des lieux. Au début des années cinquante, l'accès à la salle terminale a été aménagé par abaissement du sol et équipé d'un escalier. Le sol du "sanctuaire" a été excavé et aplani, éloignant les gravures des registres moyen et supérieur de l'observateur, tandis qu'une murette, haute d'une cinquantaine de centimètres, le tient à distance du registre inférieur (fig. 6). Grâce aux traces argileuses rouges demeurées sur les parois, nous avons pu matérialiser le sol ancien, pour l'expérience, avec des filins et des filets tendus : cela nous a permis de mieux reconstituer la position du (ou des) graveurs des différentes figures (fig. 7).



Fig. 6 - Aspect actuel de la zone ornée. Devant la murette, des négatoscopes fournissent le dessin des gravures situées sur la paroi plafonnante ; à droite, le cône d'éboulis entaillé par l'aménagement touristique.

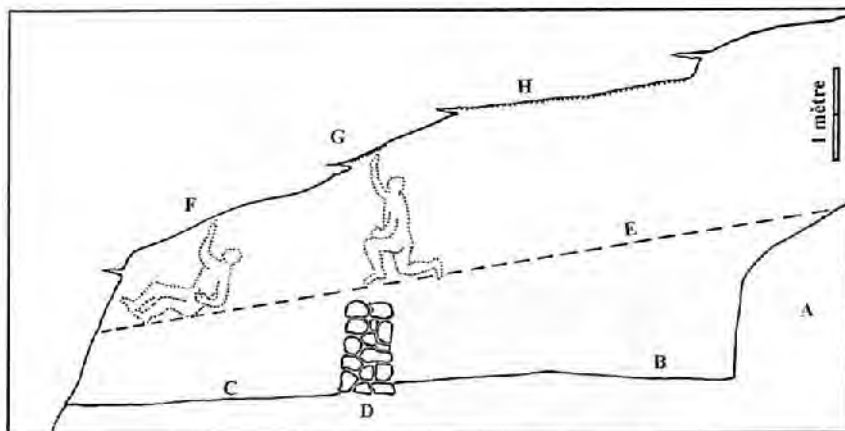


Fig. 7 - Section transversale ff' de la zone ornée (voir fig. 11) : A, cône d'éboulis ; B, plate-forme d'observation ; C, sol excavé ; D, murette ; E, niveau du sol ancien ; F, registre inférieur (ours 4) ; G, registre moyen (tête du cheval 13) ; H, registre supérieur (non ornée à ce niveau, griffades d'ours).
Les surfaces argileuses sont soulignées par des pointillés.

V - UN DECHIFFREMENT DIFFICILE ET UNE DATATION DISCUTÉE

L'abbé Breuil était venu à Bara-Bahau avec S. Blanc, "quelques mois plus tard [...] en rentrant d'un long voyage en Afrique australe" (Casteret, 1961, p. 249), le 15 août 1951 (Breuil, 1960, p. 128) et en dressa procès-verbal (archives Glory). H. Breuil jugea les panneaux décorés importants pour les débuts de l'histoire de l'art, les figures "d'un bon style naturaliste", sans se prononcer très précisément sur leur datation. Il reverra la caverne avec l'abbé Glory le 24 juillet 1957 (Breuil, 1960, p. 130). Il encourage ce dernier à effectuer les relevés de ces gravures car, dit-il, "je connaissais son zèle, son oeil précis et sa main experte dans ces travaux de relevé. L'on verra le parti qu'il a essayé de tirer de cette paroi surchargée" (Breuil, procès-verbal du 15 août 1951, archives Glory).

Après avoir confié en 1952 au photographe Laborie le soin d'effectuer les relevés et décliné en janvier 1953 une première offre de services de l'abbé Glory, le Syndicat d'Initiative du Bugue finit par demander à ce dernier, en juillet 1955, de relever les gravures, de mettre en état la grotte et d'organiser une visite touristique de qualité (archives Glory).

Juché sur une échelle double ou allongé sur un échafaudage, A. Glory effectue des calques indirects (fig. 8). Comme il est en charge aussi, depuis 1952, des relevés par calque direct de Lascaux, il travaille ici de jour et de nuit, de juillet à septembre 1955. Il se contente de reporter sommairement les traits de contour des figures sur des feuilles de cellophane, appliquées sur une plaque de plexiglas tenue par lui-même ou par deux aides à faible distance de la paroi fragile.

A Glory était très fier de cette méthode, "mise au point par l'auteur, laquelle demande 14 opérations successives, élimine ainsi toute fantaisie personnelle [et] fait ressortir des détails qui échappent à la photographie" (Glory, 1955, p. 11). Des photographies ont déjà été prises par F. Windels (Breuil, 1952, fig. 360-363, p. 308- 309) et par Laborie, photographe à Bergerac (archives Glory). Ces dernières seront éditées en cartes postales noir et blanc (par la Documentation internationale d'art préhistorique, photos Laborie, Bergerac), de même que les relevés de A. Glory (archives Glory et Delluc).



Fig. 8 - A. Glory procédant à un relevé à l'aide d'une plaque en plexiglas qu'il tient de la main gauche (collection A. Glory, 1955).

En fait, la difficulté de déchiffrement de ces unités graphiques, tracées selon des procédés différents (traits à bords vifs, régulier ou non, unique ou multiple, traits larges et difficiles à délimiter), embrouillées, mélangées d'accidents pariétaux (fissures, rognons de silex, cicatrices de chutes de rognons de silex), de griffades d'ours (qui furent parfois confondus avec des tracés digitaux très altérés (Lorblanchet, 1995, p. 139)), de tracés digitaux d'ancienneté douteuse et de coups d'outils modernes, la lecture à distance de ces éléments à travers un support transparent, dans une position inconfortable, la multiplication des étapes de report, sans compter une quête incessante de la nouveauté et du spectaculaire, conduiront à des relevés quelque peu enfantins et à la multiplication de figures animales (en particulier de "têtes de chevaux"), de flèches et de traits divers. Inversement parmi les signes, seul le signe 1 est mentionné comme "un cartouche assez énigmatique" (Glory, 1955, p. 14). Malgré les vœux de l'auteur, les résultats peu probants de ces travaux n'emporteront guère la conviction des préhistoriens.

C'est peut-être pour cela que A. Laming-Empeire se contentera de placer le nom de Bara-Bahau dans la liste des grottes profondes ornées de gravures (Laming-Empeire, 1962, p. 183, tabl. VII) et que, d'une façon générale, la grotte de Bara-Bahau sera rarement citée en référence pour ses signes comme pour ses figures, malgré son intérêt. Sur ces surfaces "labourées de sillons, de hachures, de ponctuations [...]" (Breuil, *in* : Casteret, 1961, p. 249), A. Glory établit une séquence pariétale de superpositions allant du Moustérien, pour les griffades d'ours, au Gravettien (Glory, 1956 ; 1957). Ces relevés qui se limitent aux traits principaux, "de façon à les libérer des surcharges de lignes plus récentes", sont l'objet de copies ("en lignes orangées pour l'Aurignacien et en lignes verdâtres pour le Périgordien") placées sur les négatoscopes installés sur place pour faciliter la visite de la caverne, ré-aménagée à partir de 1956 (Glory, 1955 ; 1956). A. Glory décrit les gravures en quelques pages dans une plaquette avec les principaux relevés et quelques clichés de Laborie (Glory, 1955). Une courte publication est donnée quelques mois plus tard au congrès préhistorique de France de Poitiers-Angoulême de 1956, où il précise pourquoi il a été contraint de faire un choix : il a "dénombré une trentaine de figures, mais la difficulté de retrouver avec certitude les originaux et les bêtes entières nous a incité à n'en retenir que 18 sujets très étudiés qui ne puissent prêter à aucune réserve sur leur authenticité". Il expose ses conclusions sur la stratigraphie des traits gravés. Déjà, il indique clairement que tous les traits observés ne sont pas préhistoriques : "le bas de la paroi, à hauteur d'homme, a été surchargé de nombreux graffiti à diverses époques [et il est] beaucoup plus difficile à lire" que le haut de la paroi (Glory, 1957). Dès le début, en raison de la plasticité du support, on peut effectuer des remarques technologiques : "certaines gravures sont tracées au doigt ou avec un bâton [...], d'autres sont incisées au silex. Ces œuvres, d'un style souvent fruste, utilisant fréquemment des accidents naturels de la paroi, doivent correspondre aux premières périodes de l'art quaternaire : Aurignacien et Périgordien" (Roussot, 1965, p. 121).

Un commentaire dactylographié destiné aux guides, assez pittoresque, est rédigé par l'abbé Glory (document daté du 23 mai 1956, archives Glory et Duret). Le 24 juillet 1957, la grotte reçoit à nouveau la visite de l'abbé Breuil, qui se déclare très satisfait des nouveaux aménagements (archives Glory) et le 20 avril 1961 elle est classée parmi les monuments historiques (Sarradet, 1975, p. 14).

A. Glory apprend le 25 novembre 1965, par L. Balout, qu'une autorisation de moulages dans la grotte a été accordée "malgré Leroi-Gourhan" (carnet, archives Glory). Dès décembre 1965, sans plus attendre, A. Glory procède à une dizaine de moulages aux silastènes R.T.V. de divers panneaux portant des griffades et aussi d'un "cheval sur argile de décalcification", se soldant par "un arrachage de parties argileuses" (rapport sur les moulages, archives Glory, 1965).

Les emplacements des surfaces moulées n'ont pas été repérés : pour les griffades, on peut penser que A. Glory avait choisi des parois à l'écart ; pour le cheval, nous n'avons aucune indication nous permettant de l'identifier. Contrairement aux résultats de la campagne de moulages effectuée par A. Glory et L. Balout en avril 1966, ces premiers essais effectués à Bara-Bahau par A. Glory seul ne seront pas mentionnés par la suite (Balout *et al.*, 1966 ; Garcia, 1979) (note 2). Tous ces travaux seront interrompus par la mort accidentelle de l'abbé le 29 juillet 1966 (Balout, 1979).

A. Leroi-Gourhan étudia Bara-Bahau en vue de la publication en 1965 de *Préhistoire de l'art occidental*. Sa notice mérite trois commentaires. 1 - La répartition des animaux est difficile à suivre car il situe et décrit les signes dans le registre moyen et non dans le registre inférieur, erreur qui figure aussi sur un de ses schémas de localisation non publiés (archives Leroi-Gourhan) ; on retrouve le même décalage chez D. Vialou (1976, p. 50). 2 - L'une des figures de "cheval" présenté en photo par A. Leroi-Gourhan est une silhouette cuniculine qui ne correspond pas à une figure connue dans la grotte (Leroi-Gourhan, 1965, fig. 692). 3 - En revanche, et c'est le plus important, c'est la première fois que l'attribution au début du Paléolithique supérieur est contestée au profit d'une datation magdalénienne, en raison des signes quadrangulaires : la grotte est traitée avec les autres cavernes de style IV par l'auteur (Leroi-Gourhan, 1965, p. 318-319 et fig. 690-693 p. 406). Cette argumentation stylistique correspond bien aux aspects que nous avons observés. C'est pour cela que, dans la dernière édition de *Préhistoire de l'art occidental*, si nous avons corrigé la description du site, nous avons conservé bien entendu les conclusions de A. Leroi-Gourhan (Leroi-Gourhan, 1995, p. 514 et fig. 687 à 690 et 831).

P. Leonardi avait visité la grotte avant son inauguration, puis en 1978 et 1979, et en avait laissé une description concernant essentiellement les animaux (Leonardi, 1983, p. 85-90, fig. 47 et 48). D. Vialou en a publié en 1976 une description succincte mais plus complète (Vialou, 1976, p. 48-51). Les notices consacrées à la grotte de Bara-Bahau dans les inventaires des grottes ornées (Sieveking, 1962 ; Sarradet, 1975 ; Naber *et al.*, 1976 ; Gèze *et al.*, 1977, p. 96 ; Aujoulat *et al.*, 1984), sans compter le commentaire présenté aux visiteurs, basent la description de la paroi gravée sur les relevés de A. Glory, en mentionnant les signes signalés par A. Leroi-Gourhan, et témoignent d'une certaine ambiguïté d'attribution chronologique.

Une nouvelle campagne de relevés fut amorcée en 1983 par J. Mannessier mais elle fut abandonnée au bout de quelques mois, sans résultats marquants (Mannessier, 1984 a et b).

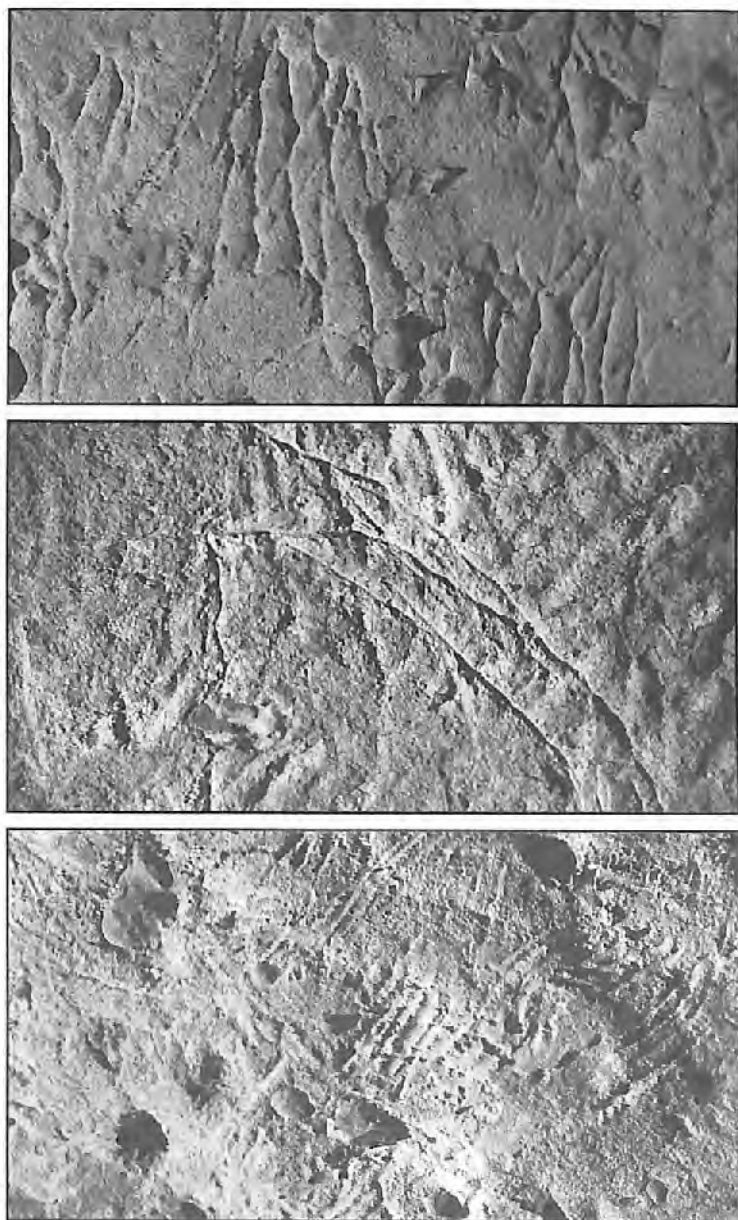


Fig. 9 - En haut, griffades d'ours, avec, à gauche, des traces modernes faites par un bâton ; au milieu, détail de la queue du cheval n° 16 incisée sur une surface marquée par des griffades d'ours très patinées ; en bas, tracés digitaux qui conservent des barbes latérales sur cette roche tendre parsemée de rognons de silex et dont l'ancienneté est toujours douteuse.



Fig. 10 - En haut, tracé en forme de sapin gravé dans l'argile verte immédiatement au-dessus du tracé indéterminé 11 ; en bas, tracé quadrangulaire d'aspect moderne situé dans le registre inférieur, entre le signe 2 et la main 4.

Nous avons repris l'étude systématique de cette cavité en 1986 et 1987 (Delluc, 1987 ; 1991). Comme nos prédécesseurs, nous nous sommes heurtés à la difficulté de faire le partage entre les différents types de tracés en raison de la nature du support rocheux, d'une patine difficile à interpréter et de la présence incontestable de nombreux impacts modernes, essentiellement dans le registre inférieur (note 3). C'est la raison pour laquelle, après beaucoup d'hésitations, nous avons préféré, dans notre monographie pour *Gallia-Préhistoire* (sous presse), ne pas inventorier les traces de doigts et écarter de notre inventaire tous les tracés incertains, essentiellement un tracé quadrangulaire gravé en bas et à droite de la main dans le registre inférieur (note 4) et un tracé en forme de sapin gravé dans la marne verte à droite du registre inférieur (note 5) (fig. 9 et 10).

VI - LA PAROI ORNEE

La paroi décorée, parallèle au flanc du cône d'éboulis, occupe une surface pariétale triangulaire à base inférieure, longue d'une douzaine de mètres, et se répartit selon trois registres. La topographie (fig. 11), la mise en place (fig. 12), les clichés et relevés présentés ici nous dispenserons de longs développements.

1 - Le registre supérieur, quasi plafonnant et couvert de nombreuses griffades d'ours, porte un phallus réaliste 18 (fig. 13), un bison apode 17 (fig. 13) et un cheval 16 réduit à l'arrière-main (avec un seul postérieur à sabot).

2 - Le registre moyen, plus oblique, strié de quelques griffades, montre deux chevaux se suivant (le n° 13 paraît souffler et le n° 14 flairer sa croupe) et un aurochs 15 (fig. 14) dirigé en sens inverse, aux cornes en perspective normale et au mufle fin (vache ?). Les chevaux ont un gabarit magdalénien et portent une crinière dressée et des poils ventraux ; l'aurochs est figuré avec une crinière et une barbe.

3 - Le registre inférieur, plus vertical, marqué de quelques griffades et de nombreux tracés digitaux confus et d'ancienneté indéterminée (que nous avons choisi de ne pas prendre en compte), est gravé d'une série de figures animales : (un ours 4, dont seul l'avant-train est gravé (fig. 15), un renne n° 7, deux bisons incomplets n° 6 et 10, trois chevaux, dont le n° 8 qui est réduit à la tête, le n° 9 qui est presque complet avec sa crinière indiquée (fig. 16) et le n° 12 qui est tracé plus sommairement, complétée par trois signes rectangulaires plus ou moins cloisonnés (n° 1, 2 et 5) une griffade complétée par des traits figurant une main humaine (n° 3) et un tracé indéterminé n° 11.

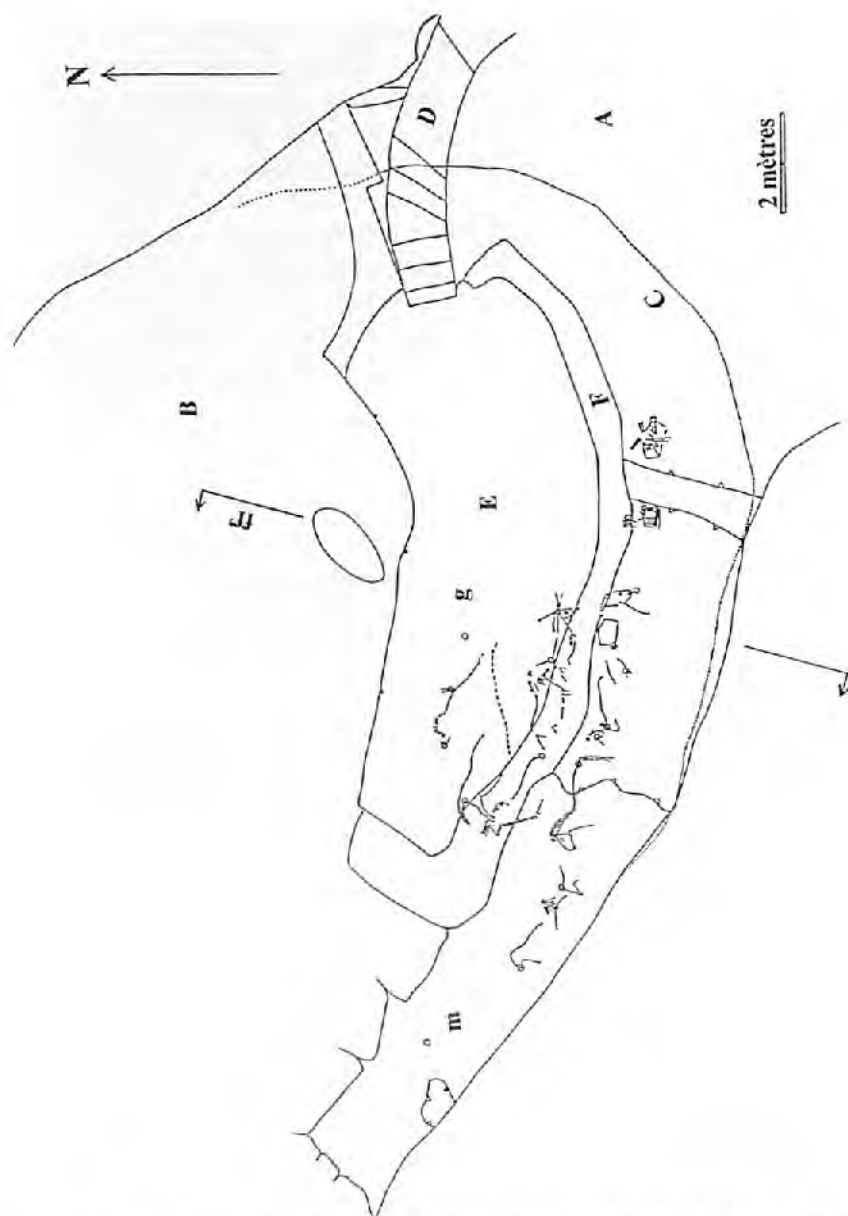


Fig. 11 - Plan de la zone ornée (les gravures, projetées sur le sol, apparaissent inversées) : A, grande galerie ; B, cône d'éboulis ; C, aplomb du linteau rocheux au niveau de l'accès ; D, escalier ; E, plate-forme d'observation excavant le cône d'éboulis ; F, murette ; g, position des plus hautes griffades ; m, griffade interprétée parfois comme une deuxième main ; ff', position de la section transversale de la salle passant par l'ours 4 et près de la tête du cheval 13 (voir fig. 7).

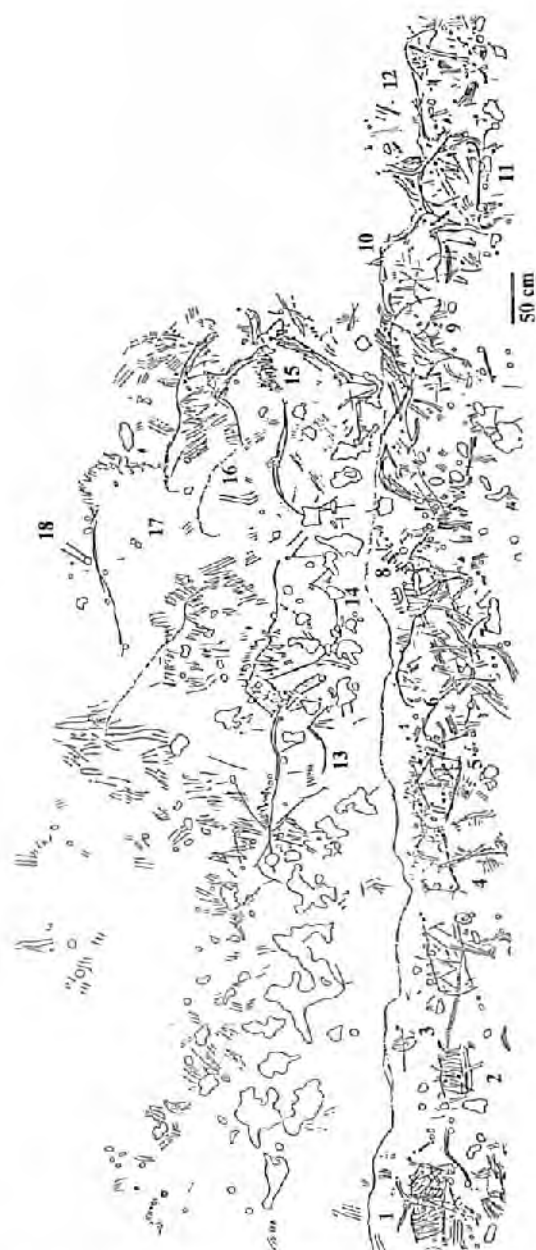


Fig. 12 - Mise en place des gravures et des griffades d'ours (de légers décalages sont possibles, notamment au niveau des griffades supérieures).

VII - UN SANCTUAIRE MAGDALENIEN

Les oeuvres du sanctuaire de Bara-Bahau étaient apparues, en première analyse, archaïques, du fait, surtout, de l'absence quasi systématique du tracé des membres, de la rareté relative des détails endographiques et de l'aspect malhabile et inhabituel de la tête de l'aurochs. Cependant, cette opinion de A. Glory, qui voulait faire remonter ce site aux premiers temps de l'art préhistorique, ne peut plus être retenue. Pour s'en tenir à l'art paléolithique du sud-ouest de la France, on ne trouve aucun signe ni aucune figure animale ressemblant à ceux de Bara-Bahau dans l'art pariétal archaïque d'Aquitaine (Delluc, 1991). Mais, après tout, "nul n'est à l'abri d'un coup de génie" (Leroi-Gourhan, préface, *ibid.*).

Deux ordres d'arguments permettent de rattacher Bara-Bahau à une période plus tardive : le style des figures animales et le type des signes :

1 - Pour les figures animales, on retiendra les points suivants : l'aspect des cornes de l'aurochs et du bison, sinueuses, à double courbure en S, en vue normale, quoique placées l'une au-dessus de l'autre ; l'anatomie parfaitement réaliste de l'arrière-main du cheval du registre supérieur ; le tracé bien proportionné des deux chevaux se suivant au registre moyen ; la différenciation des chevaux en deux types anatomiques (l'un lourd de type nordique, l'autre plus léger de type celtique) ; la présence de détails anatomiques (yeux, naseaux, barbes, queues, crinières érigées avec indication de leur racine sur l'encolure, "souffle" d'au moins un des chevaux et de l'ours). La recherche perspective au niveau des cornes des bovins et des antérieurs de l'aurochs va également dans le même sens. Le grand cheval 9, par les détails de son tracé (oeil, bouche, crinière, queue faite de plusieurs traits), évoque avant tout une figure d'un moment avancé de l'art paléolithique, par sa ressemblance avec un congénère des Combarelles. Il n'a pas la silhouette conventionnellement déformée des équidés de l'époque de Lascaux.

2 - Les signes. Si le phallus n'intervient pas dans la discussion, du fait de sa rareté aux divers moments de l'art pariétal paléolithique, en revanche les trois signes du registre inférieur de Bara-Bahau sont caractéristiques. Ils semblent bien former un ensemble cohérent et peuvent être comparés à certains signes des grottes proches, situées aux environs des Eyzies : le tectiforme, avec ses dérivés pentagonaux (comme le signe 5), est le "marqueur ethnique" des Combarelles, de Rouffignac, de Bernifal et de Font-de-Gaume, habituellement rapportées au Magdalénien moyen (Leroi-Gourhan, 1981 ; Vialou, 1987), et il nous paraît licite de considérer Bara-Bahau comme une modeste parente de ces grottes. L'ensemble des signes pleins de Bara-Bahau sera peut-être un jour subdivisé :

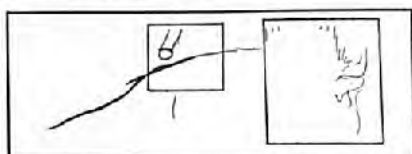


Fig. 13 - A gauche, phallus 18, gravé tout en haut de la composition, et, à droite, tête du bison 17.

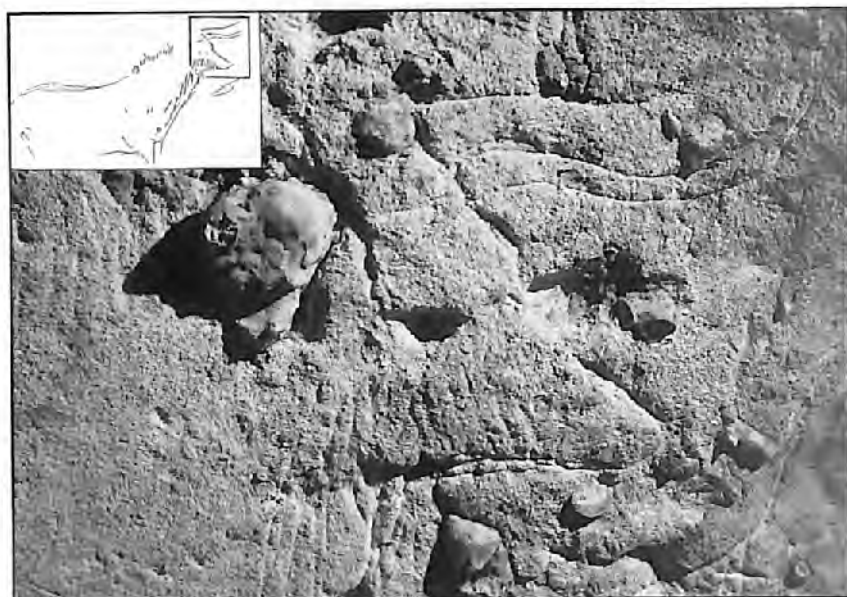


Fig. 14 - Tête de l'aurochs 15

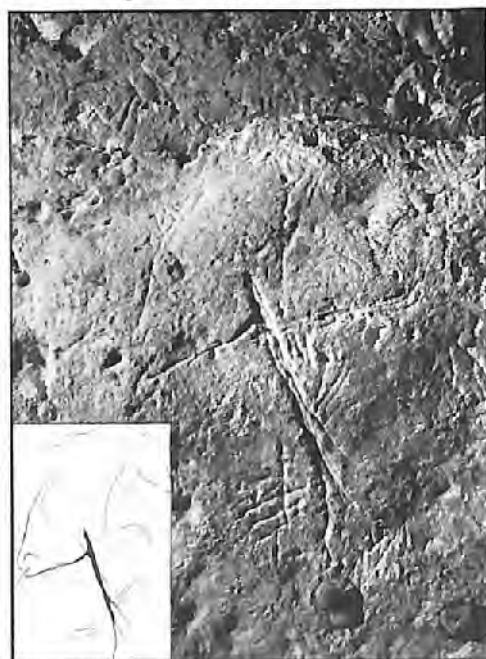


Fig. 15 - Avant-train de l'ours 4

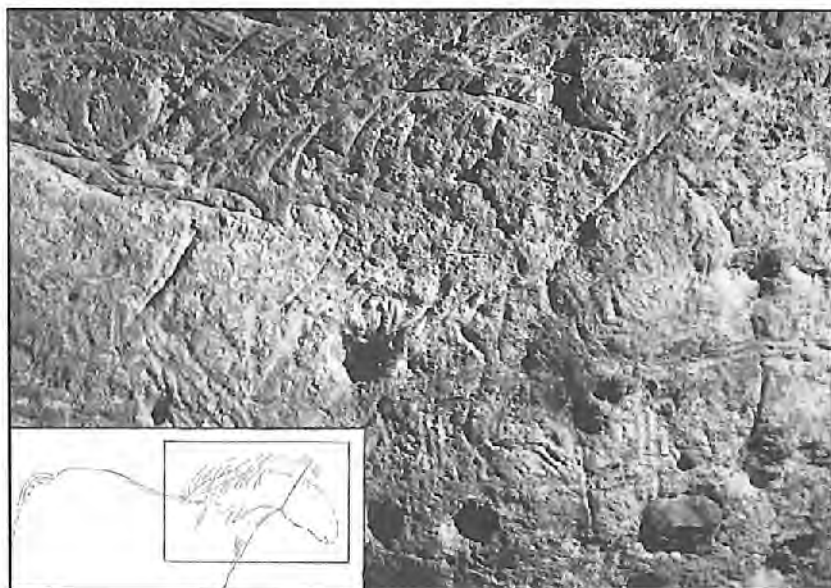


Fig. 16 - Tête et encolure du grand cheval 9 bison 17.

A. Leroi-Gourhan avait déjà noté que les signes quadrangulaires à cloisons multiples, en grille verticale, lui paraissaient antérieurs aux tectiformes vrais (Leroi-Gourhan, 1965a, p. 290). et, si G. Sauvet, sur le plan typologique, rapproche pentagones et tectiformes, il classe à part les quadrilatères (Sauvet *et al.*, 1977, p. 548 et tabl. 1). Les signes 1 et 2 sont des trapèzes isocèles à base supérieure convexe, proches des tectiformes.

La composition thématique sur la paroi de Bara-Bahau est simple et peut se résumer ainsi : : sur chacun des trois registres, un bovin (et peut-être deux dans le registre inférieur) est accompagné de un ou plusieurs chevaux. Le registre inférieur est enrichi d'un ours, d'un renne, de signes quadrangulaires et d'une main. Le registre supérieur est sommé d'un phallus. La faune figurée, comportant ici surtout des chevaux et des bovins, est classique sur le plan thématique (Leroi-Gourhan, 1965 ; Sauvet, 1988). L'absence de bouquetins et de mammouths mérite d'être signalée (Sauvet, 1995). La présence d'un ours et d'un renne ne surprennent guère si l'on songe aux Combarelles et aussi au Cap Blanc.

En tout état de cause, il convient d'éliminer Bara-Bahau de la liste des sites décorés au début du Paléolithique supérieur. C'est un sanctuaire assez profond remontant à un Magdalénien sans doute encore peu avancé.

B. D., G. D. et F. G.

Notes

* U.M.R. 9948 du C.N.R.S., Laboratoire de Préhistoire, Musée de l'Homme, Paris, et Abri Pataud (Muséum National d'Histoire Naturelle), 24620 Les Eyzies.

** Spéléo-Club de Périgueux, Giragne, 24200 Sarlat. Nos remerciements vont à Mme G. Duret, responsable de la caverne, pour son accueil toujours amical et bienveillant ; au Pr H. de Lumley, qui nous a permis de consulter les archives de l'abbé A. Glory. Nous avons demandé à notre ami Francis Guichard, aidé de Emmanuel Guichard, de nous confier son grand plan de la grotte, de vérifier nos coupes de la grande galerie et de décrire le contexte géologique et les phases successives du creusement de la caverne. Nous lui savons gré de sa précieuse collaboration (chapitres I et II de la présente publication).

Note 1 - Sur la carte de Belleyme, levée en 1768, une maison nommée *Cocagne* est indiquée dans le fond de la reculée de la grotte, entre des coteaux plantés de vignes (carte de la Guyenne, feuille n° 23). De même sur la carte de Cassini (feuille n° 35, entre 1790 et 1815). Sur le cadastre de 1818 (levé par le géomètre Labrousse de Soufron), la grotte s'ouvre dans la parcelle 141 de la section F. Le seul lieu-dit mentionné est *La Cocagne* (F. Guichard, décembre 1996, *in lit.*). Jadis on appelait *cocagne* les pains de pastel (parfois à base d'argile). Le toponyme *Bara-Bahau* a dû apparaître par la suite.

Note 2 - Du 3 au 13 octobre 1959, la presse régionale se fit l'écho de la découverte de nouvelles "gravures" formant une frise, dans l'entrée de la caverne, plus ou moins en rapport avec les rognons de silex, avec "des chevaux superposés ou isolés [...], des cerfs [...], d'autres dessins [...] représentant des aquatiques [*sic*] ", un mammifère "rappelant l'hippopotame", un cerf faisant évoquer "le fameux *Sivatherium* [...], le seul animal connu à quatre cornes qui existait au Miocène", suivant l'auteur de ces découvertes qui les jugeait "susceptibles de bouleverser les thèses émises sur la date de l'apparition de l'humain sur la terre" (*La Dordogne libre*, 13 octobre 1959). L'abbé Breuil, qui fut aussitôt informé par l'inventeur lui-même, lui adressa une lettre de félicitations mais se mit très vite à l'écart de cet imbroglio : "Je lui ai dit que la Préhistoire fait tourner la tête et lui fait écrire des stupidités monumentales, que je retire toutes mes félicitations et refuse de continuer la conversation..." (lettre de H. Breuil à A. Glory, le 25 octobre 1959, archives A. Glory). La même personne découvrira, l'année suivante, des "gravures" dans la grotte du Jubilé creusée sous la ville de Domme (Dordogne). A cette occasion, l'abbé Breuil écrira : "Une expérience récente m'a permis d'apprécier l'extrême imagination créatrice de M. X., en ce qui concerne l'existence de figures fantastique d'animaux d'âges géologiques, que l'homme n'a pas connus vivants, dans la grotte de Bara-Bahau, que je connais et qui ne possède que des contemporains de l'âge du Renne (*Sud Ouest*, 1^{er} septembre 1960, archives A. Glory et Delluc).

Nous n'avons pas relevé les traits gravés du panneau de l'entrée (paroi ouest). Ces traits, pour la plupart rectilignes, avaient été examinés par A. Glory, dès 1957, puis le 17 août 1960. Il notait que "des lignes anciennes, à fond étalé et non pointu, décalcifié en partie à l'intérieur, courent en horizontal. ; d'autres, incurvées, les recoupent. Maufrangeas m'a montré un cheval, un cervidé, le mufle effilé d'une petite tête, un ovale, un masque tracé au manganèse, des quadrillages [...]. D'autres arrangements de lignes perdues dans les saillies rocheuses seraient un chameau (*sic*), un cheval sculpté ; ces identifications sont fantaisistes de la part de M. M. et ne reposent sur aucun témoin gravé ou ouvragé manuellement. Des échafaudages ont été nécessaires" (carnet de notes et calques sur cellophane, archives A. Glory). Il a effectué ces relevés le 17 et le 18 octobre 1960 (*ibid.*) et fait prendre des clichés par le photographe Scherer du Bugue (archives G. Duret). Les calques (retrouvés au Musée éducatif de Préhistoire de Saintes et aujourd'hui réintégrés dans les archives Glory au Muséum national d'Histoire naturelle) montrent deux têtes de bovin à cornes en lyre et une tête de cervidé (au contour en très grande partie naturel), de nombreux traits rectilignes se croisant et, tracé en noir, une tête indéterminée. Pour notre part, après avoir examiné de la façon réitérée la paroi, en comparant avec les calques de A. Glory, nous ne retenons ici aucun de ces traits. Les traits rectilignes, les plus évidents, nous paraissent avoir été tracés à l'aide de bâtons dans le mondmilch, blanc et pulvérulent, à une époque récente ; la tête indéterminée est indatable, mais à l'évidence non préhistorique ; les figures animales ne comportent aucun élément technologique susceptible d'emporter la conviction. On comprend que A. Glory n'ait publié aucun de ces relevés.

Note 3 - Deux équipes de la Société historique et archéologique du Périgord nous ont aidés à contrôler les nombreuses griffades d'ours et à effectuer des expériences de reconstitution du sol préhistorique.

Note 4 - Un tracé quadrangulaire est gravé en bas et à droite de la main, entre le signe 2 et l'ours 4, à 2,20 m au-dessus du sol excavé (soit à environ 1,20 m au-dessus du sol ancien). Il s'inscrit dans un rectangle de 72 cm de large sur 64 cm de haut, de grand axe à peine oblique en bas et à gauche : sa base fait un angle d'environ 15° avec l'horizontale. Aux alentours immédiats se lisent de rares griffades d'ours, à droite, et des tracés digitaux et des éraflures modernes, en particulier en haut et à gauche. Ce tracé n'a pas été mentionné par A. Glory ni par A. Leroi-Gourhan, mais a été décrit comme un "troisième signe quadrangulaire" (Aujoulat *et al.*, 1984). Contrairement à nos conclusions précédentes (Delluc, 1987 ; Delluc *in* : Leroi-Gourhan *et al.*, 1995, p. 514), nous jugeons prudent de l'écarter de l'inventaire des œuvres paléolithiques de Bara-Bahau, après avoir pesé les arguments plaçant en faveur de son authenticité et ceux paraissant aller à l'encontre.

Parmi les premiers figurent assurément des arguments de poids : 1 - la forme rectangulaire de ce dessin, rappelant les signes quadrangulaires 1 et 2 qui le précèdent ; 2 - sa place à la suite de ces mêmes signes ; 3 - une situation analogue par rapport au sol ; 4 - son intégration dans la frise, comblant l'espace compris entre le signe 2 et l'ours 4. Les arguments faisant pencher dans le sens du doute sont d'ordre technologique et thématique : 1 - Les traits sont tous à fond courbe, irréguliers et peu profonds, tracés à l'aide d'un objet à extrémité mousse plutôt qu'au doigt, matérialisant un rectangle dont le côté droit est incomplet. 2 - Le dessin comporte à l'intérieur des traits semblant dessiner des lettres en capitales d'imprimerie (à gauche : soit AI soit M et peut-être un F ; à droite un M). En bref, la majeure partie des traits nous semblent être des ajouts modernes, se résumant soit à un mot court (*AIM* ou *FAIM* ?), soit plus probablement à des initiales (*MM*), s'inscrivant dans un cartouche rectangulaire, cerné d'un trait de même facture, dont la forme a peut-être été inspiré par les deux signes voisins.

Note 5 - Quatre arguments plaident en faveur de l'ancienneté de ce tracé (42 cm de large sur 32 cm de haut) : 1 - Le support, ici argileux et plastique, est capable de conserver sur une longue durée des traits à l'aspect très frais ; 2 - Ils sont déjà présents sur les clichés anciens des cartons Glory (clichés Glory et Laborie, archives Glory) ; 3 - Ils siègent dans une partie assez marginale du panneau, relativement hors de portée des agressions modernes, dont on relève relativement peu de traces à ce niveau ; 4 - Enfin le caractère organisé de ce tracé est bien différent des tracés digitaux désordonnés qui parsèment tout le registre inférieur et notamment la partie basse du tracé indéterminé 11. En revanche, trois arguments viennent faire douter du caractère préhistorique de ce tracé : 1 - Ce signe n'est cité par aucun auteur, alors qu'il est très visible ; 2 - Les barbes des traits sont encore très visibles, faisant douter de leur ancienneté, bien que de tels tracés puissent se conserver intacts dans une argile aussi plastique ; 3 - Surtout, à un examen attentif, notamment en lumière frontale, il apparaît que les traits tranchent vraiment sur le fond de la paroi. Celle-ci est une marne verte, lerne et un peu grisâtre, alors que le fond des traits est vert bronze, bien lisse et luisant. Bien que ce tracé d'allure tectiforme cadre bien avec les signes précédemment décrits, nous préférons, par prudence, ne pas le prendre en compte.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

ARCHIVES A. GLORY (Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris) : elles contiennent notamment sa correspondance, dont deux textes de H. Breuil, des coupures de presse régionale (*Sud Ouest, La Dordogne libre...*), des reproductions de ses relevés dont certains non publiés (s.d.), des clichés des gravures, des travaux d'aménagement et de son travail de relevé graphique (clichés noir et blanc Laborie et diapositives Glory), divers manuscrits dont son carnet d'activités (du 28 juin 1960 au 24 juillet 1966), un texte de présentation de la grotte à l'usage des guides (mai 1956, 7 p.), une description des gravures avec mise en place schématique (s.d., 20 p.), des notes sur la géologie locale, une courte synthèse sur l'art aurignaco-gravettien, un dossier sur sa participation aux travaux d'aménagement et à la promotion de la grotte (1955, 10 p.), diverses lettres sur le même sujet, des lettres concernant les moulages effectués à Bara-Bahau et un compte rendu des opérations (1965, 9 p.).

ARCHIVES DELLUC : presse et cartes postales de l'époque.

ARCHIVES G. DURET : presse de l'époque, dépliants et documents divers.

ARCHIVES A. LEROI-GOURHAN : deux schémas manuscrits de répartition des figures et des signes de Bara-Bahau, s.d.

AUJOLAT N. et DAURIAC N. 1984 : La grotte de Bara-Bahau, in : *L'Art des cavernes*, Ministère de la Culture, Paris, p. 92-95, 4 fig.

BALOUT L., GLORY A., VILLEVEYGOUX J.-L. et PASSET B. 1966 : *Emploi des silastènes R.T.V. dans le moulage rupestre. Compte rendu des essais effectués dans la région du Bugue les 12, 13 et 14 avril 1966*, 23 p., multigraphié (moulages effectués à Roucadour, Saint-Cirq et La Grèze), archives A. Glory (avec diverses lettres).

BALOUT L. 1979 : L'abbé Glory, in : *Lascaux inconnu*, XII^e supplément à Gallia Préhistoire sous la direction de Arl. Leroi-Gourhan et J. Allain, Editions du C.N.R.S., p. 11-14.

BERGOUNIOUX F. M. 1960 : Interprétation géologique de la grotte de Bara-Bahau, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, 87, p. 105-109, 1 fig.

BREUIL H. 1952, *Quatre cents siècles d'art pariétal*, Centre d'études et de documentation préhistoriques, Montignac, 419 p., 530 fig., 1 pl. h.-t. (les clichés de Bara-Bahau sont sans doute de F. Windels, réalisateur de l'ouvrage).

BREUIL H. 1960 : Ma vie en Périgord, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, 87, p. 113-131.

CARCAUZON C. 1987 : Il y a 36 ans Norbert Casteret découvrait les gravures préhistoriques de Bara-Bahau, *Périgord Magazine*, n° 254, octobre 1987, p. 2-4, 1 fig. (article non signé, avec une photo de M. et N. Casteret prise très probablement par le photographe Diaz à Bara-Bahau, le 3 avril 1951).

CARTE DE FRANCE par C. F. Cassini de Thury (1714-1784), feuille n° 35, publiée entre 1790 et 1815.

CARTE DE LA GUYENNE par P. de Belleyne (1761-1840), feuille n° 23 (levée en 1768, publiée en 1789).

CARTE GEOLOGIQUE au 1/80.000, n° 182, Bergerac, 1965, Service de la carte géologique de la France (la carte géologique du B.R.G.M. au 1/50.000, n° 807, Le Bugue, n'est pas encore disponible).

CASTERET N. 1954 : *Trente ans sous terre*, Librairie académique Perrin, Paris, 301 p., ill.

CASTERET N. 1961 : *Ma vie souterraine. Mémoires d'un spéléologue*, Flammarion, Paris, 332 p., ill. (le texte sur Bara-Bahau n'a pas été repris dans la réédition de cet ouvrage en 1966 par le Club de la Femme, Paris)

CASTERET N. 1968 : *Ma spéléologie de A à Z*, Librairie académique Perrin, Paris, 428 p.

CASTERET soeur Marié 1993 : Les découvertes archéologiques de Norbert Casteret, in : *Journées Norbert Casteret, XX° congrès de la Fédération française de Spéléologie, mai 1992*, supplément au n° 52 de décembre 1993 de Spelunca Mémoires, p. 15-21, ill. (avec le récit de Maud Casteret sur sa découverte des gravures, p. 19-20 et le relevé de l'aurochs par A. Glory).

DELLUC B. et G. 1987 : Grotte de Bara-Bahau (Le Bugue, Dordogne). Travaux 1986-1987, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, 114, p. 283-295, 7 pl.

DELLUC B. et G. 1991 : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII° supplément à Gallia- Préhistoire, Centre national de la Recherche scientifique, Paris, 390 p., 235 fig., 4 tabl.

DELLUC B. et G. (sous presse) : Les gravures de la grotte ornée de Bara-Bahau (Le Bugue, Dordogne), *Gallia-Préhistoire*.

DURET G., DELLUC B. et G., PLASSARD J. (avec la collaboration de J. CAPDEVILLE) 1986 : *Bara-Bahau, caverne ornée classée "Monument historique"*, Éditions de la Société nouvelle du gouffre de Proumeyssac, Le Bugue, 40 p., ill. (avec un cliché de M. et N. Casteret devant les gravures, montrant l'aspect ancien de la zone ornée, le 3 avril 1951 par Diaz, p. 14, et un autre de l'abbé H. Breuil dans la grotte le 15 août 1951 par le même auteur, p. 12).

GARCIA M. 1979 : Les silicones élastomères R.T.V. appliqués aux relevés de vestiges préhistoriques (arts, empreintes humaines et animales), *L'Anthropologie*, 83, p. 5-42, ill.

GEZE B. et CAVAILLE A. 1977 : *Aquitaine orientale*, Guides géologiques régionaux, Masson, Paris, 184 p., 112 fig.

GLORY A. 1955 : *Bara-Bahau, Le Bugue-sur-Vézère (Dordogne)*, Imprimerie spéciale de Banque, Montreuil, 20 p., ill., préface de H. Breuil.

GLORY A. 1956 : Le nouvel aménagement de la caverne ornée de Bara-Bahau au Bugue-sur-Vézère (Dordogne), *Bull. de la Société préhistorique française*, 53, p. 262-263.

- GLORY A. 1957 : La caverne ornée de Bara-Bahau (au Bugue-sur-Vézère, Dordogne), in : *Congrès préhistorique de France, 15^e session, Poitiers-Angoulême 1956*, p. 529-535, 6 fig.
- GLORY A. 1957 : La grotte ornée d'Aldène ou de Fauzan (Hérault), in : *Congrès préhistorique de France, 15^e session, Poitiers-Angoulême 1956*, p. 536-541, 6 fig.
- GLORY A. 1964 : La grotte de Bara-Bahau, *Périgord Magazine*, n°3, novembre 1964, p. 27-28, ill.
- GOURDON-PLATEL N., DUBREUIL J. 1992 : Les ferruginisations et les argiles associées au paléokarst tertiaire du Périgord. Karst et évolutions climatiques, in : *Hommage à J. Nicod*, Presses Universitaires de Bordeaux, p. 449-460.
- GUICHARD F. 1977 : Activités du Spéléo-Club de Périgueux, *Spéléo-Dordogne*, n° 65, p. 66-70.
- GUICHARD F. 1993 : Exploration souterraines en Périgord antérieures à Martel, in : *Cent ans de spéléologie française, actes du Symposium d'histoire de la Spéléologie, Millau juillet 1988*, Spelunca Mémoires n° 17, p. 37-48.
- JOLFRE J. 1992 : *Norbert Casteret, explorateur d'abîmes*, Milan, Toulouse, 127 p., ill.
- LAMARRE L. 1960 : A propos de trois silex taillés découverts à Bara-Bahau (Dordogne), *Le Parisien libéré*, 27 mai 1960.
- LAMING-EMPERAIRE A. 1962 : *La Signification de l'art rupestre paléolithique. Méthodes et applications*, Picard, Paris, 424 p., ill. et tabl.
- LEONARDI P. 1983 : *Considérations paléontologiques sur quelques figurations animalières de l'art leptolithique franco-cantabrique et méditerranéen*, *memorie de Atti della Accademia nazionale dei Lincei*, Roma, vol. XVII, 131 p., 12 pl. h.-t.
- LEROI-GOURHAN A. 1965 : *Préhistoire de l'art occidental*, Mazenod, Paris, (notice sur Bara-Bahau : p. 318 et fig. 690-693).
- LEROI-GOURHAN A. 1981 : Les signes pariétaux comme "marqueurs" ethniques, *Altamira symposium 1980*, p. 289-294.
- LEROI-GOURHAN A. 1988 : Bara-Bahau, Le Bugue, Dordogne, in : *Dictionnaire de la Préhistoire*, p. 107, Presses universitaires de France, Paris.
- LEROI-GOURHAN A. 1995 (nouvelle édition mise à jour par B. et G. DELLUC) : *Préhistoire de l'art occidental*, Citadelles et Mazenod, 621 p., ill. (notice sur Bara-Bahau : p. 514, fig. 687-690 et 831).
- LORBLANCHET M. 1995 : *Les Grottes ornées de la Préhistoire. Nouveaux regards*, Errance, Paris, 288 p., ill.
- MANNESSIER Y. 1984a : *Rapport sur une étude préliminaire de Bara-Bahau en 1983 pour le ministère de la Culture*, 17 p., 4 fig. (dactylographié).
- MANNESSIER Y. 1984b : Bara-Bahau, in : *Informations archéologique d'Aquitaine, Gallia-Préhistoire*, p. 271.

- MARCHAND J.-P. 1979 : Le karst du Périgord, Essai sur la dynamique des paysages, *Spéleo-Dordogne*, n° 72, p. 9-17.
- NABER F. B., BERENGER D. J. et ZALLES-FLOSSBACH C. 1976 : *L'Art pariétal paléolithique en Europe romane*, 3 volumes, Bonner hefte zur Vorgeschichte n°14, 15 et 16, Universitat Bonn.
- RENAULT P. 1970 : *La Formation des cavernes*, Presses universitaires de France (collection Que Sais-je ?), Paris.
- ROUSSOT A. 1965 : Les découvertes d'art pariétal en Périgord, in : *Centenaire de la Préhistoire en Périgord (1864-1964)*, supplément au tome 91 du *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, p. 99-125.
- SARRADET M. 1975 : *L'Art préhistorique du Périgord*, édition du Centro, Capo di Ponte, 80 p., 18 fig.
- SAUVET G. et S., WLODARCZYK A. 1977 : Essai de sémiologie préhistorique (Pour une théorie des premiers signes graphiques de l'homme), *Bull. de la Société préhistorique française*, 74, p. 545-558, ill.
- SAUVET G. 1988 : La communication graphique paléolithique (de l'analyse quantitative d'un corpus de données à son interprétation sémiologique), *L'Anthropologie*, 92, p. 3-15, 9 fig.
- SAUVET G. et WLODARCZYK A. 1995 : Eléments d'une grammaire formelle de l'art pariétal paléolithique, *L'Anthropologie*, 99, p. 193-211.
- SIEVEKING A. et G. 1962 : *The Caves of France and northern Spain : a guide*, Vista Books, London, 272 p., 102 fig.
- SIRIEIX J.-L. 1993 : Plongées dans la source du moulin de Pierrille, *Spéleo-Dordogne*, 3, p. 54-55.
- VIALOU D. 1976 : *Guide des grottes ornées ouvertes au public*, Masson, Paris, 128 p., ill.
- VIALOU D. 1987 : D'un tectiforme à l'autre, in : *Sarlat et le Périgord, actes du XXXIX^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, Sarlat 1986*, Soc. historique et archéologique du Périgord, p. 307-317, ill.

Les Covetes dels Moros, un cluzeau de falaise communautaire du Levant espagnol

par Jérôme et Laurent TRIOLET

INTRODUCTION

Au sud de la ville de Valence, dans le Levant espagnol, le village de Bocairent abrite un site exceptionnel. Une falaise est percée par une cinquantaine d'ouvertures qui donnent accès à un ensemble de salles creusées par l'homme et reliées par des goulots. A notre connaissance, ce site est d'un type unique au monde. Il a pour nom "Les Covetes dels Moros", les petites grottes des Maures en valencien. Cet ensemble nous a été indiqué par Patrick Saletta. Monument national espagnol, une première étude en avait été effectuée en 1986 par une équipe de la Société spéléologique "La Senyera", comportant notamment Andres Carrion, Antonio Fornes et Juan Puerto, qui en avait levé un premier plan, en collaboration avec Vicente Casanova, archéologue de Bocairent. Ce plan nous a servi de guide dans notre première approche des Covetes dels Moros.

Situé au sud de la province de Valence, à la limite de la province d'Alicante, Bocairent est un village pittoresque occupant un mamelon rocheux qu'il a véritablement recouvert. Les maisons à plusieurs étages sont plaquées au rocher. Leur visite permet de s'apercevoir que les pièces sont en partie creusées dans la roche, et ce surtout pour les niveaux inférieurs. La plupart des habitations du village sont en fait semi-troglodytiques. Il existe ainsi à Bocairent une culture troglodytique et même la plaza de toros, pouvant accueillir quatre mille personnes, est creusée à même la roche.

L'étude du site, du réseau, puis des aménagements et des inscriptions rencontrés, nous permettra d'envisager la fonction et l'organisation de cet ensemble souterrain. Après avoir évoqué le problème de la datation, nous considérerons les hypothèses quant à l'origine du réseau. Enfin, une comparaison avec les cluzeaux de falaise périgourdins ouvrira sur une approche plus globale.

I - LE SITE

Les Covetes dels Moros se situent juste derrière le village, dans une falaise qui lui fait face, de l'autre côté d'une petite rivière, le Barranco de Onteniente. Du fait de l'orientation de la paroi, depuis le village, le monument reste difficile à déceler. A partir des habitations de Bocairent les plus proches, pour arriver au pied de la falaise, il faut descendre jusqu'à la rivière au moyen d'un petit sentier malaisé, puis remonter de l'autre côté. A vol d'oiseau, les Covetes ne se trouvent qu'à environ 300 m du village, mais une ascension d'une centaine de mètres est nécessaire pour les rejoindre. Aussi, il faut autour d'une dizaine de minutes pour atteindre le site. Au pied de la barre de calcaire gris apparaissent nettement les 49 ouvertures taillées dans la roche.

La falaise a été utilisée au maximum dans sa partie la plus plane et la plus verticale. Les ouvertures occupent sur 80 m de largeur et 20 m de hauteur la totalité de la zone la plus inaccessible. Le creusement s'est ainsi fait en étroite adaptation au milieu naturel.



Le village de Bocairent construit sur un mamelon rocheux, la plupart des habitations sont semi-troglodytiques (cliché J. et L. Triolet)

II - LE RESEAU

La façade présente 49 ouvertures, de forme rectangulaire et ayant toutes la même taille (0,80 m de haut, 0,60 m de large). Il existe aussi 7 fenêtres inachevées entamant plus ou moins profondément la roche. Au pied de la falaise, située sous toutes les autres, une cavité voûtée dans sa partie supérieure ressemble plutôt à une niche qu'à une ouverture inachevée.

L'accès aux salles se fait aujourd'hui par un escalier rudimentaire aménagé récemment. Des marches taillées dans la roche et des anneaux destinés à accueillir une corde servant de rampe montrent que cet accès était déjà utilisé avant l'installation de l'escalier moderne. Par cette voie, on atteint le premier niveau de l'ensemble souterrain. Il existe 49 cavités, et leur disposition au sein de la roche est très complexe. Elles bordent toutes le flanc de la falaise, communiquant avec l'extérieur grâce à une fenêtre. Elles se répartissent ainsi sur environ 70 mètres de longueur. De plus, elles se superposent dans la roche sur une vingtaine de mètres. Peu de salles se trouvent au même niveau, et il est difficile de les grouper par étage. Cependant, par souci de clarté, nous avons choisi d'isoler 5 entités qui ne sont pas véritablement des étages, mais qu'il est possible de considérer comme cinq grands niveaux (cf. figure 1 et figures 2 à 6).

Les 49 cavités du réseau restent de taille modeste : leur superficie moyenne est de 5 m². Il est possible de distinguer 9 réduits (1A, 1C, 2A, 3F, 4E, 4I, 5C et 5F) et 40 véritables salles (les réduits ne nous paraissent pas habitables et ils ont une surface ne dépassant pas 1,5 m²). L'ensemble des salles représente une surface habitable totale de 216 m². La hauteur des pièces demeure réduite et, dans la plupart d'entre elles, il faut se déplacer courbé ou à quatre pattes (hauteur moyenne: 1,10 m).



Le site des "Covetes dels Moros" regroupe une cinquantaine d'ouvertures percées dans une falaise (cliché J. et L. Triolet)

Chaque cavité est desservie par une fenêtre percée dans la falaise. En plus de cette ouverture directe sur le flanc de la falaise, chaque salle communique avec les pièces voisines grâce à des goulots verticaux ou horizontaux. Depuis n'importe quelle salle, il est ainsi possible d'accéder à la totalité du réseau moyennant le franchissement de goulots successifs.

III - LES AMENAGEMENTS

Les salles sont taillées dans un calcaire cristallin dur, les traces de pics, bien conservées, apparaissent nettement sur les parois. D'une manière générale, la qualité de la roche a permis une excellente conservation des cavités. Par ailleurs, au niveau du sol, la roche est toujours apparente ; il n'existe pas de sol archéologique. Pour ces deux raisons, il est possible aujourd'hui d'inventorier tous les aménagements taillés dans la roche ayant existé au sein du réseau. Or ceux-ci demeurent relativement rares. Certains aménagements se retrouvent dans toutes les salles, d'autres ne se rencontrent que dans quelques pièces voire dans une seule.

Les aménagements communs

Les aménagements au niveau des fenêtres:

Toutes les salles communiquent avec l'extérieur par une fenêtre qui s'ouvre à flanc de falaise. Sur les 49 ouvertures visibles depuis l'extérieur, 48 correspondent à des fenêtres rectangulaires, dont une en grande partie détruite par un effondrement (salle 3K, cf. figure 4). L'ouverture restante est une lucarne étroite, de contour circulaire et qui ne donne pas dans une salle.

A l'extérieur, deux anneaux, disposés de chaque côté de chaque fenêtre, percent la roche. Il s'agit de trous forés à la base de l'ouverture, de chaque côté, dans le coin formé par la paroi intérieure de la fenêtre et le flanc de la falaise. Sur les 48 fenêtres, seules trois ne présentent pas d'anneau (ce sont des ouvertures donnant dans les réduits 1C, 2A et 4I), et deux autres ne possèdent qu'un seul anneau (fenêtres des salles 1B et 5E). Ce type d'anneau, se retrouve dans les ouvrages troglodytiques, le plus souvent disposé à proximité d'auges il servait généralement à attacher du bétail. Ici la fonction apparaît tout autre ; ces aménagements pourraient être destinés à accrocher au niveau de l'ouverture un dispositif permettant de grimper depuis le pied de la falaise jusqu'à la salle. La solution la plus simple consiste à imaginer que les hommes utilisaient une échelle, sans doute de corde, qu'ils attachaient au bord de la fenêtre grâce aux anneaux.

L'observation, depuis l'extérieur, des 7 fenêtres inachevées ne révèle pas la présence d'anneaux à leur niveau, alors qu'ils sont dans la majorité des cas bien visibles pour les autres ouvertures.

Une descente en rappel et une observation directe de ces fenêtres inachevées permettraient de vérifier cette absence pour les cas litigieux. Cependant, on peut considérer que, globalement, les fenêtres inachevées ne présentent pas d'anneaux. Ainsi la présence des anneaux semble liée à l'habitabilité des salles et à leur caractère achevé. Ceci milite en faveur de l'hypothèse de l'utilisation des anneaux pour fixer un dispositif d'accès à flanc de falaise (les ouvertures les plus hautes se trouvent à une vingtaine de mètres du sol). En effet, ils auraient aussi pu servir à l'amarrage des hommes lors du creusement des ouvertures depuis l'extérieur, mais alors, toutes les fenêtres en seraient équipées, qu'elles soient achevées ou non.

Au niveau des fenêtres, il existe aussi des feuillures. Celles-ci se situent dans le petit couloir d'accès qui prolonge l'ouverture et débouche dans la salle. Une feuillure correspond à un ensemble de rainures ménagées dans les parois et destinées à la mise en place d'un cadre de bois qui pouvait accueillir une porte. Des restes de mortier sont visibles dans plusieurs feuillures (salles 1H, 1I, 1J, 3G, 4B, 4D, 4F et 4I). Ceci nous indique que le cadre de bois logé dans les rainures était maintenu et renforcé par un mortier qui le fixait à la roche, consolidant ainsi le dispositif de fermeture.



La plupart des fenêtres possèdent une feuillure qui permettait de disposer une porte de bois ; ici il existe également deux niches creusées de part et d'autre de l'ouverture (cliché J. et L. Triolet)

La feuillure se situe à mi-parcours dans le couloir d'accès ou au débouché de celui-ci dans la salle. A ce niveau, la porte de bois permettait d'isoler la salle de l'extérieur. Seules six des 48 fenêtres ne possèdent pas de feuillure (deux autres fenêtres détériorées par les effondrements ne présentent aujourd'hui pas de feuillure, mais cette situation n'est pas celle d'origine).

Or les six fenêtres exemptes de feuillure correspondent à six réduits (1A, 2A, 3F, 4E, 5C et 5F) et non pas à des salles habitables. Ainsi la présence de feuillure semble également liée à l'habitabilité des salles (il faut néanmoins noter que deux des huit réduits présentent un dispositif de fermeture). Autrement dit, les fenêtres des salles habitables pouvaient être closes au moyen d'une porte de bois, alors que les réduits qui ne pouvaient pas autoriser le séjour de personnes n'étaient pas, dans l'ensemble, protégés de l'extérieur.

Les goulots

Dans ce réseau, chaque salle est directement accessible depuis l'extérieur par une fenêtre mais, à l'intérieur des Covetes, l'accès à une nouvelle salle se fait obligatoirement en empruntant un goulot. Ces aménagements taillés dans la roche sont des conduits étroits, disposés verticalement ou horizontalement et qui ne laissent le passage qu'à un homme. Le réseau ne comporte pas moins de 47 goulots ; c'est une des caractéristiques de cet ensemble souterrain. Il existe une grande variabilité dans l'architecture de ces aménagements (cf. figure 7). Les goulots horizontaux peuvent être des boyaux bas et étroits d'un demi-mètre de long reliant deux salles voisines, ou alors des ouvertures circulaires ménagées dans la mince cloison séparant deux salles contiguës. Les goulots verticaux naissent dans le plafond d'une salle et débouchent dans le plancher d'une autre qui lui est superposée. Certains goulots ne sont ni verticaux, ni horizontaux, mais intermédiaires, plus ou moins coudés et joignant deux salles voisines qui ne se trouvent pas au même niveau. Dans la très grande majorité des cas, le diamètre de tous ces goulots, dans leur partie la plus étroite, n'est que de 50 à 60 cm.

Dans ce réseau, les goulots les plus difficiles à franchir sont les goulots verticaux. Sur les 21 goulots verticaux, six s'avèrent extrêmement élaborés. Parmi ceux-ci, il existe un type de goulot vertical particulièrement malaisé : le goulot en entonnoir (ex. : g3 salle 1F, cf. figure 8). Pour franchir l'obstacle, il faut d'abord passer l'extrémité des bras dans l'orifice d'un diamètre de 50 cm. Ensuite, il faut prendre appui sur de petites niches taillées dans les parois de la salle inférieure et servant de prises pour les pieds. Fort de cet appui, la personne doit alors s'élancer, sans pour autant avoir de prises pour les mains. Ce moment du franchissement s'avère le plus critique. Un intrus qui ne connaît pas le site ne peut imaginer qu'il passera l'obstacle. Ainsi engagé avec un appui pour un seul pied, la situation semble bloquée et toute tentative vouée à l'échec. Pourtant en s'élançant l'homme peut caler son postérieur juste au-dessus de l'orifice et prendre un deuxième appui avec l'autre pied. Au-dessus de l'orifice le goulot s'élargit et ses parois s'évasent pour former un entonnoir. Il n'existe alors toujours pas de prise pour les mains.

Ce n'est qu'en poussant au maximum sur les jambes et en venant chercher avec le pied libéré une autre niche située juste au-dessus de l'orifice, que l'homme peut étendre ses bras jusqu'au sol de la salle supérieure et se hisser en dehors du goulot. Cette disposition est particulièrement intéressante : elle montre que les concepteurs de ces conduits ont cherché à atteindre les limites du franchissable : réaliser un passage praticable, mais le plus difficile possible. En outre, elle souligne l'importance de la connaissance des lieux dans l'aptitude à franchir le goulot. Un homme étranger au réseau sera très défavorisé par rapport à un habitué. Le premier doutera de la possibilité de passer et ne connaîtra pas les mouvements précis rendant le franchissement possible. Ainsi, les niches servant d'appuis pour les pieds sont au nombre de trois dans la paroi de la salle inférieure. Pour monter ou descendre, si on ne met pas un pied dans la niche la plus haute, la jambe pliée ne passe pas et bloque au niveau du genou.



Franchissement d'un goulot vertical en entonnoir (g3, salle 1F) vu depuis la salle supérieure ; il n'existe aucune prise pour les mains dans l'entonnoir (cliché J. et L. Triolet).

Les goulots les plus efficaces ne présentent pas tous cette disposition en entonnoir. Dans certains cas, il s'agit d'un puits vertical de deux mètres de profondeur, s'ouvrant dans le sol de la salle supérieure (ex.: g13, salle 4F, cf. figure 9). Perforant le plancher du puits, se trouve une ouverture qui communique avec la salle inférieure. Cette disposition permettait d'apposer un opercule de bois sur le fond du puits et d'ajouter un bloc de roche par-dessus. Ainsi fermé, le goulot devenait pratiquement infranchissable depuis le niveau inférieur. Certaines salles possèdent jusqu'à trois goulots. Dans la pièce 3H, un goulot vertical s'ouvre dans le sol juste devant la fenêtre et deux autres goulots naissent au plafond de chaque côté. Ces trois goulots et les modestes dimensions de cette cavité en font plus un carrefour stratégique qu'une salle habitable.

Les niches à lampe

Les niches à lampe sont de petites cavités creusées à hauteur dans les parois des salles. Elles se rencontrent dans de nombreux souterrains, aussi bien en Cappadoce, en Autriche, en France ou en Espagne. Elles permettaient de disposer des luminaires. D'après les découvertes de mobilier faites en France,

il s'agissait de lampes à graisse en céramique. Sur les 41 salles des Covetes, 29 possèdent au moins une niche à lampe, celle-ci se situant souvent à côté de l'ouverture de la fenêtre, creusée dans la même paroi. Aucun des 8 réduits ne possède de niche à lampe. Cet aménagement apparaît ainsi lié à l'habitabilité des cavités, mais aussi à la présence d'une porte au niveau de la fenêtre.

En effet, l'éclairage artificiel pouvait intervenir dans deux cas de figure. Tout d'abord, durant la nuit, mais aussi, en plein jour, lorsque la porte venait obstruer l'ouverture de la fenêtre et donc priver la cavité de la lumière du jour. L'absence de niche à lampe dans 12 des salles habitables pose problème. Néanmoins, les luminaires pouvaient aussi être disposés à même le sol. La niche n'étant qu'un aménagement facilitant l'éclairage, son absence n'implique pas la non utilisation de lampes à graisse dans ces salles.

Les aménagements isolés

Les banquettes

Dans plusieurs salles du réseau (2H, 3A, 4A, 4J et 5G), il existe des blocs de roche préservés lors du creusement et bordant les parois. Il est aisé de s'asseoir sur ces aménagements que l'on peut de ce fait appeler banquettes. Cependant, cette fonction n'apparaît pas certaine. En effet, l'une de ces banquettes possède de petites cavités creusées sur son rebord. Le rôle de ces structures, de type petits bassins, demeure difficile à établir, mais leur présence semble exclure l'usage de l'ensemble comme banquette. Ces cavités ont cependant pu être ajoutées postérieurement.

Autre cas, la banquette de la salle 2H. Sa formation semble plus résulter d'une opération de surcreusement que de la volonté d'aménager un siège. En effet, l'observation de cette salle dont le plan contraste avec celui des autres pièces, nous montre qu'elle a été agrandie. Les traces au plafond et la présence de cette portion surélevée dessinent les contours d'une cavité beaucoup plus petite, surcreusée pour donner la salle actuelle, la banquette n'étant qu'une relique laissée lors du surcreusement. Dans d'autres salles (1G, 5D), il existe également des parties au sol surélevé qui ne peuvent avoir servi de banquettes et qui semblent bien témoigner d'une interruption dans le creusement ou le surcreusement des salles. Il s'agirait en fait de blocs rocheux qui auraient dû être extraits pour mettre au même niveau le sol de la cavité sur toute sa surface.

Il est difficile de statuer sur l'origine de ces aménagements. De toutes façons, pour ménager une banquette, il faut préserver un bloc lors du creusement, bloc qui pourra toujours apparaître, a posteriori, comme témoignant d'un travail inachevé. La seule certitude, c'est que ces structures dans leur état actuel peuvent servir de banquettes.

Les fosses

Dans le sol de la plus grande salle du réseau (3L, cf. figure 4), s'ouvrent trois vastes fosses. Celles-ci, parallélépipédiques, ont une capacité totale de 9 m³. Plusieurs hypothèses peuvent être émises quant à leur fonction, les deux plus sérieuses étant une utilisation comme citernes ou comme fosses à grains.

Dans cette région aux étés secs, les réserves d'eau pouvaient être bien utiles. Cependant, taillées dans un calcaire perméable, les parois de ces fosses devaient être recouvertes d'un revêtement imperméable pour garder l'eau. Il semble de ce fait plus facile de stocker l'eau dans chaque salle du réseau, au moyen de récipients en céramique. De plus, l'approvisionnement était facile, la rivière passant juste au pied de la falaise.

Nous pensons plutôt que ces cavités servaient à la conservation des grains. En effet, les silos à grains sont nombreux dans la région, le cas le plus connu étant l'ensemble de Burjassot. Leur utilisation a perduré jusque très récemment, et les voyageurs étrangers traversant ce pays ne manquaient pas de signaler ce fait dans leurs comptes-rendus. Ces silos, qui se retrouvent d'ailleurs dans de nombreux souterrains-refuges français, ont généralement une forme différente, cavité pansue s'ouvrant par un orifice étroit dans le sol des salles (fosse ovoïde). Malgré leur forme inhabituelle, ces fosses pouvaient très bien abriter du grain. Dans ce cas, elles étaient recouvertes de couvercles de bois soigneusement joints garantissant l'étanchéité. Du fait de la présence de ces fosses et de leur utilisation probable, nous avons baptisé cette cavité "salle aux silos".

L'ouverture de cette salle débouche dans la falaise en bas de façade ; elle fait partie des fenêtres les plus proches du sol. Cette disposition rendait certainement la montée du grain moins pénible.

Les anneaux à l'intérieur du réseau

Chaque fenêtre ou presque possède deux anneaux. A l'intérieur de certaines pièces il existe également d'autres anneaux. Dans une salle du dernier niveau (5E, cf. figure 6), deux anneaux de très petite taille sont forés dans la paroi opposée à la fenêtre. Leur fonction est difficile à déterminer, même si une disposition comparable se retrouve dans un site voisin (Bancal Redo).

A deux endroits, un anneau perce la roche à proximité d'un goulot vertical. L'un est foré dans le sol de la salle au débouché du goulot g3, l'autre se trouve au plafond, au-dessus de l'ouverture du goulot g1. Ces deux anneaux apparaissent associés aux goulots. Une corde passée dans leur orifice pouvait faciliter le franchissement du goulot mais, l'aide apportée, vu la configuration du passage, nous apparaît peu importante. Dans le cas de l'anneau foré au plafond, il nous semble plutôt que la corde, maniée depuis la salle supérieure et couissant dans l'anneau, pouvait permettre de monter des objets ou marchandises au travers du goulot, l'ensemble fonctionnant à la manière d'un palan. Les traces d'usure de la roche, particulièrement visibles sur l'anneau du goulot g3, prouvent en tous cas qu'une corde y couissait bien.

Le trou de visée

Dans la salle 4A (cf. figure 5), la fenêtre ne débouche pas directement dans la pièce, mais donne dans un petit couloir parallèle au flanc de la falaise. Très court, celui-ci débouche très rapidement dans la salle. Seule une étroite cloison, préservée dans la roche lors du creusement, sépare la salle et le couloir. Un trou horizontal perce cette séparation. Ce trou permet de surveiller la fenêtre, depuis la salle. Ce dispositif correspond tout à fait aux trous de visée rencontrés dans les souterrains-refuges français. Outre la fonction de surveillance, il pouvait aussi servir de meurtrière pour neutraliser un agresseur cherchant à pénétrer par la fenêtre.

Autres aménagements

Il existe aussi des aménagements dont la fonction nous apparaît encore plus difficile à établir. Ainsi, dans certaines salles, des trous aménagés dans le sol servaient sans doute à la mise en place de barres de bois. Ailleurs, salle 2G, un trou de 20 cm de diamètre et 25 cm de profondeur occupe le sol en face de la fenêtre. Dans les pièces 4B, 4F et 2B, des séparations de pierre, hautes de quelques dizaines de centimètres, ont été préservées lors du creusement divisant ainsi les salles en plusieurs zones. Enfin, dans la cavité éventrée possédant une croix (3K), un rebord de 10 cm de haut longe la paroi du fond et délimite ainsi un réduit comparable à une auge.

IV - LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions anciennes restent relativement rares dans le réseau. Parmi elles, deux croix taillées dans la roche. Une croix latine simple marque le sol d'une salle voisine de la salle aux silos (salle 3K, cf. figure 4). Cette pièce a été éventrée, après creusement, par un effondrement de la falaise. La présence de cette croix, juste au bord du vide, est très certainement en relation avec l'effondrement. Gravée en souvenir d'une victime de cette catastrophe, d'un homme ayant chuté au travers de l'ouverture béante, ou destinée à conjurer les forces naturelles et à éviter un nouvel accident de terrain ?

L'autre croix est gravée dans l'une des salles les plus hautes du réseau, située au quatrième niveau (4F, cf. figure 6).



Croix croisée gravée dans la paroi d'une salle du réseau (4F) (cliché J. et L. Triolet)

Il s'agit d'une croix croisée (hauteur : 37 cm) située sur la paroi juste à côté de la fenêtre. Sa facture est soignée et semble ancienne. De ce fait, cette croix apparaît plus comme l'oeuvre d'un utilisateur du réseau que comme celle d'un visiteur plus tardif. Quant à sa raison d'être, difficile de se prononcer. Marque-t-elle seulement la foi catholique des occupants, ou consacre-t-elle cette salle comme lieu de culte ?

Enfin, il existe dans une salle du deuxième niveau (2H) un graffito, " 1938 guerra ", exécuté au crayon-mine. Témoin au moins d'une visite au milieu de la Guerre d'Espagne, il indique aussi que ce réseau a pu servir de cache lors de cette période troublée.

V - FONCTION ET ORGANISATION DU RESEAU

Les Covetes dels Moros, cluzeau de falaise communautaire

Cet ensemble souterrain, dans son état actuel, regroupe 41 salles habitables quoique basses de plafond et 8 réduits. Toutes ces cavités communiquent entre elles par des goulots verticaux ou horizontaux. Chaque cavité donne sur l'extérieur par une fenêtre qui pouvait être obstruée dans chaque salle habitable par une porte. Deux anneaux permettaient vraisemblablement, dans presque toutes les salles, de disposer une échelle de corde pour accéder directement depuis l'extérieur à flanc de falaise.

Les goulots, systèmes visant à ralentir la progression d'intrus ayant pénétré dans le réseau, constituent des aménagements défensifs caractéristiques des souterrains-refuges. Les accès à flanc de falaise par échelle et la fermeture possible des fenêtres par une porte constituent aussi des dispositions à caractère défensif.

Les salles semblent être aménagées pour un séjour temporaire ; en témoignent la présence de niches à lampe ou de banquettes.

Le réseau des Covetes apparaît ainsi actuellement comme un souterrain-refuge, c'est-à-dire un souterrain conçu pour abriter temporairement un groupe humain et ses moyens de subsistance tout en permettant sa protection. Les aménagements utilitaires comme les niches à lampe, les banquettes ou les silos rendaient l'occupation possible, et les aménagements défensifs tels que les goulots et les feuillures garantissaient la sécurité.

Les souterrains-refuges existent en plusieurs points du globe et, malgré quelques spécificités, le même principe se retrouve en Cappadoce, en France ou en Autriche. La majorité des souterrains-refuges sont aveugles, entièrement creusés dans la roche, et les salles ne s'ouvrent pas sur l'extérieur. Les seules communications avec la surface se font au moyen de couloirs d'accès plus ou moins longs.

Le réseau des Covetes présente la spécificité d'occuper une falaise et de tirer profit de ce relief naturel. Les salles ne s'enfoncent pas profondément dans le massif rocheux et se répartissent le long de la paroi de la falaise, gardant chacune une communication directe avec l'extérieur au moyen d'une fenêtre. Ces souterrains-refuges d'un type particulier, ouverts en plein vide et dont la voie d'accès se situe à flanc de falaise, existent en France. Ils sont localisés au Périgord et on les appelle "cluzeaux de falaise". Le réseau des Covetes constitue un cas exceptionnel. Il regroupe 49 cavités et 47 goulots ; il s'agit d'un cluzeau de falaise communautaire, un souterrain-refuge villageois.

L'organisation du réseau

Les deux caractéristiques principales des souterrains-refuges villageois sont leur grand développement et leur grande capacité. Aussi l'étude de leur organisation interne apparaît-elle particulièrement intéressante.

Mises bout à bout, les salles des Covetes représentent un développement total d'environ 160 m. Les cavités sont relativement petites et la surface habitable totale des 41 salles s'élève à 210 m² environ. Grâce à une évaluation effectuée sur place, salle par salle, nous estimons la capacité totale du réseau entre 165 et 275 personnes. Cette estimation s'avère très difficile car elle dépend du degré de promiscuité dans lequel se trouvaient les occupants. Néanmoins, une certitude demeure, ce réseau accueillait plus d'une centaine de personnes. Cette grande capacité imposait une organisation rigoureuse. En effet, pour être efficace, un souterrain-refuge doit être rapidement accessible par les réfugiés. Il est évident que, vu les difficultés de franchissement des goulots et l'omniprésence de ces obstacles, un accès unique pour l'ensemble du réseau aurait considérablement ralenti l'évacuation depuis la surface et l'installation dans le souterrain. C'est pour cette raison que chaque salle possède un accès direct depuis l'extérieur. À l'aide d'une échelle de corde attachée grâce aux anneaux au rebord de la fenêtre, les occupants d'une même salle pouvaient gagner la cavité qui leur était réservée. On peut en effet penser que, pour éviter une confusion, source de perte de temps, chaque salle accueillait toujours les mêmes personnes. La disposition des fenêtres au sein de la falaise évitant toute superposition, une échelle de corde pouvait être suspendue à chaque ouverture sans qu'il y ait de chevauchement entre plusieurs échelles. Chaque groupe de réfugiés pouvait donc simultanément accéder à sa salle, le temps d'installation dans le refuge se trouvant ainsi considérablement réduit par la multiplicité des accès. Une fois dans le souterrain, l'échelle de corde était certainement retirée et la porte fermée lorsque le refuge était en état d'alerte. Chaque salle se trouvait ainsi séparée du sol par plusieurs mètres de vide, et protégée par une porte de bois.

Cependant, l'intérêt d'un refuge communautaire réside dans l'union des réfugiés, aussi bien pour subsister durant l'occupation que pour se défendre en cas d'attaque. C'est certainement ce point qui a imposé la présence de goulots reliant entre elles toutes les cavités du réseau. Grâce à cette disposition, à l'intérieur, aucune salle n'est isolée du reste du refuge. Ceci évite à chaque groupe occupant une salle de vivre en autarcie totale. Il peut y avoir spécialisation de certaines salles, dans le stockage des denrées communautaires par exemple (salle aux silos).

Cette communication intérieure intervient également dans la défense de l'ouvrage. En effet, si l'adversaire réussissait à gagner une fenêtre et à forcer la porte la protégeant, les occupants de la salle concernée pouvaient se replier dans la cavité voisine. En outre, cette communication entre toutes les salles permettait la circulation de l'information, les défenseurs pouvant ainsi se tenir au courant de l'évolution de la situation à un autre étage ou à l'autre extrémité du réseau.

Quoique indispensable, cette communication interne ne devait pas affaiblir l'ensemble du réseau. Tout en communiquant, les salles devaient rester isolées défensivement. Les goulots, difficiles à franchir, répondent à ce double impératif. De simples couloirs auraient aussi bien permis la circulation d'une cavité à une autre, mais ils auraient été faciles à parcourir pour des ennemis ayant réussi à pénétrer dans une salle. Au contraire, les goulots ne se franchissent que difficilement et leur configuration avantage l'habitué aux dépens de l'intrus. Un réfugié peut facilement en interdire le passage et neutraliser l'agresseur imprudent. La présence de ces goulots ralentit considérablement la progression dans le souterrain, même sans défenseur gardant le passage, et il faut aujourd'hui environ une heure pour parcourir tout le réseau aller et retour.

Le rôle des réduits dans cette organisation générale apparaît difficile à établir. Certains relient deux salles ou deux niveaux et semblent ainsi avoir une fonction de communication. D'autres, situés à l'extrémité d'un niveau, en cul de sac, sont, soit des postes de guet, soit des ébauches de salles inachevées.

Le souterrain-refuge, tel qu'il apparaît actuellement, comporte deux lignes de défense. Une défense externe s'appuyant sur le relief naturel, renforcée par les portes de bois, et une défense interne basée sur les goulots.

Les goulots sont des aménagements de défense passive, mais le trou de visée présent salle 4A indique qu'il pouvait exister une défense active au sein du réseau. D'autant plus qu'au niveau des portes de bois fermant les fenêtres, il pouvait exister des ouvertures permettant de lancer ou de tirer des projectiles sur les agresseurs. Ainsi, même si les aménagements taillés dans la roche sont presque exclusivement des systèmes de défense passive, on ne peut exclure l'usage d'une défense active pour la protection de l'ensemble.

La défense périphérique était certainement la plus efficace. Lors d'un siège, les assaillants cherchaient probablement à atteindre et forcer une ou plusieurs fenêtres mais, une fois dans la salle, il leur fallait poursuivre les réfugiés dans les cavités voisines. Pour prendre le réseau et atteindre les réfugiés ils devaient ainsi, non seulement forcer la défense externe, mais aussi franchir plusieurs goulots appartenant à la défense interne. Il existe bien au sein des Covetes une succession d'obstacles organisant une défense en profondeur caractéristique de toute fortification.

VI - DATATION ET ORIGINE DU RESEAU

Les éléments de datation de cet ensemble s'avèrent pratiquement inexistants. L'étude des textes anciens n'apporte pas plus de précisions. De nombreux voyageurs sont passés dans la région et même plus particulièrement à Bogairent. L'étude de dix-sept textes anciens de voyageurs de nationalités diverses, datant du XVI^e au XVIII^e siècle, n'a livré aucune référence concernant le site des Covetes. Pourtant, tous ces voyageurs sont passés à proximité ou dans Bogairent, et le site, vu son importance, ne peut manquer d'attirer l'attention. Lors de nos recherches nous avons toujours remarqué le silence relatif aux souterrains-refuges dans les textes anciens mais ici, vu la configuration "aérienne" et l'ampleur du site, cela apparaît véritablement étonnant.

A notre connaissance, le premier auteur à mentionner les Covetes dels Moros est José Sanchi y Sivera dans sa nomenclature géographique et ecclésiastique du diocèse de Valence parue en 1922.

Outre la datation, un autre point reste particulièrement difficile à résoudre : l'unité du réseau. Le souterrain-refuge actuel est-il le fruit d'un projet cohérent unique ou est-il le résultat de la récupération de structures préexistantes ?

Plusieurs points peuvent faire penser à la réutilisation de cavités destinées à une autre fonction. Il existe des réduits situés en extrémité de niveau qui ne peuvent servir de salle refuge et pourraient correspondre aux cavités préexistantes. Néanmoins quelle aurait alors été la fonction initiale de ces cavités ? Ces réduits n'étaient pas habitables du fait de leur exigüité, aucune feuillure ne permettait de disposer une porte pour les fermer, et on imagine mal ces cavités ouvertes donnant directement sur le vide servant de tombes, de pigeonniers ou de greniers à grains.

Par ailleurs, certaines salles présentent de très nettes traces d'un creusement en deux étapes. C'est le cas de blocs encore en place dans quelques cavités (1G, 2E), d'un couloir qui a été agrandi (salle 2H) ou de goulots qui débouchent en des points inappropriés (g13 dans salle 4F, goulot horizontal reliant la salle 3M à la salle 3L). Ces détails pourraient indiquer la réutilisation de cavités préexistantes plus petites.

Cependant, comme le montrent les quelques fenêtres inachevées visibles sur la falaise, les hommes creusaient les salles à partir de l'extérieur. Aussi ils excavaient obligatoirement dans un premier temps le couloir d'accès, puis élargissaient son extrémité pour aménager une salle qu'ils agrandissaient au fur et à mesure. De ce fait, l'observation de traces de surcreusement n'implique pas nécessairement la réutilisation d'une cavité préexistante. Elle peut seulement témoigner de ce mode de creusement et être due à des portions inachevées ou plutôt mal finies. Les réduits localisés en extrémité de niveau correspondraient alors à des salles inachevées, leur plan ainsi que l'absence de feuillure à leur niveau permettant de préciser le mode de creusement de chaque salle. Depuis l'extérieur les hommes accrochés à flanc de falaise taillaient une fenêtre puis un couloir dans son prolongement. Au bout de ce couloir, ils aménageaient une petite cavité et rejoignaient une salle voisine à l'aide d'un goulot ; c'est le stade atteint pour les réduits. Ensuite ils agrandissaient la salle et aménageaient une feuillure dans le couloir d'accès pour pouvoir y installer une porte.



Goulot vertical en forme de puits (g13, salle 4F), au fond il était possible d'apposer un opercule de bois pour clore l'ouverture (cliché J. et L. Triolet)

D'autres éléments sont en faveur d'un creusement de novo. La falaise est occupée en totalité dans sa partie inaccessible indiquant ainsi que, dès le départ, les ouvertures ont été aménagées avec une volonté de protection. Il ne subsiste pas de cavité non reliée et aucune des fenêtres ne se superpose ce qui permet l'utilisation d'échelles de corde sans chevauchement.

Même si certains goulots présentent une localisation assez peu fonctionnelle, dans l'ensemble, les salles se rejoignent d'une façon cohérente. Il semble d'ailleurs impossible de creuser un tel ensemble sans faire quelques erreurs plus ou moins bien rattrapées.

Surtout, il apparaît difficile de réaliser un refuge aussi étendu et complexe en récupérant des structures préexistantes creusées dans un but totalement différent et dont la disposition ne tenait absolument pas compte de critères défensifs.

De plus, il existe une grande proportion de fenêtres inachevées (7 sur 56) dont certaines à peine entamées. Ce point pourrait indiquer une brusque interruption du creusement, ce qui laisserait à penser que l'ensemble a été réalisé rapidement et en une seule étape.

Nous pensons, pour toutes ces raisons, que ce vaste cluzeau de falaise a été creusé dès le départ pour servir de souterrain-refuge. Il a pu réutiliser des cavités préexistantes, mais nous n'en avons aucune preuve et il nous semble qu'elles ne pouvaient être nombreuses.

VII - COMPARAISON AVEC LES SITES PERIGOURDINS

Comme nous l'avons déjà précisé, le réseau des Covetes dels Moros, appartient sans aucun doute à la famille des cluzeaux de falaise. Cette catégorie particulière de souterrains-refuges met à profit le relief naturel. Dans les cluzeaux de falaise, la voie d'accès verticale remplace le trajet labyrinthique piégé typique des autres souterrains-refuges. En outre, les salles s'ouvrent toutes directement sur l'extérieur et la lumière du jour les éclaire. Cette caractéristique les distingue également des autres souterrains-refuges qui demeurent aveugles et les rapproche des habitats troglodytiques.

L'appellation cluzeau de falaise est d'origine périgourdine. En effet, dans notre pays, le Périgord présente la plus grande concentration de cluzeaux de falaise. Ils percent les falaises de calcaire bordant les cours d'eau. Dans le Périgord Blanc, les cavités creusées au bord de la Dronne et de ses affluents forment un groupe nordique. Au sud, dans le Périgord Noir, il existe un autre groupe, beaucoup plus important, localisé le long des vallées de la Vézère et de la Dordogne.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il apparaît que la très grande majorité des cluzeaux de falaise périgourduins ne possèdent qu'une seule salle. Il n'existe pas de regroupement comparable à celui des Covetes. Mis à part l'absence de communication, l'organisation interne d'un cluzeau de falaise périgourduin et celle d'une salle type des Covetes sont tout à fait comparables. Dans les deux cas, on retrouve une fenêtre d'accès munie d'une feuillure et la présence de niches creusées dans les parois. Les cavités périgourdines s'avèrent cependant plus spacieuses avec une surface plus que doublée.

En outre, dans le Périgord, on observe une plus grande richesse en aménagements : niches plus nombreuses, lucarnes s'ajoutant à la fenêtre d'accès. De plus, à la base des lucarnes ou de la fenêtre d'accès, il existe parfois des aménagements défensifs type mâchicoulis qui permettaient d'atteindre grâce à des projectiles des ennemis stationnant au pied de la paroi.

Enfin, la voie d'accès à flanc de falaise présente quelques variantes. En Espagne, à part les anneaux forés de part et d'autre de la fenêtre aucun aménagement pratiqué dans la paroi extérieure ne venait faciliter l'accès. Il semble bien que seule une échelle de corde permettait aux occupants de gagner la cavité. En France, sous la fenêtre d'accès, il existe, dans la plupart des cas, de petites marches ainsi que des prises pour les mains qui autorisaient l'escalade. Un anneau pratiqué dans le seuil de l'accès pouvait aussi permettre de disposer une corde facilitant l'ascension.

CONCLUSION

L'ensemble souterrain des Covetes dels Moros correspond à un cluzeau de falaise communautaire d'un genre unique. Les aménagements taillés dans la roche, quoique relativement rares, sont utilitaires et surtout défensifs. En l'état actuel, il s'agit sans ambiguïté d'un souterrain-refuge destiné à accueillir temporairement plus d'une centaine de personnes avec leurs moyens de subsistance. Les concepteurs du réseau ont judicieusement utilisé le relief naturel et les ouvertures perchées, fermées d'une porte, représentent la première ligne de défense. Au delà de cette défense périphérique, la succession des goulots reliant les salles entre elles organise une défense interne. L'ensemble du réseau ne peut se prendre qu'après franchissement d'une succession d'obstacles. Il existe ainsi une défense en profondeur caractéristique des souterrains-refuges et, plus généralement, de toute fortification.

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons penser que ce vaste ouvrage a été creusé de novo. Bien que sa datation soit pour l'instant impossible, le creusement a certainement répondu à une menace pesant sur cette région. Les périodes de troubles et leur cortège de pillards furent nombreux dans cette zone. C'est lors de l'une de ces périodes que les Covetes ont vu le jour. Ce site, bien qu'exceptionnel, n'est pas unique. Il existe, entre Bociarent et Ontinyent, d'autres cluzeaux de falaise, isolés ou groupant plusieurs cavités. Leur étude détaillée devrait permettre de mieux répondre à certaines interrogations. En outre, leur présence prouve qu'il a existé dans cette région, à une période donnée, un véritable phénomène cluzeau de falaise. Ce type de cavités se retrouve dans d'autres pays. Nous en connaissons en Cappadoce (Turquie), en Bulgarie dans la vallée du Danube et en France dans le Périgord. L'étude approfondie de ces autres sites et

surtout des cluzeaux de falaise périgourdiens permettra sans doute de mieux comprendre cette forme particulière de souterrains-refuges. Il n'en demeure pas moins que les Covetes dels Moros correspondent au seul cluzeau de falaise communautaire d'une telle importance actuellement connu ; il s'agit d'un site majeur pour le patrimoine souterrain creusé mondial.

J. et L. T.

Remerciements :

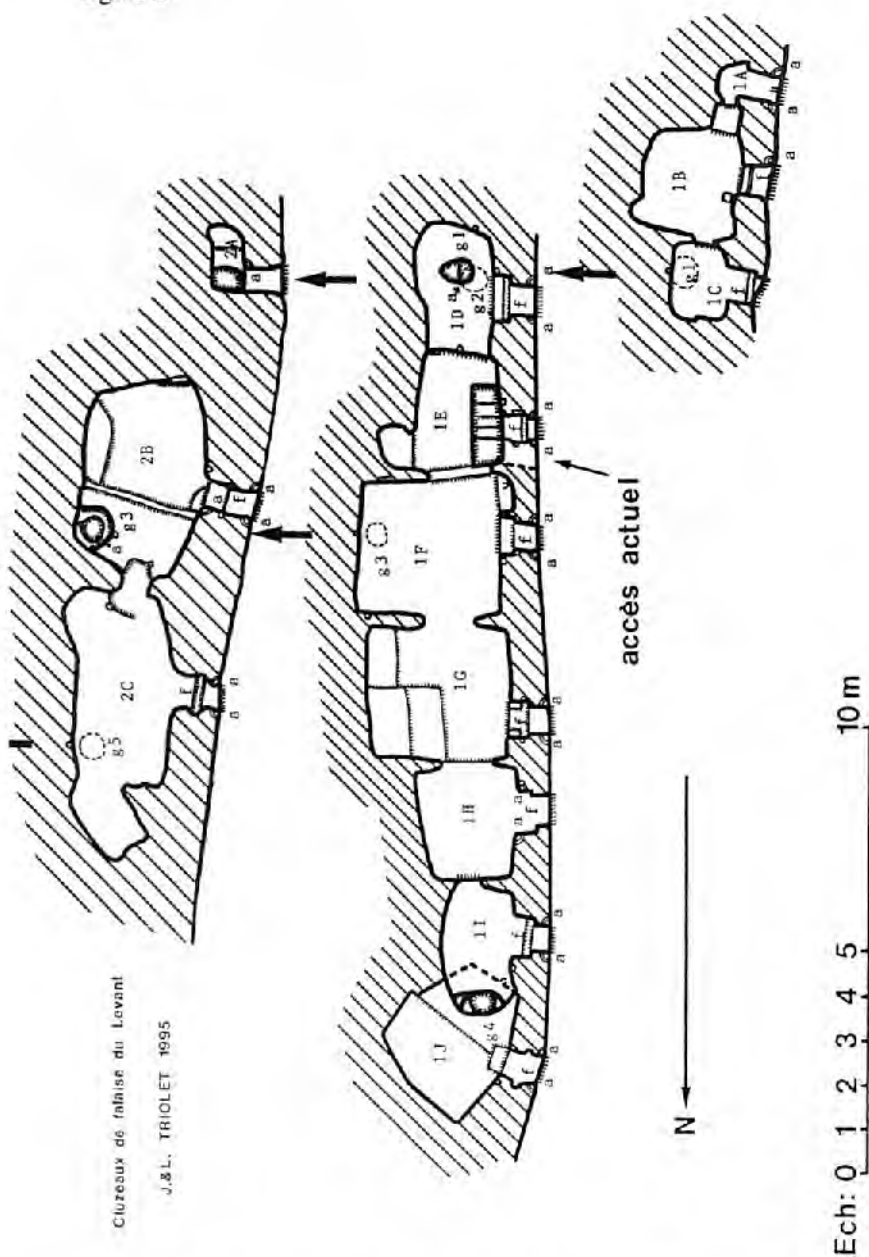
Nous voulons remercier ici Vicente Casanova, conservateur du musée de Bocairant, pour son accueil et ses nombreux renseignements sur les Covetes et le village de Bocairant.

Nous remercions également Andres Carrion et l'équipe de la société spéléologique "La Senyera" pour leurs informations et leur accueil.

Bibliographie :

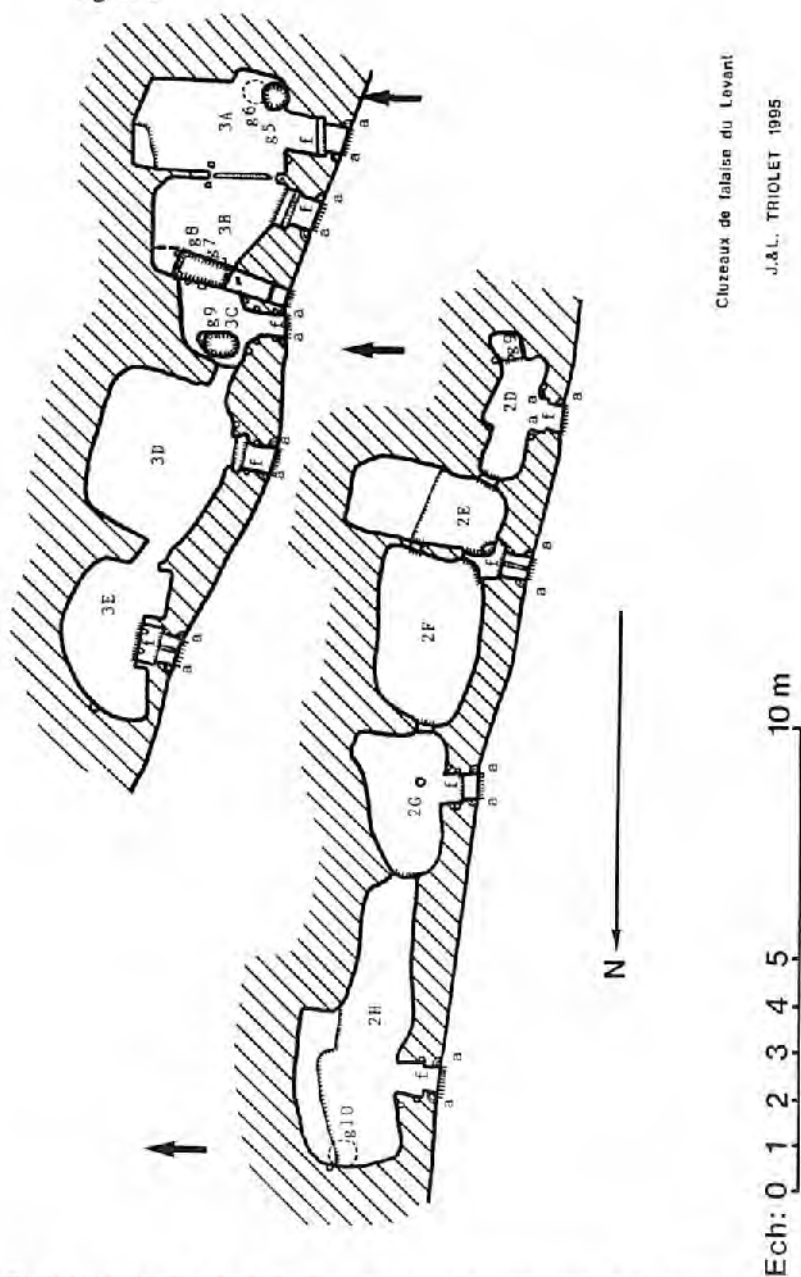
- Avrilleau Serge, *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, T.2. éd. Libro-Liber, Bayonne, 1993.
- Huchet Jean-Bernard, Triolet Jérôme et Laurent, Etude d'un souterrain espagnol et apport de l'entomologie, cluzeau de falaise de Bancal Redo, Alfafara, province d'Alicante. *Bulletin de la Société linnéenne de Bordeaux*, 24 (3), 1996.
- Sociedad espeleologica "La Senyera", *Les Covetes dels Moros. Nuestra Espeleo*, n°16, Valencia : 30-35, 1986.
- Triolet Jérôme et Laurent, *Les Souterrains, le monde des souterrains refuges en France*, éd. Errance, Paris, 1995 ; *Les souterrains du Levant espagnol*, Archéologie Nouvelle, n°19, Paris: 47-49, 1996.

figure 2



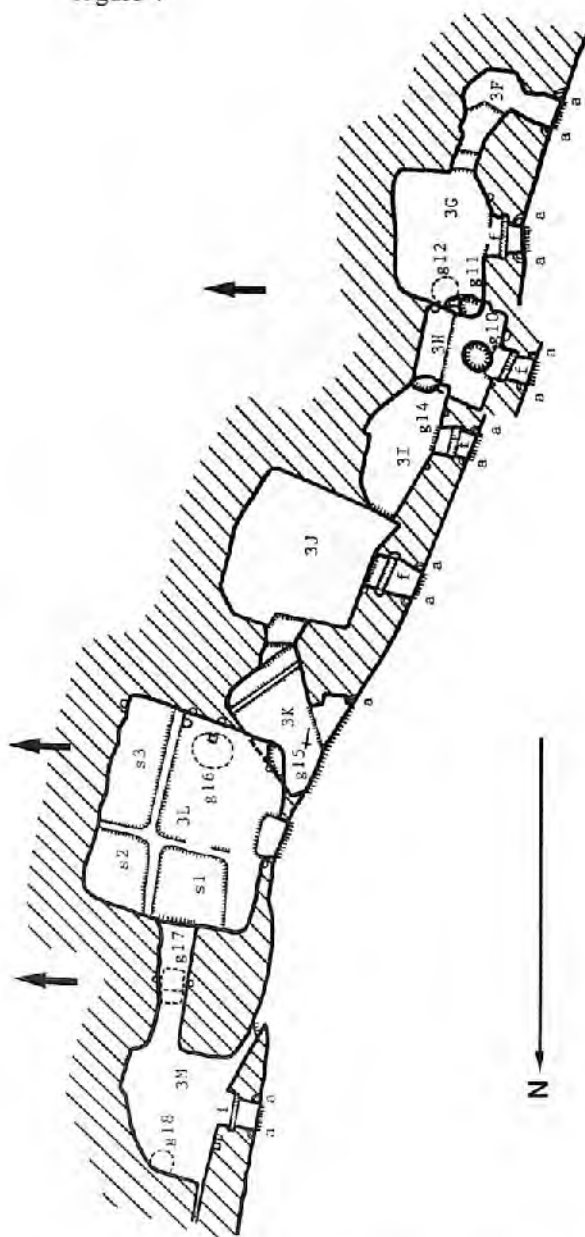
Premier niveau et partie méridionale du deuxième niveau.

figure 3



Partie septentrionale du deuxième niveau et partie méridionale du troisième niveau.

figure 4



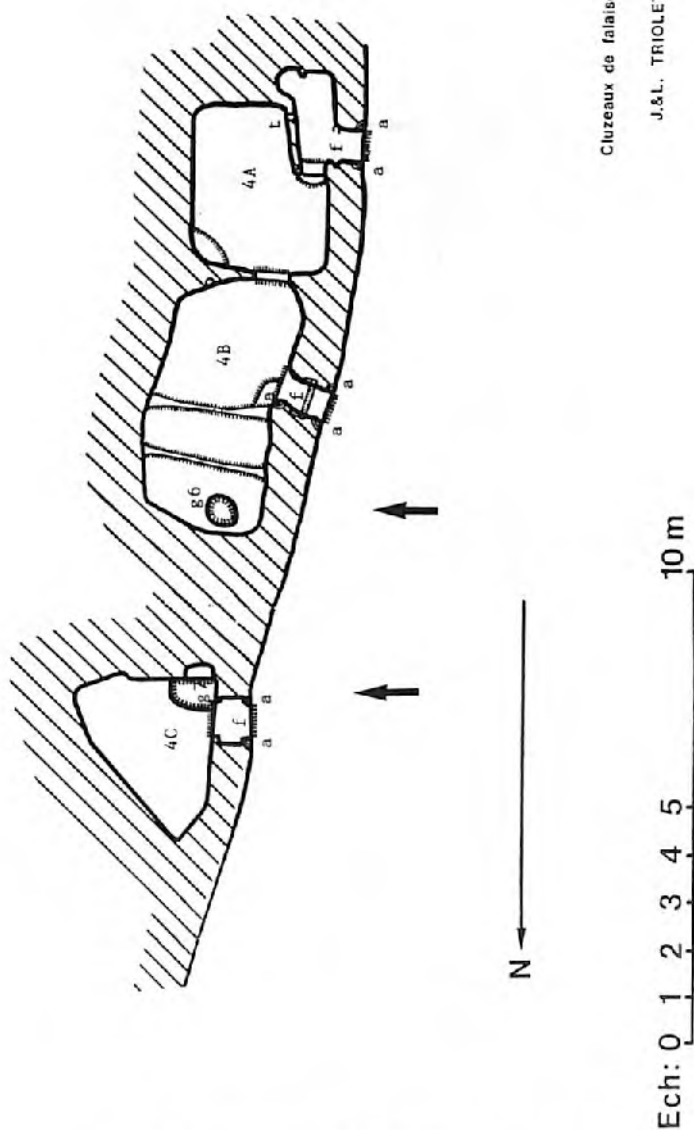
Partie septentrionale du troisième niveau.

Ech: 0 1 2 3 4 5 10 m

Cluzeaux de la falaise du Levant

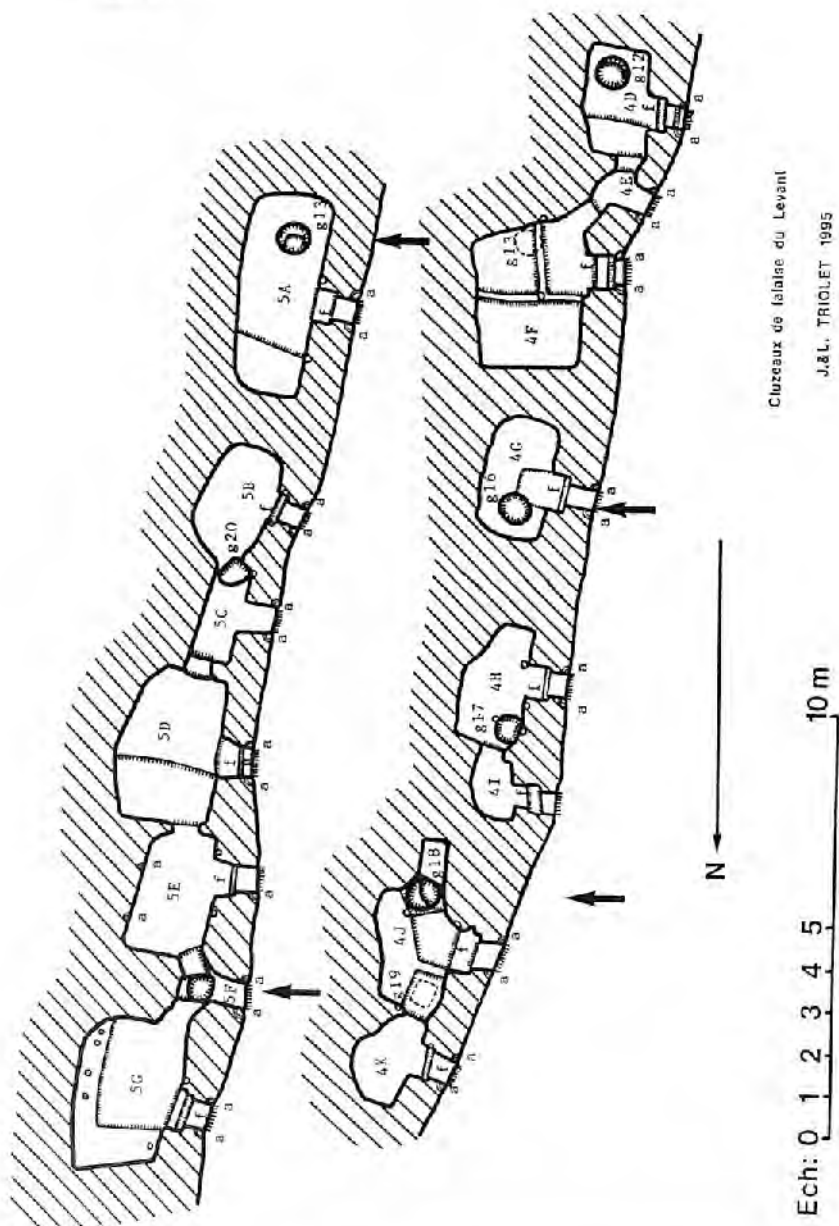
J.-L. TRIOLET 1995

figure 5



Partie méridionale du quatrième niveau

figure 6

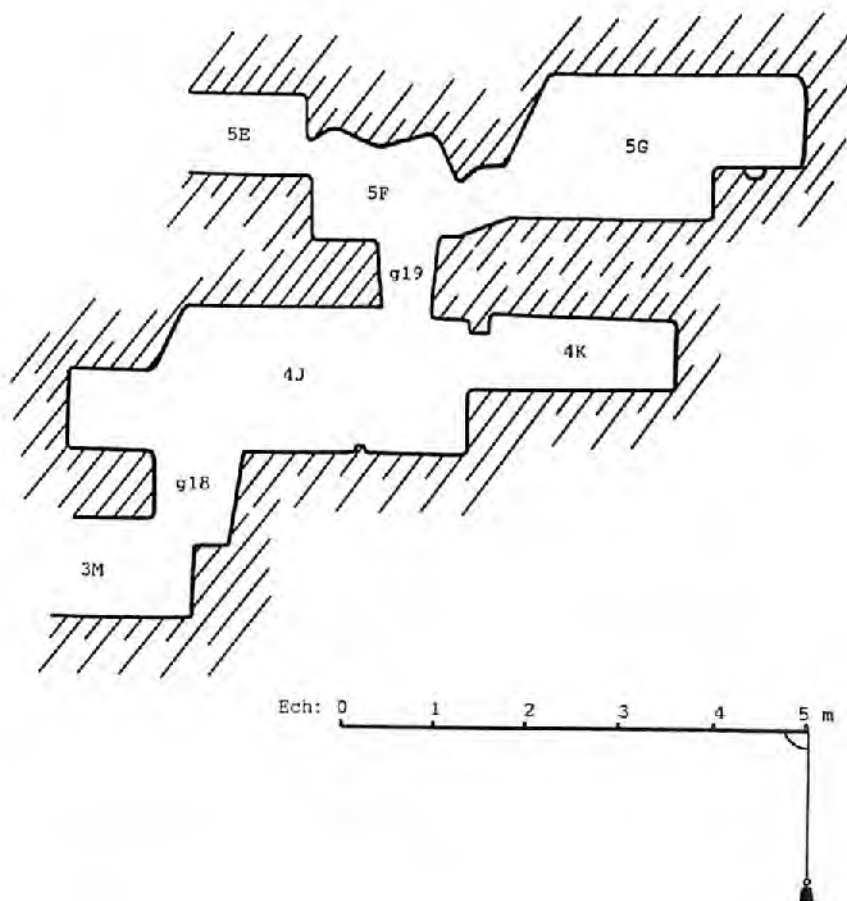


Partie septentrionale du quatrième niveau et cinquième niveau.

figure 7

LES COVETES DELS NOROS (BOCAIRENT - prov. de VALENCE)

Coupe verticale des salles 3M, 4J, 4K, 5E, 5F et 5G (nord du réseau)
parallèlement à la falaise.

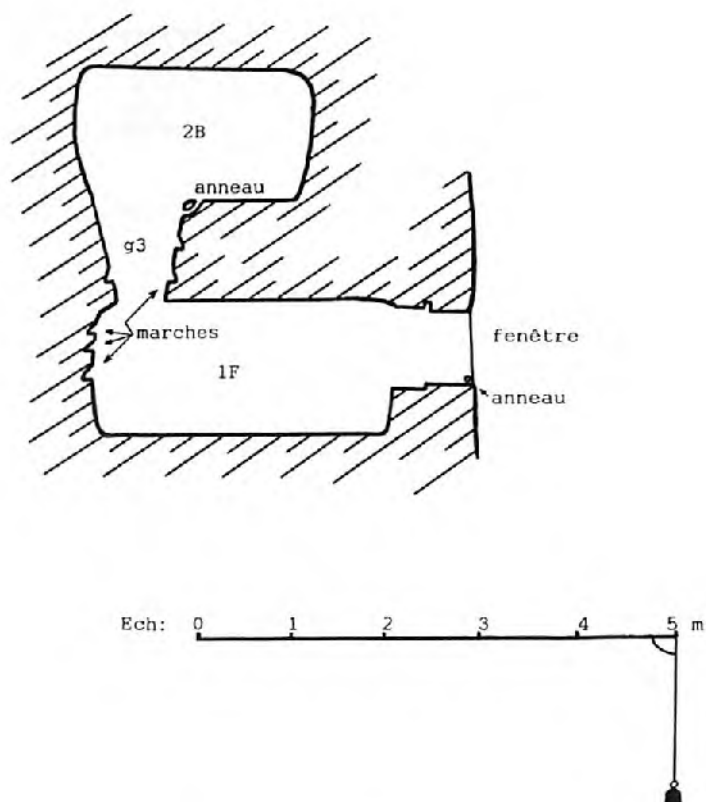


Coupe verticale effectuée parallèlement à la falaise, partie nord du réseau.
On remarque deux goulots verticaux (g18 et g19) et plusieurs goulots horizontaux
(entre 4J et 4K, entre 5F et 5E, entre 5F et 5G).

figure 8

LES COVETES DELS MOROS (BOCAIRENT - prov. de VALENCE)

Coupe verticale des salles 1F et 2B, perpendiculairement à la falaise.

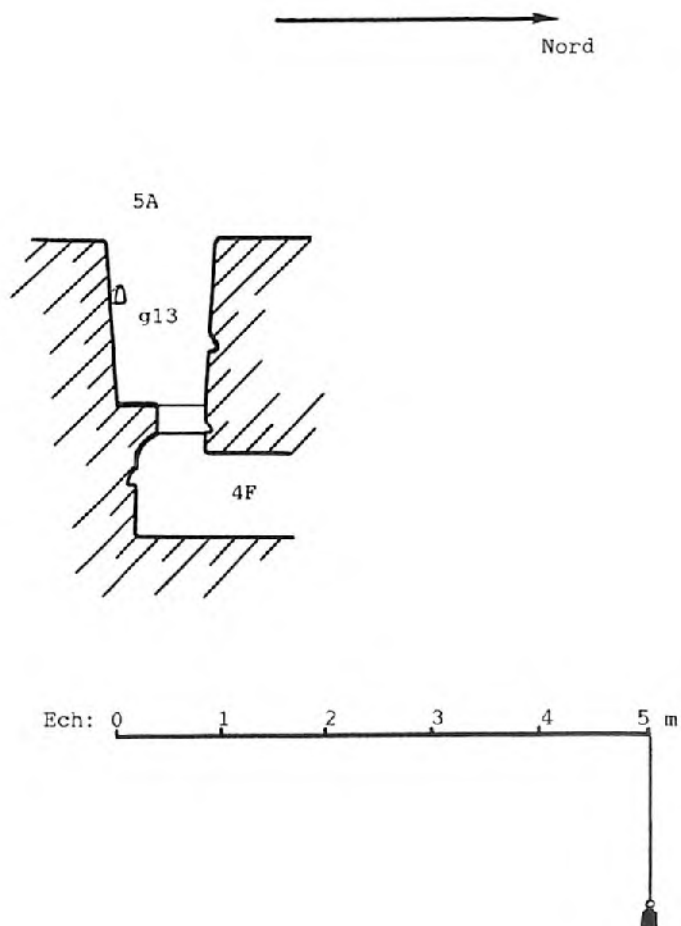


Coupe verticale des salles 1F et 2B, perpendiculairement à la falaise.

figure 9

LES COVETES DELS MOROS (BOCAIRENT - prov. de VALENCE)

Coupe verticale du goulot vertical g13



Coupe verticale du goulot vertical g13

10-10-1917 to 10-10-1918

10-10-1918 to 10-10-1919

10-10-1919 to 10-10-1920

10-10-1920

L'Hôpital Sainte-Marthe de Périgueux

par Louis GRILLON

CINQUIÈME PARTIE :

(voir tome CXXIII, 1996, pp. 43-58 (ill.) ; pp. 165-175 ; pp. 309-342 (ill.) ; 431-446)

LE PERSONNEL LAÏC

Une évolution normale

Les ordonnances du dernier quart du seizième siècle étaient sages. Fruits de premières expériences, elles avaient créé un équilibre de dévouement entre les différents corps de la ville en faveur de tous les déshérités.⁽¹⁾ Il eût été toutefois étonnant que de telles dispositions n'aient point évolué au cours des années.

La date comme le motif de tels changements sont pour la plupart connus. Une ordonnance royale de 1579, par exemple, avait interdit à l'avenir la présence de certaines personnes, ecclésiastiques entre autres, au sein du définitoire, la réservant aux bourgeois, aux marchands et aux laboureurs.⁽²⁾

Mais plusieurs textes jalonnant les dix-septième et dix-huitième siècles révèlent que d'autres modifications furent la conséquence d'humeurs et de caprices qui ne peuvent être passés sous silence s'agissant de l'histoire de Périgueux.

1. Voir II^e Partie.

2. Marion, *Dictionnaire des institutions de la France XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Picard, 1989 ; reprint de l'édition de 1923 ; article Hôpitaux.

La Déclaration royale de 1665

En 1662, le roi avait autorisé la création d'Hôpitaux généraux où devaient être enfermés les malheureux auxquels serait désormais interdite la mendicité dans les villes.⁽³⁾

En avril 1665, il signait une Déclaration pour l'établissement de l'un de ces nouveaux établissements à Périgueux. Celui-ci sera plus connu sous le nom d'Hôpital Général de Manufacture.⁽⁴⁾ Il y était prévu que le bureau en serait composé de "*douze notables bourgeois choisis et esleus de tous les corps et compagnies de ladite ville conformément à ce qui se pratique pour la direction de l'ancien hospital de ladite ville*".

On y prévoyait en outre la nomination par ce bureau d'"*un scindic, un receveur, un secrétaire et un économe choisis entre tous les habitants de ladite ville de quelque qualité, condition qu'ils puissent être. Ensemble un avocat, un médecin, un procureur, un chirurgien ou plusieurs qui auront droit de représenter au bureau les choses qui regarderont les fonctions de leur charge uniquement, destituables à volonté*".

Ausquelles assemblées du bureau pourra et aura droit de se trouver toutesfois et quantes que bon luy semblera le sieur évêque de Périgueux et ses successeurs audit Evesché et y avoir la préséance". Il saute aux yeux, à la lecture de ces extraits, que les notables périgourds, désireux de fonder le nouvel établissement, entendaient tenir compte d'expériences antérieures. Plusieurs d'entre eux avaient déjà été administrateurs de l'Hôtel-Dieu et d'autres le seraient. La Déclaration royale ne mentionnait-elle pas les "*supplications qui nous ont esté faites par les Directeurs nommés pour l'administration dudit Hospital général... le consentement du sieur Evesque... ensemble les autres actes concernant l'establissement dudit Hospital général*..." ? Les uns et les autres ne pouvaient donc pas ignorer certaines difficultés surgies lors du changement périodique de définitifs, difficultés que la Déclaration royale prétendait supprimer : "*Et pour obvier aux contestations qui pourroient naître pour raison des rangs et seances ordonnons que si aucunes en surviennent elles seront réglées par le sort*".

Le bureau de l'Hôtel-Dieu

La Déclaration royale permet donc de conclure que le bureau de l'Hôtel-Dieu, évoqué comme modèle, était devenu, à cette date, tel que celui projeté pour le futur Hôpital général.

3. Marion, ouvrage et article cités.

4. Déclaration du Roy portant l'establissement d'un Hospital Général à Périgueux... à Périgueux par Julien Desforges, Imprimeur, et Marchand Libraire ordinaire du Roy, et du Collège, MDCLXV ; 11 pages. Ces lettres patentes furent enregistrées par le parlement de Bordeaux le 3 juin 1665.

Plusieurs textes, bien que tardifs, viennent d'ailleurs confirmer cette assertion. *"Il est composé de douze administrateurs ou directeurs qu'on a choisi dans les principaux corps de la ville ; ils sont élus de deux ans en deux ans par la communauté assemblée ; il y a outre cela un avocat sindic, un procureur coadjuteur et un secrétaire..."*

On y reconnaît pour administrateurs-nés, outre les douze cy-dessus M. l'évêque, Mrs les deux présidents du présidial, Mrs les avocat et procureur du roi"⁽⁵⁾

D'autres documents confirment, à quelques ajouts près, ces dispositions. Le Mémoire de 1761, par exemple, allonge la liste précédente avec un receveur et précise que "ces définiteurs sont changés tous les deux ans en sorte cependant qu'il en reste toujours six et qu'enfin les malades sont visités par deux médecins et chirurgiens qui servent deux à deux et un de chaque ordre par quartier".

Des rapports ou brouillons de lettres apportent des renseignements supplémentaires sur la nomination des définiteurs, leur rôle, les fonctions d'autres employés de l'Hôtel-Dieu. Mais les événements y sont présentés d'une plume paisible alors qu'ils étaient souvent l'aboutissement de quelques turbulences.⁽⁶⁾

Les rites de l'élection

Les rites de l'élection des définiteurs sont connus par une lettre du syndic non datée mais qui évoque des situations antérieures.

"De tous tems et ancienneté l'élection des definiteurs de cet hopital a été faite tous les deux ans par la communauté de cette ville assemblée par députés des corps différents qui la composent. Cette assemblée étoit convoquée par les maire et consuls sur le requis du sindic de l'hopital. Ils faisoient passer (a l'instar de toutes les assemblées d'importance) des bulletins aux sindics de chaque corps portant le sujet de la convocation et de la deliberation. Chaque sindic ayant assemblé son corps on deliberoit dans chaque corps a la pluralité des voix et l'on envoyoit des députés a l'assemblée générale porter les suffrages du corps.

Cette assemblée étoit presidée par Monsieur l'Evêque qui dans la seance avoit a sa droite le president au presidial et les gens du Roi et a sa gauche les maire et consuls. Les députés des corps formoient un [rang] vis-à-vis. Ceux du presidial qui est le premier [corps] étoient du côté des maire et [consuls].

5. Marion, article cité. Une ordonnance royale de 1698 avait prescrit la présence de l'évêque au sein du définitoire afin d'obvier à d'éventuelles malversations dont l'auteur signala quelque cas.

6. Sauf indication contraire, les documents intéressés se trouvent essentiellement aux Arch. Départ. de la Dordogne, 94 H 20 et 21.

Chaque député proposoit son sujet et devenoit [pour] ainsi dire garant de la nomination et la pluralité des voix étoit presque toujours pour le sujet proposé. Après l'élection Mr l'Evêque signoit [vers] le milieu de la page audessus de tous et audessous et a la gauche signoient les officiers du presidial [...] et a la droite les députés des corps de la ville a commencer par ceux du presidial".⁽⁷⁾

L'élection agitée de 1749

En 1749, le syndic était allé, selon l'usage, prier les maire et consuls d'assister, le premier du mois de mai, à l'élection de nouveaux définiteurs et de "*convoquer les corps de ville par députés pour se rendre dans la salle dudit hopital*".

Le maire, Méredieu d'Ambois, et deux consuls, Dalvy et Gilles, se rendirent donc aux heure et lieu indiqués. Ils y trouvèrent, arrivés avant eux, les sieurs Montozon et de Laborde, les sieurs de Chambon et

Chabaneix lieutenants assesseurs au presidial ainsi que le sieur Lidonne procureur du roi.

Au moment de siéger, les députés du presidial exigèrent d'avoir la préséance. Les maire et consuls la leur refusèrent représentant qu'ils étaient, entre autres, seigneurs hauts justiciers de la ville et banlieue et considérés, à ce titre, comme les fondateurs de l'Hôtel-Dieu. D'ailleurs, ceux à qui revenait le soin d'envoyer les convocations, eux-mêmes en l'occurrence, ne devaient-ils pas passer avant ceux qu'ils convoquaient ?

Les députés du presidial et Lidonne couchèrent "*leurs protestations sur le registre de la Définition*" puis se retirèrent. Ils furent imités par Montozon, de Chambareau député de l'Election, Laulanié et Dauriac députés de leur ordre. Ceux qui demeuraient délibérèrent de passer outre et de procéder aux nominations. Le maire présenta les candidats et l'Evêque voulut bien les "*agrèer*".

Furent alors élus du Chambon lieutenant assesseur au presidial, de Lacharmie lieutenant en l'Election qui fut "*continué*". Furent de même "*continué*s" Morras conseiller, de Goumondie et Eydely avocats, Garlandier et Allemans procureurs. On nomina - ou mieux reconduisit - Mourcin en qualité de médecin, Roche de chirurgien et Lavavé de notaire. Les querelles de préséance, si fréquentes et si ridicules à cette époque de gens chatouilleux à l'excès sur le prétendu point d'honneur, prenaient avant tout le pas, on le constate, sur la nécessaire harmonie en faveur du bien-être des pauvres assistés. Il est vraisemblable que cette querelle n'était pas la première. La Déclaration royale n'avait-elle pas prévu le tirage au sort comme solution ultime ?

7. Arch. com. de Périgueux, BB 36.

Deux années de répit séparant une élection de la suivante, il était facile, tant aux édiles qu'aux magistrats, de trouver des compromis. Tout montre, au contraire, que les mêmes faits- ou de semblables- se renouvelèrent au cours des ans, la municipalité essayant de gagner, pas à pas, du terrain. Dès 1755, il avait été décidé que les trente prud'hommes de la ville devaient prendre part effective au choix des candidats.

Un nouvel incident

On peut trouver le récit d'un nouvel incident dans un brouillon de lettre du syndic:

"L'hôpital reconnoît encore pour définiteurs nés le seigneur évêque de Périgueux, Messieurs les présidents du presidial et Messieurs les gens du roi avec cette circonstance qu'il n'y a qu'un de ces Messieurs les présidents ou des gens du Roi qui y ayent seance et voix deliberative. Sa Majesté ayant supprimé les deux offices de président et les ayant réunis aux offices de lieutenants généraux l'hospital a regardé ces derniers officiers comme il faisoit les premiers supprimés.

Par une nouveauté sans exemple un officier du presidial non chef est venu vendredi dernier prendre seance au bureau pretendant devoir y représenter un des lieutenants généraux qui n'auroient pas aujourd'hui droit de seance dans la réunion des offices de président, officiers qui ne furent jamais remplacés par personne de leur corps dans cette partie".

Dans sa logique rigoureuse le syndic prévoyait le précédent qui pouvait ainsi se créer. *"Comme les pas vers la nouveauté ne sont jamais lents et qu'une entraine nécessairement un'autre et que le Seigneur Evêque pourra se faire représenter par un grand vicaire ou toute autre personne... et qu'enfin le service de cet hôpital peut en souffrir par les dissensions qui en naissent nécessairement cela fait Mgr que j'ay l'honneur de m'adresser à vous pour savoir si dans la place que j'occupe et pour le bien et avantage de l'hôpital je dois m'opposer à ces nouveautés ou ce qu'il convient que je fasse n'ayant d'autre vûe que l'interet de l'hôpital".⁽⁸⁾*

Les élections de 1765 et 1767

Un édit royal parut en 1764 concernant un règlement pour l'administration des villes. Les maire et consuls s'emparèrent immédiatement de ce texte pour s'en servir à l'occasion de l'élection des définiteurs de l'Hôtel-Dieu.

8. Marion, ouvrage et article Présidiaux, écrit que les présidents des presidiaux furent supprimés en 1764, ce qui nous permet de situer à peu près ce texte non daté.

"Ce fut a l'élection de 1765 que lon cru ne pouvoir rassembler la communauté suivant l'usage et qu'elle fut convoquée par les trente notables appelés cy-devant prudhommes. M. l'Evêque qui ne se trouvoit point a cette assemblée les officiers du presidial et les maires et consuls se placèrent a l'ordinaire sans estre separés par personne ; les notables prirent... séance comme avoient fait cy-devant les deputés. L'élection se fit a la pluralité des voix. Les officiers du presidial et les maire et consuls signèrent sur une colonne et les notables sur une autre..."

En 1767 les choses se déroulèrent de la même façon *"mais l'on entendit que la nomination devoit estre faite au scrutin et non a la pluralité des voix comme par le passé... je m'opposai a cette nouveauté, on passa outre et l'élection fut faite par scrutin.*

Les nouveaux venus devant preter au premier jour le serment je ne cru pas qu'il fut de l'interet de l'hôpital de donner suite a mon opposition en la dénonçant a Votre Grandeur par ce que pendant tout le temps qu'avoit entraîné cette discussion le bureau n'avoit pas été suffisamment garni de definiteurs. Je me bornai a l'assemblée où ils doivent prêter serment de refferer l'opposition que j'avois fait a cette election et sans l'abandonner je requis pour le bien et service de cet hôpital et jusqu'a ce qu'il y fut autrement pourvu pour l'avenir que les nouveaux élus fussent reçus a prêter le serment".

Le syndic, en bon juriste, soulignait les différences existant entre l'élection d'un corps de ville et celle d'un bureau d'hôpital. Il dévoilait les "abbus cachés" de la nouvelle façon de procéder. *"Si l'assemblée dont s'agit doit être convoquée et tenue a la manière présente par l'édit de 1764 M. l'Evêque président né en est exclu ainsi que les chefs du presidial et les gens du Roi... Dès lors ce sera les maire et consuls qui devront convoquer le bureau, qui le presideront, qui auront voix conséquemment dans toutes les assemblées, qui en régleront l'administration oeconomique dans le tems qu'ils n'y ont comme tels aucune entrée..."*

Mais il y a plus si les hopitaux par cet édit font partie de l'action oeconomique des villes il n'est plus question d'y nommer des definiteurs. Les maire et consuls avec les trente notables sont les seuls a qui l'administration en soit confiée.⁹⁾ Leur trésorier sera celui de l'hôpital et les revenus de ce lieu de charité seront confondus avec les revenus patrimoniaux de la communauté. Telles sont les suites nécessaires a l'extension d'une loix a un objet pour lequel elle n'a point été faite mais qui par votre vigilance sera reduite aux seuls objets qu'elle embrasse".

9. Ce texte mentionne en effet "feu Mr Dupuy de Montferrier ancien sindic". Or l'on trouve ce personnage dont il sera longuement parlé plus loin au moins jusqu'en 1782.

L'élection de 1769

Le 12 avril 1769, sentant approcher une nouvelle élection, le syndic s'ouvrit de ses craintes au procureur général à Bordeaux pour lui exposer les observations déjà présentées à l'intendant. N'ayant pas reçu de réponse, il écrivit une seconde lettre le mois suivant. *"Je n'ay cette affaire a coeur que par ce que je la regarde comme essentielle pour cet hôpital et je ne cesserai de la regarder comme telle que lorsque vous m'aurez fait savoir d'être tranquille"*.

Le 20 mai, le syndic reçut la réponse attendue. *"J'avois dû vous répondre plutôt, mais j'avoue que le peu d'intérêt que j'ai crû, à la première lecture de votre mémoire, devoir prendre de cette affaire m'a fait perdre de vite. Vous comprenez bien en effet que s'il est de mon devoir de veiller à ce que les hopitaux soient bien administrés je ne dois prendre aucune part a des discussions qui ne roulent véritablement que sur des prerogatives respectivement contestées et fort étrangères au bien de l'administration de l'hôpital. Je ne connois aucune loi positive qui ait déterminé la forme en laquelle on doit procéder à l'élection des administrateurs et sindics des hopitaux ; ainsi si quelqu'un croit bien fondé a se plaindre des elections qui ont été faites à Périgueux les voyes de la justice luy sont ouvertes, et alors je concourrai en tout ce qui dependra de moi, a ce que la justice soit exactement rendüe ; mais n'ayant reçu aucune plainte de personne sur l'administration de l'hôpital de Périgueux la forme des elections dont vous me parlez ne m'intresse en aucune manière"*.

C'était là une fin catégorique de non-recevoir : les tempêtes ne devaient concerner que le petit verre d'eau des périgourdins.

La forme des élections initiée en 1765 et 1767 se maintint donc par la suite. On peut en trouver la preuve dans un rapport intitulé *Ordre de l'administration de l'hôpital de Périgueux* dont la rédaction est postérieure au moins à 1781.⁽¹⁰⁾

Des élections partielles

Le rapport ci-dessus mentionné précisait : *"Mais si pendant le delay de deux ans qu'on laisse écouler d'une élection a l'autre il echeoit de nommer a la place de quelqu'un des définites nommés vacante par la demission ou par mort, le bureau ordinaire est en droit et en possession d'y pourvoir sans estre obligé d'y appeler les consuls et la communauté suivant l'usage établi par les registres et par un requis de feu M. Dupuy de Monferrier ancien sindic du 11 juin 1773 contenu aux Registres ou il est établi que les consuls ne sont pas en droit de pretendre estre appelés a ces elections particulières"*.

10. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21.

Ce texte traduit, une fois de plus, le bras de fer opposé par le syndic à l'empiétement progressif de la municipalité périgourdine. En s'opposant à une "nouveau" éventuelle, il entendait maintenir la coutume ancienne dont nous proposerons quelques exemples.

Le 11 juillet 1728, le sieur Bouchier de Vignerac, ayant donné sa démission, fut prié par ses collègues du bureau de désigner lui-même son successeur. Puisqu'il était conseiller au présidial, son choix devait se porter sur un membre de ce corps. C'est ainsi que le sieur Maignol, accepté par les définiteurs, fut appelé à prêter le serment requis, à la séance suivante, soit le 18 juillet.

Le 11 juillet également, le sieur Laulané du Sudrat, procureur, devait se retirer ainsi que le lui avait rappelé l'intendant. Il proposa au choix de ses collègues deux noms, Sicaire Reynier et Jacques Garreau. Celui-ci se récusait sous le prétexte qu'il avait été longtemps définiteur. Sicaire Reynier accepta et vint prêter serment à la séance du 24 juillet. Il devait décéder quelques mois plus tard, en janvier 1729.

Il faut croire que l'on ne se pressa pas pour lui donner un successeur puisque c'est seulement le 5 février de l'année suivante 1730 que fut désigné Charles Foulcon, procureur au présidial. Le syndic de l'Hôtel-Dieu alla signifier ce choix lors d'une audience de ce tribunal. Faut-il voir dans cette démarche qui semble inaccoutumée une nouvelle exigence des magistrats locaux ? Quoi qu'il en soit, Charles Foulcon fut définitivement nommé le 26 février 1730 et prêta serment le même jour. Il ne paraît pas avoir été très empressé à remplir ses devoirs. Le 12 mars, les définiteurs estimèrent que *"le coadjuteur ne poin rempli les obligations qu'il sera averty par le scindic de faire le deu de sa charge et averty de se rendre a la première deffinition faite de ce il y sera pourveu"*.

De même, le 20 août 1730, le sieur Fargeot, avocat, ayant démissionné, son remplaçant pris dans son corps des avocats, Chinac de Lachèze, prêta le serment le même jour. Il avait été pressenti et convoqué à cette séance.¹¹¹

Le syndic et le procureur-syndic

Le syndic, quant à lui, devait être nommé par les définiteurs et choisi dans le corps des avocats. Nous connaissons quelques-uns de ces personnages. En 1642 Chalup, Aumassip en 1650, en 1737 Pierre Durouchail. Après celui-ci vint Dominique Dupuy de Monférier dont il sera longuement question plus loin.

Parallèlement on rencontre en 1646 Jean Dubreuilh comme procureur-syndic, Pierre Dubreuilh vraisemblablement parent du précédent en 1690, avant 1728 Laulané du Sudrat, après lui, nous l'avons vu, Charles Foulcon, en 1731 Pierre Parade, en 1742 Alleman, en 1761 Garreau, en 1780 Vechembre.

111. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21, Registre, aux dates indiquées.

Encore appelé second syndic, le procureur devait être lui aussi nommé par les définiteurs et choisi dans le corps des procureurs près le tribunal.

Le receveur-comptable et le secrétaire

La tradition n'a conservé le nom d'aucun secrétaire. La seule remarque que l'on puisse faire à leur sujet est que, dans les écrits confiés pour copie à leur plume élégante (et encore!) ils faisaient preuve de la plus grande fantaisie tant en ce qui regarde la syntaxe que l'orthographe.

Le receveur-comptable était choisi par les définiteurs lui aussi. *"Ce comptable qui est communément marchand... prête serment et donne deux cautions. On arrête et clos les comptes tous les ans le 24 août et le même jour on fait aussi compte avec les Dames servant les pauvres des journées des malades qui ont été dans l'année audit hopital pour lesquelles journées on leur paye sept sols par jour pour les bouillons on fait aussi compte des mandemens qu'elles ont reçu ..."*.

Quelques noms de receveurs-comptables ont échappé à l'oubli. En 1690 on rencontre Simon Dupuy ; entre 1727 et 1731 Perny ; entre 1737 et 1760 François Dauriac bougeois et marchand ; à compter de 1760 Pierre Bouchoier aussi marchand. Etant donné la longévité moyenne dans la fonction, il est vraisemblable que c'est encore ce dernier que l'on trouve en fonction en 1783.⁽¹²⁾

Le bureau

"Le bureau de l'Hôpital se tient régulièrement tous les vendredis de chaque semaine depuis l'ouverture du palais jusqu'à sa clauture sans compter les assemblées extraordinaires qui se tiennent suivant legigence des cas.

Dans ces différents bureaux on y délibere sur les mandemens differens a tirer, sur les affaires intérieures de la maison, sur les reparations à faire, sur les procès a intenter ou a soutenir.

A chaque tenue de bureau on nomme un des directeurs pour connoître l'état des pauvres malades qui entrent dans ledict Hopital la semaine suivante. C'est lui qui contresigne les billets d'entrée qui sont d'abord souscrits par un des Messieurs les medecins ou chirurgiens dudit Hopital pour attester l'état des malades, et ensuite est souscrit d'un de Mrs les maire et consuls pour attester que le malade est de la ville ou banlieue qui est le district pou lequel l'Hopital a esté estably.

Ce directeur rend compte au premier bureau des malades qui sont sortis, de ceux qui sont entrés et de ceux qui restent en total".

12. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21, Registre, aux dates indiquées.

Quelques témoignages d'une activité ainsi définie du bureau sont conservés. D'abord une feuille séparée datée du 12 avril 1703, mais surtout un registre de 95 folios allant de février 1727 au 18 mars 1730. C'est une mine de renseignements permettant de connaître bien des aspects de la vie de l'Hôtel-Dieu à cette époque.

A feuilleter ce cahier, on s'aperçoit que, mises à part certaines assemblées où tous - ou quasi tous - se trouvaient présents comme une fois en 1727, le reste du temps le bureau se composait uniquement de quatre ou cinq définiteurs qui, sous la présidence de l'un d'entre eux, prenaient seuls les décisions courantes.⁽¹³⁾

Quelques compensations

Dés 1665, la Déclaration royale avait octroyé aux administrateurs de la Manufacture *"pendant le temps qu'ils seront dans cet employ exemption de toute tutelle, curatelle, garde aux portes et generallemen de toutes charges publiques, de quelque qualité qu'elles soient quoy que non exprimées ou spécifiées"*.⁽¹⁴⁾

Il eût été étonnant que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu n'aient point tenté d'obtenir des privilèges semblables. On ne trouve toutefois la première trace d'une telle démarche que le 31 août 1748 où le conseil de ville fut mis au courant par l'intendant de la requête des définiteurs. Ceux-ci avaient demandé *"en raison de leurs pénibles emplois et des soins qu'ils se donnent personnellement pour les pauvres malades dudit hopital ils soient déclarés déchargés du logement des gens de guerre"*. Les édiles répondirent qu'il serait nécessaire de convoquer une assemblée publique pour délibérer sur cette demande.⁽¹⁵⁾

Il semble d'ailleurs que cette requête n'eut aucune suite immédiate. C'est seulement près de 25 ans plus tard que l'affaire paraît avoir été réglée. Le syndic adressa une nouvelle requête : *"Il vous plaise de Vos Grâces vu l'ordonnance de Mr votre subdélégué déclarer les officiers de l'hôpital Sainte-Marthe exempts du logement des gens de guerre et ou vous fâiriez difficulté, ordonner que leur requête sera communiquée aux maire et consuls de la ville de Périgueux et ce pendant qu'il sera sursis aux logements des gens de guerre qui pourroient leur être donnés"*.

A quoi l'intendant répondit le 22 août 1772 : *"vu la réponse desdits maire et consuls et les éclaircissements par nous pris ordonnons que les suppliants pendant les deux années de leur exercice jouirront de l'exemption du logement des gens de guerre"*.⁽¹⁶⁾

13. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21. Registre.

14. Voir note 4 ci-dessus.

15. Arch. com. de Périgueux, BB 36, folio 4.

16. Archives communales de Périgueux ; BB 38, folio 84 vo.

Quelques définiteurs

Les documents utilisables sont trop dispersés pour pouvoir donner la liste complète des définiteurs.

En ce qui concerne les administrateurs-nés, à savoir les évêques et les hauts magistrats, cette nomenclature est connue par ailleurs. Mais ce sont évidemment les autres qui nous intéresseraient, leur rôle au sein de l'Hôtel-Dieu étant de la première importance.

En 1642 nous avons rencontré une liste de quatre noms : Charon, Alexandre, Martin, Boucher.⁽¹⁷⁾ En 1703, aussi quatre noms : de Simon, Montozon, Martin, Boucher. En 1727 le bureau vraisemblablement au complet : Dujarric, Veyssière, Laulanié du Sudrat, Coeuille, de Labrousse procureur et ancien avocat du roi, Faure, Bureau, Morras, Eymard, Mazeau, Aubertie, Bouchier ; entre 1727 et 1731 : Fargeot, Garreau, Fournier ; en 1776 cinq noms : Tamarelle de Lagrave fils, Garreau, Lavavé, Eydely, Desmoulins.⁽¹⁸⁾

Il faut remarquer que les définiteurs de l'Hôtel-Dieu pouvaient devenir définiteurs de la Manufacture à la fin de leur temps et vice-versa. Ils pouvaient de même, selon les vacances, passer du rôle de définiteur à celui de syndic ou de procureur-syndic. Certains de ces noms nous sont familiers pour avoir rempli une autre charge plus ou moins importante dans la vie périgourdine, beaucoup d'entre eux ayant été magistrats ou notables.

Enfin beaucoup étaient aussi parents de Filles de Sainte-Marthe et, par le fait, doublement intéressés à la bonne marche de la maison.

Un exemple : le syndic Dominique Dupuy de Monfrier

Si nous connaissons les noms de quelques syndics qui ont précédé Dominique Dupuy de Monfrier dans ces fonctions, aucun d'entre eux n'a laissé, au contraire de lui, autant de documents concernant son activité au sein de l'hôpital. Bien plus, on peut affirmer que toutes les pièces - ou presque toutes - conservées dans le fonds de l'hôpital Sainte-Marthe dans le Dépôt d'archives de la Dordogne proviennent de lui. A ce titre, il est possible de le considérer comme le modèle d'un administrateur.

On sait toutefois peu de choses sur sa biographie et c'est seulement au travers des rapports qu'il écrivit, de la correspondance qu'il reçut, de ses brouillons de lettres... que l'on peut tenter de dessiner quelques traits de sa physionomie morale.

17. Voir II^e Partie.

18. Arch. départ. de la Dordogne, 94 h 21.

Il habitait dans la paroisse Saint-Front et était avocat au Parlement. Puisque c'était dans le corps des avocats que l'on choisissait le syndic, il est probable qu'il fut candidat à ce poste sans quoi il ne l'eût point occupé de longues années durant. Il ne manquait pas de faire ressortir lui-même cette continuité. Par exemple, vers 1762, il avouait être en charge depuis dix-sept ans, ce qui ferait remonter sa nomination vers 1745. Or on le trouve encore syndic en 1782 au moins.

Sa santé se détériora au cours des ans. Il devait parfois, pour se remettre, faire des séjours à sa campagne. En 1779, il se disait "*fatigué d'une humeur sur la tête*"; en janvier 1782 il s'avouait malade et, en mai de la même année, "*toujours indisposé*"; ces déboires ne l'empêchaient point de se tenir aux affaires. Est-ce à la suite d'une indisposition qu'il avait rédigé en 1772 un premier testament qu'il révoqua par la suite. Dans ce document il n'oubliait ni les pauvres de l'hôtel-dieu ni ceux de l'Hôpital général et de la Miséricorde et suppliait "*Messieurs de Sainte-Marthe*" de veiller à l'exécution de ses dernières volontés.

Sa formation juridique lui permettait de s'y retrouver dans le maquis des titres anciens à rechercher, à recouvrer, ainsi que des biens à défendre. La longueur et le volume de certains procès, rebutants pour le lecteur, auraient découragé tout autre.

Il avait un commerce facile avec ses correspondants. Courtois sans servilité avec les magistrats du parlement ou les membres des ministères parisiens, il devenait plus familier avec les personnes qui lui servaient d'intermédiaires avec ces institutions. Il est vrai qu'il ne manquait point de faire à ceux-ci des cadeaux au début de chaque année. Nous l'avons vu expédier des "*patets*" à Paris à l'intention de Duchêne. Un avocat parisien, pèrigourdin d'origine, de la Servolle, le remerciait pour un "*présent*". Cazenave, de Bordeaux, faisait de même pour "*l'anisette que vous avez la bonté de m'envoyer*". Était-ce ce que ce dernier appelait joliment sa "*rente*" ?

Cette rente pouvait signifier aussi bien la participation aux prières et bonnes oeuvres des Pénitents blancs auxquels appartenait le syndic. Il était en effet membre de l'une de ces confréries pieuses très en faveur dans le Périgueux d'alors et qui témoignaient par leur couleur davantage d'une appartenance à une catégorie sociale ou à telle paroisse que d'une profonde piété. Mais pourquoi douter de ses sentiments réels alors que sa générosité le poussa à rester gratuitement au service des pauvres une quarantaine d'années au moins.

Nous connaissons certaines de ses consultations juridiques et de ses plaidoiries. La lecture de celle qui concerne la maladrerie de Milhac-de-Nontron, dont il nous faudra reparler, prête à sourire, certains passages nous faisant irrésistiblement nous souvenir des Plaideurs. Il y fait preuve de pédantisme par quelques formules latines : *namine contradicente, res inter alios acta, in vanum laboraverunt*. Des locutions françaises imagées comme "*la chaleur des enchères*" ou "*l'éjection sur le carreau*" émaillent aussi son discours.

A défaut de remonter au déluge, il invoque les Croisades d'où nous est venu "un mal des plus hideux, des plus infects, d'un mal inguérissable sans miracle, de la lèpre en un mot". Ne croit-on pas voir les effets de manche ? Il passe ensuite à l'apaisement de "l'ire divine" pour achever dans une grande envolée en condamnant la plaidoirie adverse : "qu'il soit condamné à être mis avec les titres de son espèce, ouvrage du prince des ténèbres, du père du mensonge, qu'il périsse avec son auteur et digne du même sort pour entrer dans les ténèbres où il a demeuré caché pendant trois siècles, comburatur".

Sourions donc mais n'oublions pas que ses citations d'articles juridiques sont sûres et que sa longue action en faveur des malheureux ne fut pas inefficace. Et l'équilibre qu'il s'efforça de maintenir sans cesse entre les droits des définiteurs, ceux des magistrats, et les empiètements de la communauté de ville, même s'il révèle un conservatisme acharné, prouve assez qu'il fut aussi bon diplomate.⁽¹⁹⁾

Le personnel de santé

Le Mémoire de 1761 est fort clair en ce qui concerne le personnel de santé : "les malades sont visités par deux medecins et chirurgiens qui servent deux à deux et un de chaque ordre par quartier". C'est à l'un ou l'autre de ces patriciens qu'incombait le soin d'attester l'état des malades et miséreux dont l'hospitalisation était nécessaire.

Ces différentes personnes étaient nommées par les définiteurs. Le 27 juillet 1727, il "a esté représenté par le scindic que Mr Mourcinq medecin du present Hospital est decédé depuis quelque temps ayant toujours bien servi les pauvres ; il est important den nommer un autre a sa place a quoy le scindic requiert estre pourveu. Messieurs les definiteurs après avoir murement delibéré sur le choix dun medecin ont nommé maistre [] Mourcinq medecin en cette ville pour rendre en ladite qualite les services aux pauvres dudit Hopital a la place dudit sieur Mourcinq medecin son pere. A esté arresté qu'il sera prié par le scindic de se rendre a la prochaine definition pour prêter le serment...".

Et, le 7 septembre 1727 : "Attendu que ledit... nouveau medecin est issi present luy ont fait lever la main et pris de luy le serment en tel cas requis sous la promesse par luy faicte moyennant son serment de servir les pauvres malades du present Hospital en cette qualite avec exactitude (ce mot est toutefois rayé) et assiduité".⁽²⁰⁾

19. Arch. départ. de la Dordogne. Voir son testament, 3 E 1811. On y fait connaissance de Geneviève Denis Pierre veuve de son frère Joseph Dupuy du Maine, de ses nièces Joséphine et Marion et, surtout, de son neveu et filleul Dominique qu'il souhaitait voir devenir avocat. On ne sait à quelle date fut révoqué ce premier testament, les minutes du notaire Lavavé étant fort incomplètes pour certaines dates. Je n'ai pu trouver la date du décès de ce syndic.

20. Arch. départ. de la Dordogne, 94 h 21. La même source révèle au folio 4 vo que Mourcinq père avait légué aux pauvres du vin, du froment, du lard, du jambon. On trouvera plusieurs testaments de Mourcinq dans les minutes Lavavé.

Les soins dispensés par les médecins à l'Hôtel-Dieu étaient gratuits. Aussi certains d'entre eux pouvaient-ils être financièrement gênés à cause du temps perdu pour leur clientèle privée en raison de celui qu'ils devaient passer au soin des pauvres. En outre n'étaient-ils pas un peu jaloux des privilèges des définiteurs ?

En tout cas Bertrand Gonthier, docteur en médecine, habitant la paroisse Saint-Front, présenta une supplique à l'intendant Boutin, lui faisant ressortir que depuis vingt-cinq ans qu'il était médecin de l'hôpital *"il a toujours donné ses soins et son application aux malades dudit hôpital avec tout le succès et avec tout le zèle dont il est capable. Bien loin d'avoir été récompensé, messieurs les maire et consuls ont decerné contre luy des logemens de gens de guerre en plusieurs occasions et commandé pour le transport des équipages des troupes la seule paire de boeufs qu'il aye dans la banlieue paroisse de Boulazac ce qui loblige de faire ses représentations a Monsieur de Chevery commissaire des guerres pendant qu'il estoit a Perigueux."*

Celui-ci, par ordonnance du 7 mars 1762, qui fut certifié des services que le suppliunt rend gratuitement a l'hôpital def fendit... de luy donner aucuns logemens et de commander les bouviers pour les corvées militaires a moins d'une nécessité indispensable tant et si longuement qu'il donnera ses soins aux soldats et pauvres malades".

Les édiles passèrent outre, Gonthier fit alors ressortir *"que son zèle bien loin de se ralentir a l'égard des pauvres de l'hôpital n'a fait qu'augmenter et mis chaque jour a de bien rudes epreuves principalement a l'occasion des militaires"*.

L'intendant accéda à la demande de Gonthier. Il est patent que cette confirmation officielle ne fit pas davantage fléchir les édiles puisque, le 30 avril 1764, *"Jean Constant huissier audiencier... immatriculé en la chancellerie près le présidial de Perigueux, y habitant paroisse de Saint-Front exploitant par tout le royaume"* dut signifier au procureur-syndic de la ville, Dujarric, habitant paroisse Saint-Silain, la décision de l'intendant.⁽²¹⁾

On ne s'étonnera pas de voir les chirurgiens ne pas être en reste dans la quête aux privilèges. Le 10 mars 1767, il fut fait lecture à l'hôtel de ville d'*"un placet adressé par Pierre Roche, maître en chirurgie, à Monseigneur de Bertin ministre et secrétaire d'état de la copie de courant qa lettre écrite par Mondit seigneur le ministre à Monseigneur l'Intendant en datte du 4 courant ainsi que de l'ordonnance de convocation et après avoir murement réfléchi sur le tout"* les maire et consuls *"ont arrêté d'une commune voix que reconnoissant les services importants que le sieur Roche et feu son pere ont rendu aux pauvres de l'hôpital Sainte-Marthe Hôtel-Dieu de Perigueux,*

et ceux que le sieur Petithomme de la Faye chirurgien servant avec luy par quartier ledit hospital, ils desireroient que les revenus de la ville fussent asses considerables pour les récompenser par une pension ou une gratification telle que Monseigneur de Bertin ministre voudroit la faire et il ne faudroit d'autres motifs pour y faire consentir la communeauté que le desir marqué dans la lettre de Monseigneur le Ministre, desir que la communeauté regarderoit en cette occasion et en toute autre comme des ordres dont elle est forcée de s'écarter uniquement à cause de sa pauvreté connue. Monsieur le maire sera donc prié d'engager Monsieur l'Intendant a rendre a Monseigneur le Ministre les témoignages les plus avantageux des soins et services du sieur Roche a l'hospital Sainte-Marthe pour tacher de luy procurer de même qu'au sieur Petithomme de Lafaye son associé les bienfaits de ce généreux ministre".⁽²²⁾

Il ne faudrait pas omettre d'inclure dans le personnel de santé la soeur infirmière et la soeur apothicaire. Il semble bien que la même religieuse cumulait les deux fonctions. Le Registre des Délibérations nous apprend qu'à cette époque ces deux rôles étaient confiés à la "dame de Bouix" qu'il nomme plus loin "de Froydefon". Il faut savoir qu'il existait en même temps trois socurs de Froidefon : Anne et sa soeur Jeanne ainsi que Rose, une parente sinon une autre soeur. Mais Jeanne étant décédée en 1710, cette infirmière-apothicaire doit être Anne plutôt que Rose peu connue. Or celle-là fut élue à plusieurs reprises supérieure des Filles de Sainte-Marthe avant son décès survenu en 1749.

Le chapelain

Les Missionnaires de Périgueux assuraient, nous l'avons dit, la direction des Filles de Sainte-Marthe. L'un d'entre eux, désigné comme leur directeur, présidait aux étapes importantes de la vie de leur communauté. On peut voir Etienne Murat, par exemple, assister à la nomination d'une nouvelle soeur économe. C'est aussi en relation avec les Missionnaires que les définites de l'Hôtel-Dieu réglaient la pension d'un clerc assignée sur une métairie qui leur avait été léguée à cet effet ; nous y reviendrons.⁽²³⁾

Ces faits, et d'autres de moindre importance comme l'entretien par les religieuses de leurs "petits collets", m'avaient donné à croire que les Missionnaires assuraient le service régulier de la chapelle et dispensaient leurs bons offices aux malades et aux mourants. S'ils le firent, il semble que ce fut occasionnellement.

22. Arch. com. de Périgueux ; BB 53, folio 57.

23. Cette donation sera étudiée dans la Partie suivante de cette étude : Les revenus et les charges.

En fait, en vertu de la clause édictée dans la donation du chanoine Pierre Brunet, les chanoines de la collégiale puis cathédrale Saint Front avaient assuré l'aumônerie quatre siècles durant même après avoir été privés de la gestion des affaires de l'hôpital. J'en trouve confirmation dans le fait que le registre des délibérations mentionne à deux reprises le mandement donné au receveur de régler à "*Desian prêtre chanoine et chapelain du présent hôpital*" les vingt-cinq livres d'honoraires annuels qui lui étaient dûs. Il n'est pas précisé que dans cette somme figuraient celle des obits de fondation.

On peut voir une autre preuve dans le fait que, dans leur séance du 20 avril 1727, était mentionnée par les définiteurs l'offre faite par le chanoine Salleton, au nom du chapitre, de régler la nourriture d'un enfant de chœur.⁽²⁴⁾

A la veille de la révolution, ou au début de celle-ci, un rapport mentionnait : "*il y a dans cet hôpital un chapelain dont les fonctions sont* (ici un blanc de plusieurs lignes) *auquel le bureau paye annuellement la somme de*" (de nouveau plusieurs lignes blanches).

Le croc

Dans les comptes de la ville, par exemple pour l'exercice 1689-1690, on trouve le versement de douze livres "*au croc servant à l'hospital des Mallades*". De quoi ou plutôt de qui s'agissait-il ? Des comptes postérieurs précisent que c'est "*l'homme qui enterre les morts de l'hôpital Sainte-Marthe*". Son office toutefois ne se bornait pas au seul Hôtel-Dieu. Un autre relevé parle en effet de "*celluy qui est chargé de l'enterrement des pauvres morts dans l'hôpital et dans la ville*". Il était donc employé à la fois par la communauté urbaine et par l'hôpital.

En ce qui concerne son emploi par la ville, il faut noter que ses émoluments ne varièrent pas tout au long du siècle. On connaît le nom et le surnom macabre de l'un de ces employés par un "*mandement de douze livres pour les gages de Pierre Chabert dit la Mort enterreur des pauvres qui décèdent à l'hôpital Sainte-Marthe*".⁽²⁵⁾ L'Hôtel-Dieu qui considérait le "croc" comme l'un de ses "*officiers*" lui versait de même des émoluments pour ses services. Pour 1764 un compte précise : "*pour chaque mort qu'il entere huit sols revenant année commune quatorze livres*" et, plus loin, "*on lui paye tous les lundis de l'année cinq sols revenant par an a treize livres*". De la première de ces mentions on peut conclure qu'il décédait en moyenne une vingtaine de miséreux par an à l'hôpital.

24. Arch. départ. de la Dordogne, 94 h 21, folio 54 ro, folio 74, folio 84 ro.

25. Arch. com. de Périgueux, CC 107, 128, 138, 141, 147. Le mot croque-mort en serait dérivé. On peut voir l'origine à ce mot : "plaisanterie ou moquerie à celui qui transporte les morts au cimetière". Au mot croc le même auteur rappelle un teste où il est parlé, lors du siège de Carthage par Scipion de perches armées de crocs servant à retirer les corps entassés dans les maisons à la suite de leur massacre. L'appellation ne viendrait-elle donc pas d'un temps où, une épidémie sévissant à Périgueux, l'enterreur avait dû se servir de crocs pour traîner les corps au bucher ou à la fosse en évitant de se laisser contaminer.

Une autre mention de la même année ajoute : *"L'hospital donne au sonneur de cloche et fossoyeur pour faire recherche des linceuls dus à l'hospital pour chaque linseul deux sols revenant à année commune à quarante sols"*.⁽²⁶⁾ Que sont ces cloches et que sont ces linceuls ? L'inventaire de 1650 mentionnait *"quarante six linceuls qui ont esté portés au present] hospital par les héritiers de ceux qui décèdent"*.⁽²⁷⁾ Cette coutume ancienne aurait donc évolué par la suite puisqu'un employé était chargé d'aller faire la demande de draps dans la famille de trépassés. Il appert aussi que cet employé cumulait cette fonction avec celle de sonneur de cloche. Or le registre des délibérations comporte justement des entrées comme *"linseul pour la grosse cloche"*, *"linseul pour la seconde cloche"*, *"linseul pour les deux cloches"* suivies du nom du décédé en ville. De telles mentions nous intriguaient. Il paraîtrait donc, qu'à l'occasion d'un décès, la famille faisait sonner une ou deux cloches (celle de l'Hôtel-Dieu ?) et que le sonneur allait ensuite réclamer le drap promis pour l'usage des malades.⁽²⁸⁾

Pierre Chabert devait être encore une sorte de factotum à l'Hôtel-Dieu. Le 25 avril 1728, par exemple, il lui fut payé *"quatre journée et demi pour crépir le haut de la muraille qui est sur la boutique servant de pharmacie et pour oster de la terre qui est sur ladite boutique"*.⁽²⁹⁾

Une main d'oeuvre occasionnelle

Outre la servante prévue par l'accord définitif des socurs Julhiard et dont on retrouve ici ou là, même si son nom n'est pas donné, le paiement de gages, l'Hôtel-Dieu avait recours de temps à autre à un personnel occasionnel.

Il fallait s'assurer parfois des veilleuses supplémentaires pour les malades, *"Il faut aussi fort souvent des femmes pour aider à veiller à cinq sols par nuit et leur nourriture à cinq sols par nuit ; il nous en a couté 36 livres par année"* écrit la soeur économe.

De deux à quatre fois par mois (trois en moyenne) avait lieu une grande lessive. On employait alors deux femmes *"le jour qu'on mouille"* et une *"le jour qu'on lamine"*.

Pour *"l'eschaudage"* et la lessive elle-même on avait besoin de dix laveuses et trois hommes. *"La nourriture des dix laveuses... et de trois hommes le tout a monté un jour que je l'ai conté 9 livres 28 sols"*.⁽³⁰⁾

26. Arch. départ. de la Dordogne, 94 h 21.

27. Voir 4e Partie, Pièce justificative.

28. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21, folios 4vo, 7ro, 17ro, 40vo, 41vo, 65vo, 71ro, 82ro, 91ro, 93vo entre autres. Il s'agit toujours de personnes décédées en ville, par exemple Monsieur du Mazeau grand chantre...

29. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21 ; folio 23 ro.

30. Extrait d'un rapport non daté d'une soeur économe.

Conclusion

Les bonnes volontés n'ont jamais fait défaut à Périgueux lorsqu'il s'est agi des malades ou des malheureux. De mauvais esprits ne manqueront pas de déclarer qu'un tel dévouement pouvait être aussi, à l'époque, le masque d'un "*matévuisme*" ou de quelque autre ambition personnelle. Qui n'a pas ses ombres ?

Mais, en un temps où l'assistance n'était pas une affaire nationale, ce sont les donations désintéressées qui ont permis de pallier peu à peu l'insuffisance des locaux en améliorant les possibilités d'accueil. C'est le bénévolat des définiteurs et de quelques autres, étayé par leurs connaissances juridiques ou financières, qui a permis à l'Hôtel-Dieu de traverser ses difficultés internes et extérieures.

S'il a été important de relever que, à compter de la venue des Filles de Sainte-Marthe, une amélioration matérielle s'était introduite à l'Hôtel-Dieu, il l'est tout autant de souligner comment le fonctionnement de celui-ci s'est de mieux en mieux organisé, comment les comptes jusque là tenus de façon rudimentaire se sont peu à peu ordonnés et régularisés.

(à suivre)

L.G.

Les Combret de Marcillac

Une famille en politique

par Thierry TRUEL⁽¹⁾

"TOUT POUR LA TERRE DE FRANCE !" C'est par cette exclamation qu'André Combret de Marcillac termine sa profession de foi pour les élections sénatoriales de 9 janvier 1921. Petit-fils du maire de Périgueux sous la Monarchie de Juillet, A. Combret de Marcillac est le dernier représentant direct de cette famille qui a mêlé son destin à celui de l'histoire du Périgord et de la France.

D'extraction nobiliaire (nous y reviendrons), les Combret de Marcillac traversent les siècles avec un certain panache, mariant à plaisir leur héritage familial et dynastique aux services de la France. Etudier les Combret de Marcillac, c'est d'abord voyager dans le temps ; vivre pas à pas les traces laissées par un Arnaud, député impérial après avoir servi la monarchie bourbonnienne puis son fils unique Léger travaillant à l'expansion de l'orléanisme, et les voir combattre au quotidien une république qui trahissait, selon André, le monde paysan.

S'engage alors une quête constante, prenant l'historien dans un tourbillon de faits, de dates et de lieux. En effet, la première et principale caractéristique des Marcillac est bien la mobilité. Nous le verrons, la Corrèze, lieu d'origine de la famille, Paris, Rennes et même Bruxelles en Belgique ont été un moment leur pied à terre, sans oublier le Périgord.

1. Professeur certifié d'histoire-géographie.

Mais étudier les Marcillac, c'est aussi montrer l'attachement absolu à la royauté, fil conducteur de toute action politique. Les relations qui les lient avec la monarchie sont affectives, profondes et sincères même si au temps de la République triomphante les derniers des Marcillac se résignent au sentiment démocratique.

Il conviendra de nuancer après analyse les options prises par chaque membre : le chercheur ne peut omettre la chronologie et le contexte dans lesquels ces hommes ont vécu. De plus, l'idée monarchique en France a évolué, s'est transformée, s'est divisée en familles de pensée et, jusqu'à preuve du contraire, on ne peut mettre raisonnablement sur un même plan un orléaniste du temps de Louis-Philippe et un réactionnaire des années 1900. Le dévouement à la cause royale, dans ses manifestations n'est plus le même.

Ainsi, présenter les Combret de Marcillac n'a d'intérêt, outre celui d'une connaissance purement érudite, que si on les replace dans leur environnement socio-politique afin de contribuer à la grande histoire du royalisme en Périgord.

Les origines des Combret de Marcillac

Comme nous le laissions entendre à l'instant, les Combret de Marcillac ne sont pas originaires du Périgord. De nombreuses sources⁽²⁾ attestent ce fait. En effet, leur arrivée est estimée au début du XIX^e siècle. Cependant, la date précise n'est pas fixée : on trouve 1801 ou 1810 selon les sources.

La Corrèze est le berceau de cette petite famille noble. Les recherches généalogiques entreprises montrent que Marcillac, paroisse corrèzienne dans laquelle se trouvait la propriété des Combret : la Beyssarie, a été rattachée au nom de Combret au XVIII^e siècle. Selon Mme de Montfort, les papiers très anciens de la famille ont été brûlés lors de l'incendie d'Egletons en 1711. Ainsi, il est difficile de fonder avec précision les conditions d'anoblissement de cette famille. Cependant, l'étude généalogique donne traces d'un Jean, d'un Pierre de Combret mais surtout d'un Jacques mort en 1643⁽³⁾.

Servir le Roi, à l'instar des autres familles nobles, c'est le souci des Combret que l'on retrouve souvent gendarmes à la garde du roi. L'un d'entre eux, Antoine-François, frère d'Arnaud de Marcillac, chanoine du diocèse de Poissy, approche de près la famille royale puisqu'il est aumônier de la duchesse de Berry, fille de Louis XVI. Embrassant à la fois des carrières militaires et religieuses (Raymond-Alfred, son frère est aussi prêtre), les Combret de Marcillac sont les représentants de la petite noblesse de province, aux pouvoirs limités mais bien implantés sur la terre corrèzienne.

2. En effet, une correspondance du 31 mai 1995 avec Mme de Montfort, descendante des Marcillac et l'ouvrage de Froidefond de Boulazac, *Armorial de la noblesse du Périgord*, tome 1, Périgueux, 1891, pp. 329-330 vont dans ce sens.

3. Voir généalogie des Marcillac.

Arnaud Combret de Marcillac et l'Empire

Deuxième d'une famille de six enfants, Arnaud de Marcillac exerce la même charge que son père : gendarme du roi. Il épouse Louise de la Villatelle en 1779.

Comme le souligne Mme de Montfort, Arnaud est rattrapé par la politique à la Révolution française et l'Empire. Un Marcillac est mentionné pour l'élection des députés aux Etats généraux au printemps 1789 pour les sénéchaussées de Tulle, Brive et Uzerche en Corrèze⁽⁴⁾. Mais, on ne peut affirmer avec certitude qu'il s'agisse d'Arnaud.

Cependant, lorsque éclate la Révolution française, ce dernier hésite entre émigration et service sur place "pour sauver ce qui doit l'être", rapporte Mme de Montfort. Elle ajoute: "il doit avoir reçu de Coblenz le conseil de rester". Il fut arrêté, jugé et acquitté, mais il reste coupable aux yeux des autorités républicaines parce qu'il a des frères "soupçonnés d'immigration".

Son premier acte politique est son élection au corps législatif par le sénat conservateur le 31 décembre 1806 pour le département de la Corrèze. Il entre en fonction le 17 février 1807. Il est réélu le 31 décembre 1808.

Le dépouillement des procès-verbaux de séances ne permet pas de répondre avec exactitude de l'activité législative menée par Arnaud. En l'état actuel des archives à disposition, il passe pour un député assez discret, voire absent de tout débat. Seule certitude, la fin de son mandat législatif est datable : le 31 décembre 1811. Ainsi, la période politique d'Arnaud aurait duré cinq ans.

C'est à cette époque, vers 1811, que l'on peut dater l'arrivée en Périgord des Marcillac. Cette venue se fait par l'acquisition d'un château et d'un domaine à Mellet, dans la commune de Beauregard-de-Terrasson, commune limitrophe de la Corrèze.

Léger Combret de Marcillac : maire, député puis préfet de la Dordogne

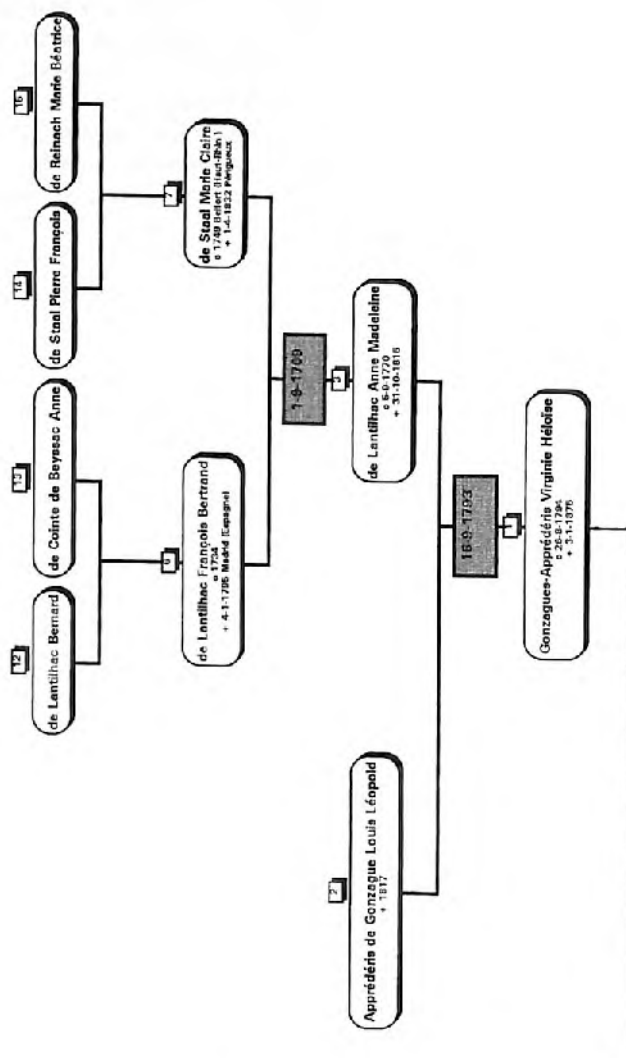
Léger Combret de Marcillac est le plus célèbre des Marcillac parce qu'il a occupé des fonctions électorales et administratives très importantes dans notre département.

Premiers pas à Mellet ?

Fils unique d'Arnaud, Léger serait né à Gimel, en Corrèze, le 3 août 1789, en pleine agitation révolutionnaire. Son acte de baptême⁽⁵⁾, daté du 18 août 1789, indique que le nouveau-né n'a pas de parents connus. Seuls, deux témoins paraphent l'acte confirmant le baptême de Léger. Enfant abandonné ? Illégitime ?... Des zones d'ombre demeurent sur cette naissance.

4. In Arch. parlementaires, 1 série, tome 1, Paris, 1860 et Froidefond de Boulazac, *op cit.*
5. Arch. départ. de la Corrèze, 2 E 85/1.

L'ascendance de Léger Combret de Marcillac et famille alliée



La lecture de son contrat de mariage permet d'en savoir plus⁶. En effet, il n'est adopté par Arnaud qu'à sa majorité (21 ans), par jugement du tribunal de première Instance de Tulle du 18 août 1810. Ainsi, le couple Marcillac n'a pu avoir de descendance légitime. Mme de Marcillac est décédée quelques années auparavant, en 1795.

L'enfance et l'adolescence de Léger sont difficilement perceptibles puisque le chercheur perd sa trace jusqu'en 1813. Seulement son appartenance au corps médical en tant que médecin généraliste permet de soupçonner un cursus universitaire régulier. Par la suite, Léger n'a jamais été inscrit dans la liste départementale des praticiens périgourdiens, preuve d'un quelconque exercice de son art et de sa science au service de ses contemporains. Son engagement est ailleurs, dans l'administration et la gestion des affaires publiques. La date de son entrée en politique est difficilement précise. Le premier mandat exercé par Léger Combret de Marcillac semble être celui de maire de Beauregard-de-Terrasson, où il réside dans son château de Mellet. Les sources manuscrites ne donnent que des bribes de renseignements sur ce mandat. En effet, les recensements nominatifs (antérieurs à 1836) conservés aux Archives départementales n'existent pas pour la commune de Beauregard ; de même, les documents concernant la gestion municipale des années 1820 ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Un seul papier permet d'affirmer avec certitude que Combret de Marcillac était maire de la commune en 1827-1828⁷. Pourtant, un document émanant de la préfecture de la Dordogne du 26 octobre 1832⁸, proposant Léger à la décoration de la Légion d'honneur, permet d'entrevoir la durée du mandat municipal. *"Il (Combret) est maire depuis la grande époque du recouvrement de nos droits"*. Est-il installé depuis le retour des Bourbons sur le trône de France ? Tout ici porte à le croire.

De son action municipale, peu de traces subsistent. On a seulement quelques indications furtives qui nous laissent imaginer avec plus ou moins de justesse que Combret, dans sa commune de Beauregard, mène une vie de notable rural tel que le décrit l'historien anglophone Higgs⁹.

Combret correspond à ces jeunes nobles (âgés de moins de trente ans), qui ont à charge des postes municipaux. Il s'agit pour les autorités de tisser un réseau étendu et complexe de clientèles, dont ces petits nobles seraient la cheville ouvrière et travailleraient à la campagne à renforcer l'idée de notabilité. Ce modèle social ne peut convenir qu'un temps à l'ambition débordante du jeune Léger.

6. Arch. nationales, Contrat de mariage du 13 mai 1813 déposé chez maître Champion à Paris.

7. Arch. départ. de la Dordogne, 12 J 277 : papiers concernant les Marcillac. Il s'agit d'un jugement du tribunal civil de Sarlat du 17 novembre 1828, où Combret, maire de Beauregard, achète des biens mobiliers et immobiliers à un certain Lasserre, agriculteur, en partage avec le comte de la Mirandole, propriétaire des mines au Lardin.

8. Arch. nationales, F111 176 : dossier sur le préfet Combret de Marcillac.

9. D. Higgs, Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution 1800-1870, Liana Levi, Paris, 1990 (titre original paru en 1987).

Les Trois Glorieuses : le temps des conquêtes politiques

La révolution de Juillet 1830 permet à ce Périgourdin d'adoption de nourrir cet appétit d'ascension sociale. Comment est-il parvenu à occuper la place de premier magistrat de la ville la plus importante du Périgord ?

Il faut y voir, à l'instar de Higgs pour la France, une raison sociale évidente. Par l'étude de la famille et du milieu amical, on perçoit tous les appuis dont a pu bénéficier Marcillac pour se faire une place politique. Son mariage avec Virginie Gonzagues Appruderis en 1813, le fait entrer dans une famille parisienne. La grand-mère maternelle de Virginie n'est autre que Mme de Staël, comtesse de Férino, mariée en secondes noces au comte Pierre Barthélémy, lieutenant général des armées du roi, sénateur impérial. Ce "grand-père" par alliance a connu le père de Léger, Arnaud lorsqu'il était membre du corps législatif au début du siècle. Ainsi, tout permet au jeune Léger de trouver des soutiens pour une éventuelle candidature. Il faut noter que la comtesse de Férino partage ses activités entre Paris où elle réside avec son mari et Périgueux où elle se rapproche de sa petite fille d'ailleurs elle y meurt le 1^{er} avril 1832. Ainsi, Marcillac a su mettre en oeuvre des ouvertures politico-familiales tant dans le cercle fermé parisien que dans celui non moins difficile du milieu périgourdin. Quand on suit Marcillac, on ne peut que relever l'une des pièces essentielles de son succès : le clientélisme. Marcillac est aussi un homme qui rend de grands services à des amis politiques. Un prêté pour un rendu.

Albert de Calvimont, préfet de la Dordogne et écrivain, a laissé des *Souvenirs 1804-1858*, dans lesquels il évoque les conditions qui lui ont permises de devenir sous-préfet de Nontron grâce à Marcillac.

Le futur sous-préfet se promène à Périgueux, rue du Bac avec le général Bugeaud, héros d'Algérie quand il rencontre le député de Périgueux, M. de Marcillac. La scène se passe vers 1841. Le général l'interpelle et lui dit :

- " Mon cher ami, voici M. de Calvimont pour lequel je viens de demander une sous-préfecture au ministre de l'Intérieur. Il me l'a promise, mais vous connaissez Duchatel, il est lambin et ne sait jamais se décider. Je vous charge de lui rappeler la parole qu'il m'a donnée, toutes les fois que vous en trouverez l'occasion... "

- " Soyez tranquille, général ! " répondit M. de Marcillac qui parle peu mais qui sait agir. Et quand nous eûmes fait quelques pas après l'avoir quitté, le général me dit :

- " Voilà votre affaire en bonnes mains ! "

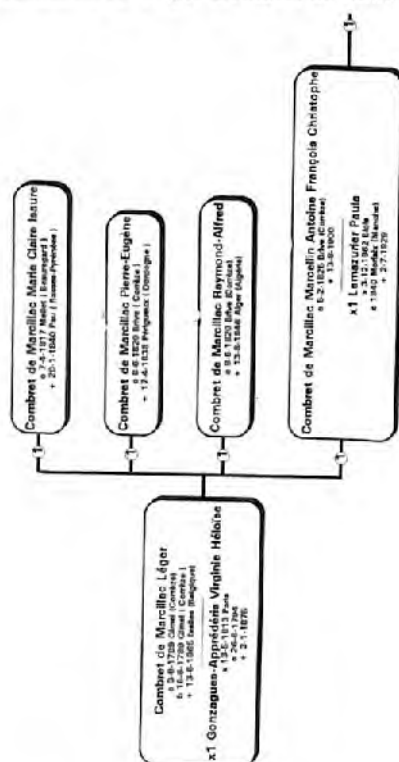
- " Vraiment ! " répondis-je avec un peu de surprise,

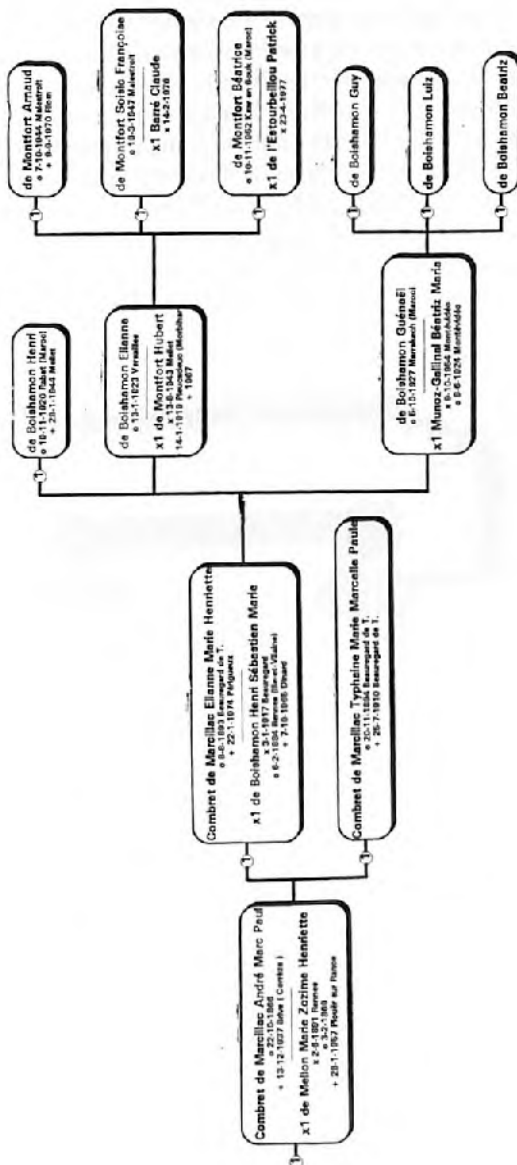
- " Duchatel n'entendra que votre nom jusqu'à ce que vous soyez sous-préfet ! Le matin, le soir, à gauche, à droite, il ne va plus voir que Marcillac. Vous serez nommé avant huit jours si le ministre ne veut pas devenir fou ! Voilà comment le député de Périgueux sert les gens quand il a promis de les servir. Et vous pouvez compter sur lui : s'il n'eût pas voulu le faire, il l'aurait dit. "



Mellet. Façade postérieure et détails du parc.
Aujourd'hui propriété de M. de Pompignan (photo Thierry Truel).

Descendance de Léger Combret de Marcillac





Ainsi, la détermination de Marcillac à rendre service en touchant les sphères même du pouvoir parisien révèle l'étendue et la variété des relations qu'il a su tisser au cours de sa carrière politique. Une étude plus longue et plus fouillée permettrait sans doute de donner davantage de noms et de faits pour reconstituer et comprendre tous les rouages d'un clientélisme bien établi.

Les circonstances exactes de l'installation de Marcillac dans le fauteuil de maire demeurent encore assez obscures au chercheur. Les sources ne permettent pas de retracer avec certitude le chemin qui mène de Beauregard de Terrasson à Périgueux. Il semblerait, cependant, que ce passage ne se soit pas fait directement et il a fallu à Léger un poste administratif pour obtenir la première magistrature de Périgueux. Profitant du renouvellement des membres du Conseil général, Marcillac se présente à Périgueux. Comme le souligne Georges Rocal, les Trois Glorieuses ont amené un changement, à quelques exceptions, du personnel administratif en Périgord¹⁰. Un mois après la destitution des Bourbons, le 27 août 1830, avec le marquis de Maleville, Combret de Marcillac est nommé membre du Conseil alors que Taillefer en est volontairement écarté. Le temps n'est plus aux légitismes et ce dernier en fait les frais¹¹.



Echarpe de maire de Léger Combret de Marcillac datée de 1836, - don de Mme de Montfort à M. Truel - (photo Arc. Départ. de la Dordogne).

La nomination de Marcillac à la mairie de Périgueux n'est due qu'à son orléanisme affiché, certes depuis peu. En effet, quelques jours après les émeutes parisiennes, le gouvernement décide de nommer comme maire de Périgueux le Dr Vidal qui avait servi les Bourbons à cette fonction mais aussi l'empereur pendant plus de quatorze ans. Bonapartiste puis légitimiste, le docteur ne pouvait se résoudre à endosser une troisième étiquette politique qui aurait pu lui faire perdre toute crédibilité aux yeux de ses administrés. Ainsi, Vidal refuse la nomination proposée et en profite même pour se retirer définitivement de la vie politique locale : il meurt à Périgueux en 1848. Nommé tardivement (le 11), Marcillac est installé le 19 septembre 1830. Ainsi, en l'espace d'un mois, Marcillac s'est vu offrir des fonctions de conseiller général et de maire de Périgueux. Est-ce le résultat d'une ambition déterminée de la part de Combret ou bien le fruit du hasard et des circonstances ? Tout semble avoir joué en sa faveur.

10. Voir article de G. Rocal, La révolution de 1830 en Dordogne, BSHAP, tome LXIII, 1936.

11. G. Rocal, op. cit. p. 320 et sq.

De l'activité municipale de Marcillac, nous nous en ferons très peu l'écho parcequ'elle a été étudiée, décrite abondamment par une série d'ouvrages consacrés à l'histoire de Périgueux. Notons simplement que le maire a joui, pendant les onze ans et onze mois qu'a duré son mandat, d'une grande popularité auprès de ses concitoyens, à tel point que la place Claûtre est devenue pendant quelques années place Marcillac alors qu'il était toujours en fonction !

Malgré les nombreuses lois des années 1830 qui mettent en place les pouvoirs des maires dans le royaume, Combret de Marcillac traverse aisément ces turbulences législatives se maintient aux commandes. Ainsi, il est renommé maire le 7 février 1832, puis le 2 janvier 1835, le 8 septembre 1838 et enfin le 1er octobre 1841. Pour des raisons assez obscures, il perd momentanément la mairie de novembre 1839 à octobre 1841, tout en restant conseiller municipal. Peut-être est-il fort touché de la mort brutale de son fils, Pierre Eugène, ce qui aurait provoqué son retrait temporaire des affaires publiques. Cela reste à vérifier.

Le couronnement d'une carrière

Sa détermination politique l'attire vers de plus hautes ambitions : la magistrature législative, un an après sa nomination à la mairie. Le 5 juillet 1831, il se présente dans la première circonscription de Périgueux. Marcillac n'obtient que 84 voix sur les 282 exprimées. Son échec aux législatives provoque un repli sur sa fonction municipale, qui reste faste : l'élaboration d'une politique d'urbanisme de la ville renforce sa popularité auprès des ses concitoyens¹².

Son train de vie, avec ses nouvelles fonctions municipales, augmente. Pour tenir son nouveau rang au sein de la société périgourdine, Marcillac s'appuie sur une fortune très diversifiée. Issue du patrimoine paternel, la terre de Mellet donne au maire toute satisfaction quant à ses revenus fonciers et agricoles. Le domaine s'étend sur 232 ha et composé (en 1813, extrait du contrat de mariage de Léger) *d'une maison de maître dit le château, de jardins et dépendances, le tout composant la réserve de Mellet, de cinq loges du domaines appelés les Foucauds (...) tous composés de maisons de métayers*.

La vigne semble être l'activité principale du domaine¹³ mais l'exploitation de la forêt, les prés pour le bétail complètent les revenus agricoles de Mellet. Le document mentionne aussi l'existence de nombreuses friches.

Mais les activités politiques de Marcillac l'ont amené à résider le plus souvent à Périgueux. La comtesse de Férino, grand-mère maternelle de Mme de Marcillac, lui a laissé en héritage une maison située place Francheville, que le couple n'occupe qu'au décès de la comtesse en 1834. Pendant quatre ans (1831-1834), les Marcillac demeurent rue de la Cité. Ce n'est que vers la fin de son séjour en Périgord (1846-1848) que Léger élit domicile rue du Lys, à deux pas de la préfecture. Certains disent même que Marcillac réside à la préfecture tant il est occupé¹⁴.

12. Voir article de J. Dureau, BSHAP, 1941.

13. Arch. départ. de la Dordogne, 63 P 53 : matrice cadastrale.

14. Arch. départ. de la Dordogne, 2 M 3 : liste des préfets de la Dordogne.

Comment alors évaluer la fortune du maire dans ces années 1830-1840 ? Nanti d'un patrimoine familial conséquent (le domaine de Mellet), Marcillac n'est pas resté dans la famille comme celui qui a fait fructifier le capital des Marcillac. Bien au contraire. Si nous avons vu tout à l'heure combien Marcillac pouvait avoir d'amis bien placés dans les sphères parisiennes, nous pouvons compter peut-être avec encore plus de facilité le nombre de ses créanciers. Un état des liquidations et attributions entre les créanciers et M. Combret de Marcillac (document de 14 pages)¹⁵ recueille toutes les dettes de Marcillac entre 1846 et 1849. L'inventaire laisse entrevoir la vie mondaine que menait Léger à Périgueux. Quarante-sept créances permettent de mieux situer Marcillac dans son contexte socio-financier. En effet, il devait beaucoup d'argent pour en avoir emprunté : 231 795 F au total pour deux ans.

Nom du créancier	Métier ou raison sociale	Domicile	Somme due par Marcillac
Bayle	Libraire	Périgueux	18 253 F
Bordas	Inspecteur des postes	Périgueux	1 500 F
Blanchard		Brive	3 204 F
Blasson	Propriétaire	Beauregard	2 932 F
Besson	Pâtissier	Périgueux	2 317 F
Bourson	Banquier	Bergerac	12 045 F
Bien		Capitaine de gendarmerie	6 000 F
Carreau	Propriétaire	Périgueux	1 595 F
Catoire	Architecte	Périgueux	22 995 F
Caumont Vve			11 910 F
Clouhaud	Tulle	1 000 F	
Chamard	Propriétaire	Tulle	1 284 F
Château	Huissier		1 009 F
Charrière		Périgueux	10 292 F
Courtey	Banquier	Périgueux	779 F
Dejean	Négociant		2 000 F
Dupont	Imprimeur	Périgueux	928 F
Dufour	Carrossier	Périgueux	755 F
Gaillard	Notaire		8 404 F
Grellery	Représentant		1 000 F
Gibini			6 000 F
de Febeyre		Périgueux	9 997 F
Lachaud	Préposé en chef de l'octroi		4 060 F
Lachaume	Conservateur des hypothèques		12 500 F
Laventuron	Imprimeur	Périgueux	21 655 F
Lapeynière	Fabricant de cartes	Périgueux	11 F
Mavsonnade	Négociant	Périgueux	936 F
Mouline Vve		Périgueux	1 056 F
Meyre	Tapissier	Périgueux	155 F
Norri	Vétérinaire	Périgueux	1 889 F
Pillot		Paris	9 539 F
Percheron	Receveur général de la Dordogne		2 300 F
Remquet			1 285 F
Rapnouil	Notaire	Château l'Evêque	129 F
Reynaud	Avocat	Périgueux	9 227 F
Réveilhac			1 000 F
Rignac	Représentant	1 080 F	
Reversade	Notaire	Marsaneix	1 100 F
Goursolle			2 722 F
Jumont	Serrurier	Périgueux	437 F
Lavarelle			8 259 F
Prad	Percepteur		19 012 F
Rastouil	Imprimeur	Périgueux	4 231 F
Pontard	Propriétaire	Périgueux	1 000 F
Subaud	Tailleur	Paris	1 900 F
Lantillac	Directeur de la ferme modèle		500 F
		Total :	231 795 F

15. Arch. départ. de la Dordogne, 2 J 222 : Marcillac, papiers et titre de famille.

Ses créanciers sont des banquiers, des notaires même, des veuves mais aussi des imprimeurs (3), des propriétaires et le plus révélateur, des libraires, des pâtisseries, des carrossiers, et des fabricants de cartes !... Les sommes empruntées sont parfois conséquentes comme celle que Marcillac a contracté auprès du célèbre architecte périgourdin Catoire (22 995 F) ou encore auprès du libraire Bayle à Périgueux (18 253 F). Le couple Marcillac vit alors au-dessus de ses moyens et ces problèmes financiers ont des conséquences importantes sur la vie de Léger.

La propriété de Mellet est vendue en juin 1848 à Mme Marcillac⁽¹⁶⁾ pour une somme de 123 000 F, tant les dettes de son époux sont élevées. Ce fût une solution qui réglait momentanément les problèmes du couple et permettait de sauver Mellet afin de le laisser dans le patrimoine familial.

Pourtant, Combret de Marcillac poursuit son ascension politique. De son échec législatif de 1831, il en fait un succès en novembre 1837. Se présentant dans la même circonscription, il est élu député à la place de Périn sous l'étiquette "majorité ministérielle" qui devait ne jamais exister par la suite. La chambre dissoute en mars 1839, il est cependant réélu dans son siège de la première circonscription. Fervent orléaniste, il se partage entre "Le parti du château" et son chef de file : Molé (dont il soutient le gouvernement de 1837 à 1839) et la "coalition" où l'on retrouve Thiers, Guizot et Barrot. Ainsi, Marcillac semble un homme de compromis, si ce n'est par ambition parlementaire. Ses interventions à la tribune sont peu nombreuses⁽¹⁷⁾. La plus célèbre demeure l'obtention d'une pension pour la veuve Daumesnil qu'il obtient. En juin 1838, il intervient pour demander un amendement sur l'allocation des collèges communaux imputée sur le budget de l'Instruction Publique.

Plus tard, en juillet 1839, le maire de Périgueux s'insurge contre la suppression de la 20^e division militaire concernant le Périgord. "Messieurs, je suis étonné d'entendre un de nos collègues prétendre que les intérêts qui tendent à amener le rétablissement de la 20^e division militaire sont des intérêts de pure localité. Pour moi, parfaite abstraction de ces intérêts de localité (...) Oui, Messieurs, après les sacrifices énormes imposés à une localité sur la promesse formelle que l'établissement pour lequel elle faisait ces sacrifices lui serait consacré, que vous viendriez l'en priver ? " Marcillac conclut ainsi : " Vous pouvez, par le vote que je vous demande, ranimer au sein d'une population de cinq cent mille habitants le courage abattu par les plus affreux sinistres.⁽¹⁸⁾" Son intervention déterminée en faveur de sa ville et de son département ne suscite que peu d'intérêt parmi les députés (puisque le rétablissement de la division est rejeté) malgré l'écho très favorable des Périgourdins.

16. Arch. départ. de la Dordogne, 340 Q 17 (matrice cadastrale).

17. Archives parlementaires, op. cit.

18. Marcillac fait allusion aux intempéries qui ont saccagé récoltes et habitations pendant l'été 1839.

Au total, la carrière parlementaire de Marcillac se résume à quelques interventions de ce type (dont nous pouvons retrouver trace pour l'instant). Face à cette activité parlementaire en demi-teinte, il faut à Marcillac une autre auréole politique, prestigieuse et toujours au service de ses concitoyens : être à la tête de l'administration périgourdine.

Comment est-il devenu préfet ?

La Légion d'honneur, qu'il a reçue en avril 1835, a largement contribué à sa nomination rue du Lys, à Périgueux. En effet, les rapports à son intention sont particulièrement élogieux. Le préfet Romieu et les quatre députés de Dordogne lui apportent leur soutien actif, en soulignant son zèle et son dévouement au Périgord. Romieu force encore le trait : " J'ose affirmer que peu de ses collègues, dans la France entière, ont aussi consciencieusement accompli leur honorable mission. " Ainsi, quand Romieu fut nommé préfet de Haute Marne en juillet 1843, le ministre de l'Intérieur pense à Marcillac. Le 27 juillet, ce dernier écrit au ministre pour lui notifier son installation.

L'administration préfectorale de Marcillac n'est pas exceptionnelle et il semblerait qu'il poursuit ses activités politiques plaçant ses amis et les amis de ses amis aux postes convoités, expliquant par là même le nombre de ses détracteurs. Certains n'hésitent pas à écrire au ministre de l'Intérieur pour se plaindre du préfet¹⁹. Un certain du Rieux écrit *Nul n'est prophète dans son pays... encore moins ce bâtard Louis de Combret, natif du hameau de Marcillac, que tout autre ; qui n'a fait depuis son entrée au pachalik que sottise sur sottise. D'abord, c'est un homme incapable, nul, incapable de rien faire pour lui même (...) le ministère a commis une faute lourde en le nommant préfet... surtout dans son pays ! Il s'est entouré en qualité de secrétaire intime d'un avorton d'avocat sans cause qui avait été son acolyte au conseil municipal lorsqu'il s'agissait d'escamoter quelque mal sonnait d'un vote scabreux : homme immoral échappé de la cour d'assises pour avoir tiré à bout portant sur un honnête homme dont il avait séduit la femme et accompli sa ruine en entraînant l'épouse coupable hors du domicile conjugal. (...).*

Accusé de mœurs légères, ce passage montre encore et surtout la puissance des relations et des connivences que Marcillac a su tisser en Périgord. Un peu plus loin, du Rieux évoque de quelle manière le préfet fait fermer un cercle d'amis nobles et bourgeois favorables à la monarchie sous prétexte qu'il ne respectait pas la morale alors que l'auteur y voit une sombre affaire de rivalité amoureuse !

Face à une éventuelle légèreté du personnage, le préfet a beaucoup de mal à canaliser les accusations. Aux yeux de la population périgourdine, il devient l'illustration de cette monarchie en déroute.

19. Arch. départ. de la Dordogne, dossier du préfet Marcillac, F11 | 176.

La déchéance

Le "potentat" local ne peut résister à l'assaut révolutionnaire de 1848. Il est sommé, lorsque éclatent les événements de février, de quitter la préfecture le soir du 29 février. Liquidant les affaires courantes, Marcillac ne part que le 5 mars.

L'abandon de la préfecture met un terme à la carrière périgourdine de l'ancien maire de Périgueux. A 59 ans, pourchassé par les républicains et ses créanciers, Marcillac vend Mellet à sa femme et quitte définitivement le Périgord. Installé à Paris, il vivote grâce au pécule que son épouse lui envoie de Beauregard où elle fait de longs séjours.

C'est dans une misère presque totale, criblé de dettes, que l'ancien maire, retiré après 1856 à Bruxelles s'éteint le 13 juin 1865 à Ixelles. L'Echo de Vésone n'apprend la nouvelle aux Périgourdins qu'en janvier 1866⁽²⁰⁾. Aucune commémoration, aucun hommage n'ont été rendus à Marcillac. Ses restes ont été ramenés pourtant au cimetière de l'Ouest, à Périgueux, où il repose actuellement avec les dépouilles d'autres maires de la ville⁽²¹⁾.

De ses quatre enfants, il ne subsiste à sa mort que son fils Marcellin. Les trois premiers n'ont pas eu le temps de souffler leur trentième année. Marie, l'aînée, meurt subitement en 1840 à l'âge de 24 ans. Des jumeaux, Pierre-Eugène et Raymond-Alfred⁽²²⁾, sont aussi fauchés par la maladie et la guerre sans laisser de descendance aux Marcillac.

Marcellin semble avoir embrassé la carrière d'avocat sans jamais avoir plaidé. Installé sur le domaine de Mellet, *il vit du revenu de sa mère*⁽²³⁾ avec qui il partage sa vie jusqu'en 1862. Marié tardivement à 39 ans, il épouse Paula Lemazurier, fille de propriétaire terrien. Selon Mme de Monfort, et cela est confirmé par les sources, Marcellin a vécu simplement, se consacrant à sa terre, à sa domesticité (assez importante au demeurant), à son épouse et à son fils unique. Dépourvu d'ambition politique, on ne peut même pas le compter parmi les conseillers municipaux de Beauregard.

Ainsi, le Second Empire a mis en veilleuse les ambitions politiques de Marcillac qui ont du mal à porter l'héritage de l'ancien maire de Périgueux. Période de doute, de remise en question mais aussi de gestation pour l'unique petits-fils de Léger, André.

20. D'aucuns, en apprenant la nouvelle, ont considéré la date de janvier 1866 comme étant celle du décès de Marcillac : mort à Périgueux. S'agit-il d'une sorte d'hommage ? Longtemps cette date fut retenue et la confusion a traversé de siècle à tel point qu'en 1941, Joseph Dureux place encore son décès en 1866.

21. Les Archives de la Corrèze, détenant l'acte de décès belge, mettent fin à des années de confusion. La tombe de quelques maires de Périgueux, dont Marcillac et le docteur Gally se situe à l'entrée du cimetière, sur la gauche.

22. Marie (7 avril 1817-20 janvier 1840), Pierre-Eugène (8 juin 1820-17 avril 1838), Raymond-Alfred (8 juin 1820-13 août 1846).

23. Arch. départ. de la Dordogne, recensement de population de l'année 1851, 6 M 99.

24. Correspondance du 26 juin 1995.

André de Marcillac et la troisième République

Né le 22 octobre 1866 à Saint-James, dans le département de la Manche, Marc André Paul Combret de Marcillac passe son enfance dans le canton de Terrasson. De son cycle d'études, nous savons peu de choses. En revanche, l'adolescent s'occupe, avec son père, de la propriété de Mellet. Ressemblant assez à son arrière grand-père Arnaud, André était plus proche de sa mère, très belle femme selon Mme de Montfort⁽²⁾. Il parle très peu de son père mais n'hésite pas, lors des élections législatives de 1919, à rendre hommage à l'un des premiers qui a introduit dans le département les plants de vignes américaines, après la crise du phylloxéra.

Pourtant, Marcillac s'engage dans la vie politique locale. Dans la tradition familiale, il siège au conseil municipal, comme l'avait fait son grand-père, quatre-vingts ans plus tôt. Le 8 mai 1904, il est élu au second tour, avec 215 voix sous l'étiquette "réactionnaire". Par la suite, il est réélu en 1906, 1908 et 1912. Il réussit même en 1912 à rassembler sur son nom un maximum de voix et se place second de la liste. Cependant, il n'est jamais élu maire, sans doute à cause de son étiquette trop réactionnaire mais aussi pour éviter que la famille ne mette la main sur la commune, comme elle a eu tendance à le faire au temps des premiers Marcillac. Cette hypothèse peut se vérifier. En effet, Marcillac perd son siège de conseiller après les élections de 1925 qui amènent, à l'instar d'autres municipalités, les communistes à s'emparer de Beauregard.

Mais la politique n'est pas l'unique occupation de Marcillac. De nombreuses sources attestent d'une activité syndicale fort importante et diversifiée. En effet, cette activité parallèle mais non secondaire conduit le propriétaire de Mellet à fonder en 1902 la première caisse de retraite du département. Mme de Montfort témoigne de l'intensité de ses occupations en soulignant que la fortune des Marcillac, devenue modeste depuis Léger, y passe. Elle se souvient aussi que son grand-père, en réunion tous les dimanches matin, manque le début de l'office religieux, ce qui avait pour effet d'agacer sa femme ! Président du syndicat agricole de Beauregard et des communes voisines en 1902, il est aussi mandataire de la Caisse mutuelle de retraites du syndicat agricole. Dès 1904, il occupe la vice présidence de l'Union centrale des syndicats et mutualités des agriculteurs de France. Jusqu'à sa mort, Marcillac siège à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Son action s'étend aussi sur le sud du département puisqu'on le retrouve vice-président du syndicat agricole du canton de La Force.

1902

Président du Syndicat agricole de Beauregard et des communes voisines

1904

Fondateur de la Caisse mutuelle de retraites du syndicat agricole de Beauregard

1910, 1920, 1924

Fondateur de la Mutuelle bétail du syndicat agricole de Beauregard

1902-1937

Membre de la Société d'encouragement à l'agriculture de la Dordogne

1919

Membre de la Chambre départementale de l'agriculture

1924

Membre du bureau de la Confédération nationale des associations agricoles
vice président du syndicat agricole du canton de La Force

1925

Fondateur de la Mutuelle agricole incendie

Membre de la coopérative outillage agricole

Fondateur de la Mutuelle agricole accidents

Ces associations syndicales sont peu importantes : on compte en moyenne une trentaine d'adhérents pour les plus petites mais le syndicat de Beauregard réussit à rassembler 242 exploitants agricoles. Cependant, Marcillac a su donner une dimension nationale à ses responsabilités syndicales. Pour renforcer son action, il possède un journal, *l'Argus du Périgord et du Quercy*. D'une façon évidente, Marcillac trouvera un électorat de choix parmi la population rurale qui a appris à connaître le futur candidat.

Pour des problèmes de santé et de par son âge avancé (48 ans), Marcillac ne participe pas à la Grande Guerre. Il reste à Mellet afin d'aider (...), *dans la faible mesure de (ses) forces, à ravitailler le pays*²⁵.

L'après-guerre marque, pour Marcillac, un regain d'activités politiques. Les législatives du 16 novembre 1919 sont l'occasion pour le syndicaliste de peser dans l'affrontement électoral qui se prépare en Périgord. Les listes constituées sont de taille et le choc peut être rude entre les deux grands : Saumande et Guiller. En quoi une candidature Marcillac serait-elle originale ? Que pouvait-elle apporter de plus dans le débat électoral ? Porte-drapeau de la cause paysanne, le candidat entend bien défendre les droits des agriculteurs à la chambre. La préparation est assez chaotique. Les rapports de police en montrent la complexité. Sous l'étiquette conservatrice, il a l'intention, dans un premier temps, de constituer une liste où doivent figurer M. de Molènes et M. Canesie conseiller général de Villambard. Mais Saumande décide de prendre Molènes sur sa liste pour empêcher cela. Au mois d'octobre 1919, Marcillac ne désarme pas et veut s'associer avec M. Fressenges pour former la liste "des agriculteurs et des anciens combattants".

25. Arch. départ. de la Dordogne, Profession de foi législative 1919, 3 M 80.

Son discours n'est par la suite que protection de la famille, intensification de la production, multiplication des coopératives et des syndicats agricoles. Certes, on n'attendait pas moins d'un syndicaliste mais politiquement, Marcillac revendique son appartenance républicaine excluant tout autre forme de gouvernement. En vérité, il ne croyait plus à une restauration monarchique mais la famille, les paysans, l'agriculture, piliers du régime ancien, ont toujours besoin d'être défendus. En fait, Marcillac représente l'ultime génération - qu'on aurait appelé en d'autres temps orléaniste - mais qui illustre parfaitement le conservatisme républicain de cette première moitié du XX^e siècle.

Les résultats sont décevants et d'abord dans son propre fief. En effet, le canton de Terrasson n'a pas voté massivement pour l'enfant du pays : moins de 10 % des suffrages exprimés ont été à Marcillac. Seul, le canton de Thenon lui a donné la majorité de ses suffrages ce qui l'a placé en tête. D'une manière générale, les bons résultats (entre 15 et 25 % des suffrages exprimés) sont obtenus dans la vallée de l'Isle et au nord du Sarladais. Le sud et le nord du département restent indifférents au programme de Marcillac alors que ce sont des régions très agricoles. A l'exception de Ribérac, les villes d'arrondissement (Bergerac, Sarlat, Périgueux, Nontron) restent insensibles au vote Marcillac.

De cet échec, le syndicaliste s'en remet assez rapidement tant les résultats ne pouvaient être autrement. Cependant, Marcillac a si bien réussi à se faire connaître qu'il se présente aux sénatoriales du 9 janvier 1921. Les rapports du préfet au ministère le présente comme *représentant dans la lutte l'élément de droite*²⁶. Dans un rapport du 3 janvier 1920, il évoque les difficultés de Marcillac. *Quant au parti libéral ou conservateur qui dispose de 250 suffrages environ, il ne paraît pas devoir affronter la lutte ; M. de Marcillac qui s'estimait qualifié pour le représenter, n'ayant pas trouvé chez ses amis les encouragements qu'il espérait.* Claveille, Guillier, Eymery et de la Batut sont des concurrents sérieux. Pourtant, Marcillac ne démérite pas et conforte sa position à chaque tour de scrutin²⁷. Son programme reprend les arguments de 1919 mais semble avoir eu plus d'impact auprès des grands électeurs.

Après cette élection encore malheureuse, Marcillac, âgé de 55 ans, met un terme à ses ambitions politiques, préférant se replier sur ses activités syndicales. Sa détermination à mettre fin à une carrière brève et laborieuse, empreinte certainement au découragement, est confortée par son échec à la mairie en 1925.

Enfin, Marcillac, en bon notable local, se devait de maintenir une image d'homme cultivé fort méritée par ailleurs. Membre de notre société depuis 1886, il a écrit de nombreux articles sur l'agriculture périgourdine et sa propriété de Mellet.

26. Arch. départ. de la Dordogne, 3 M 101.

27. Cette élection a nécessité trois tours de scrutin pour élire deux sénateurs.

28. Mariée le 2 juin 1891 à Rennes, née le 3 février 1869.

Marc André Paul Combret de Marcillac meurt à Brive le 12 décembre 1937 des suites d'une opération à l'âge de 71 ans. La descendance directe des Marcillac s'éteint avec André. Sa veuve, née Marie de Mellon⁽²⁸⁾, issue d'une vieille noblesse bretonne, reste seule avec sa fille Eliane, ayant perdu Tiphaine, âgée de 16 ans, en 1910.

Ainsi, les Combret de Marcillac ont marqué l'histoire politique et syndicale du Périgord. L'activité locale s'est parfois mêlée aux responsabilités nationales mais le parcours de Léger reste le plus important. Parti d'une petite commune rurale de la Dordogne, il a conquis étape après étape les échelons pour nourrir une ambition croissante. Son sens du dialogue, des relations amicales et/ou politiques lui ont permis de créer des conditions favorables à son ascension. Son petit-fils a sans doute hérité de ces traits de caractère mais il a connu de plus grandes difficultés pour imposer sa personnalité et son programme. Cependant, son activité syndicale lui a procuré un certain plaisir mêlé d'une indéfectible envie de servir les autres, de servir la France. Mais, s'il fallait retenir quelque idée sur les Marcillac, ce seraient leur patriotisme, leur amour de la France. Leur attachement à la monarchie ne fait aucun doute et l'on peut garder en mémoire l'idée d'une famille constante dans ses choix politiques. André, par bon sens sans doute, n'espérait plus le retour des monarques mais a choisi de se consacrer aux piliers de l'Ancien Régime : les paysans.

Enfin, cette famille demeure l'un des tenants du conservatisme en Dordogne, dont l'histoire reste encore à écrire.

T.T.

Relation de l'abbé Laulanié sur la réclusion et la déportation des prêtres en l'an II

par Robert BOUET

Cette étude a pour but de présenter et de publier un document inédit jusqu'à ce jour, tel que nous le possédons. Document assez exceptionnel puisqu'il s'agit d'une relation de la déportation ecclésiastique à Rochefort de l'an II (1793-1794).

Plus de huit cent prêtres (829 exactement) ont connu ces "fameux pontons" de Rochefort, où 547 y laissèrent leur vie (près de 66 %). Des 282 survivants, auxquels il faut ajouter une victime des pontons (Parisot), 19 seulement, connus actuellement, ont écrit une "relation" de leur déportation à Rochefort⁽¹⁾ parmi eux, on doit compter un prêtre périgourdin, Nicolas Laulanié du Grézeau.

Toutes ces relations ont été publiées, en totalité ou en partie, mais celle de Laulanié n'a été que partiellement utilisée par Duchazeaud dans son Martyrologe⁽²⁾.

1^{re} PARTIE :

LAULANIE ET SON MANUSCRIT

Après une biographie de l'auteur et quelques mots sur l'état de son manuscrit, nous essayerons de reconstituer la fin de sa relation qui est aujourd'hui perdue.

Biographie de l'auteur

Origines

Le lieu de naissance de Nicolas Laulanié indiqué par différents auteurs est des plus variés : Bourdeilles, Périgueux, Saint-Aquilin, Léguillac-de-L'Auche⁽³⁾. En réalité, notre Nicolas est né le 6 juin 1761 et a été baptisé le même jour dans l'église de La Cité de Périgueux, paroisse où habitaient alors ses parents⁽⁴⁾. Son père est Armand de Laulanié, écuyer, seigneur des Tuillères de Léguillac-de-L'Auche ; il signe l'acte de baptême de son fils, *Laulanié des Thuillères*, ce qui explique peut-être la note que Nicolas mettra au début de sa relation manuscrite (Folio 1, l. 24-25). Sa mère est dame Jeanne de Roche ; son fils en parlera aussi dans cette relation (Folio 15, l. 17 à Folio 16, l. 12). Cette famille de Laulanié du Grézeau, des Tuillères... est citée par Froidefond dans son *Armorial de la Noblesse du Périgord*⁽⁵⁾. Nicolas Laulanié a lui-même essayé de reconstituer un *Mémorial de la famille Laulanié-Dugrézeau*, plus ou moins détruit pendant la Révolution ; ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque Municipale de Périgueux⁽⁶⁾. *La famille de Laulanié habitait la ville de Périgueux depuis 1445, y écrit-il, et avait dans le voisinage de la dite ville, en 1500, plusieurs possessions considérables*, et de citer, une maison rue du Plantier, Les Riveaux de Trélissac, le Sudrat de Notre-Dame de Sanilhac et autres possessions considérables à Brassac. Il cite aussi dans ce Mémorial un de ses ancêtres qui le 12 août 1700 s'est rendu à Bordeaux pour rendre l'hommage qu'il devait au roi pour le fief noble des Thillères, Boudeaux et Lafonpeyre, situés dans les paroisses de Léguillac-de-L'Auche et de St-Aquilin.



Périgueux, église de La Cité, le baptistaire (photo P. Madiès).

Prêtre

Après des études faites à Périgueux et en particulier chez les Doctrinaires, Nicolas s'engage dans les ordres sacrés, et sa mère, déjà veuve d'Armand, habitant alors sur la paroisse de Saint-Front de Périgueux, fait établir son titre clérical, devant le notaire royal Dubois, le 11 novembre 1783, à la veille de son sous-diaconat. Pour assurer ce titre clérical d'une valeur de 100 livres, *jusqu'à ce qu'il soit pourvu de bénéfice*, elle hypothèque sa métairie des Bardisseaux à Saint-Aquilin, et obtient les cautions de Joseph de Sanzillon, chevalier et seigneur de Beaulieu, et de Léonard Parade, docteur en médecine et noble citoyen de Périgueux⁽⁷⁾. Deux ans plus tard, *à la Noël 1785, il est ordonné prêtre*, écrit-il dans sa relation (Folio 1, l. 6 et 7).

Je n'avais encore dit qu'une messe, ajoute-t-il, *lorsque je fus envoyé vicaire à Mensignac, en remplacement de Monsieur Thomas* (Folio 1, l. 7-9). Il devient alors vicaire de M. Beauregard, originaire d'Excideuil⁽⁸⁾. Ce prêtre, curé de Mensignac depuis septembre 1776 est en fin de carrière, puisqu'il va résigner sa cure en octobre 1787, mais il a encore une belle écriture et se réserve à lui seul le soin de rédiger et de signer tous les actes de ses registres paroissiaux. Aussi, la signature de ses vicaires successifs n'apparaît pas sur ceux-ci, sinon après son départ. C'est le 9 novembre 1787 que le vicaire signe son premier acte à Mensignac sous le nom de *Dugrézeau vicaire*. Pendant quelque temps, sa signature alterne avec celle de Langlade, mentionné d'abord comme *vicaire régent*, puis au début février 1788, comme *curé*. Beauregard s'est retiré dans sa famille, à Excideuil ; il y passera toute la Révolution, pensionné à 800 livres par an et il meurt à Excideuil en l'an VII.

Le nouveau curé qui signe *Langlade* s'appelle en réalité Alphonse Barbary de Langlade⁽⁹⁾. Lui aussi est né à Excideuil le 21 janvier 1753, ce qui explique en partie sans doute la résignation de Beauregard en sa faveur. Il reste curé de Mensignac jusqu'à sa démission de curé, le 16 nivôse II (5 janvier 1794). Ensuite, il se retire à Excideuil où il demeure tout le reste de la Révolution. Au Concordat, il préférera Saint-Pantaly-d'Excideuil où il a des moyens d'existence, à son ancienne paroisse de Mensignac. Il mourra à Excideuil le 15 janvier 1834.

Dans la première page de sa relation, Laulanié nous apprend également qu'en 1789 *il refusa la curé de St-Orse et qu'en 1790, il fut pourvu du canonical d'écolâtre...* (Folio 1, l. 16). La phrase est restée inachevée et renvoie à une note qui, en fait, n'existe pas, du moins dans l'état actuel du manuscrit. Selon toute vraisemblance, ce canonical est celui du chanoine de Saint-Astier, Laulanié-Dugrézeau, évidemment un parent de Nicolas, peut-être son oncle. Ce chanoine a effectivement la charge d'écolâtre, assurant l'instruction d'enfants à Saint-Astier⁽¹⁰⁾. Or, il meurt le 17 janvier 1790 et, comme cela était courant à l'époque, son canonical revient à son neveu. Malheureusement, c'est justement en 1790 que se prépare activement la fameuse Constitution civile du clergé votée par l'Assemblée nationale le 21 juillet 1790 et acceptée par le roi le 24 août 1790 ; Constitution qui, en autres choses, supprimait tous les chapitres.

Aussi, Nicolas fut-il pourvu d'un canonicat qui devait aussitôt disparaître, s'il l'avait accepté. C'est peut-être pour cela qu'il laisse ainsi sa phrase en suspens et ne prend même pas la peine de s'en expliquer en note. Par contre il n'oublie pas de réclamer 21 jours de pension dus au *sieur Dugrézeau-Laulanié, décédé, dont il est l'héritier*, ce qui lui est accordé pour une somme de 81 sols⁽¹¹⁾. Après le Concordat, une certaine confusion se fera entre l'oncle et le neveu et, notre Nicolas sera parfois qualifié d'ex-chanoine de Saint-Astier.

En 1789, lors des assemblées préparatoires aux Etats Généraux, Laulanié n'étant que vicaire, n'est pas convoqué à celle du clergé qui se tient à Périgueux au mois de mars. Sa famille, par contre participe à celle de la noblesse du Périgord en la personne de son frère, *Messire François Laulanié du Grézeau, écuyer*, présent à l'assemblée de la noblesse à Périgueux également en mars 1789 ; il y représentera aussi sa mère, alors veuve et *seigneuresse du fief des Thuillères sur la paroisse de Léguillac-de-Lauche, habitante du présent ce village des Thillères*⁽¹²⁾.



Léguillac-de-Lauche : Les Tuillères

Face au serment

En 1791, selon l'application de la Constitution, le vicaire de Mensignac, devenu fonctionnaire public, reçoit un traitement de l'Etat, 700 livres annuelles, comme la plupart des vicaires du Périgord. Il va le toucher régulièrement pendant les années 1791 et 1792, et curieusement pour les deux premiers trimestres de 1793. L'ordonnance de traitement du troisième trimestre 1793 porte la mention : *retiré, expatrié*⁽¹³⁾. Curieusement, car dès Noël 1792, comme le signale la relation, Laulanié n'exerce plus à Mensignac, mais il est mis en résidence à Périgueux comme réfractaire. De plus, en ce troisième trimestre 1793, Nicolas n'est aucunement *expatrié*, c'est-à-dire exilé, mais toujours reclus à Notre-Dame de Périgueux. Sans doute la bienveillance de quelques administrations, à commencer par celle de sa municipalité de Mensignac, explique ce prolongement de traitement et ce manque d'information précise.

Quelle a été en effet l'attitude du vicaire de Mensignac face au serment constitutionnel dès le début de 1791 ? Laulanié n'en dit rien de précis dans sa relation, sinon qu'à la fin de 1792, comme réfractaire, il doit choisir entre l'exil en Espagne ou la réclusion à Périgueux, comme infirme. Heureusement, le registre de délibérations de la municipalité de Mensignac nous apporte sur ce point un certain nombre de renseignements⁽¹⁴⁾. Le 9 janvier 1791, le curé de Mensignac, Langlade dit à sa municipalité *qu'il ne croyait pas que l'Assemblée nationale voulait rien exiger des ecclésiastiques fonctionnaires publics que leur conscience eut à leur reprocher, ni en tirer avantage contre la religion et il prête littéralement, avec Monsieur son vicaire, le serment de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui sont confiés, d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roy, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi*. Ainsi le curé et le vicaire ont prêté alors *purement et simplement* le serment. Mais ce serment des deux ecclésiastiques n'est pas transcrit alors sur le registre de la municipalité et ce n'est que le 27 mars 1791 que ce registre en donne l'attestation dans les termes qu'on vient de lire, à la demande du district. Le curé Langlade qui, du reste, a été élu premier maire de Mensignac en novembre 1789 et sera réélu à cette fonction le 14 novembre 1790, va effectivement rester parmi les assermentés. Le 7 octobre 1792, il prête le serment de Liberté-Egalité et renonce à ses fonctions le 16 nivôse II.

Mais il n'en va pas être de même pour son vicaire. Dès le 28 mai 1791, Laulanié adresse une lettre au procureur syndic du district de Périgueux. Voici cette lettre dans son intégralité, car elle est capitale et engage le destin de son auteur :

Plusieurs personnes m'ont dit que je passais pour avoir prêté le serment purement et simplement. Je puis vous dire en toute vérité que je n'aie jamais eu l'intention de le prêter qu'avec la restriction de Monsieur l'évêque de Clermont. Comme je n'en avais point donné de formule à notre municipalité, elle n'a pas assez clairement exprimé la restriction dans le procès-verbal qu'elle en a fait et que je n'ai point signé. Aussi je déclare être dans la classe de ceux qui ne l'ont point prêté tel qu'il est exigé et vous prie de donner ma déclaration à messieurs les électeurs et à tous ceux qu'il appartiendra, pour éviter tous les inconvénients qui pourraient résulter de la persuasion où l'on pourrait être que je l'ai prêté sans restriction. Je jure néanmoins de me comporter en bon citoyen, de respecter et maintenir toutes les lois autant qu'il sera en mon pouvoir, pourvu toute fois que la religion et ma conscience ne s'y oppose et suis prêt à verser mon sang, s'il le faut, pour le salut de ma patrie. J'ai l'honneur d'être monsieur, ... Cette lettre est retranscrite textuellement et de la main même de Laulanié sur le registre de Mensignac à la date du 8 septembre 1792. Son auteur y a ajouté les lignes suivantes :

Vu la loi du 26 août 1792 relative aux ecclésiastiques qui n'ont pas prêté leur serment ou qui après l'avoir prêté l'ont rétracté et ont persisté dans leur restriction, voulant ponctuellement n'y conformer et néanmoins éviter s'il est possible la déportation à la Guiane française et autres peines portées par l'article trois ; étant malheureusement dans une des exceptions de l'article 8 de la sus-dite loi, je prie et demande en tant que de besoin que la municipalité convoque dès aujourd'hui le Conseil Général de la Commune pour nommer un officier de santé qui constate mon état de maladie et d'infirmité, en conformité avec les dispositions du même article et qu'il me soit expédié par le secrétaire greffier de la municipalité une copie de la présente déclaration. A Mensignac, ce 8 septembre 1792. Laulanié Dugrézeau, vicaire de Mensignac.

Cette lettre et ce post-scriptum, si on peut dire, appellent quelques remarques. D'abord ces deux textes ne sont pas de la même époque : la lettre est du mois de mai 1791 et le post-scriptum, de septembre 1792. Pour ce qui est de la lettre, cet évêque de Clermont est François de Bonal ; le 2 janvier 1791, cet évêque a prêté le serment constitutionnel, mais en réservant tout ce qui relève du spirituel. De plus les 11 mars et 13 avril 1791, deux brefs du pape ont condamné sans ambages la Constitution civile du clergé. Enfin, en mai 1791, les élections par district pour élire de nouveaux curés en remplacement des réfractaires battent leur plein et les électeurs choisissent les nouveaux curés en particulier parmi les vicaires. C'est donc à cause de tout cela que Laulanié s'empresse d'expliquer ou de rétracter son serment constitutionnel. Cette attitude en fait donc un réfractaire, au moins depuis cette lettre de mai 1791.

Il n'en demeure pas moins vicaire en exercice et continue à ce titre à en toucher le traitement. Situation anormale qui s'explique peut-être par une certaine complicité en haut lieu, à Périgueux : n'est-ce pas son frère, François, alors chef de la famille Laulanié-Dugrézeau, qui apporte personnellement cette lettre du 28 mai au procureur syndic ? Et le maire de Périgueux n'est-il pas aussi un ami de la famille ? Elle résulte aussi sûrement de la bienveillance de la municipalité de Mensignac dont Laulanié dira dans sa relation *qu'elle lui était fort attachée* (Folio 1, l. 20-21 ; folio 2, l. 5-6). S'étant ainsi mis dans la *classe* des réfractaires, le vicaire de Mensignac ne prêtera pas, comme son curé, le serment de Liberté-Egalité, imposé par la loi du 14 août 1792.

Réclusion et déportation

Mais après la loi du 26 août 1792, sa situation à Mensignac n'est plus tenable. Cette loi, en effet, ordonne à tous les réfractaires, ceux de moins de soixante ans de quitter le territoire national dans les 15 jours, et pour les sexagénaires de se rendre en réclusion au chef-lieu du département, sous peine d'être déportés en Guyane. Et là, nous sommes à l'époque du post-scriptum, en septembre 1792. Vu son âge, Nicolas doit normalement partir pour l'exil, à moins qu'il se fasse connaître comme *infirme*, auquel cas il peut rejoindre la réclusion de Périgueux.

C'est cette dernière solution qu'il choisit d'abord. Le jour même, ce 8 septembre 1792, le Conseil général de la commune assemblé nomme *Mr Labottière, médecin à St-Apre* pour établir un certificat médical dans ce sens. Et, à raison de l'urgence d'exécution, ajoute le registre municipal, à son défaut, *Mr Ducluzeau de Montagrier, médecin, et à son absence, Mr Veissière de Lisle, chirurgien*. Laulanié se rappellera cette triple nomination dans sa relation (Folio 2, l. 7-8). Et pour se mettre parfaitement en règle avec la loi, ce même jour, le vicaire déclare à la municipalité *ne vouloir dès ce moment exercer aucune fonction publique de son ministère qu'au préalable il n'y fut autorisé par le Conseil général de la commune*. Aussitôt, le Conseil vu la privation des ecclésiastiques dans les communes voisines, la population de la paroisse et l'affluence du peuple du voisinage, autorise le dit Laulanié à continuer ses fonctions jusqu'à ce que les directoires du district et du département en auraient autrement ordonné. Le lendemain, 9 septembre, Labottière, *docteur en médecine de la faculté de Montpellier, habitant au bourg de St-Apre*, établit le certificat *ad hoc*, en mentionnant que Laulanié est affligé d'une humeur qui lui a occasionné plusieurs ulcères aux jambes constatés par plusieurs cicatrices, ce qui lui occasionne une faiblesse considérable dans les jambes ; qu'en outre, il en est affecté de façon qu'il ne peut faire usage de l'exercice du cheval sans mettre sa santé en danger, que la tête même n'en est pas exempte et que tout exercice violent lui est impossible. D'après cet examen et d'autres infirmités dont nous avons pris connaissance et dont nous sommes dispensé de faire le détail, nous déclarons et attestons en notre âme et conscience que le sr Nicolas Laulanié Dugrézeau, vicaire, doit être mis dans la classe des infirmes. En plus de ce certificat, le Conseil général de Mensignac, toujours réuni arrête à l'unanimité de réclamer de faire autoriser le dit Laulanié par les directoires... de rester dans la dite commune pour continuer d'y exercer les fonctions de son ministère, pourvu que l'esprit de la loi ne s'y oppose pas.

Quelques jours après, les directoires font connaître leur refus à pareille demande tout à fait contraire à la loi. La municipalité tente une dernière fois, le 16 septembre 1791, de conserver son vicaire *en convoquant la commune entière à la sortie des vespres pour voir les moyens à prendre à cet effet*. Evidemment, une telle convocation n'aboutit à rien et, désormais, il ne sera plus question de garder Laulanié comme vicaire de Mensignac.

Le 13 septembre 1792, en l'étude de maître Lavavé, à Périgueux, il rédige son testament mystique⁽¹⁹⁾, faisant comme héritiers les membres de sa famille : d'abord sa mère, *dame Jeanne de Roche, veuve d'Armand Laulanié Dugrézeau*, puis sa tante, *demoiselle Anne Laulanié résidant de présent à La Roche paroisse de Beaulieu*, enfin ses frères et sœurs, *Jean Amet Laulanié de présent aux Iles, Marie Laulanié et François Laulanié, son frère puîné*. Le même jour, il donne procuration à sa sœur Marie, habitant la paroisse de Saint-Front, pour toucher en son nom son traitement.

Le récit de sa relation nous permet de connaître la suite. Laulanié a un moment hésité entre l'exil et la réclusion. Aussi, il quitte alors Mensignac pour Périgueux, mais avec en poche, un passeport pour l'Espagne délivré par sa municipalité. Sous la pression des siens, dira-t-il, il décide de rester à Périgueux. Sa relation rapporte en détail ce qui se passa alors : séjour à la campagne jusqu'à Noël 1792, puis autre séjour cloîtré dans sa maison de Périgueux jusqu'au carême 1793 et c'est à cette époque qu'il rentre enfin en réclusion à Notre-Dame. Il y restera désormais jusqu'à son départ pour Rochefort, le 16 avril 1794. Puis c'est le voyage de Périgueux à Rochefort. Arrivé là, il est embarqué sur les vaisseaux. La relation, telle que nous la possédons actuellement, ne va pas plus avant et nous dit rien de la libération des déportés. Nous savons par ailleurs qu'au début de février 1795, 234 survivants des pontons, parmi lesquels Laulanié, débarqués des vaisseaux, quittent Rochefort pour Saintes. Arrivé dans cette ville, Laulanié est interné à Notre-Dame le 20 pluviôse III (3 février 1795). Il est alors logé dans cet ancien couvent *au troisième étage, dans la galerie extérieure*, avec Joseph Ducheyron-Dupavillon, autre déporté périgourdin. Il sera libéré le 15 germinal III (4 avril 1795) par décision du Comité de sûreté générale⁽¹⁶⁾.

Retour en Périgord

Il dut alors rejoindre sa famille à Périgueux ou à Léguillac. Mais l'accalmie, apportée à la persécution contre les prêtres par les lois du 3 ventôse III (21 février 1795) et du 11 prairial III (30 mai 1795) relatives à la liberté des cultes, va ramener notre ancien vicaire dans sa paroisse de Mensignac. Le 12 thermidor III (30 juillet 1795), en effet, il se présente devant le Conseil municipal pour déclarer *qu'il se propose d'exercer le ministère du Culte connu sous la dénomination du Culte de la religion catholique, apostolique et romaine dans l'étendue de la commune*. La municipalité lui donne acte de sa déclaration, conformément à la loi de prairial. Quelques semaines plus tard, la loi du 7 vendémiaire IV (29 septembre 1795) l'oblige à faire une nouvelle déclaration d'exercice du culte et à prêter le serment au peuple souverain. C'est ce que fait Laulanié, le 7 brumaire IV (20 octobre 1795), en déclarant, toujours devant la municipalité de Mensignac, *se conformer aux lois de la République et reconnaître l'universalité du peuple souverain*. Le texte exact de ce nouveau serment, que la municipalité ne possédait pas encore, était le suivant : *Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République*. A cette époque, il est dit être domicilié chez le citoyen Sanzillon.

Mais, lorsque Laulanié prête ce serment pour exercer son culte, une autre loi a déjà été votée, celle du 3 brumaire IV (25 octobre 1795) qui remet en vigueur toutes les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres réfractaires dont fait toujours partie notre Laulanié. La municipalité de Mensignac reçoit cette loi le 11 brumaire IV (1 novembre 1795) et aussitôt arrête que *conformément à la loi les deux prêtres Laulanié-Dugrézeau et Villesuzanne Beaupré⁽¹⁷⁾ sont sommés de se rendre, dans le délai de 20 heures, à la maison de réclusion du chef-lieu du département⁽¹⁸⁾*. Alors que Villesuzanne repartait en réclusion à Périgueux, Laulanié qui risquait une nouvelle déportation s'empessa d'y échapper en se cachant, comme le laissait prévoir une réflexion du gendarme qui l'avait accompagné de Rochefort à Saintes : *Je ne crois pas que vous vous laissiez jamais reprendre⁽¹⁹⁾*. Les états des réfractaires, après brumaire IV, le signalent donc comme *caché et recaché*. Il fait alors partie de ces nombreux prêtres qui, avec plus ou moins de complicité de la population, voire de certaines administrations, échappent à toute recherche. Où s'est-il caché ? A Périgueux ou dans les campagnes de Léguillac ou de Saint-Aquilin ? Aucun document ne permet de répondre. A moins qu'alors Laulanié soit parti pour l'exil, comme d'autres l'ont fait à cette époque ; c'est possible, mais peu probable, car aucun texte n'y fait allusion.

La vague persécutrice de brumaire IV s'étant atténuée, il dut reprendre plus ou moins son ministère dans la région de Périgueux. Et après la loi du 7 fructidor V (24 août 1797) qui rapportait toutes les lois contre les réfractaires, il dut enfin se sentir libre d'exercer son ministère. Mais là encore, moins d'un mois plus tard, la loi du 19 fructidor V (5 septembre 1797) révoquait à son tour la loi du 7 fructidor et remettait en vigueur toutes les anciennes lois contre les réfractaires. Laulanié, cependant résidant alors sur le canton de Périgueux rural, demandait, le 23 ventôse VI (13 mars 1798), d'être mis sous la surveillance de l'administration cantonale en vertu d'un arrêté départemental du 2^e jour complémentaire de l'an V (18 septembre 1797) ; ce qui lui fut accordé, avec comme communes de résidence, Saint-Martin de Périgueux et Boulazac. Le 18 messidor VI (6 juillet 1798), l'administration demande qu'on redouble de surveillance, à Saint-Martin à l'égard du prêtre Laulanié-Dugrézeau ; peut-être exerçait-il alors illégalement le culte ? Et le 8 thermidor VI (26 juillet 1798), on prévoit des visites domiciliaires à faire à Saint-Martin, Champcevinel... et en particulier *chez la citoyenne Sanzillon à Barbadaud* dont on a tout lieu de croire que ce fut là un refuge pour notre Laulanié⁽²⁰⁾.

Puis, il faut attendre le 22 nivôse VIII (12 janvier 1800) pour qu'il soit de nouveau signalé comme *soumis à la déportation* sur le canton révolutionnaire de Lisle⁽²¹⁾. Il est peut-être déjà alors dans la région de Merlande et d'Andrivaux.

En effet, en 1802, après avoir adhéré au Concordat, il est nommé à ces deux paroisses qu'il semble déjà desservir depuis un certain temps. Réside-t-il désormais dans l'une ou l'autre de ces deux paroisses, ou plutôt dans sa famille à Périgueux d'où il assurerait leur desserte ? Certains documents le laisse penser⁽²²⁾. En tout cas, en 1818, on le dit retiré *chez des parents à une demie lieue de Périgueux ; d'une bonne conduite religieuse et vertueux, fidèle aux bons principes. Il est très pauvre et il aurait souffert si des parents vertueux ne l'avaient accueilli chez eux*⁽²³⁾.



Photo d'un dessin lithographié d'Andrivaux (1836) (Collection P. Pommarède)

C'est sans doute, pendant cette retraite, vers les années 1820, peut-être à la demande de Duchazeaud qui prépare son *Martyrologe* du clergé périgourdin, qu'il rédige lui-même le manuscrit de sa relation. En 1822, le nouvel évêque de Périgueux, Mgr de Lostanges, le nomme chanoine honoraire. Il meurt le 2 septembre 1830, au lieu dit de *Barbadaux*, sur la commune de Périgueux, *âgé de 68 ans, chanoine honoraire à la cathédrale de Saint-Front de Périgueux, né aux Thuillières de St-Aquilin*, ainsi l'enregistre son acte de décès, avec toujours cette même erreur sur le lieu de sa naissance⁽²⁴⁾.

Le manuscrit

Nous savons peu de choses sur l'histoire du manuscrit de cette relation. Il est sûrement de la main de son auteur, Nicolas Laulanié Dugrézeau. Nous retrouvons, en effet, la même écriture dans d'autres textes de ce prêtre⁽²⁵⁾.

Pas d'indications précises pour dater ce manuscrit. Sûrement avant 1830, puisque Laulanié parle de Thomas, *actuellement curé de St-Sulpice-de-Mareuil*, or ce dernier a desservi cette paroisse de 1803 à 1829⁽²⁶⁾. Plus précisément, nous savons que Duchazeaud a commencé à écrire son *Martyrologe* vers 1823, et il l'a écrit en utilisant très largement, et parfois textuellement, le récit de Laulanié. C'est donc vers les années 1820 que notre manuscrit a pu être rédigé, d'autant qu'il parle à un endroit de *feu Mr l'abbé du Pavillon* qui lui, est mort le 7 novembre 1823. Il a aussi peut-être été écrit beaucoup plus tôt vu la précision des détails que donne l'auteur, à moins qu'il n'ait utilisé des notes antérieures.

Il ne fut jamais publié et dut rester la propriété de sa famille. Une note du chanoine Lavalie mentionne qu'il se trouve en 1919, au château du Roc, à Saint-Aquilin, chez Marcel Parouty du Grézeau⁽²⁷⁾. C'est chez un descendant de cette famille que la partie qui est présentée ici, se trouverait encore aujourd'hui.

Enfin, quelques mots sur la parenté qui existe entre ce manuscrit et le *Martyrologe* de Duchazeaud. Sur les dix-neuf articles qui divisent ce dernier ouvrage, six articles (articles 6 à 12, sauf l'article 8) s'inspirent directement du récit de Laulanié. Du reste Duchazeaud ne s'en cache pas. *M. Laulanié du Grézeau, maintenant chanoine honoraire, de qui je tiens les principaux détails sur la réclusion de Notre-Dame et la déportation sur les vaisseaux...* dit-il à un endroit ; et à un autre, en parlant toujours de Laulanié : *L'auteur de la relation, que nous suivons pas à pas en supprimant quelques détails qui ne conviennent pas à notre plan et aux bornes qu'il a fallu nous prescrire...*⁽²⁸⁾. Nous indiquerons en note, au fil du récit, les divers passages du manuscrit de Laulanié que l'on retrouve, souvent textuellement, dans les pages du *Martyrologe*. Et l'utilisation du manuscrit, alors dans son intégralité, qu'en a pu faire en son temps Duchazeaud, nous permettra en terminant de suppléer en partie aux pages aujourd'hui perdues du récit de Laulanié.

Ce manuscrit se présente sous la forme d'un petit cahier de 20 x 16 cm, sans couverture⁽²⁹⁾. Malheureusement ses pages ne sont pas numérotées et plusieurs d'entre elles semblent manifestement avoir été déplacées. De plus, ce manuscrit est incomplet ; des pages ont disparues et sans doute la dernière partie du récit (fin du séjour sur les vaisseaux et libération), ce que confirme le texte du *Martyrologe* de Duchazeaud. Nous avons respecté le plus possible l'ordre des pages dans lequel nous avons pu voir le manuscrit, sauf pour la p. 39, mise volontairement en fin du texte, alors que dans le manuscrit elle est insérée entre les pages. 25 et 26.

Dans son état actuel, ce manuscrit compte 39 pages, entièrement remplies, à quelques exceptions près (ainsi les pages 33 et 34), d'une fine écriture, bien lisible dans l'ensemble. Cependant, cette écriture, toujours de la même main, tend à se faire de plus en plus fine, surtout dans les dernières pages, d'où la nécessité, dans sa transcription d'utiliser parfois plusieurs lignes pour en transcrire une seule du manuscrit.

Il n'y a pratiquement dans ce texte, ni ponctuation, ni majuscule ; l'accentuation est pratiquement inexistante.

Essai de reconstitution de la fin de la relation de Laulanié

Manifestement Duchazeaud a eu en main une relation de Laulanié beaucoup plus complète que celle que nous allons lire. On peut donc essayer de retrouver les pages pour l'instant perdues du manuscrit de Laulanié, ou du moins certaines d'entre elles, à partir du texte du *Martyrologe* de Duchazeaud.

Il ne s'agit pas ici de citer in extenso tous les passages de ce *Martyrologe* qui nous paraissent avoir été copiés dans Laulanié ; chacun peut les lire dans l'ouvrage de Duchazeaud. On voudrait simplement indiquer sommairement ces passages en donnant les pages du *Martyrologe* où ils se trouvent ; ce qui permettra de connaître le fin de cette déportation.

pp. 35-36 En août 1794, installation des tentes d'infirmerie sur l'île Madame. Laulanié a pu peut-être séjourner un temps sur cette île⁽³⁰⁾.



Port-aux-Barques (Passe-aux-Bœufs) (photo P. Madiès)

p. 37 En octobre 1794, Laulanié voit arriver sur son vaisseau, *Le Washington*, tous les déportés survivants des *Deux-Associés*.

- p. 37 Pendant le rude hiver 1794-1795, le vaisseau *L'Indien* est utilisé comme infirmerie pour les malades dont fait sûrement partie alors Laulanié. Heureusement le capitaine de ce navire, M. Boivin, a beaucoup plus d'humanité que ceux des *Deux-Associés* ou du *Washington*.
- p. 38 Laulanié semble avoir été relativement bien soigné et avoir bénéficié d'une assez bonne nourriture. Il se loue en particulier des soins que lui a prodigué alors l'abbé Bourdet de Sarlat⁽³⁴⁾.
- p. 38 En janvier 1795, en vue d'un embarquement général des déportés, on ramène les malades de *L'Indien* sur *Le Washington*. Laulanié fait partie de ce transfert. Revenu sur son ancien ponton, pendant la semaine qu'il y resta, il manqua de mourir, faute de nourriture. Quelques fèves obtenues d'un soldat par ses confrères le sauvèrent de la mort.
- p. 39 Le 3 février 1795 commence le débarquement. Laulanié est l'un des plus souffrants et il serait mort d'inanition sur la plage si une pauvre femme ne lui avait donné un morceau de pain de seigle fort gras et fort noir avec quelques pommes.
- pp. 39-40 Les déportés sont conduits à Saint-Porchaire, les malades étant transportés sur des charrettes. Voyage très pénible pour Laulanié qui reste un temps couché en travers de la route sans avoir la force de se relever et de remonter sur une charrette. Là encore il sera sauvé, grâce à l'aide d'un gendarme d'accompagnement, qui lui dit : *Je ne crois pas que vous vous laissiez jamais reprendre* et le *Martyrologe* ajoute une réflexion qui semble bien être de Laulanié lui-même
Si pareille chose arrivait encore, j'aimerais cent fois être guillotiné que de revenir dans un état pareil.
- p. 40 Le lendemain le voyage continua jusqu'à Saintes où les déportés arrivèrent vers trois heures du soir. Et voici, *in extenso*, le récit de cette arrivée par Laulanié tel que Duchazeaud le cite entre guillemets : *Nous trouvâmes à sept ou huit cents pas de la ville, presque toute la population qui était venue nous accueillir. Les habitants de tout sexe, de tout âge et de tout rang étaient sur deux haies ; nous passâmes au milieu d'eux ; Ah ! les pauvres misérables, disaient ces bons habitants : qu'avaient-ils faits pour qu'on les fit ainsi souffrir ? ils n'ont plus figure humaine... Nous étions, en effet, tous décharnés, tous défigurés ; nos habits tombaient en lambeaux, étaient couverts de goudron et pleins de vermine. J'ai dit plus haut qu'en quittant la Charente, nous avions commencé à retrouver des hommes ; à Saintes, nous trouvâmes la divine charité.*

pp. 14-43 Le récit de l'accueil si charitable fait par les habitants de Saintes aux déportés a été écrit par Duchazeaud à partir de plusieurs autres témoignages autres que celui de Laulanié. Mais ce récit est, dit-il, *parfaitement semblable à la relation plus détaillée de Mr Dugrézeau avec laquelle il s'accorde parfaitement*⁽³²⁾.

pp. 45-46 Et Duchazeaud termine par une statistique de la déportation dont nous avons déjà un peu parlé.

Pour l'ensemble de cette déportation :

- 760 prêtres déportés sur *Les Deux-Associés* et *Le Washington*
- 537 y périrent pour la foi,
- 223 survivants furent réservés pour rendre témoignage.

Dont pour la Dordogne :

- 16 survivants dont Duchazeaud ou plutôt Mayjonade donne les noms en note.
- 62 seraient morts sur ces pontons.

Ce qui porte à 78, le nombre des déportés de la Dordogne⁽³³⁾.



Ile Madame (croix de galets) (photo P. Madiès)

Il resterait sans doute, pour conclure cette relation de Laulanié, à apporter de nombreux témoignages des dix-huit autres relations, qui viendraient confirmer son récit et souligner plus fortement encore les conditions effrayantes dans lesquelles vécurent et surtout moururent ces déportés des pontons. Mais cela relève de l'histoire générale et il n'est pas question de la raconter ici, même si cet épisode dramatique de la Révolution est particulièrement méconnu du grand public. Espérons que la lecture de cette relation permettra de palier un peu à cette ignorance.

(à suivre)

R.B.

Notes

1. Voici la liste de ces 19 relations connues actuellement pour toute la France, et dont fait partie celle de Laulanié :
 - 1) LABICHE DE REIGNEFORT Pierre-Grégoire, *Relation très détaillée de ce qu'ont souffert, pour la religion, les prêtres et autres ecclésiastiques français, tant réguliers que séculiers, détenus en 1794 et 1795, pour refus de serment, à bord des vaisseaux Les Deux-Associés et Le Washington, dans la rade de l'île d'Aix, ou aux environs. Seconde édition, revue et corrigée avec le plus grand soin par l'auteur et augmentée de près de moitié : en particulier, de Notices intéressantes sur plus de quatre-vingt des prêtres morts dans cette déportation.* A Paris, chez Le Clerc, 1801 (an X). La première édition est de 1796 ; elle ne comporte pas ces notices ajoutées à la deuxième édition. L'auteur, dont le nom n'est pas indiqué dans la deuxième édition est un chanoine de Saint-Martial de Limoges. Vu la qualité de sa relation, il a été appelé "l'historiographe de la déportation". C'est cette deuxième édition qui sera citée à l'occasion.
 - 2) LEGROING DE LA ROMAGERE Mathias, Le manuscrit de ses mémoires qui vont de 1789 à 1794 comprend cinq gros volumes manuscrits conservés à l'évêché de Saint-Brieuc. Seule une petite partie de ce manuscrit a été publiée par LEMASSON Abbé Auguste dans son ouvrage intitulé : *Les Actes des prêtres insermentés du Diocèse de Saint-Brieux mis à mort de 1794 à 1800 suivis de la Relation de la captivité de Mgr de La Romagère sur les pontons de Rochefort.* Saint-Brieuc, Imp. Prud'homme, 1927. Cette relation correspond aux pages 242 à 360 de cet ouvrage.
 - 3) MICHEL Jean, *Journal de la Déportation des ecclésiastiques du département de la Meurthe dans la rade de l'île d'Aix près Rochefort, par un des déportés.* A Bruyères, chez la veuve Vivot, 1796 (1^{ère} édition).
 - 4) ROUSSEAU Pierre-Joseph, déporté de la Somme. *Le martyre des prêtres français déportés dans la rade de l'île d'Aix, près Rochefort.* Son manuscrit a été publié en 1803, à Paris, chez Le Clerc, dans le premier volume des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Religion à la fin du XVIII^e siècle.*
 - 5) SOUDAIS Michel-François, déporté de l'Yonne, Sa relation a été publiée dans la *Semaine Religieuse de Sens*, du 22 septembre 1866 au 12 janvier 1867.
 - 6) ROLLET Claude, déporté des Vosges, Sa relation fut publiée dans l'ouvrage de VINCENT-DUBE E., *M. Claude Rollet, confesseur de la foi, dernier chanoine de la Collégiale de Saint-Maxe, curé de Saint-Etienne et de Notre-Dame de Bar-le-Duc, 1754-1836,* Paris et Bar-le-Duc, 1907, pp. 25 à 114.
 - 7) BESSON Antoine-Jean, déporté des Côtes-du-Nord. Sa relation écrite en 1796 a été publiée par LEMASSON Auguste, *Les Actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc guillotins en 1794 ou déportés à Rochefort et à l'île de Ré d'après les documents originaux,* tome second, Saint-Brieuc, Imp. Prud'homme, 1920, pp. 135 à 178.

8) MASSON Claude, déporté de la Meurthe, publia sa relation dans son *Manuel d'Education chrétienne*. Tome III, à Nancy, Imp. Hissette, 1815, pp. 276 à 387.

9) BOTTIN Philippe, déporté de Seine-et-Marne, *Récit abrégé des souffrances de près de huit cents ecclésiastiques Français condamnés à la déportation, et retenus à bord des vaisseaux Le Washington et Les Deux-Associés, dans les environs de Rochefort, en 1794 et 1795 ; de la mort du plus grand nombre d'entre eux ; de la translation des autres à Saintes pour y être reclus, et de leur bonne réception et de délivrance en cette ville : Par un curé du diocèse de Paris que Dieu a daigné associer à ces ecclésiastiques persécutés, et qu'il a délivré avec ceux qui ont survécu à la persécution*. A Paris, chez Crapart, 1796.

10) SANTIGNY Pierre, déporté de l'Yonne. Son récit est fait de cinq lettres qu'il écrivit à un ami, en 1815. Elles furent publiées dans un opuscule, en 1912, par l'abbé Tissier, curé de Saint-Germain-des-Champs (Yonne).

11) MAUGRAS Jacques, déporté de l'Aube. Sa relation se trouve aux Arch. nat. sous la cote F 7.7150 (dossier 4469).

12) GUILLOREAU Simon, déporté de la Sarthe. Le manuscrit de sa relation se trouve à la bibliothèque de l'abbaye de Solesme sous la côte Ms 184.

13) DUMONTET Claude et Lequin Antoine, déportés de Saône-et-Loire et de l'Allier. Il s'agit d'une pièce de 150 vers hexamètres latins composée par le premier et traduit avec des retouches et des notes personnelles par le second. Le tout fut publié par AUDIAT Louis, en 1870, sous le titre : *Les pontons de Rochefort - 1793*, Paris.

14) PONE Jean-Antoine, déporté du Doubs. Son récit tient dans une lettre qu'il adressa en 1819 à l'abbé de Chaffroy qui la publia en 1820 dans son ouvrage : *Notices historiques sur les prêtres du diocèse de Besançon, condamnés à mort ou à la déportation pendant la persécution du 18^e siècle*.

15) PARISOT Nicolas, lazariste, déporté de la Moselle qui mourut sur Le Washington, le 14 octobre 1794, avait écrit deux lettres, une le 2 mai 1794 de Fontainebleau, l'autre de Rochefort, le 26 mai 1794. Ces deux lettres se trouvent aux Arch. de la congrégation de la Mission (Lazaristes), à Paris, sous la cote C. 55 II b 4.

16) PERRET André, déporté de la Saône-et-Loire. Il s'agit d'une lettre écrite le 19 mai 1795 à un ami et qui a été publiée par d'HESMIVY D'AURUBEAU, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de la persécution française recueillis par les ordres de N.T.S.P. le Pape Pie VI*, à Rome en 1795, tome I, 2^e partie, 1060.

17) CHAMBLET DE LA COUTURE Jean-Baptiste, déporté de la Haute-Vienne. Sa relation fut publiée par l'abbé Joseph BLOSSAC, *Les prêtres du Dorat, martyrs et confesseurs de la Foi pendant la Révolution Française*, Dorat, 1925.

18) LAULANIE DUGREZEAU Nicolas. Sa relation, objet de cette étude,

était jusqu'à ce jour en partie seulement utilisée dans DUCHAZEAUD (voir note 2).

19) THIBIAT Nicolas-Jean, prêtre de la Moselle. Le manuscrit de sa relation, en partie publiée dans la *Revue ecclésiastique du diocèse de Metz*.

Nous citerons ces relations en indiquant simplement le nom de l'auteur, suivi de la page.

2. Voici le titre exact de cet ouvrage : *Le Martyrologe de la Révolution pour le diocèse de Périgueux. Relation manuscrite de M. l'abbé Duchazeaud, ancien curé de La Tourblanche et Chanoine titulaire de Périgueux, publiée et annotée par le Chanoine Mayjonade* (extraits de la *Semaine Religieuse*), Périgueux, Imp. Cassard frères, 1914. Un volume (21,7 x 13,5) de 103 pages.*
3. MANSEAU abbé, curé-doyen de Saint-Martin-de-Ré, *Les prêtres et Religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente Inférieure*, Desclée, de Brouwer et Cie, Bruges, 1886, tome II, p. 354. Arch. dioc. de Périgueux, R 9, D 155 et tableau 1817 (non coté).
BRUGIERE abbé H., *Le livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat ou Le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire*, Montreuil-sur-Mer, 1893, p. 78.
RUPPELLEN, *Canonizationis servorum Dei Ionnis-Baptistae Souzy et LXIII sociorum in odium fidei, uti fertur, annis 1794-1795 interfectorum Positio super Martyrio et fama martyrii*, Imp. APRIM, La Rochelle, 1792. La page 548 contient aussi plusieurs erreurs sur l'identité et la carrière de Laulanié. Cet ouvrage de 612 pages regroupe tous les documents réunis en vue du procès de béatification de certains déportés des pontons. Il sera désormais cité simplement par l'appellation *Positio*, suivi du n° de page.
4. Arch. dép. de la Dordogne, 5 E 317/3.
5. FROIDEFOND DE BOULAZAC Alfred de, *Armorial de la noblesse du Périgord*, Périgueux, 1891, tome I, pp. 299-300.
6. Bibl. munic. de Périgueux, Ms n° 72.
7. Arch. dép. de la Dordogne, 3 E 1822, n° 287.
8. BOUET Robert, *Dictionnaire biographique du clergé du Périgord au temps de la Révolution française*, Deltaconcept, Piégut-Pluviers, 1993-1994, tome I, p. 68, notice n° 127. Cet ouvrage sera désormais cité simplement par l'abréviation *Dico*, suivie du n° de la notice.
9. *Dico*, 77.

10. Dico, 1190. Puydebois Stéphane, *L'école de la Révolution en Périgord*, TER Hist. moderne, Université Bordeaux III, 1988-1989, tome I, p. 30.
11. Arch. dép. de la Dordogne, 1 L 651 district Périgueux.
12. FROIDEFOND, ouv.cit., tome II, pp. 216, 328.
13. Arch. dép. de la Dordogne, 1 L 632, 633, 636, 638, 651.
14. Arch. dép. de la Dordogne, E dépôt 895. Mensignac, cahier de délibérations municipales.
15. Arch. dép. de la Dordogne, 3 E 10777 13 (septembre 1792).
16. LEMONNIER P., La déportation ecclésiastique à Rochefort (1794-1795) d'après les documents officiels, La Rochelle, Texier, 1916, p. 225.
17. Dico, 1815. Né vers 1721 à Saint-Méard-de-Dronne, docteur en théologie, Jean Villesuzanne est curé de Gardes (Charente) en 1766. Le 23 janvier 1791, il prête d'abord un serment constitutionnel avec restriction, puis le 27 février 1791, un serment pur et simple. Le 23 mai 1791, il voulut remettre à sa municipalité, qui lui refusa, un écrit par lequel il rétractait tous les serments qu'il avait pu prêter, déclarant qu'il voulait vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. Il renouvelle cette rétractation devant notaire le 2 juin 1791. Il est remplacé le 25 septembre 1791 par Janet, ex-chanoine de La Rochebeaucourt, mais il reste à Gardes encore quelques mois. Il se retire ensuite dans sa famille à Saint-Méard. Le 10 mars 1793, dénoncé comme réfractaire, il doit se rendre dans les huit jours à la maison commune de Périgueux. Il est alors reclus à Notre-Dame de Périgueux. Il est libéré le 14 mai 1795 et mis sous la surveillance de la municipalité de Mensignac. Reclus de nouveau après la loi du 3 brumaire IV (25 octobre 1795), il sera libéré le 21 avril 1797. Il prend alors un passeport à Périgueux pour Saint-Méard, où il meurt le 15 juillet 1797.
18. NECTOUX Christiane, Regards sur un village du Périgord : Mensignac, polycopie, 1993, pp. 72-80.
19. DUCHAZEAUD, p.40.
20. Arch. dép. de la Dordogne, 11 L 365.
- * Ce livre sera désormais cité simplement par le nom de DUCHAZEAUD, suivi de la page.
21. Arch. dép. de la Dordogne, 11 L 296.

22. Arch. dioc. de Périgueux, A 63, RG 5, A 7.
23. Arch. dioc. de Périgueux, A 7.
24. Arch. dép. de la Dordogne, 5 E 317.
25. Dans la rédaction d'actes paroissiaux, par exemple, sur les registres de Mensignac et dans son Mémorial déjà cité (cf note 6).
26. Dico, 1743.
27. Arch. dioc. de Périgueux, D 54.
28. DUCHAZEAUD, 10 et 38.
29. Ce manuscrit fait actuellement partie d'un fond d'archives privées. Il nous a été donné de pouvoir le consulter en 1987 et même de le photocopier dans son intégralité. C'est à partir de cette photocopie, en tout conforme à l'original dans son état actuel, que cette étude a été réalisée.
30. Ce transfert des malades, des vaisseaux à cet hôpital de fortune sur l'île Madame (appelée alors île Citoyenne) fut provoqué par le risque de contagion auprès des équipages eux-mêmes et pour permettre de désinfecter les bâtiments. Cette "infirmerie" dura d'août à novembre 1794, et si elle apporta un certain mieux être aux déportés, elle se termina avec le mauvais temps et l'inondation des tentes. Les déportés furent alors embarqués, ceux considérés comme guéris, sur Les Deux-Associés, les convalescents, sur Le Washington et les plus gravement atteints sur L'Indien.
31. Dico, 259. Né le 13 novembre 1754 au château de Fénelon de Sainte-Mondane, docteur en théologie, Martin Bourdet est fils de Pierre et de demoiselle de La Faurie. Il est nommé curé de Sainte-Nathalène en 1784. Malgré qu'il soit réfractaire, il reste en exercice dans sa paroisse jusqu'au début de l'an II, recevant régulièrement son traitement : ce qui est tout à fait exceptionnel. Mais le 7 ventôse II (25 février 1794), déjà reclus à Sarlat, il est conduit à Périgueux pour être déporté à Rochefort. Là, il est embarqué sur L'Indien, puis sur Les Deux-Associés où il se distingue comme infirmier. Le 8 février 1795, il entre à Notre-Dame de Saintes et le 4 avril 1795 il est enfin libéré. Revenu en Sarladais, il va se cacher lors des persécutions suivantes, en particulier au château de Fénelon, à Sainte-Mondane. A l'approche du Concordat, il assure déjà le service de Sainte-Nathalène. C'est là qu'il adhère au Concordat et il est nommé officiellement desservant de son ancienne paroisse. Il meurt à Sainte-Nathalène le 5 mars 1813, à l'âge de 59 ans. Il avait reçu le titre de chanoine honoraire d'Angoulême.

32. Toutes les relations, en effet, s'accordent à louer l'hospitalité de la ville de Saintes et c'est un des déportés du Périgord, l'abbé Féletz, le futur académicien qui sera chargé par ses confrères de rédiger une adresse de remerciement aux habitants de cette ville, au moment de leur libération définitive. En voici quelques lignes : ... Vous nous avez accueillis et tirés de la misère ; vos soins empressés nous ont rappelés à la vie... depuis plus de deux mois que nous éprouvons les effets de votre charité, loin de se ralentir, elle ne fait, ce semble, qu'augmenter... Nous allons nous répandre dans toute la France et faire connaître en tous les milieux la générosité chrétienne dont nous avons été l'objet...
33. BOUET Robert, Liste générale des prêtres du Périgord déportés à Rochefort en 1793-1795, B.S.H.A.P., t. CXXII, 1996, pp. 71-100. Après les statistiques générales de cette déportation données au début de cet article, il semble que pour la Dordogne, on doive, pour l'instant s'en tenir aux chiffres suivants : 67 prêtres déportés dont 48 morts sur les pontons, et 19 survivants.

Un Corrèzien tombé sous le charme du Périgord

par Gilbert BEAUBATIE

Par arrêté préfectoral, en date du 19 mai 1863, le Corrèzien Léonard Justin Gleize est nommé instituteur à titre provisoire de la commune de Saint-Lazare. Dix mois plus tard, le maire de cette commune atteste qu'il a rempli ses fonctions avec zèle et aptitude, que sa conduite et sa moralité ont été bonnes et que la population scolaire s'est notablement accrue sous sa direction. Mais, à partir du 15 octobre 1865, il est nommé instituteur de la commune de Lacelle afin d'y remplacer son père admis à faire valoir ses droits à la retraite. Par conséquent, il se voit obligé de quitter « à regret » ce cher Périgord et « le délicieux séjour du Lardin », comme il le confiera à un collègue instituteur :

Lacelle, le 21 juillet 1866

Mon cher confrère et ami,

Voilà à peine trois mois que je ne respire plus l'air bienfaisant et salubre du Périgord, que j'ai quitté le délicieux séjour du Lardin où j'ai passé deux années et demie dans les délices de Capoue...

J'ai quitté à regret ces lieux si chers à ma mémoire, ces lieux témoins de mes premières amours, ces lieux où j'ai coulé les plus beaux jours de ma vie, ces lieux enfin d'où ma pensée aura peine à se détacher...

J'y ai laissé et j'ai emporté de doux souvenirs, qui ne s'effaceront jamais de ma mémoire, et je vous avoue qu'il a fallu un motif aussi impérieux que celui que j'ai pour m'engager à quitter Saint-Lazare.

Ah ! Que mon coeur était plein d'amertume lorsque je quittai cette délicieuse contrée du Périgord ! Lorsque le train, dans sa marche accélérée m'emportait vers le Limousin, je ne pouvais me lasser de dire adieu au Périgord et surtout au Lardin et à ses habitants. Ce fut au paroxysme de la douleur que, seul dans un compartiment du train, j'écrivis les vers que vous allez lire et qui sont la pure expression de mon coeur :

*Doux ciel du Périgord je te fais mes adieux !
Je vous quitte à regret trop agréables lieux
Où j'ai coulé les jours les plus doux de ma vie !
Adieu ciel du Lardin, terre à jamais chérie.*

*Adieu rians coteaux, adieu plaine féconde
Dont le sein maternel de cent produits abonde !
Je ne vois plus tes bords, ô paisible Vézère,
Tes bords où à loisir croît la verte fougère,
Et mille hauts peupliers qui élèvent leur tête
Presque jusqu'à ce point où notre vue s'arrête !
Je ne vous verrai plus rians et frais ombrages
Qui à chaque printemps, de tant d'amants volages,
Pleins des feux de l'amour, entendez les serments,
Faits sans réflexion, violés en un moment !*

*Adieu chers habitants qui m'avez tant aimé ;
Votre doux souvenir dans mon coeur est gravé ;
Pour vous je suis toujours plein de reconnaissance ;
Puissiez-vous jouir tous d'un bonheur sans souffrance.*

Enfin j'ai quitté ce cher Périgord et à partir de ce moment a commencé pour moi un autre genre de vie, une autre ère. Là-bas je menais une vie de sybarite, et ici une vie des plus austères...

"Cette vie des plus austères" et des mieux remplie devait prendre fin en 1879, à l'âge de 35 ans seulement¹.

G. B.

1. L'inspecteur d'académie, le 17 décembre 1879, écrit qu'il a appris "avec un vif regret la mort de M. Gleize, l'un de nos meilleurs instituteurs".

Un régiment dans la ville : le 108^e de ligne à Bergerac (1874-1923)

par Jean-Louis AUDEBERT

TROISIEME PARTIE :

(voir tome CXXIII, 1996, pp. 353-382 (ill.) ; pp.481-497 (ill.))

3. 1914-1919 : La Grande Guerre⁽⁵⁰⁾

A Bergerac comme dans toutes les villes de garnison, les événements se précipitent en ce début d'août 1914 ; la machine militaire, bien rodée, soutenue généralement par une population enthousiaste, se met en marche selon le scénario prévu. Il ne faudra pourtant que quelques semaines pour que tout ce monde bascule dans un conflit enterrant définitivement le XIX^e siècle,

L'ordre de mobilisation parvient à Bergerac le samedi 1^{er} août vers 15 heures. Aux environs de 17 heures, M. Passerieux, le maire, en donne lecture depuis les marches du palais de justice, soulevant *une immense clameur enthousiaste*. Si l'émotion est grande, l'éventualité de la guerre est acceptée sans peur excessive. A 20 h 30, la musique du 108^e organise une retraite aux flambeaux donnant lieu à une imposante manifestation patriotique devant l'hôtel de la subdivision et le domicile du colonel Arousseau, qui répond aux acclamations de la foule par des paroles de circonstances dignes d'un chef⁽⁵¹⁾.

50. Notre propos n'est pas de reprendre ici l'histoire du 108^e durant la guerre. Il a fait l'objet d'une brochure publiée en 1919 et d'un rappel plus récent dans le livre L'Armée en Périgord de S. Tartarat et J. Boireau, 1994. Nous nous bornerons donc à en donner les grandes lignes.

51. Voir annexe "colonels".

Des centaines de personnes et de nombreux soldats suivent le cortège en chantant *La Marseillaise*, *Le chant du départ* ou *Sambre et Meuse*, tandis que retentissent les cris de " Vive la France ! Vive la Russie ! Vive l'armée ! A Berlin ! " A 21 heures, malgré un orage et une pluie torrentielle, l'enthousiasme est indescriptible et continu jusqu'au retour aux casernes.

Le dimanche 2 août, premier jour de mobilisation, les soldats sont répartis dans toute la ville (collège, écoles, ancien séminaire, usines...) pour laisser les casernes aux réservistes qui arrivent, prêts eux aussi à en découdre : *les fils des lions de Coulmiers ont conservé l'énergie et la vaillance des pères*. Le soir, une nouvelle manifestation patriotique se déroule au jardin public durant le dernier concert. A la fin, la foule réclame *La Marseillaise* que le chef Watelle s'empresse de donner (elle sera bissée) avant d'exécuter le *Chant du départ* dans l'enthousiasme indescriptible d'une foule estimée à plus de 4 000 personnes. Arrivé aux paroles *la République nous appelle, sachons vaincre...* C'est même un véritable délire !

Le mercredi 5 août a lieu l'ultime revue du régiment en tenue de guerre, ce qui permet d'en apprécier l'allure. Puis, le colonel adresse une vibrante allocution aux troupes après leur défilé devant le drapeau aux accents du *Chant du départ* et de celui des *Girondins*. Tout est prêt, il ne reste plus qu'à partir.

C'est le lendemain, jeudi 6 août, que les deux régiments (108^e et sa réserve le 308^e) s'embarquent pour le front, accompagnés par la joie de la foule bergeracoise. L'image traditionnelle véhiculée par la propagande de l'époque correspond bien à la réalité locale : sur les portières des wagons fleurissent les inscriptions bien connues : *train de plaisir pour Berlin-Mort aux uhlands de Guillaume-Voyage d'agrément pour la Russie via l'Allemagne-Tango à la Fraïlen*. Même les menus spéciaux, conçus pour réconforter la troupe, traduisent l'envie de manger du Prussien. Exemple, celui de la 3^e section 8^e compagnie logée dans l'ancien château Henri IV :

Matin

Soupe à la bavaroise

Rosbif piqué alsacien

Pommes soufflées de Lorraine

Soir

Consommé à l'autrichienne

Ragoût Guillaume II

Filet de bœuf "Triple Alliance"

Salade franco-russe

Vin - Café -Liqueurs



Tenue de guerre.



Tenue d'improvisation.



La photo souvenir, la dernière peut-être. Sourire crispé, attitude figée : la "chair à canon" est prête au sacrifice (août 1917).



Même si la guerre a changé l'uniforme, la prestance demeure : officier oblige !

Oui, décidément nous sommes prêts pour cette Revanche. 1914 va venger et effacer 1870.

Hélas, les premières nouvelles qui parviennent avec retard et imprécisions (la guerre désorganise la presse, soumise en outre à la censure qui supprime les détails concernant dates, lieux, noms, unités) montrent que la réalité est bien différente. L'incertitude générale de la situation rend les quelques informations encore plus angoissantes, la vérité bien difficile à découvrir. On apprend ainsi à la mi-septembre que les deux régiments (108^e et 308^e) ont été cruellement éprouvés par les premiers combats dans les Ardennes et à Bapaume. C'est aussi le début d'une triste évocation, celles des morts issus du petit monde local : M. Laville (308^e), instituteur adjoint à l'école de la place Gambetta ; surtout le colonel Aourousseau, précédé par son jeune fils tombé en criant " en avant ! " ⁵². C'est enfin l'occasion de stigmatiser l'esprit combattant en citant les faits héroïques, les actions d'éclat ou les conduites exemplaires (comme celle du 308^e et de son chef le lieutenant-colonel de Roig-Bourdeville). La fin de l'année emporte les illusions de l'été, et on commence à envisager une guerre plus longue que prévue. L'hiver imposant des contraintes nouvelles et insoupçonnées, on installe à la sous-préfecture l'œuvre "le tricot du soldat" destinée à pallier aux insuffisances de l'intendance ; c'est ainsi que début novembre, deux colis de 100 kg sont expédiés au 108^e (chemises, gilets, caleçons, chaussettes...) confirmant en même temps le lien unissant la ville et son régiment.

[Parti le 6 août, le régiment arrive le 7 dans l'Argonne avant de se diriger par étapes vers la Belgique (IV^e armée, général de Langle de Cary). Le 22 août, il est à l'avant-garde de la division 24^e et connaît ce jour-là son premier engagement conjointement avec le 50^e. C'est la bataille de Charleroi, celle des Frontières, à partir de laquelle l'ordre de repli est donné, amorçant la retraite vers la Marne. Du 7 au 10 septembre, le régiment participe à la célèbre bataille au cours de laquelle son colonel est tué. Au trois-quarts encerclé, mangeant des betteraves crues, on dit que son héroïsme permet aux renforts de venir, contribuant ainsi à la victoire. Il est le seul régiment du 12^e corps d'armée à être cité à l'ordre du jour de l'armée. -

C'est désormais le début de la guerre de position, puis des tranchées, au nord-ouest de Mourmelon où il cantonne jusqu'en mars 1915.]

A partir de 1915, le pays s'installe dans la guerre, qui rythme ses jours et mobilise ses forces. A Bergerac comme ailleurs, on participe aussi à cet effort, on partage ces souffrances et ces sacrifices. Le 108^e est donc fondu dans

52. Voir l'évocation de ses obsèques à l'annexe "colonels".

ce contexte plus général, soumis lui aussi à des informations plus rares, moins précises, souvent même contradictoires. En outre, il a laissé la place à d'autres troupes, qu'elles soient de passage par cantonnement ou hospitalisation. La physionomie de la ville aussi a changé, notamment avec la construction de la poudrerie qui accroît considérablement la population⁵³ et bouleverse le commerce local. En juillet 1915, on estime que 65 nouveaux débits de boissons ont été ouverts depuis le début de la guerre, et ce malgré la diminution de la garnison, ce qui ne va pas sans inquiéter les autorités militaires. Le commandant de la place consigne donc à la troupe tout nouveau débit ouvert sans son autorisation).

Une autre évolution importante, l'émancipation féminine par le travail, apparaît en avril 1916 : pour remplacer des hommes du service auxiliaire, on fait appel à des femmes, avec priorité aux apparentées militaires. Elles pourront ainsi occuper des postes de secrétaires, dactylographes, manutentionnaires d'effets ou cuisinières. Modeste changement qui ouvre la voie à des bouleversements plus profonds.

Mais bien sûr, si on pense aux soldats en général, on n'oublie pas ceux du 108^e en particulier, les colis étant la forme la plus concrète (et appréciée) de cette attention. Ils seront régulièrement collectés et fidèlement expédiés durant toute la guerre. En janvier 1915 par exemple, les ouvriers tailleurs du 108^e font une collecte remise par le maître-tailleur Privat pour leurs camarades du front. En juillet, on signale que les départs de colis ont lieu tous les samedis pour le 108^e ; en décembre ce sera les mercredis et samedis. On en précise le poids, on en suggère le contenu, afin d'essayer d'adoucir, par la nourriture ou les petits biens indispensables à la vie courante, la difficile condition des poilus. Et encore, l'arrière est-il bien loin d'imaginer les terribles épreuves subies par ses compatriotes ! Devant le malheur, il faut même penser aux parents de ceux qui en sont les victimes. C'est l'objet de la création, le 20 décembre 1916, de l'Association des officiers des 108^e et 308^e R.I. pour secourir les familles des officiers tués par l'ennemi.

Dernière rubrique, mais non des moindres, c'est la parution quotidienne des citations, récompenses, promotions, décorations ou autres distinctions affectant le personnel ou les unités liés à la ville, sur laquelle rejaillissent bien sûr quelques miettes de cette gloire... En janvier 1915 par exemple, la promotion au grade de capitaine Pan-Lacroix est doublement saluée, en tant que fils de l'ancien lieutenant-colonel du 108^e et beau-frère de M. Ribière, négociant Grand Rue. Parmi toutes les citations, on est surtout sensible à celles attribuées au régiment ou à sa réserve : ainsi, en avril 1917, la 11^e compagnie (lieutenant Carrasse) citée à l'ordre de la division pour sa brillante conduite ; en novembre, c'est la mention du lieutenant-colonel Lagrue, commandant le 108^e, cité à l'ordre de l'armée pour l'attaque du mois d'avril.

53. On cite le chiffre de 25 000 travailleurs en 1918.

Enfin, à partir de 1918, à la satisfaction d'apprendre la bonne conduite du 2^e bataillon (juin), s'ajoute un sentiment de fierté nationale, puisque c'est sur le front italien que cette distinction a été obtenue. C'est en effet loin de Bergerac, dans les montagnes italiennes frontalières avec l'Autriche, que le régiment connaît l'armistice. Il a appris à combattre dans de nouvelles conditions (la montagne, la neige, le froid) et s'est vaillamment comporté.

Il lui reste maintenant à *retrouver la verte douceur des soirs sur la Dordogne*.

[A la fin mars 1915, le 108^e part pour la Lorraine, puis à partir de juillet se retrouve en Artois jusqu'en mars 1916.

C'est la triste "routine" de la guerre des tranchées (4 jours de première ligne, 4 jours de deuxième ligne, 8 jours de repos⁵⁴). Il est très éprouvé lors de l'échec de la grande offensive de septembre 1915. Puis l'hiver arrive qui rend les conditions de vie encore plus terribles. Désormais, les relèves, les veilles, les affrontements sont aggravés par l'eau, la boue, le froid. Les tranchées sont de véritables égouts dans lesquels les pieds gèlent. Et pourtant, il faut tenir, les Allemands n'étant parfois qu'à 40 mètres. Le 31 janvier 1916, 65 hommes disparaissent lors de l'explosion d'une mine.

Au mois de mars 1916, le 108^e est de repos dans la Somme, avant de connaître différents secteurs (Verdun, Craonnelle) plus ou moins calmes, puis l'entraînement et le repos dans l'Oise (il se perfectionne dans l'utilisation des armes nouvelles : fusils mitrailleurs, grenades, etc.). En novembre, il retourne sur le front de la Somme jusqu'en février 1917. Il cantonne près de Péronne à Flaucourt, dans un paysage bouleversé et des conditions climatiques difficiles (la température descendra jusqu'à - 25).

En mars, il est en Champagne, où sa brillante conduite lui vaut une citation, avant de participer en avril à l'offensive Nivelle, qui marque un nouvel échec et le début des grandes mutineries (il ne semble pas qu'elles l'aient touché). Après de nouvelles affectations, il s'embarque en novembre pour l'Italie, dont le front vient d'être enfoncé à Caporetto.

De novembre 1917 à mars 1919, le 108^e R.I. lutte sur le front italien où il termine la Grande Guerre. Accueilli avec enthousiasme, il est d'abord tenu en réserve près de Solférino, avant d'être engagé en mars 1918 dans le secteur d'Asiago (montagnes et plateaux surplombant au nord-ouest, la plaine vénitienne). Les conditions de combat sont difficiles (1 200 m d'altitude, neige abondante, froid rigoureux), mais les Français tiennent bon, notamment lors de l'échec de l'offensive autrichienne de juin, prélude aux succès alliés de l'été puis du 1^{er} novembre, où le 108^e et le 126^e font 650 prisonniers dont un colonel, un lieutenant-colonel et leur état-major, et prennent 200 canons. L'armistice du 3 novembre ne permet pas d'aller plus loin, c'est la fin des hostilités.

54. En principe, car la réalité est hélas beaucoup moins mathématique.

Le 6 décembre, en présence du roi d'Italie, le général Graziani accroche au drapeau (orné en mai d'une médaille d'or de la reconnaissance) la croix de guerre et le 20 février 1919 la fourragère équivalente. Ayant ainsi cueilli les lauriers d'une juste gloire, le 108^e rentre en France le 27 février 1919 pour Mailly où il est démobilisé⁵⁵.]

Le retour à Bergerac

On l'annonce dès la fin du mois de mai 1919 pour mieux s'y préparer chaleureusement le moment venu. Début juillet, les choses se précisent : on renonce à un accueil global initialement prévu, le régiment revenant par fractions, ce qui n'exclut pas à chaque fois un comité de réception chaleureux (drapeaux garnissant les fenêtres, guirlandes aux façades ou pavoisant les rues, cris de "Vive l'armée, vive le 108^e", le tout accompagné d'une pluie de fleurs).

Le 2^e bataillon du commandant Fargue arrive le 14 juillet ; le 3^e du commandant Fusillier le 15 ; le 1^{er} du commandant Barilleaud le 16 ; enfin le colonel Richembac et les drapeaux le 17, après avoir participé au grandiose défilé des fêtes de la Victoire le 14 juillet à Paris. L'accueil général est donc reporté au dimanche 20 juillet pour lequel on invite la population à pavoiser les rues choisies pour le parcours triomphal.

Les cérémonies commencent le samedi 19 à 17 heures au cimetière Beauferrier, avec le dépôt d'une gerbe sur la tombe du colonel Aurousseau et de ses fils par la municipalité, le sous-préfet et les officiers du 108^e, et se poursuivent à 21 heures par une retraite aux flambeaux.

Dimanche 20 juillet, le jour de gloire est arrivé ! Le temps est splendide, la foule enthousiaste. La journée débute au jardin public⁵⁶ avec l'arrivée des troupes, précédées du colonel Richembac, du général Niessel commandant le 12^e C.A. et du colonel Colomb commandant la 47^e brigade d'infanterie. Devant les autorités massées sur le kiosque, le général passe alors le régiment en revue. A l'honneur eux aussi à leur emplacement réservé, les enfants des écoles, les sociétés diverses, les familles des soldats disparus, les anciens combattants et vétérans de 1870, enfin les mutilés des divers hôpitaux, poignante image du malheur imposé.

Après la traditionnelle remise des décorations, c'est l'heure des discours. Celui du maire, Passerieux tout d'abord. Il évoque en ce même lieu, le dernier concert à la veille de la mobilisation. Cinq années se sont écoulées depuis, durant lesquelles les Bergeracois, coupés de leur régiment, censurés dans leurs informations, n'en ont pas connu exactement les exploits.

55. C'est l'heure des bilans. Comme toutes les unités de l'armée française, le régiment a été éprouvé par de nombreux morts, blessés et disparus dont les chiffres clôturent le fascicule de ses campagnes, rappel du prix payé à ses nombreuses citations. Il a aussi ses survivants qui porteront sa mémoire, il a enfin ses rescapés, parfois à double titre, tel l'adjudant Lozeille, rapatrié comme prisonnier de guerre, qui fait appel d'une condamnation infamante dont il était l'objet et qui obtient sa réhabilitation en avril-juin 1919 (il a dû être porté déserteur).

56. Rappelons qu'il s'agit de l'actuelle place de la République.

C'est donc pour combler ce vide et rendre hommage aux soldats qu'il fait le long rappel de leurs combats. Le souffle est épique : " De nos enfants jadis, tu faisais des hommes. Au cours de ces cinq années, tu en fis des héros ! " Puis, viennent les différents saluts :

- aux morts : " Nous le jurons, le culte de votre souvenir ne s'éteindra jamais parmi nous. Aussi loin que puisse prétendre la mémoire des hommes, vous vivrez parmi nous, et nous célébrerons votre héroïque sacrifice qui enfanta victoire et sauva le pays. "
- aux soldats : " ... qui avez fait le don d'une partie de votre corps... "
- au drapeau : " Tu portais déjà sur tes flancs les noms de lointaines victoires : Hohenlinden, Austerlitz, Auerstaedt, la Moskova. Tu seras la vision des luttes héroïques, des deuils, des souffrances, du courage, et des victoires éblouissantes qui placèrent nos soldats du 108^e parmi les plus grands soldats de France, c'est-à-dire au rang des plus grands héros que le monde ait jamais connus. "

Lui succèdent le sous-préfet Daffas, puis le général Niessel, qui eux aussi rendent un hommage vibrant, à défaut d'être original, aux soldats, à l'armée et au pays. C'est maintenant l'heure du défilé triomphal à travers une ville abondamment pavoisée, décorée et jalonnée de structures monumentales⁵⁷. Le cortège emprunte d'abord les boulevards, barrés par deux arcs de triomphe, l'un à la hauteur de la rue Sainte-Catherine et du cours Alsace (il porte l'inscription "Bergerac reconnaissant"), l'autre devant le siège des Enfants de France. Les soldats avancent sur une jonchée de fleurs et sous des arcs de guirlandes. Au milieu de la place Gambetta, noire de monde, se dresse une immense arche de 17 m de haut faite de tentures tricolores avec cette dédicace : "Gloire aux héros - Honneur au 108^e". Juchée au sommet, une jeune fille, Mlle Juliette Bellisario, symbolisant la France, élève sur la tête des héros qui passent une couronne de lauriers, tandis que d'autres, habillées en Alsaciennes et en Lorraines, effeuillent sur eux des roses.

La rue du Marché, elle aussi resplendissante de couleurs, véritable voûte de guirlandes et de drapeaux, est fermée par deux portes triomphales sous lesquelles les vainqueurs doivent passer : celle du côté de Notre Dame représente un immense coq gaulois broyant un casque prussien : le mot Pax en précise le symbole. A l'autre extrémité, face au palais de justice, c'est un portique formé de fusils, de casques au-dessus desquels se balance l'hélice d'un avion de combat, tandis qu'à ses pieds gisent "des obus énormes et des mitrailleuses puissantes". La rue Neuve quant à elle s'ouvre par un nouvel arc décoré de plantes vertes. Le parcours se termine par la rue Malbec et le boulevard Chanzy où le 108^e retrouve enfin sa caserne.

57 Le trajet suit les boulevards, Maine de Biran, Montaigne, place Gambetta, rues du Marché, Neuve d'Argenson et Pozzi avant de se terminer aux casernes.

A 11 h 30, à la salle du Cercle militaire rue Thiers, la municipalité offre un vin d'honneur ("un excellent Monbazillac") aux officiers, aux colonels de la 47e brigade et au général Niessel. Après de nouveaux discours, la Marseillaise y est chantée par le médecin-major Jitonirski. A la même heure, dans les réfectoires des deux casernes, de gracieuses jeunes filles en servent également un aux soldats, payé par les commerçants en vin et les habitants à l'initiative du comité de la place Gambetta. Un excellent repas réconforte enfin les poilus de tant de fatigue.

L'après-midi, les réjouissances se poursuivent avec une course de chevaux à l'hippodrome de Lespinassat et la soirée se termine par un concert et deux bals champêtres place Gambetta et au Jardin Public jusqu'à 2 h du matin. Le chef Watelle retrouve son pupitre et son kiosque pour le concert de 21 heures à 22 heures. Et voici le programme :

- *Salut à Bergerac, allegro* (Wattelle) ;
- *Ballet d'Isoline* (Messenger) ;
- *Nos morts sont vivants* (Ferrier) - soliste Lacourt ;
- *Fremetio d'amore, valse* (Barbirolli) ;
- *Werther, fantaisie* (Massenet).

L'illumination générale de la ville couronne dignement ces festivités (la place Gambetta est éclairée par huit lampes représentant 8 000 bougies, la rue du Marché par des lampes de 500 bougies).

Une semaine plus tard, le dimanche 27 juillet, un double service funèbre à la mémoire des morts du 108^e clôt définitivement les cérémonies de la Victoire : messe à 11 heures à Notre Dame, service au Temple à 15 heures.

Une page vient d'être tournée. A peine écrite, il est encore trop tôt pour en saisir véritablement le sens, alors à défaut de le deviner, on en répétera longtemps les mots, une manière comme une autre, en rappelant le passé, de s'appropriier l'avenir. Dans un style enflammé, c'est ce que cherche à exprimer naïvement le poème du Dr F. Ladevi-Roche en août 1919⁽⁵⁸⁾.

En l'honneur du 108^e

*Jetons, à pleines mains, les fleurs de nos parterres
Sur nos soldats vainqueurs.
Petits enfants levés dans les bras de vos mères,
Embrassez vos sauveurs,
Ils ont veillé, neigeux, les nuits dans la tranchée,
Combattu dans les bois.
Mais l'Allemagne enfin, déposant son épée,*

58.

Habitant le château de Saint-Germain-du-Salembre dont il avait été maire et conseiller municipal, ce médecin, archéologue, amateur d'art, était aussi poète. En 1914, les cadres du Journal de Bergerac étant diminués par la mobilisation, il avait mis son talent à son service. Il meurt le 22 avril 1921 à 80 ans.

S'est soumise à leurs lois.
Gloire au soldat dont la main sert
La victoire pour son pays !
Gloire à jamais au Cent Huitième
Qui nous sauva des ennemis.
Les Allemands, sombres reptiles,
Rampant hideux en longues files,
Couvraient nos champs de leurs replis.
Gloire au Cent Huitième intrépide,
Qui sous ses pieds broya, rapide,
Ces serpents de venin remplis.

De la Belgique à la Piave,
Le Cent Huitième a combattu.
Dans Verdun, sous l'ardente lave,
Sous les obus, il a tenu.
Aurousseau que t'importe la vie,
Quand il s'agit de la Patrie !
Soldat sans reproche et sans peur,
Tu versas, serviteur fidèle,
Pour la grande France immortelle,
L'héroïque sang de ton cœur.

Gloire au drapeau du Cent Huitième,
Frisonnant sous l'Arc-Etoilé ;
Arc triomphal, fête suprême.
Pour les glorieux défilés,
Au ciel les victoires ailées
Passent, portant dans leurs nuées
Les âmes des héros pleurés.
Heureux qui, quand le droit succombe,
Pour sa défense ose la tombe !
Seigneurs, ce sont vos préférés.

Jetons à pleines mains les fleurs de nos parterres
Sur nos soldats vainqueurs.
etc.



*L'arc de Triomphe de la place Gambetta, le dimanche 20 juillet 1919.
Au sommet, brandissant une couronne de laurier, Juliette Bellisario.*

4. 1920 - 1923 : Epilogue

Il nous reste à envisager maintenant le dernier volet de cette présence, après l'ascension et la gloire, le déclin et la disparition. Déclin car l'armée française, profondément blessée par les épreuves, ne retrouve plus la place nationale qu'elle occupait avant la guerre. Dans l'actualité, la politique ou les faits économiques et sociaux mobilisent désormais une opinion moins cocardière, à la place des mille et une informations sur le monde militaire. On l'a vu, même la musique, concurrence et évolution des moeurs obligent, n'a plus le même attrait. Et puis, on a tellement parlé armée pendant quatre ans, et pas toujours sous le bon angle, qu'on a peut être envie de changer de sujet. Disparition, car ce retour du 108^e dans sa ville va être bref, ses jours sont désormais comptés.

La vie pourtant reprend son cours, avec une priorité dans un premier temps aux séquelles de la guerre. On n'en finit pas de citer les décorés, vivants ou morts, et d'en rappeler les mérites. Les commémorations sont le moyen de créer ce culte avant de commencer à l'entretenir : ainsi, les dépôts de gerbes deviennent un rite dorénavant inséparable de toute cérémonie (Congrès annuel des Anciens du 108^e en septembre 1920, Toussaint de la même année...). En septembre 1921, une délégation du 108^e, composée du capitaine Carasse et de l'adjudant Mars, représente le régiment lors de la pose d'une plaque commémorative sur le mont Tomba en Italie, en l'honneur des soldats français morts dans ce pays.

Mais le moment le plus chargé d'émotion reste le retour des corps en provenance du front et restitués à leur famille. Réveil douloureux de blessures qui commencent à peine à se cicatriser. Généralement, une section du 108^e rend les honneurs lors de l'arrivée de la dépouille à la gare. Parmi les nombreux soldats à retrouver ainsi la terre familiale, figurent les deux fils du colonel Aurousseau. De par la personnalité de leur père et le drame humain et national qu'ils représentent, leur retour est particulièrement honoré. En février 1923, c'est d'abord Roger Aurousseau, lieutenant, fils aîné du colonel, tué à Morhange le 20 août 1914, qu'une foule immense accompagne à sa dernière demeure. En avril, c'est son frère cadet, le sergent René André⁽⁵⁹⁾ qui est à son tour réinhumé au cimetière Beauferrier, en présence des autorités civiles et militaires et d'une foule nombreuse, émue devant la détresse d'une veuve désormais vouée à sa solitude. Mais tous ne sont pas rapatriés ; en janvier 1923 le corps de Julien Jugie, découvert sur le champ de bataille, est inhumé au cimetière national de Notre-Dame de Lorette. Peut-être y trouvera-t-il enfin une sépulture le protégeant de l'oubli des hommes, car trois ans après l'éclatant salut aux morts du maire et son serment solennel, on déplore déjà le manque d'entretien des tombes du 108^e au cimetière Beauferrier...

Le retour de la paix permet aussi de conserver certaines structures en les adaptant : ainsi, le foyer du soldat du 108^e rue Thiers succède-t-il au foyer du soldat de la Société franco-américaine, offrant aux militaires un lieu de détente nouveau et apprécié (octobre 1919). Un sympathique Noël y est d'ailleurs célébré la même année sous la présidence de la colonelle Aurousseau et du lieutenant-colonel Rinckenbach commandant le 108^e. Au cours du goûter, des cadeaux sont offerts aux orphelins des 108^e, 308^e et 96^e R.I.

C'est l'époque aussi où chaque régiment fixe dans un historique les différents combats auxquels il a participé. Celui du 108^e, petite brochure de 64 pages, est publié à Bergerac, à l'imprimerie générale du Sud-Ouest (J. Castanet), place des Deux-Conils, en 1919. Tiré à un grand nombre d'exemplaires, il est destiné aux ayants droits : les militaires du régiment au moment de l'armistice, ceux qui y ont été incorporés ou y ont obtenu une citation, enfin les familles des militaires décédés. On peut le retirer à la caserne Chanzy, au bureau de la comptabilité du 108^e. Un travail identique est réalisé pour le 308^e.

En dehors de ces rappels plus ou moins douloureux, la vie quotidienne a repris, dans laquelle le régiment a toujours sa place, même si elle est atténuée. C'est ainsi qu'on trouve encore mention de l'aide apportée par son piquet d'incendie lors du sinistre du local de M. Astruc, photographe bien connu du boulevard Maine de Biran (février 1923). La reprise des tirs à Lembras est aussi l'occasion de rappeler régulièrement la présence des militaires, et le danger de leur entraînement.

59. Tué à la tête de ses hommes en criant "en avant" lors du premier engagement du 108^e en Belgique le 22 août 1914. Médaille militaire, Croix de guerre.

La presse publie avec le plus grand soin les jours et les horaires afin d'éviter les accidents. Il semble d'ailleurs que ce champ de tir soit de plus en plus inadapté, par les contraintes qu'il impose aux civils dont la fréquence de déplacement s'est élevée par comparaison avec la période précédente, et sans doute aussi par le danger plus grand découlant du progrès de l'armement. En outre, un nouveau problème se pose en décembre 1920 : ses propriétaires, Begouen et Durand de Corbiac demandent à l'autorité militaire 6 000 F de location au lieu de 3 000 F (pour un espace de 800 m sur 250 m). Inquiet que cette augmentation n'entraîne, par incapacité de paiement donc d'utilisation, la suppression de la garnison, le conseil municipal adopte le 19 décembre le principe de la participation de la ville à ces frais supplémentaires. De son côté, l'autorité militaire a fait expulser M. Canesie pour établir un stand de tir près du champ de manoeuvre ; à terme Lembras serait donc remplacé.

Cependant, un aspect nouveau de l'après-guerre est l'apparition régulière de conférences données par des officiers. A moins que la presse ne s'en soit pas fait l'écho avant 1914, nous n'en avons trouvé qu'une mention⁶⁰. Désormais, il semble que cela soit chose fréquente, les sujets proposés illustrant en outre des préoccupations bien contemporaines au corps militaire.

Exemples :

- décembre 1919, au Cercle militaire, "*Les chars d'assaut*", par le chef de bataillon Denizot ;
- février 1921, au Cercle militaire, "*Evolution de l'armement de l'infanterie au cours de la guerre*", par le chef de bataillon Dich, 108^e ;
- avril 1921, au Cercle militaire, "*Les réquisitions militaires*", par le chef de bataillon Guinchard, 108^e ;
- juin 1921, au Cercle militaire, "*L'oeuvre de la Révolution française comparée à la Révolution russe*", par le capitaine Chabrier, 108^e ;
- juin 1921, au Cercle militaire, "*Les chars d'assaut- organisation et emploi*", par le chef de bataillon Lacour, 108^e ;
- novembre 1921, salle d'honneur de la caserne Chanzy, "*Règlement du traité de Versailles*", par le commandant Warroux, 108^e ;
- février 1922, salle d'honneur du régiment, "*L'infanterie dans l'attaque*", par le chef de bataillon Vidal, 108^e ;

Comme on le voit, l'armée semble vouloir utiliser pleinement son expérience en parallèle avec l'évolution du monde moderne.

Dans un moindre mesure, c'est le souci de maintenir le contact entre la population et le régiment qui illustre la reprise des activités de la Société "*La Moskova - La Bergeracoise*"⁶¹. Sa naissance remonte à 1909 :

60. En mars 1910, à l'initiative de la Société littéraire et artistique de Bergerac, une soirée accompagnée de projections est donnée par le capitaine Bourgain, du 108^e, sur le thème "*Les grandes républiques sud-américaines, Brésil, Argentine, Chili*".

61. La Moskova est la section bergeracoise de l'Union de France des anciens du 108^e. Son nom est celui d'une victoire du régiment inscrite sur le drapeau.

cette année-là, l'association amicale des anciens du 108^e (2 rue Bourbaraud), décide la création d'un bataillon de pupilles pour la préparation au service militaire d'infanterie des jeunes de 17 à 21 ans, ce qui permet d'organiser aussi réunions, bals ou autres repas amicaux. A la fin du conflit, elle reprend donc ses activités et lance des avis de recrutement en insistant sur sa double vocation : société de gymnastique et de préparation militaire.

Mais tous ces efforts, toutes ces retrouvailles, ne vont pas résister longtemps à la menace qui pèse sur l'avenir du régiment. Dès mars 1920, on commence à parler de la réorganisation militaire de la France, dont l'une des conséquences est une diminution des effectifs. En effet, l'armée qu'il s'agit de reconstituer est une armée de paix, donc moins nombreuse (au cours de la guerre, la proportion de l'infanterie dans l'ensemble des forces est passée de 67 à 45 %), disposant en outre de ressources financières limitées. En mars 1921, on annonce qu'un certain nombre de régiments d'infanterie seraient réduits en temps de paix à un bataillon, leurs différents services conservant le minimum indispensable. Dans la 12^e région, ce serait le cas du 108^e. En février 1922, les 96^e et 308^e sont dissous, leur drapeau déposé aux Invalides (une compagnie et le drapeau du 108^e leur rendent les derniers honneurs à la gare).

Le glas sonne finalement en juillet 1923, conséquence de la loi des finances impliquant un regroupement des corps de troupe. Le ministre de la Guerre, André Maginot, en fait connaître la nouvelle répartition et l'organisation correspondante : dans le 12^e C.A., la 24^e D.I. à Périgueux est supprimée, ainsi que les 63^e, 78^e R.I. à Limoges et le 108^e R.I. à Bergerac. Maintenu, le 50^e R.I. à Périgueux aura un bataillon à Bergerac. La dissolution étant effective le 31 décembre, les éventuels créanciers sont invités à se présenter avant. A partir du 1^{er} janvier 1924, le 108^e R.I. devient donc le 3^e bataillon du 50^e en garnison à Périgueux ; sur la tenue des hommes, seul l'écusson témoigne de l'appartenance au nouveau corps. Par décision du 23 janvier 1924, les officiers de réserve du 108^e passent eux aussi au 50^e.

La vérité oblige à dire que cette disparition s'est faite dans la quasi indifférence bergeracoise. En effet, si l'on compare avec les articles dithyrambiques ou les unes imposantes de la presse (arrivée en 1874-1876 et surtout retour en 1919), on ne peut que s'interroger sur la modestie pour ne pas dire l'indigence qui marque cette suppression : pas de cérémonie d'adieu, pas de rappel émouvant des liens si longuement tissés et si souvent affirmés. Décidément, les temps ont bien changé. Peut-on avancer une excuse ?

62. Résultat d'une taille abusive !

63. Le dimanche 2 octobre 1994, lors de la vente aux enchères organisée au château du Perrou (Gageac-Rouillac), une canne de tambour-major à pommeau argent marquée "108e de ligne" a été adjudgée 3 000 F.

La revue *Militaria* n°112 (nov. 1994) porte la publicité d'une maison proposant des équipements militaires, parmi lesquels une capote bleu horizon "modèle 1917" (sic) du 108^e à 2 000 F. Ces prix, d'ailleurs variables, concernent généralement l'objet lui-même et non son attribution régimentaire.



Le colonel Aurousseau



8 mai 1938. Le capitaine Durant a l'honneur de porter le drapeau déchiré du 108^e, son ancien régiment.



Caporal du 308^e (la réserve).



Territorial du 96^e (Bergerac). Les plus mal équipés, souvent exposés, toujours oubliés, les "terribles taureaux" méritent eux aussi la reconnaissance de la Nation.



Le colonel Arousseau et ses officiers avant 1914.



Funérailles du colonel Arousseau le 26 octobre 1914.



Accueil du 108e à la gare de Bergerac en juillet 1919.

En cette fin de 1923, les journaux se font en revanche largement l'écho d'une autre "quille". La ville découvre avec stupeur, que l'on a "massacré"⁽⁶²⁾ les arbres du Jardin Public, que par dérision on va appeler "place des Quilles". On a l'indignation qu'on peut.

C'est fini. Le 108^e a définitivement vécu. Il est parti rejoindre ses nombreux et glorieux homologues dont les reliques, pieusement conservées dans un premier temps, se dispersent petit à petit avant de sombrer dans l'oubli ou un mercantilisme plus ou moins sordide⁽⁶³⁾.

La mémoire elle-même, après en avoir fixé pieusement le souvenir, s'estompe peu à peu. Elle vit encore à travers quelques monuments (stèles caserne Davout, cimetière Beauferrier, église Notre-Dame, avenue du 108e...). Elle dort encore dans des tiroirs, figée sur des photos, cartes postales ou autres albums ; elle repose parfois dans des greniers sous la forme d'un képi qui ne demande qu'à revivre pour évoquer sa Belle Epoque. Mais où sont passés les objets et souvenirs évoqués lors de l'inventaire de la garnison⁽⁶⁴⁾ (il est bien entendu que nous excluons de cette évocation les établissements officiels, musées ou archives, dépositaires d'un certain patrimoine historique) ? L'appel lancé par la mairie de faire un album à partir des photos amateurs prises en 1919 a-t-il été entendu, réalisé, conservé ?

La mémoire et la fidélité sont choses fragiles, et si on y ajoute les épreuves traversées depuis par le pays, on comprend, à défaut de l'admettre, l'inexorable triomphe de l'oubli.

C'est un peu pour en reculer l'échéance, que ce travail a été réalisé. Puisse-t-il y être, même imparfaitement, parvenu.

J.-L. A.

Sources :

- *Le Journal de Bergerac et de la Dordogne*, 1873-1924, Arch. munic. de Bergerac. C'est la référence essentielle de ce travail, seule collection complète couvrant toute la période.
- *L'Indépendant*, 1885-1886, 1902, 1914-1915, 1919, 1922-1923. Arch. munic. de Bergerac.
- Registres d'engagements volontaires à Bergerac, 1877-1910. Arch. municipales de Bergerac.
- *Historique du 108^e régiment d'Infanterie 1914-1918*, Bergerac, Imprimerie générale du Sud-Ouest, J. Castenet, 1919.
- *Le brevet d'aptitude militaire*, Cdt Leroux, Lavauzelle, 1913.
- *Tableaux historiques des régiments de l'Armée Française*, A. Colin, exemplaire consacré au 108^e.

64. Voir pièces annexes.

- Coq R., *Monographie des places et des rues de Bergerac*, Bergerac, Imprimerie Trillaud, 1970.
- Labayle E., le 15^e régiment de Dragons à Libourne, TER soutenu à l'Université P. Valéry- Montpellier III, 1986-1987.
- Pommarède P., *La séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord*, Fanlac, 1976.
- Cart Tanneur A. et P., *Uniformes des régiments de France 1740-1945*, La Bibliothèque des Arts.
- Général Weygand, *Histoire de l'Armée Française*, Flammarion, 1938.
- Documentation personnelle.

Que soient ici remerciés : M. Laborie et le personnel des archives municipales de Bergerac ; MM. les commandants de la C.R.S. 17 et leurs officiers ; et tous ceux, parents et amis, qui ont su répondre à ma curiosité.

Mon vœu le plus cher serait que cette étude soit reprise par un étudiant en histoire pour un travail universitaire plus conséquent : la ville et son régiment méritent amplement cet effort.

Annexe

Les colonels

- . 1876 - Ritter -
- . 1877 - Donnio -
- . 1884 - Hecquert -
- . 1885 - Lambert - (Il se disait que c'était le héros de 1870 figurant dans le tableau d'A. de Neuville Les dernières cartouches. En fait, il s'agirait d'un homonyme).
- . 1886 - Harel -
- . 1889 - Denis -
- . 1891 - Toureng - (Homme très instruit comme la plupart de nos chefs de corps. Homme du monde, plein de tact et de correction.)
- . 1897 - de Marin de Montmarin - (Habitait rue des Deux-Conils. En avril 1904, il fait partie d'un groupe d'officiers français invités par le roi Pierre 1^{er} de Serbie comme ayant fait partie de la promotion "Puebla" de Saint Cyr.
- . 1904 - Picot de Sainte Marie - (Il avait été un des parlementaires auprès de Manteuffel en 1870. Ses parents habitaient route de Pombonne, près du passage à niveau. Sa nièce était religieuse à l'hôpital de Bergerac. Il a été inhumé à Saint-Félix de Bourdeille.
- . 1906 - Lubanski - Alba - Taverna -
- . 1907 - Delarue - Dautheville -
- . 1913 - Aourousseau
- . 1919 - Rinckenbach (ou Richembac) -
- . 1921 - Santini

De tous ces chefs de corps, la mémoire bergeracoise a été particulièrement sensible à la figure du colonel Aourousseau en poste à la déclaration de la guerre et dont la mort ainsi que celle de ses deux fils illustre le tragique sacrifice du pays.

Né à Saint-Estèphe en 1854, engagé volontaire à 16 ans en 1870, il participe aux combats de la Loire puis de l'est, subissant ainsi un internement provisoire en Suisse. A sa libération, il s'engage à nouveau en octobre 1871 au 2^e zouaves puis passe au 12^e bataillon de chasseurs à pied et en 1880 au 3^e régiment de tirailleurs algériens. Il sert ainsi en Algérie et en Tunisie. Lieutenant au 1^{er} T.A. en 1884, il part au Tonkin en 1885 avec le 1^{er} tirailleur tonkinois.

Passé au 19^e R.I. en 1887, il rentre en France l'année suivante. Capitaine au 63^e R.I. en 1889, major au 50^e R.I. en 1900, il y devient chef de bataillon jusqu'en 1907. Lieutenant-colonel cette année-là, il est colonel du 146^e en 1911 avant d'arriver au 108^e en 1912.

Ses décorations illustrent sa carrière mouvementée et méritante : commandeur de la Légion d'honneur en janvier en janvier 1914 (il est décoré au cours de la revue du 16 janvier par le général de division Henri de Pourquéry de Péchalvès, ancien gouverneur de Verdun en retraite à Bergerac où il a des attaches familiales), médaille du Tonkin, médaille coloniale (Tunisie), médaille de 1870, officier de l'ordre royale du Cambodge, officier du Dragon d'Annam, officier du Nicham Iftikar.

En 1914, il doit partir à la retraite en septembre ; la guerre va en décider autrement. Le 1^{er} août 1914, dans l'enthousiasme patriotique qui électrise la dernière retraite au flambeau, il déclare : " Je suis heureux de partir à la tête de mon régiment et avec mes deux fils⁽⁶⁵⁾... A ma médaille de 1870 j'espère joindre la médaille victorieuse de 1914 ". Il n'en aura pas le temps.

Le 16 septembre, on apprend sa mort à Bergerac, survenue le 14 au Val de Grâce, des suites d'une grave blessure reçue à la cuisse, brisée par une balle le 8 septembre. Ses obsèques ont lieu le lundi 26 octobre à Bergerac, les troupes étant placées sous le commandement du chef de bataillon Champ, du 96^e territorial.

L'émotion est grande et non simulée, d'autant que son fils le sergent René Aourousseau l'avait précédé au Champ d'Honneur le 22 août 1914, deux jours après la mort de son frère aîné. De nombreuses gerbes accompagnent le corbillard enveloppé d'un drapeau sur lequel repose la cravate de commandeur et la médaille de 1870 du défunt. Le commandant Pommarède tient un des cordons du poêle (ancien capitaine au 50^e, major au 108^e jusqu'en 1915, il tombera glorieusement à son tour en automne de cette année là). Au cimetière, le commandant Mano et le sous-préfet Tavera retracent la carrière du soldat.

Le hasard d'une carte postale nous donne un autre écho de cette cérémonie, celui vécu au niveau de la troupe chargée de rendre les honneurs. Bien entendu, les considérations personnelles sont en ce cas très différentes et c'est surtout sous l'angle d'une éventuelle corvée qu'elle a été perçue : plus préoccupé par l'état de santé de sa femme (sa fiancée ?), Léon Rigoulet écrit le 26 octobre 1914 : "J'ai fait un bon voyage, je suis arrier à Bergerac à 6 heures est demie et il y a rien eux tous va bien ceux matin rien a faire je croi qu'a Il heureux faudra aller à atèrement d'un colonel mais se sera pas bien peinible."

La gloire est chose bien relative...

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE :

L'affaire de l'abri du Poisson aux Eyzies : Otto Hauser non coupable

par Brigitte et Gilles DELLUC

Au départ, l'histoire est assez simple. En 1912, Jean (dit Maurice) Marsan, de Manaurie, avec l'autorisation du propriétaire Simon Soufron, fit des recherches dans un abri situé en rive gauche du vallon de Gorge d'Enfer aux Eyzies. Un jour où, couché dans l'excavation, Marsan prenait quelque repos, il découvrit fortuitement la sculpture d'un poisson recouverte de lichens. La découverte fit grand bruit et attira de nombreux visiteurs. Une carte postale d'avant 1914 montre, près de la maison dite la "chaumière", un écriteau disant : "Dessin sur roche. Pour visiter, s'adresser à M. Marsan à Manaurie". Le touriste pouvait donc visiter l'abri du Poisson avant 1914 (Delluc, 1991b, p. 736 fig. 4).

Mais la découverte fit des envieux. Cette sculpture faillit être détachée de son support rocheux et on cite souvent à tort Otto Hauser, le préhistorien-antiquaire suisse (originaire de Bâle), comme commanditaire de cette opération (note 1). A. Roussot voit aussi dans la transaction "l'intermédiaire d'Otto Hauser" ; il cite la date du 11 *novembre* 1912 pour l'intervention de D. Peyrony (Roussot, 1964, p. 110) (note 2).

Note 1 - Le qualificatif d'antiquaire, traditionnellement affecté à O. Hauser, est bien sûr bivalent, ambigu. Il peut désigner aussi bien un archéologue au sens ancien du mot (voir E. Littré, 1873), qu'un négociant, au sens moderne de celui-ci.

Note 2 - C'est D. Peyrony qui mentionne ce mois de novembre dans une publication plus tardive (Peyrony, 1932, p. 246). Il s'agit en fait de décembre (voir note 3).

Un peu plus tard, D. de Sonnevill-Bordes, sous une photographie de ce poisson sculpté, écrit : "Les perforations qui encadrent le bas-relief sont modernes : à la veille de la Première Guerre mondiale, l'antiquaire O. Hauser avait tenté de l'enlever pour le vendre à l'étranger" (Sonnevill-Bordes, 1964, légende de la fig. h.-t. 104). Tout récemment encore, c'est toujours O. Hauser qui est impliqué dans "le scandale de l'abri du Poisson, dont il tenta de détacher la sculpture pariétale" (Cleyet-Merle *et al.*, 1990, p. 4). Une phrase du *Guide Dordogne Périgord* (1993, p. 163) semble dérivée du texte de D. de Sonnevill-Bordes : "Les trous que l'on remarque à côté de cette oeuvre d'art sont dus à un antiquaire allemand (*sic*), Otto Hauser, qui vivait du commerce des objets préhistoriques au début du siècle".

Pourquoi ces attributions erronées ? Il nous semble que c'est H. Breuil qui, le premier, a cité O. Hauser, sinon comme le responsable du méfait, du moins comme un acquéreur potentiel, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Dans un texte écrit quelque quarante ans après les faits, l'abbé en effet parle de ce saumon "que Jean le pêcheur de Laugerie avait découvert et tentait de vendre à Hauser" (Breuil, 1952, p. 305). Et la légende a fait le reste...

Quels sont les faits ? C'est le 9 décembre 1912 au soir, que D. Peyrony, qui ne connaissait l'abri que depuis le 6 décembre et seulement de l'extérieur du grillage d'entrée (note 3), avait appris cette secrète tentative et en avait avisé H. Hubert, qui prévient le sous-secrétariat aux Beaux-Arts. Le préfet de la Dordogne, sur ordre télégraphié de ce ministère, fit arrêter les travaux de découpage, poser des scellés sur la porte d'entrée le 11 décembre 1912, à 9 heures du soir. D. Peyrony fit photographier la sculpture, à la demande du sous-secrétariat d'état aux Beaux-Arts : il l'examina le 9 janvier 1913 et fit classer l'abri parmi les Monuments historiques (le 29 mars 1913), exproprier le terrain au profit de l'État et fermer l'abri par un mur à la fin de la guerre (D. Peyrony, cahier n° 19).

Mais, comme on dit, on ne prête qu'aux riches et le récit qui suit le montre clairement. Otto Hauser n'est pour rien dans cette affaire et d'autres personnages sont en cause dont les noms ne sont habituellement pas cités. On verra même que les protagonistes firent de leur mieux pour ne pas alerter O. Hauser. Mais alors, qui est le coupable ?

Note 3 - A ce moment, le propriétaire lui avait affirmé qu'en cas de vente, il donnerait la priorité à la France. Les indications qui suivent sur les journées de décembre 1912 proviennent du cahier manuscrit n° 19 de D. Peyrony, rédigé au jour le jour, conservé à l'Institut du Quaternaire de Bordeaux, aimablement communiqué par J.-M. Bouvier, qui, alerté par nos soins, a signalé dans une note la non-intervention de O. Hauser dans l'affaire de l'abri du Poisson (Bouvier, 1978). A noter que D. Peyrony appelle Schuckard le Pr Dr K. Schuchhardt. J.-M. Bouvier a fait remarquer que seule la version anglaise, traduite par P. Smith, indique que le saumon a été "*secretly sold to the Berlin Museum by Hauser*" et relève les attributions à O. Hauser figurant dans les textes de H. Breuil, D. de Sonnevill-Bordes et A. Roussot (*ibid.*). Mais nous ne connaissons pas à l'époque l'intervention de C. Schuchhardt. Ajoutons que K. Brandt avait déjà plaidé, dans la préface de son livre, l'innocence de O. Hauser dans cette affaire (Brandt, 1970).

Sans plus attendre, ouvrons ce dossier. Résumons. Au début du siècle, les fouilles dans la vallée de la Vézère ne se poursuivaient pas sans difficultés. Les richesses de notre patrimoine avaient attiré beaucoup d'amateurs. Les Eyzies et la vallée de la Vézère recevaient, à l'époque, la visite de nombreux étrangers. Ils se heurtaient à quelques officiels français, comme D. Peyrony, H. Breuil et L. Capitan, et aussi au monopole de fait qu'exerçaient certains fouilleurs installés en Périgord depuis longtemps, tels O. Hauser et des Périgordin, plus soucieux de revenus que de recherche pure. En ce mois de décembre 1912, par exemple, la justice se préoccupait d'outils de silex (provenant de Laussel et de Laugerie-Basse) détenus par R. Peyrille, l'ancien fouilleur du Dr J.G. Lalanne à Laussel.

Le *Geheimrat* (conseiller privé) Prof. Dr Carl Schuchhardt, directeur du Musée anthropologique de Berlin (département de Préhistoire et Antiquités), s'était trouvé aux Eyzies, avec plusieurs savants allemands, peu après la découverte du poisson sculpté. Ce sont eux qui avaient conçu en secret le projet d'achat de la sculpture et son enlèvement. Après s'être vanté d'avoir obtenu la vente d'un bloc gravé d'un bouquetin (note 4), en présentant à R. Peyrille le trésorier de la Société d'Anthropologie de Berlin, M. Sökeland, fabricant de *Pumpernickel* (pain noir), comme "Monsieur le Député de Berlin" (il était en fait conseiller municipal de Berlin), Schuchhardt a raconté une autre aventure dans son livre sur sa vie et ses travaux (Schuchhardt, 1944, p. 305-306 ; Brandt, 1970, p. 124-125) : les épisodes cachés de l'affaire du Poisson (note 5).

Voici le texte narratif les conditions quasi orientales de ce marchandage, où transparaissent l'avidité d'un directeur de musée et la rapacité d'un Périgordin, chacun étant prêt à tout pour assouvir l'un sa passion de collectionneur, l'autre son appât du gain : "Je dus mener, écrit C. Schuchhardt, seul et en grand secret une autre négociation pour une sculpture beaucoup plus précieuse. Le propriétaire d'une épicerie à Manaurie, près de la Micoque, m'avait envoyé des propositions à Berlin, pour l'acquisition au prix de 20 000 F, du relief d'un grand poisson qui se trouvait dans un abri à Gorge d'Enfer, et dont il était propriétaire. Hauser ne devait rien apprendre car il était toujours très jaloux quand on achetait à quelqu'un d'autre que lui.

Note 4 - Nous avons retrouvé ce bloc au musée de Pré et Protohistoire de Berlin. Il proviendrait de Laugerie Basse (fouilles des Marseilles) : c'est du moins ce qu'indique la légende d'une carte postale antérieure à 1912 (Bloc frères, éditeur, Bordeaux). Il semble donc provenir d'une excavation de R. Peyrille. Cette dernière doit se situer en 1910-1911, car O. Hauser avait loué le site vers 1907 pour trois années et la fouille fut reprise par J.-A. Le Bel et J. Maury au printemps de 1912 (Maury, 1934, p. 6). Le Museum für Vor- und Frühgeschichte est aujourd'hui abrité dans l'ancien théâtre de Langhans au château de Charlottenbourg, dans la partie occidentale de Berlin : il a succédé au Völkerkundemuseum de la Prinz-Albrecht-Strasse, proche du Reichstag, détruit par la guerre. Comme le crâne de l'homme du Moustier et contrairement au crâne de Combe Capelle (crânes exhumés par O. Hauser) et à la "Vénus de Berlin" provenant de Laussel (par l'intermédiaire de R. Peyrille, indélicat fouilleur du Dr Lalanne), ce bloc a échappé aux bombes et obus russes de 1945 (Delluc, 1996).

Note 5 - L'année de publication de cet ouvrage et l'absence de traduction française expliquent que ce témoignage n'ait pas été recueilli par les auteurs français.

La "Vénus de Laussel" que je devais à Verworn avait été qualifiée par lui de faux [il s'agit de la Vénus dite de Berlin, disparue depuis 1945].

Je profitais de ce que Hauser se soit absenté pendant quelques jours pour examiner cette oeuvre d'art avec le cultivateur, dans la grotte fermée, et ensuite, pour discuter avec lui dans une arrière-cuisine. De cognac en cognac (note 6), les tractations durèrent encore deux heures ; l'affaire se présentait exactement comme en Orient : quand l'offre et la demande s'écartent trop l'un de l'autre, on dévie sur un autre sujet. On se raconte donc des histoires de familles. On cherchait un contact personnel. Puis on reprenait un nouvel élan : l'offre était augmentée, la demande diminuée, mais on était toujours encore très éloigné l'un de l'autre. Ensuite on discuta de Bordeaux. Puis il fallut décrire Berlin. Une nouvelle tentative resta encore sans succès... Jusqu'à ce que, enfin, et heureusement, l'écart entre 5 000 et 20 000 F se soit refermé sur 10 000 (note 7).

Le paysan voulait faire découper le relief dès que nous serions repartis et me l'envoyer à Berlin. Il recevrait son argent à ce moment-là. Car il était clair que tant que nous serions là, un travail dans la grotte aurait paru suspect aux gens ayant la fibre patriotique, et pouvait provoquer une intervention d'en haut. On nous avait déjà libéré avec réticence le terrain de Hauser ; Gorge d'Enfer se trouvait au-delà. Nous avions appris que le Préfet du Périgord était fou de rage de notre présence et qu'il nous aurait volontiers jetés dehors plutôt le jour-même que le lendemain. Rien d'étonnant à cela ! Qu'on imagine un directeur de musée de Paris s'établissant en Thuringe et se mettant à fouiller pour disparaître ensuite avec le butin. Dès le deuxième jour, un gendarme allemand l'aurait reconduit à la gare.

Finalement, je n'ai pas reçu mon poisson. Dès que nous eûmes quitté Les Eyzies, la grotte fut déclarée propriété de l'État, et le propriétaire dut se contenter d'une modeste indemnité. Mais j'avais dessiné le poisson et j'inclus cette esquisse. Le fait qu'il soit la seule représentation d'un animal aquatique du Paléolithique le rend évidemment doublement remarquable. Comme étude d'après nature, il peut s'aligner sur les meilleures oeuvres d'une époque où l'on avait le coup d'oeil juste. La tête assez pointue et le long corps mince font penser à un brochet ou à une truite saumonée. Le relief avait été sculpté dans la pierre du plafond et avait une longueur de 1,08 m".

Ainsi il se confirme que le musée archéologique de Berlin était impliqué dans la tentative d'enlèvement du bas-relief de l'abri du Poisson. Otto Hauser, en revanche, était resté totalement en dehors de cette affaire et il a même été tenu soigneusement à l'écart. Il continuera pourtant à être accusé de ce méfait comme de nombreux autres.

Note 6 - S'agit-il vraiment de cognac ou plutôt d'une eau de vie locale ? Nous ne pouvons le préciser. Cela ne change d'ailleurs pas grand chose à cette navrante discussion.

Note 7 - Soit environ 140 000 F de 1997.

Tout particulièrement après son départ précipité d'août 1914, à la déclaration de la guerre, les principaux griefs des préhistoriens français contre lui seront, comme on le sait, la vente - à l'Allemagne - du squelette du Moustier et de celui de Combe Capelle en 1912.

Tout cela nous choque quelque peu aujourd'hui. Mais c'était dans les habitudes de l'époque. A titre d'exemple, il n'est pas indifférent de connaître l'avis du jeune - mais déjà influent - abbé Henri Breuil, dans cet immédiat avant-guerre, sur la vente des collections préhistoriques. Ces transactions, il les considérait comme inévitables voire comme nécessaires pour subvenir aux besoins des recherches. C'est lui qui écrivait au préhistorien Louis Didon à propos de la collection que ce dernier avait exhumée de l'abri Blanchard (Sergeac) : "Je crois que vous trompez en croyant trouver un acquéreur de toute la collection, à moins que ne soit Hauser ou un compère du même poil. A mon sens, il n'y a aucune utilité à ne pas diviser cette collection et je suis certain qu'il y aurait avantage sensible à la diviser... Quant au musée susceptible d'acquérir l'ensemble, il n'existe pas..." (Breuil, lettre à L. Didon du 23 janvier 1911, *in* Delluc, 1981). L'abbé se montrait même partisan de la vente objet par objet plutôt que de la vente de l'ensemble : "J'ai servi dix fois d'intermédiaire bénévole pour des acquisitions allant de 50 F à 20 000 F [...] Vos appréciations sont un peu élevées, et ce n'est que dans la vente au détail qu'on peut [en] approcher. Les prix de gros ne sont pas comparables..." (du même au même, 25 janvier 1911, *ibid.*).

N'insistons pas. Mais, effectivement, le produit des fouilles de l'abri Blanchard (et, plus tard, celui de la fouille de l'abri Labattut dans le même vallon) seront dispersés dans une douzaine de dépôts, y compris un musée de Breslau, alors en Silésie allemande (*ibid.*). Il ne s'agissait, pourrait-on dire, que d'objets de silex, d'os et de bois de cervidés et non de ces squelettes d'hommes préhistoriques que Maurice Barrès appellera "la cendre de nos morts"...

B. et G. D.



Fig. 1 - Le célèbre poisson de l'abri du Poisson (Gravettien, vieux d'environ 25 000 ans). Le support rocheux portant encore les traces de perforations qui ont failli aboutir à son enlèvement. A une centaine de mètres de là, la paroi de l'abri d'Oreille d'Enfer a subi le même sort.



Fig. 2 - Otto Hauser, préhistorien suisse, est célèbre par ses fouilles agressives des sites du Périgord, au début de notre siècle. Il fut tenu à l'écart de l'affaire du Poisson, qui lui est à tort imputée : on ne prête qu'aux riches. Ici, avec le squelette de Combe Capelle (d'après Brandt, 1970).

Bibliographie et sources

- BOUVIER J.-M. 1978 : Le Poisson, Otto Hauser et les autres, *Bull. de la Société d'Etudes et de Recherches Préhistoriques des Eyzies*, n° 27, p. 55-58.
- BRANDT K. 1970 : *Otto Hauser. Die tragik eines urgeschichtsforschers* (Mannus Bibliothek), Bönn, Refo Druck + Verlag Witten-Ruhr, 227 p., 150 fig. (traduction D. Tiocca).
- BREUIL H. 1952 : *Quatre cents siècles d'art pariétal*, Centre d'Etudes et de Documentation préhistoriques, Montignac, 419 p., ill.
- CLEYET-MERLE J.-J. et al. 1990 : *Lartet, Breuil, Peyrony et les autres, une histoire de la préhistoire en Périgord, 1810-1940*, Le petit journal des grandes expositions (au Musée national de Préhistoire des Eyzies, 29 juin-15 octobre 1990), Réunion des musées nationaux, 4 p., ill.
- DELLUC B. et G. 1981 : La dispersion des objets de l'abri Blanchard (Sergeac, Dordogne), *Bull. de la Société d'Etudes et de Recherches Préhistoriques des Eyzies*, n° 30, p. 77-95, 4 fig.
- DELLUC B. et G. 1991a : *L'art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e suppl. à Gallia- Préhistoire, Ed. du C.N.R.S., 393 p., 23 5 fig., V tabl. et 1 rabat dépliant.
- DELLUC B. et G. 1991b : Après un siècle de fréquentation des grottes et abris ornés, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, CXVIII, p. 733-741, 7 fig.
- DELLUC B. et G. 1996 : Quelques objets périgordins du Musée de Préhistoire de Berlin, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, 123, p. 247-253, ill.
- MAURY J. 1925 : *Laugerie Basse. Les fouilles de J.-A. Le Bel*, imprimerie Monnoyer, Le Mans, 24 p., ill. (nouvelle édition en 1934).
- PEYRONY D. 1932 : Les abris Lartet et du Poisson, *L'Anthropologie*, 42, p. 241-268, 11 fig.
- RICHARD D. (sous la direction de) 1993 : *Le Guide Dordogne-Périgord*, Fanlac, Périgueux, 438 p., ill.
- ROUSSOT A. 1965 : Les découvertes d'art pariétal en Périgord, in, *Centenaire de la Préhistoire en Périgord (1864-1964)*, suppl. au tome XCI du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, p. 99-125.
- SCHUCHHARDT C. 1944 : *Aus Leben und Arbeit*, W. De Gruyter et Co. éditeur. Berlin.
- SONNEVILLE BORDES D. de 1967 : *La Préhistoire moderne*, Fanlac, Périgueux, 136 p., ill.

NOTES DE LECTURE :

Laharie (Muriel) et Dulong-Choubry (Daniel), **Généalogie, étude et histoire des comtes de Périgord**, D. Dulong-Choubry, 126, rue Maréchal-Joffre, 85000 La Roche-sur-Yon, 135 p. de texte.

D'après la thèse soutenue par Muriel Laharie, sous la direction de Charles Higounet, et une généalogie élaborée par Daniel Dulong-Choubry - depuis avant 800 jusque vers 1400, en référence aux travaux récents de K.-F. Werner et C. Settiani - cet ouvrage est une excellente étude sur la famille des comtes de Périgord.

L'analyse (historique, économique, sociale...) d'aspects inédits, nous en offre une connaissance approfondie, enrichie de 54 tableaux généalogiques et de photos.

Lagrange (Jacques et al.), **Nontron et le pays nontronnais**, tome II, Pilote 24 édition, Périgueux, 1997, 228 p., ill.

Après le succès légitime obtenu par le premier tome - en mai 1996 -, nous attendions impatiemment la parution de la suite de cette saga nontronnaise. Il faut reconnaître que les compagnons que Jacques Lagrange nous offre, afin de nous guider dans cette promenade, touristique, économique, historique et sociologique, sont de grand mérite. D'Hervé Lapouge, avec les châteaux et les demeures nobles, à Pierre Pommarède, pour le culte de saint Front, en passant par les marchés, qu'évoquent Marie-Thérèse Mousnier, ou les grandes figures du Périgord Vert, brossées par Louis Le Cam, nous ne savons où donner la tête. Et encore ! Il nous faut parler des peintures des premiers hommes de Villars, que Brigitte et Gilles Delluc nous révèlent admirablement. Mais que nous reste-t-il pour placer une ligne sur les dix autres collaborateurs de ce remarquable ouvrage, fort bien présenté et d'une qualité d'édition très appréciée ?

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

par Gérard MOUILLAC

S'il est constant de dire que notre Société marche sur trois pieds, ce n'est pas seulement parce qu'elle a 120 ans comme nous pourrions répondre au sphinx, mais surtout car réunions, bulletin et bibliothèque sont l'ossature de son identité, dans le vêtement interchangeable mais toujours confortable de ses bâtiments.

Quant à son âme, c'est vous, c'est nous tous, maillon de la chaîne unissant ceux qui nous ont précédés à ceux qui nous suivront. A nous donc d'éviter qu'il ne rouille.

Nous laisserons à d'autres, plus habilités que nous, le soin de vous entretenir des réunions, sorties et bulletin. Mais, depuis longtemps, nous voulions par cet article vous faire connaître la richesse de notre bibliothèque, qui ne doit ni rester sous le boisseau ni demeurer l'apanage de quelques privilégiés. Mais c'est notre président qui a heureusement suscité cet article, par un rappel enjoignant aux bibliothécaires de tenir à jour le registre des accroissements (R.I. art. 23). Chanoine Roux, vous dont nous parlerons plus loin avec tant d'admiration, quel mauvais exemple vous nous avez donné !

Certes, à son heure, l'informatique réinsérera ces accroissements dans leur milieu thématique, c'est-à-dire logique, comme ils le sont déjà sur les rayons appropriés de la bibliothèque. En attendant, ils paraîtront dans l'un ou l'autre numéro du *Bulletin*.

Il est bien préférable de vous prendre amicalement par la main, pour vous faire découvrir l'histoire et la géographie de ce véritable trésor qui est vôtre. Tout en nous attardant aux dons qui l'ont enrichi, des plus humbles aux plus grandioses, nous ferons ensemble un bout de chemin, pièce après pièce, rayon après rayon, pour une vue globale, celle d'aujourd'hui, réservant une promenade plus pointue pour les prochaines années du *Bulletin*, si Dieu nous prête vie.

La création de notre Société correspondait à un besoin latent - on enregistre d'ailleurs à la même époque une véritable génération spontanée de sociétés savantes. La nôtre est adulte dès la première année. En 1877, à 3 ans, elle compte déjà 351 membres, 24 correspondants et 15 sociétés correspondantes. Son rayonnement géographique est intéressant : 84 adhérents, pratiquement un quart, habitent Périgueux, 233 le département, 34 sont hors département (chiffres et pourcentages à confronter au dernier recensement de 1991).

Les statuts de la Société historique et archéologique du Périgord du 1^{er} mars 1874 (non assortis d'un règlement intérieur) resteront en vigueur jusqu'au 14 juin 1950, avec toutefois l'adjonction en 1907 d'un modique règlement intérieur créant le comité des publications. Il faudra attendre le 21 juin 1950 pour que notre bibliothèque trouve enfin une identité légale.

Comme un enfant, notre bibliothèque va grandir rapidement, à l'ombre de ses parents, sautillant d'une pièce à l'autre, d'une maison à l'autre, commençant à encombrer de ses joujoux l'endroit qui était imparti à notre Société, au sein du musée du Périgord (statuts de 1874), puis en 1888, le logement de Mlle Elise de Froidefond (*B.S.H.A.P.*, 1890, p. 56), *rue de la Nation*, précise le trésorier en 1913 (*B.S.H.A.P.*, p. 51). Il était temps de la mettre en pension et de créer pour elle le cadre rigide des étagères, en 1912 (*B.S.H.A.P.*, p. 356). On lui offre tout de même un château - et pas n'importe lequel - le château Barrière, aux murs ornés de portraits d'ancêtres. Elle y laisse son blason sur la cheminée. La main de fer dans un gant de velours, du chanoine Roux(), va parfaire son éducation. Dotée par un professeur de la faculté de médecine de Lyon, elle est enfin prête à s'installer en 1937 dans ses luxueux appartements. Nous la connaissons envahissante dès sa naissance, elle n'a pas changé ! Elle est vorace aussi, réclamant un apport continu (c'est le secret de la jeunesse, dit-elle). Elle est jalouse, surveillant de très près le moindre de ses biens. Ses serviteurs la savent aussi un tantinet tyrannique...

Nous savons les liens fraternels qui unissent notre Société aux Archives départementales et au musée de Périgueux. Nos premiers présidents, le Dr Galy (1874-1887), Michel Hardy (1887-1892), pérennisés par M. et Mme Soubeyran, étaient conservateurs. Une salle du musée, nommément désignée dans les statuts (art. 5) fut le cénacle qui a protégé nos premières années. *Dans ce vieux couvent des Augustins*, dira le chanoine Prieur du haut de la chaire pour nos cinquante ans (*B.S.H.A.P.*, p. 242).

Le secrétariat général - c'est un facteur de longévité, qu'on se le dise - fut tenu par les archivistes départementaux : R. Villepelet (1874-1924) près de cinquante ans ! Puis G. Lavergne (1925-1966) près de 41 ans !... M. Becquart a donné sa démission trop tôt. Nous avons et nous avons toujours besoin de la rigueur et de la justesse de son jugement. Il tint la plume de 1966 à 1984.

A l'instar d'autres sociétés jumelles, la nôtre pourrait avoir un musée conséquent. L'article 13 de nos premiers statuts de 1874 n'enjoint-il pas au "trésorier-archiviste" de conserver non seulement les bulletins mais aussi les manuscrits, les titres originaux, les antiquités, les œuvres d'art, achetés ou reçus en don... A longueur des comptes rendus des séances, nous voyons les différents présidents remercier "les généreux donateurs" et préciser que le document ou l'objet offert à/ou transitant par la S.H.A.P. sera remis aux Archives ou au musée. Le legs Testut qui marquera un tournant dans notre histoire (*B.S.H.A.P.*, 1925, p. 71) stipule entre autres : *Les objets provenant desdites fouilles deviendront la propriété de la Société et seront déposés par elle au Musée départemental* (Il nous lègue aussi le dolmen du Blanc, ainsi que de nombreux polissoirs). Les Archives sont l'enfant chéri de notre Société, qui sert de transit et remercie en leur nom "le généreux donateur". Elle va jusqu'à acheter des documents pour leur en faire cadeau, "avec un désintéressement dont on ne saurait trop la louer". Témoin, le fonds de 600 pièces des XIV^e et XV^e siècles, dont il faut lire l'inventaire (*B.S.H.A.P.*, 1891, p. 379).

Pendant longtemps, S.H.A.P., Archives et Musée, "tripode" au service de la conservation du souvenir, n'eurent pas de cloisons très étanches.

Dans ce livret de famille, nous nous garderons bien d'oublier la Bibliothèque municipale. Mme Robin a tant et si bien travaillé pour nous. Et Jean-Pierre Bittard, notre co-bibliothécaire, n'a que le tort d'habiter trop loin ! En toute amitié, il faut bien le lui pardonner.

Dès 1874 et pendant de nombreuses décennies, s'accumulèrent uniquement les revues des sociétés savantes, tellement savantes que certaines de leurs pages ne sont pas encore découpées ! Faut-il pour cela les jeter aux orties ? Ce serait une erreur : nous allons inexorablement vers une informatisation généralisée, et dans quelques années, ces documents seront recherchés. Tout en dévoilant leur existence, il est prudent de les mettre en réserve (dans les pièces du second étage).

En 1884 (*B.S.H.A.P.*, p. 360), notre président le Dr Galy, entame la litanie que nous n'avons pas fini d'entendre : *La bibliothèque de la Société prend un tel développement qu'il devient difficile de la loger, tous les meubles cabinets et armoires sont pleins... déjà !* Il est vrai que le musée ne pouvait peut-être pas mettre une deuxième pièce à notre disposition. Michel Hardy propose de loger ces revues dans une salle de la bibliothèque de la ville (*B.S.H.A.P.*, 1884, p. 360). Mais ce vœu pieux n'est pas repris dans les bulletins suivants.

Manque de place ! Puisqu'on ne peut pousser les murs, salle de réunion et bibliothèque essaient en 1888 dans un immeuble loué à Mlle Froidefond. On respire quelque temps, peu de temps.

En 1903, M. Aublant soulève à nouveau la question de *la bibliothèque dont on s'est occupé déjà plusieurs fois mais qui n'a jamais été résolue... Actuellement, personne ne sait exactement ce que contient notre bibliothèque et il est presque impossible de mettre la main sur le volume que l'on désire consulter sans tout déranger et perdre beaucoup de temps*. Bien triste constat, qui va perdurer jusqu'en 1922, date à laquelle le chanoine Roux prend enfin les choses en mains, avec le rôle spécifique de bibliothécaire, qu'il gardera pendant sa présidence, sinon en titre, du moins en fait.

Les revues s'accumulent, mais arrivent aussi les dons prestigieux. En 1893 (*B.S.H.A.P.*, p. 294), la bibliothèque de M. Hardy est donnée par sa fille Mme Ussel. Parmi tout le brouhaha élogieux et répétitif qui entoure le départ de chacun de nous, *in pulverem reverteris*, seules quelques lignes sont consacrées à ce don, sans inventaire aucun. Force est cependant de constater qu'*il est nécessaire de chercher tout de suite un local où cette riche bibliothèque puisse être convenablement rangée*.

Les "Mélanges" de M. Hardy ont rejoint, dans le n° 4 du plan, les "Mélanges" collationnés par Charles Desmoulin et offerts à notre Société dès 1879 par le vicomte de Gourgues. Ces deux très riches collections ont été répertoriées et fichées par le Dr Duverger.

En 1887 (*B.S.H.A.P.*, p. 279), le fils du Dr Galy nous avait fait don des *Congrès archéologiques* et du *Bulletin monumental* parus jusqu'alors, et aussi et surtout des dessins de Léo Drouyn.

En 1912, nous nous installons confortablement dans la salle du château Barrière. Nos trésoriers, Féaux et Aublant, se saignent aux quatre veines pour *fournitures, étagères, 6 chaises d'occasion...* Notre bibliothèque s'enrichit en 1919 (*B.S.H.A.P.*, p. 265) du prestigieux et rarissime fonds Saint-Martin, en 1924 (*B.S.H.A.P.*, p. 79) de la très remarquable bibliothèque de Mme de Montaigu.

S'il est vrai que nous ne trouvons pas "d'achat de livres" pendant une cinquantaine d'années, présidents, trésoriers, conseil d'administration ne se désintéressent pas pour autant de la bibliothèque.

Dès 1909 (*B.S.H.A.P.*, p. 205), le marquis de Fayolle, après les lamentations d'usage sur l'état de la bibliothèque, fait voter le principe de la reliure des bulletins, les nôtres et ceux des autres sociétés. Le travail s'échelonne sur plusieurs années (*B.S.H.A.P.*, 1908, p. 61 ; 1901, p. 54 ; 1911, p. 52 ; 1912, p. 53 ; 1913, p. 54 ; 1914, p. 53 ; 1920, p. 62 ; 1921, p. 49 ; 1922, p. 51). Les relieurs sont Lavène, Bouty et Vincent. Cela nous vaut ces belles collections, faciles à consulter et à surveiller. Il est fort regrettable que nos prédécesseurs et nous-mêmes n'ayons pas fourni l'effort financier suffisant pour continuer cette tradition, quitte à faire réaliser des "encollés", moins chers, moins efficaces, mais satisfaisants pour des volumes consultés épisodiquement.

Nous arrivons à une période faste pour notre Société et sa bibliothèque :

- en 1921, le chanoine Roux est nommé bibliothécaire ;

- en 1924, legs Testut ;

- en 1937, nous emménageons dans notre "hôtel", rue du Plantier. Le legs Testut mérite une étude spéciale, pour que perdure notre reconnaissance.

L'empreinte du chanoine Roux est non seulement sensible mais visible. C'est à lui que nous devons l'aménagement des locaux. Nous conservons le plan de la bibliothèque qu'il avait élaboré, au charme actuellement un peu désuet. Il continue bien sûr l'effort de ses prédécesseurs en matière de reliure. Mais surtout, comme nous le voyons apparaître dans les comptes des trésoriers successifs, il crée une rubrique nouvelle : "achat d'ouvrages". Nous ne retrouvons pas leur liste dans les archives, mais avec un oeil un peu exercé et reconnaissant, nous repérons facilement, sans même vérifier le colophon de l'ouvrage, les livres provenant de cette période. Il y en a beaucoup, et ils sont très consultés. Merci chanoine Roux, vous aviez l'authentique vue du bibliothécaire, une projection sur l'avenir. Vous avez fait comprendre à vos successeurs qu'une bibliothèque n'est plus un amoncellement d'ouvrages, ni même un outil de travail ponctuel, mais un capital utilisable par les chercheurs de tous les temps.

Vous aviez aussi une manie : de votre belle et lisible écriture, vous incorporiez des notes personnelles dans nombre d'ouvrages, les corrigeant, les complétant. Certaines de vos fiches comportent même une référence, bien que l'époque où vous viviez n'en fît pas une obligation. Vous saviez, et vous saviez beaucoup, et de grand coeur, vous donniez. Tradition orale, en quelque sorte, colligée par vos soins pour servir à d'autres. Les papiers qui nous restent sont religieusement laissés dans les livres où votre main les avait glissés, et nous font regretter que vous n'en ayez pas écrit beaucoup d'autres !

Nous avons aussi vainement recherché vos "papiers et notes" donnés en 1950 (*B.S.H.A.P.*, p. 46) par le supérieur du grand séminaire... Exemple parmi tant d'autres d'un certain laxisme qui succéda à votre présidence, vis-à-vis de la bibliothèque. Elle n'avait même plus de responsable. Les comptes du trésorier signalaient bien parfois quelques sommes consacrées à l'*achat de livres et documents*, mais ce n'était que portion très congrue. Qu'importe, vous aviez donné à la Société et à sa bibliothèque une telle énergie cinétique que les "dons des auteurs" continuaient à affluer.

Depuis 1966, le poste de bibliothécaire est pourvu régulièrement. Ce qui nous valut un sérieux rangement de la photothèque par Renée Desbarats, Mme Ponceau et Marthe Marsac (*B.S.H.A.P.*, 1970, p. 82 note).

Depuis 1981 Mme Rousset, avec la gentillesse et la compétence que nous lui reconnaissons tous, assume fidèlement sa tâche, déchargeant les bibliothécaires actuels du travail des salles de revues, des journaux, des statuts.

Nous entrons dans l'histoire contemporaine, et il est décent de laisser aux années futures le soin d'établir leur verdict.

Qu'il nous soit permis cependant de faire un bilan succinct. Tout au long de cet article, nous avons remarqué cette maladie congénitale de l'exiguïté des locaux, dont notre Société semble atteinte. Sa dernière manifestation porte sur la salle des réunions. Mais nous avons l'habitude de ses assauts. Déjà, la bibliothèque a colonisé quelques pièces du second étage et du sous-sol. Depuis peu, la salle Bélingard a été annexée, ce qui va permettre de parer d'abord au plus pressé, puis de continuer la réorganisation intégrale des locaux, descendant ou montant telle ou telle série, actuellement pas ou peu utilisée. Il était impossible, il y quelques mois encore, d'insérer le moindre tiré à part entre deux livres de certaines étagères. Au passage, nous voulons tranquilliser ceux qui, ayant l'habitude de voir les rayons entièrement garnis, pourraient éprouver une certaine angoisse devant des espaces provisoirement vides. Qu'ils ne s'inquiètent pas, pas un livre, pas une plaquette ayant franchi la deuxième porte de la bibliothèque n'en est sorti sans être au préalable dûment enregistré.

Autorisé par le conseil d'administration, aidé par le trésorier, ce travail de réorganisation, de création d'étagères, de transport de livres d'un point à un autre (le second, c'est haut !), est une besogne de frère convers, peu glorieuse, mais indispensable. Elle requiert hélas beaucoup de temps, qui serait mieux employé à la confection du fichier préparatoire à l'étape de l'informatisation. Elle viendra en son temps. Ne nous pressons pas trop. *Numquam ultimus, numquam primus*, dit le vieil adage. L'élaboration du fichier sera longue, très longue, et son entretien continu. Nous ne saurions assez remercier le Dr Duverger, M. Miquel, Mmes Robin et Mouillac, et actuellement M. Soubeyran, d'y avoir contribué.

Certes, depuis quelques années, schismes ou créations spontanées ne laissent plus à la S.H.A.P. le monopole qui était le sien. Un peu partout dans le département comme ailleurs, des associations dont les sigles contiennent toutes les lettres de l'alphabet, catalysent, et fort bien, le besoin de connaître de nos compatriotes, par des conférences et des sorties.

Des revues nouvelles paraissent, certaines de très haut niveau (et c'est normal, puisqu'y sont insérés bien des articles provenant de nos membres !). Des périodiques même nous livrent des pages mi vulgarisation mi documentation, qui atteignent un large public.

Tout cela n'a rien de surprenant, ni d'attristant. Le nombre croissant de nos adhérents correspond à ce même besoin collectif d'enrichissement intellectuel.

Notre Société a pour elle sa vitalité actuelle, l'héritage des noms prestigieux qui ont signé son Bulletin ou animé ses séances depuis plus de 120 ans, et la stabilité de sa bibliothèque, puissance unique et encore méconnue.

Différente et complémentaire des Archives départementales, elle se doit de s'enrichir sans cesse, prenant en compte les tendances actuelles, et s'efforçant humblement de prévoir celles de demain.

Pour cela, elle réclame l'appui chaleureux du conseil d'administration, c'est-à-dire de nous tous, et une cohésion parfaite entre ceux à qui elle est confiée. Ce qui est le cas actuellement.

Tâche immense, nécessitant du temps, et de l'argent. Une partie de nos cotisations est destinée à préserver et alimenter notre capital. Il est important que notre bibliothèque demeure considérée comme un des rouages vitaux de notre avenir.

Un jeune étudiant nous disait il y a peu " la bibliothèque a de beaux jours devant elle". Qu'il nous permette de rectifier sa phrase : notre société, avec ses réunions, son bulletin et sa bibliothèque a de très belles et longues années devant elle.

Son classement

Salle 1 (salle Léo Testut, réservée aux livres du département)

- 1) Livres édités en Périgord et auteurs périgourdins modernes et contemporains.
- 2.3) Villes et communes par lettre alphabétique.
- 4) A Mélanges.
B Langue occitane.
C Archéologie industrielle rangée par thèmes.
D Troglodytisme.
- 5) A Auteurs classiques (de B. de Born à E. Le Roy)
B Protohistoire. Gallo-romain, haut et bas Moyen Age.
C Ouvrages généraux, monographies, thèses.
D Bibliographie.
- 6.7) A Religions. Hagiographie, évêques, ordres et congrégations...
B Histoire générale du Périgord.
C Histoire chronologique.
D Généalogie et sigillographie.
- 8) Bulletin de notre Société (collection verte).
- 9) Coffre et fichier
- 10) Photothèque.

Actuellement rangés en 5 : Archéologie médiévale, Archéologie du midi de la France, Colloques de Flaran, de Commarque, Découvertes.

Salle 2 (réservée aux régions voisines et aux ouvrages généraux)

- 11) Tirés à part (en attente).
- 12) Bulletin de notre Société (collection jaune, très incomplète).

- 13) Histoire de France.
- 14) A Dictionnaires, Encyclopédie.
- B Manuels d'archéologie générale.
- C Revue de la bibliothèque de L'Ecole des Chartes.
- 15) Aquitaine, Bordeaux.
- 16) Poitou-Charentes, Limousin, Quercy, Agenais.
- 17) Livres anciens (hors région).
- 18) A Livres du professeur Testut.
- B Livres périgordins rares.
- C Albums de photographies, toutes régions.
- D.E Documents "Révolution" (inventoriés par le docteur Duverger).
- F Cartes postales.
- G Plaques photographiques.
- H Cartes et documents de grandes dimensions.
- I Papeterie.
- 19) Histoire de l'art.
- 20) Architecture.
- 21) Mémoire de l'Académie des inscriptions et belles lettres (revue).
- 22) Archéologie étrangère.
- 23) Archéologie, généralités.
- 24) Gallo-romain.
- 25) Iconothèque.

Salle 3 (dite du passage)

- 30) Sonothèque, diapositives. Calendriers.
- 31) A Numismatique.
- B Préhistoire.
- 32) A Semaine religieuse.
- B Médecine.
- 33) Meuble de rangement.

Salle 4 (dite des revues)

- 40) Automobile club, Société archéologique du Midi, Bulletin et mémoires du protestantisme, Revues du Lot, de l'Agenais.
- 41) Académie de Bordeaux, Revue du Gers, Les Cahiers du Bazadais, Bulletin du Tarn et Garonne.
- 42) Revue Mabillon. Revues des Sociétés de Toulouse, Cominges, Pau, Béarn, Montpellier, Société de Borda.
- 43) Revue de Saintonge et Aunis, Charente, Charente Maritime.
- 44) Les Annales du Midi.
- 45) Annales de la Société d'agriculture...
- Bulletin de notre Société (collection rouge)

Chroniqueur du Périgord et du Limousin.

Cercle d'histoire et de généalogie.

Cahiers de civilisation médiévale.

Amicales des anciens élèves (Périgueux, Bergerac, Sarlat).

46) Complément photothèque (personnages).

47) Bulletin monumental.

Société archéologique de Bordeaux

Archives historiques de la Gironde.

Archives municipales de Bordeaux.

Revue des langues romanes.

Salle 5 (salle des revues n 2 et de l'ordinateur)

49) Revue des antiquaires de France.

50) Auvergne, Limousin, Limouzi, Lémousi, Corrèze (Brive).

51) Mâcon, Diana, Dunoise, le Centre, Corrèze (Tulle).

52) Société Eduenne, Antiquaires de l'Ouest, Orléanais.

53) Lyon, Cahiers Léon Bloy, Archives départementales de la Dordogne, Centre d'Information Sociale de Périgueux, Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines.

54) Antiquaires de Picardie.

55) Revue d'études ligures, Gallia information, Aude, Quercy recherche, Revue archéologique, Archéologie en langue d'Oc.

56) Congrès archéologiques de France, Congrès archéologique de Sud-Ouest.

57) Ordinateur.

58) Bordeaux III, Aquitania, Architecture vernaculaire, Nouvelles de l'archéologie, Mosaïque.

59) Dossier d'archéologie, Archéologia, l'Archéologie en France.

Salle 6 (des journaux)

60) Revue du théâtre, Réunion des Sociétés des beaux-arts, Revue d'épigraphie, Les chercheurs et curieux, périodiques locaux, nombreuses revues "naufragées".

61) Bulletin archéologique, Congrès national des sociétés savantes, Congrès des travaux historiques et scientifiques.

62) Coupures de journaux et notes diverses rangées par thèmes.

63) Sites et monuments, Subterranea, nombreux journaux anciens sans suite, Le Périgord (relié depuis 1873).

64) Le républicain, Ralliement, La Dordogne.

65) Le Journal de la Dordogne, l'Echo de Vésone.

66) Préhistoire ariégeoise, Société préhistorique française, Spéléo-Dordogne, Anthropologia, le Courrier.

- 67) L'Indépendant, Le Périgourdin de Bordeaux, le Bournat, Ol Cantou Périgord moun païs, Périgord actualités.
- 68) Procès verbaux des délibérations du conseil municipal (Périgueux), Analyse des votes des conseils généraux des départements, Le Journal du Périgord, Périgord magazine, Espoir, Journal de la Résistance, Actualité du patrimoine, anciennes revues locales.

Salle 7 (Salle des réserves)

- 69 à 74) Bulletins, opuscules et livres en vente.
- 75) Revue du Maine, de l'Ille et Vilaine, du Finistère.
- 76) Livres en vente.

Salle 8 (Salle Bélingard)

- 77) Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord et Annales agricoles (pour photocopies).
- 78) Biographies.
- 79) Revues et livres archéologie industrielle.

Salle 9 (entresol)

- 79) Bulletin du Var.
- 80) Bulletins Nantes, Picardie, Drôme.
- 81.82) Bulletins en double.
- 83) Revues Espagnoles, Italiennes, de Louvain, de Liège.

Deuxième étage

Salle 10

- 84-85) Livres en double.
- 86) Littérature.
- 87) Géographie.

Salle 11

Archives de la Société.

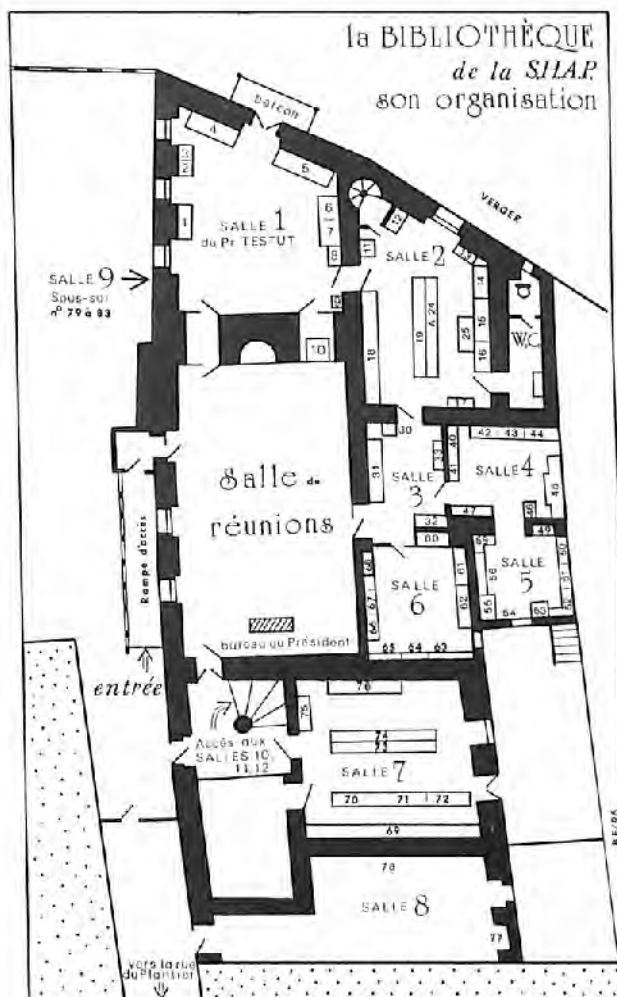
Salle 12 (journaux récents)

La Dordogne libre, Sud-Ouest, l'Agriculteur et différents journaux et revues paraissant régulièrement.

N.B. : Il est vrai que certains rangements peuvent paraître curieux. Vos bibliothécaires sont obligés de jouer avec des espaces très différents en longueur et en hauteur. Livres et revues n'ont pas de dimension standard, la périodicité et l'importance des ouvrages, le format A4 de plus en plus employé sont autant de casse-tête qu'il faut bien résoudre au coup par coup.

Si des rayons, pour des raisons internes ou externes à la bibliothèque sont amenés à déménager, leur appellation et leur classement restent les mêmes... *Vita in motu* !

G.M.



Plan réalisé par Bernard Fournioux (bibliothécaire adjoint)

LES PETITES NOUVELLES :

par Brigitte DELLUC

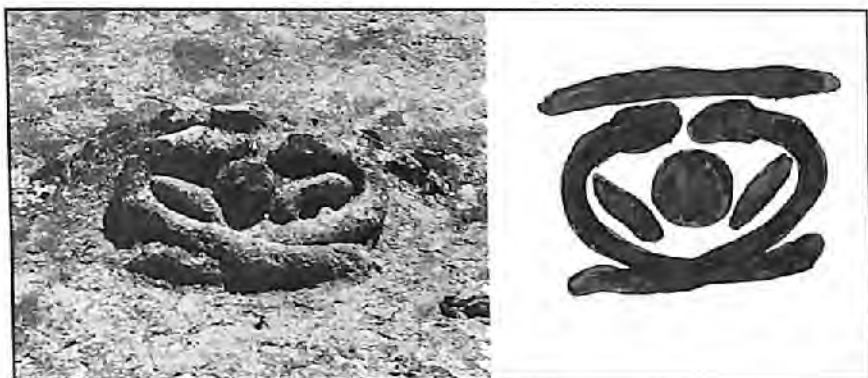
VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Nos prochaines soirées à 18h30 au siège : le **14 mai** sur "Présentation des objets mobiliers de Cadouin classés ou en cours de classement" par Mireille Bénéjean et "Le nouvel aménagement de Cadouin et les projets sur la place" par Benoît Melon ; le **9 juillet**, programme non parvenu.

COURRIER DES LECTEURS

- MM. J.-Ph. Rigaud, A. Turq et J.-M. Geneste (Institut de Préhistoire et de Géologie du Quaternaire, Musée National de Préhistoire et Service régional de l'Archéologie, UMR 9933 du CNRS) et Mme B. Delluc (Abri Pataud, 24620 Les Eyzies, UMR 9948 du CNRS) fournissent les précisions complémentaires suivantes au sujet des circonstances des fouilles de sauvetage effectuées en 1988 à l'Abri Pataud. A la suite de dégradations provoquées par une pelleteuse lors du creusement des fondations du mur de façade du bâtiment de protection du gisement, une fouille de sauvetage fut décidée et effectuée par la Direction régionale des Antiquités préhistoriques avec la collaboration de personnels du Muséum National d'Histoire Naturelle. Placée sous la direction de M. J.-Ph. Rigaud, la responsabilité du chantier fut confiée successivement à M. A. Turq du 24 mai au 20 juin et à Mme B. Delluc du 21 juin au 28 juillet. Le matériel archéologique dont l'étude a été publiée dans le *B.S.H.A.P.*, tome CXXIII, p. 17-35, est celui mis au jour sous la responsabilité de Mme B. Delluc.

- M. D. Audrerie (au siège) s'est intéressé à une pierre sculptée sur la façade d'une grange à Mauzens-et-Miremont. Ce bâtiment fait partie du groupe des maisons situées sous le viaduc de Miremont non loin de la route Périgueux-Les Eyzies. Elle "figure deux serpents entrelacés.



Leurs queues se recouvrent, tandis que leurs têtes se font face. Au centre de la composition une sphère, peut-être la pomme décrite dans la genèse. Les deux formes ovales sont plus délicates à identifier. La partie supérieure de la pierre est plate, comme une console destinée à supporter une statue. D'où vient de cette pierre ? Est-elle un remploi ? Pourrait-elle provenir des ruines du château de Miremont ? ". Les propriétaires appellent cette maison "la maison de l'apothicaire".

DEMANDES DES CHERCHEURS

- M. M. Berthier (Le Gardoy, 24510 Trémolat) recherche toutes les informations sur la famille Marchand, dont sept membres, originaires de La Chaise-Dieu, furent religieux. En particulier sur Maur Poncé Marchand, qui fut prieur de Brantôme (1702-1705) et sur Placide Achille Marchand, décédé à Brantôme le 6 octobre 1710.

- M. Larivière (24120 Terrasson) recherche la date de l'exécution de Lagrange-Chancel signalée p. 198 dans l'ouvrage *La France sous le règne de la Convention*, 1824 (3^e édition). Il demande aussi des précisions sur l'auteur de l'ouvrage.

- M. J.-B. Legeay (49380 Chavagnes-les-Eaux), pour compléter une monographie sur la commune de Chavagnes, et en particulier sur les faits qui s'y sont passés pendant la Révolution, recherche des renseignements sur Jacques Etienne de la Grange Gourdon, comte de Floirac (qui demeura en prison à Périgueux pendant 17 mois) : en particulier la date et le lieu de son mariage avec Charlotte de la Ferronnays veuve du marquis de Goulet ; la date et le lieu de sépulture de Mme de Floirac.

- Mlle V. Mehl (31, rue Edison, cité Bel-Air, 24750 Boulazac), en cours de thèse sur la Grèce ancienne, recherche tous les documents conservés en Périgord concernant les objets servant à pratiquer les sacrifices d'animaux (musée, fonds documentaire...).

- M. J.-M. Morel (La Maison Jaune, 39, rue Rochebrune, 93100 Montreuil) s'intéresse à l'émigration bretonne en Périgord au début du XX^e siècle et recherche les références des ouvrages traitant de ce sujet.

- M. R. Tugal (maire de Saint-Paul-Lizonne 24320) recherche des photographies de maires portant le costume "obligatoire" (mais tombé en désuétude), tel qu'il est décrit dans l'ouvrage, *Le Conseil Municipal* paru aux éditions Sorman.

- M. R. Cruège (24800 Thiviers, tél. 05.53.55.04.42) recherche tous documents concernant les anciennes poteries et faïenceries de Thiviers (de 1755 à 1929) et souhaite examiner toute pièce réalisée ou supposée réalisée dans ces ateliers.

INFORMATIONS

- La Société de l'histoire du protestantisme dans la vallée de la Dordogne (6 rue Chanzy, B.P. 9, 33220 Sainte-Foy-la-Grande) a inauguré son centre d'archives le 27 octobre 1996. Une permanence est organisée chaque lundi de 15 h à 17 h.

- Mme Eliane Guillet (Mas Buisson 24140 Saint-Jean-d'Estissac) propose aux auteurs qui ne disposent pas d'ordinateur personnel d'assurer la saisie de leurs manuscrits.

B.D.

**POUR CONTINUER
A RECEVOIR LE BULLETIN
PENSEZ A REGLER
VOTRE COTISATION !**

Exemple :

Cotisation 1997 + Abonnement
au Bulletin
(pour un couple, ajouter 90 F)

230 F

Par la même occasion, vous pouvez compléter par
un don à la S.H.A.P., déductible de vos impôts !

Le trésorier vous adressera alors un récépissé
(minimum 500 F - Cotisation + Abonnement).

Merci.

**Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX**

Commission paritaire n°63667

IMP. C.M.P. SARL - MAGNAC S/TOUVRE - Tél. 05 45 68 59 19
SIREN 345 305 254 - R.M. 16